

**LE PASSAGE A L'ACTE MEURTRIER DANS LES ORGANISATIONS
PSYCHOTIQUES ET NON-PSYCHOTIQUES :
ETUDE DES SIGNIFICATIONS A TRAVERS L'INTERACTION DES
FACTEURS INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL**

Astrid HIRSCHMANN-AMBROSI

Janvier 1999

Ref. 13397

Instituto Superior de Psicologia Aplicada
BIBLIOTECA

TOME I

Sous la direction du Professeur Henri SZTULMAN

Jury :

Henri CHABROL

Professeur de Psychopathologie à l'Université de
Toulouse le Mirail (Toulouse II)

Maurice CUSSON

Professeur de Criminologie à l'Université de
Montréal (Canada)

Heinfried DUNCKER

Docteur en Médecine, Université de Bochum
(Allemagne)

Anne-Marie FAVARD

Docteur en Psychologie et Docteur en Droit,
Chargée de Recherches au CNRS, Université de
Toulouse le Mirail (Toulouse II)

Reynald OTTENHOF

Professeur des Facultés de Droit à l'Université de
Nantes

Henri SZTULMAN

Professeur de Psychopathologie à l'Université de
Toulouse le Mirail (Toulouse II), Directeur de
recherche

Loïck M. VILLERBU

Professeur de Psychologie Clinique et de
Psychopathologie à l'Université de Rennes II

TELEPHONE : 05 61 50 37 38
TELECOPIE : 05 61 50 37 45

INTERNATIONAL
TEL : +33 5 61 50 37 38
FAX : +33 5 61 50 37 45

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 1

E MAIL : cerpp@cict.fr
MINITEL 36 16 CODE UTM
INTERNET : <http://www.univ-tlse2.fr>

... à la vie...

Remerciements

Qu'est-ce qui nous amène à prendre un chemin plutôt qu'un autre, si ce n'est la curiosité de savoir où il mène et qui vient le croiser ? Aussitôt emprunté, il est source de découvertes, de rencontres insolites, de passages faciles et plus difficiles et d'émotions intenses. Tortueux, il nous pousse néanmoins inlassablement en avant, sans égard pour le temps qui passe, ni les kilomètres parcourus, jusqu'au moment où on s'arrête pour regarder, pour puiser de nouvelles forces, et c'est là que j'ai su ce qu'est la vie. Elle est précieuse, elle est fragile et pourtant forte, et je la dois plus que tout au monde à ma famille et à mes proches pour leur amour et confiance sans limite, à Christophe qui me la fait découvrir tous les jours et aimer chaque jour davantage, et bien sûr à mes amis, qui, fidèles et intègres, comptent beaucoup pour moi. J'ai trouvé un soutien précieux auprès de Lydia, Valérie, Thorsten et Sylvie dans des périodes difficiles et remercie également mes collègues pour leur encouragement quotidien. Je remercie chaleureusement Mesdames Marel et Jammy et Monsieur et Madame Brugeilles pour leur contribution à cette thèse. Ma profonde gratitude va à Bernhard Sahler qui, bien que statisticien, n'a jamais compté les heures, les jours et nuits que nous avons passé à analyser les résultats.

Mes remerciements vont spécialement au Docteur Debeaupaire de l'Établissement Public de Santé National de Fresnes, aux Docteurs Senninger, Roth et Bujon-Pinard de l'Unité pour Malades Difficiles (UMD) de Sarreguemines, au Docteur Merlin de l'UMD de Montfavet, au Docteur Girard et Monsieur Bouchard de l'UMD de Cadillac et Monsieur Marco, Directeur du Centre Pénitentiaire de Lannemezan. Ils m'ont gracieusement ouvert les portes de leur établissement et ont témoigné de leur engagement et confiance en cette recherche. J'ai particulièrement apprécié la disponibilité de leurs équipes respectives, c'est-à-dire des internes, psychologues, infirmiers et surveillants, auprès de qui j'ai trouvé soutien et motivation, car leur dévouement professionnel pour les patients et les détenus est sans faille. Dans ce milieu pas toujours facile à vivre, j'étais contente de trouver autant d'humanité et de délicatesse.

Je remercie les patients et détenus qui ont participé à cette recherche et qui m'ont permis de cheminer plus avant dans la compréhension du psychisme et de ses aléas, grâce à ce mode particulier de déploiement qu'est le passage à l'acte. Ce sont leurs contributions qui ont créé ce texte.

J'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Guy Casadamont, du SCERI au Ministère de la Justice, de l'intérêt qu'il a porté à cette recherche. Grâce à son soutien et à sa confiance en ma déontologie, mes démarches sur le terrain de recherche ont été considérablement facilitées.

Je manifeste ma profonde gratitude au Professeur Jean Bergeret pour l'inspiration qu'il a donnée à cette thèse et pour ses travaux qui m'ont accompagné le long de mon cursus universitaire. Nos échanges depuis le DEA ont toujours été très enrichissants pour moi.

Au Professeur Maurice Cusson, ancien directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, va toute mon admiration et respect pour ses travaux. Je suis d'autant plus honorée qu'il ait accepté d'effectuer le pré-rapport et d'évaluer cette thèse.

Je témoigne mon profond respect au Professeur Loïck M. Villerbu dont les compétences en matière de criminologie ne font pas de doute. Je suis très honorée de pouvoir le compter parmi mon jury et l'en remercie sincèrement.

Au Docteur Heinfried Duncker, je dois le socle de ma thèse. Sans qu'il le sache, ses travaux m'ont permis de sortir d'une impasse théorique et ont largement contribué au plaisir et aux ambitions de cette thèse. Je le remercie également de venir d'Allemagne pour faire parti du jury.

Le Professeur Reynald Ottenhof, je l'admire non seulement pour ses activités, entre autres, de Vice-Président de l'Association Internationale de Droit Pénal, mais aussi pour ses grandes qualités scientifiques. Son caractère chaleureux et sa spontanéité m'ont déjà marquée pendant le DEA. Il faisait parti de mon jury, et je suis d'autant plus honorée de pouvoir le compter parmi mon jury de thèse.

Je remercie le Professeur Henri Chabrol pour l'intérêt qu'il a porté à ce travail. Je suis très honorée de le compter parmi mon jury, car son dévouement scientifique et sa rigueur gagnent tout mon respect.

Madame Anne-Marie Favard, je ne sais pas comment la remercier. Sa passion pour la criminologie m'a contaminée et a été le moteur même de cette thèse. Je l'admire pour sa vivacité, la qualité de son travail, sa disponibilité sans faille au long de mes années universitaires, et plus que tout pour ses qualités humaines. Elle a toujours été présente dans des moments difficiles et m'a donnée de la force. J'en suis profondément touchée.

Enfin, le Professeur Henri Sztulman est le père fondateur du Centre d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie (CERPP), le père de la formation doctorale et du DEA de Psychopathologie. Malgré ses multiples activités, je n'aurais jamais pu imaginer un meilleur père pour ma thèse. Compte-tenu de la confiance en mon travail, son souci pour la rigueur, sa curiosité intellectuelle et son dévouement pour la science et ses étudiants, il m'a amenée à me surpasser, grâce à une passion qu'il a su me transmettre. Sa présence discrète sans faille et ses qualités humaines m'ont particulièrement aidée et marquée pendant les moments difficiles de ma vie ; cela je ne l'oublierai jamais.

RESUME

Le passage à l'acte meurtrier dans les organisations psychotiques et non-psychotiques : Etude des significations à travers l'interaction des facteurs intrapyschique, intersubjectif et moral

La présente recherche s'intéresse au phénomène criminel et trouve son origine dans un double constat : d'un côté, celui d'une variabilité des significations que prend un même type d'acte et de l'autre, celui d'une variabilité des effets de la causalité interne, et plus précisément des processus psychiques des sujets criminels. S'en dégage alors clairement l'idée d'une dynamique interne qui, pour être mise empiriquement en évidence, demande de rompre avec une lecture linéaire hypothético-déductive, représentative des approches déterministes du phénomène criminel. Essayant également de parer à une simple juxtaposition de facteurs étiologiques, cette recherche privilégie la conception du *sujet en situation*, conception selon laquelle **l'acte et son auteur sont reliés entre eux et forment un ensemble complexe organisé ou un réseau de facteurs interdépendants**. Ce dernier reflète la réalité interne du sujet qui, en cas de crime, se heurte à la réalité externe de la loi le sanctionnant et de la société exigeant réparation. Cela dit, l'étude du fait criminel suppose de tenir compte de trois dimensions : psychologique, juridique et sociale, non seulement en ce qu'elles exercent une influence indéniable sur le sujet et son positionnement vis-à-vis de son acte, mais aussi en ce qu'elles justifient l'intervention du psychologue qui répond à une double demande : d'un côté, celle du sujet criminel et de l'autre, via la prise en charge thérapeutique, celle de la prévention, souci de la société.

Si nous récusons l'idée stigmatisante que le fait criminel s'explique par une lecture directe du fait psychopathologique, nous nous attachons néanmoins au lien entre la réalité qui fonde l'intervention de la justice, et le mental - avec les anomalies des processus narcissiques et identificatoires, relationnels et surmoïques - qui spécifie le domaine de la psycho(patho)logie. Nous avons choisi d'aborder cette question dans le cadre précis de la psychose et de la non-psychose, choix motivé par les critères d'accessibilité et d'inaccessibilité à la sanction pénale. Pensant que la situation judiciaire n'est pas sans influencer le positionnement, en terme de responsabilisation du sujet vis-à-vis de son acte, le symptôme n'a ici pas de valeur causale, mais détermine la portée clinique du passage à l'acte.

Bien que les recherches criminologiques ne s'intéressent que rarement aux motivations, buts et conditions de l'acte lui-même, les typologies de M. Bénézech (1994, 1997) et J. Pinatel

(1975) ainsi que le modèle psychanalytique de la *violence fondamentale* de J. Bergeret (1972, 1981, 1984, 1994, 1995, 1997) dégagent différents indicateurs, signifiant le passage à l'acte selon une graduation depuis le crime violent ou primitif, via le crime utilitaire et pseudo-justicier jusqu'au crime organisé. En cherchant à relier l'acte ainsi signifié à l'auteur du crime, nous nous appuyons sur les approches psychanalytiques, et essentiellement sur les contributions de B. Gibello (1977) et H. Duncker (1995, à paraître) qui nous ont permis de définir trois axes principaux transcendant notre recherche et établissant le pont théorique entre la réalité externe socio-juridique et interne psychique du sujet criminel :

1. Les réalités psychologique, sociale, et juridique se répercutent sur le psychisme, s'intriquent, et trouvent leur équivalent dans le vecteur intrapsychique (le narcissisme), le vecteur intersubjectif (la relation d'objet) et le vecteur (du jugement) moral.
2. Les limites entre les deux niveaux d'analyse sont mouvantes, en harmonie ou au contraire, répondent à des exigences opposées et créent ainsi un écart au sein duquel l'acte criminel trouve sa place.
3. Outre la lecture transversale, les trois dimensions s'articulent à un niveau horizontal selon des lois précises et une dynamique propre. Concrètement, dans la réalité extérieure sociale, cette articulation détermine l'appréciation de l'acte criminel et la nature des interventions auprès de son auteur, tandis que dans la réalité intérieure psychique du sujet criminel, elle oriente le passage à l'acte et lui confère sa signification particulière. Dans le psychisme, cette interaction est pourvue d'une directivité déterminée par les processus de maturation et de régression psychiques. Nous y fondons l'idée du continuum psychogénétique de ces différents aspects.

Sur la base de ces réflexions initiales, l'objectif de notre recherche est d'explorer l'influence de la variabilité des divers processus (intrapsychique, intersubjectif et moral) sur la variabilité des significations du passage à l'acte criminel, en examinant l'effet en termes de qualité et de niveau développemental de l'articulation des processus psychiques sur la nature de la signification de l'acte. Depuis l'approche psychopathologique, nous formulons **l'hypothèse** selon laquelle chez les sujet psychotiques et non-psychotiques, la signification du passage à l'acte criminel meurtrier varie en fonction de sa causalité interne et plus précisément, en fonction de l'articulation des trois vecteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral.

Notre **population de recherche** est composée de 60 sujets, repartis en trois groupes relativement homogènes. Le premier groupe compte 21 détenus, rencontrés en Centre Pénitentiaire et à l'Etablissement de Santé National de Fresnes, ayant commis un homicide volontaire ou une tentative d'homicide et reconnus pénalement responsables selon l'article 121-3 ou -4 du Code pénal. Le deuxième groupe comprend 18 sujets psychotiques ayant commis le même type d'acte, mais jugés pénalement irresponsables au sens des articles 64 du Code

pénal ou 122 -1 ou -2 du nouveau Code pénal. Conformément à ces articles, ces sujets ont « bénéficié » d'un non-lieu. Nous les avons rencontrés en Unité pour Malades Difficiles. En ce qui concerne l'acte, il pouvait s'agir d'un acte unique ou d'une récidive faisant dans un même temps une ou plusieurs victimes. Nous avons exclu les crimes faisant intervenir de façon concomitante une agression sexuelle. Le troisième et dernier groupe servant de contrôle est composé de 21 sujets sans antécédents psychiatriques ni judiciaires connus.

Notre problématique de recherche mettant en jeu différentes variables, nous avons opté pour quatre **outils méthodologiques** complémentaires et par leur champ de référence scientifique et par leur champ d'application. La causalité interne ou l'articulation des trois vecteurs intrapsychique, intersubjectif et moral est évaluée à partir de : l'*Inventaire du Narcissisme* de F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989), traduit et validé en français par A. Ambrosi, G. Brandibas et H. Sztulman (à paraître) et nous permettant d'examiner le vecteur intrapsychique en terme de régulation narcissique ; le *Repertory-Grid Test* adapté à partir de G.A. Kelly (1955) et J.W. Scheer et A. Catina (1993), mettant en évidence la qualité de la relation d'objet et opérationnalisant le vecteur intersubjectif ; et finalement l'*Entretien du Jugement Moral* de L. Kohlberg (à partir de Colby et Kohlberg, 1987) dégagant les différents niveaux du vecteur moral.

La signification de l'acte est recherchée au moyen d'un *entretien structuré* s'inspirant des entretiens d'expertise et plus précisément, du *Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'« Agressions Sexuelles » (Q.I.C.P.A.A.S)* mis au point par C. Balier (1997) auquel nous avons ôté les questions portant sur les habitudes et désirs sexuels en rapport plus ou moins direct avec l'acte. Il a fait l'objet d'une première analyse structurale par le logiciel *ALCESTE* (Reinert, 1986) qui a été approfondie et complétée par une *analyse clinique du contenu*.

L'analyse des résultats est organisée en fonction des variables examinées et révèle chez le groupe de détenus non-psychotiques un niveau d'évolution moyen des trois vecteurs comparé à celui des deux autres groupes. Ceci témoigne d'une stabilité relative de son système psychique, toujours menacé par des stimulations externes qu'il ne peut intégrer de manière cohérente. Concernant le jugement moral, les détenus disposent d'un système de règles particulièrement sévères sans être forcément en accord avec celui de la société d'une manière générale. Celui-ci met à jour une conscience relativement primitive du devoir social à visée essentiellement utilitaire. Le sujet cherchant dans l'obéissance l'approbation d'autrui, ce mode de fonctionnement se traduit au niveau relationnel par une trop forte dépendance à un idéal réel

ou fantasmatique trop exigeant pour pouvoir être atteint et qui met en question le processus d'individuation. La rigidité de caractère significative des détenus témoigne d'une fragilité narcissique, essentiellement liée à une absence ou un déséquilibre des assises identificatoires intrafamiliales. Il en résulte un rapport de force avec une autorité, notamment le juge, le père, le directeur de la prison, le surveillant, le gang adverse..., qui sont perçus souvent d'une manière particulièrement négative. En revanche, dans ses relations affectives ou amoureuses, il crée un lien de type anaclitique et se rend par là même dépendant d'un objet sur lequel il prend appui pour renforcer son image narcissique. Ce type de relation, particulièrement destructrice en cas de déception par l'objet, pousse le sujet au crime passionnel.

Alors que les sujets du groupe de contrôle révèlent un équilibre au niveau des trois vecteurs qui leur permet d'organiser des mécanismes de défense adaptés et proportionnels à l'agression narcissique, le détenu au contraire, vit une escalade émotionnelle, faite de souffrance, de désespoir ou de haine qui menace l'intégrité du système psychique et qui peut générer un sentiment de persécution par l'autre. Le geste vécu dans un premier temps comme libérateur peut dans un second temps, céder la place à une douleur liée à la culpabilité, ou plus primitivement, au regret et à la honte. Or, seul d'un sentiment de culpabilité authentique émerge une demande thérapeutique allant de pair avec une responsabilisation vis-à-vis de l'acte.

En ce qui concerne le groupe des psychotiques, nous constatons une faiblesse au niveau des trois vecteurs psychiques. Contrairement aux détenus qui ont plutôt une vision dogmatique du monde, nous pourrions dire que les psychotiques, notamment les schizophrènes, structurent leur monde relationnel d'une façon excessivement empirique, ce qui rend toute anticipation ou adaptation à une situation nouvelle, *a fortiori* quand elle est douloureuse, impossible. Leur système moiïque est constamment menacé d'effondrement. L'archaïcité et l'enfermement dans un monde narcissique primitif, où l'autre indifférencié et de ce fait incompréhensible rajoute encore au morcellement, explique l'impulsivité de l'acte ainsi que le type d'acte, à savoir aussi bien le parricide que le crime contre une personne inconnue à caractère, soit primitif et en apparence immotivé ou utilitaire, soit pseudo-justicier, représentatif entre autres de la paranoïa. Dans ce dernier cas de figure, l'acte dirigé contre un persécuteur préalablement identifié, ne vise néanmoins pas un autre avec une identité propre, mais le vécu flou d'une menace venue de l'extérieur et « personnifiée » par la victime. Vivant l'acte comme libérateur d'un poids aliénant, il est rare que le sujet psychotique éprouve un sentiment de culpabilité ou de regret. Le jugement moral diffère en fonction des capacités intellectuelles du sujet. Plus il fait preuve

de capacités d'élaboration, plus le jugement moral tend vers des principes moraux abstraits. Les réponses données semblent néanmoins davantage correspondre à la restitution de règles de conduites enseignées et récompensées par la famille et l'institution qu'à un niveau réel de développement moral. En ce sens, suivant le degré d'implication dans une situation et le danger qu'elle peut entraîner sur un plan narcissique, jugements moraux verbaux et conduites pratiques ne vont pas forcément de pair. Ce genre de rapport à la réalité permet non seulement de cerner les failles surmoïques, mais aussi d'avancer des réserves sur l'évitement d'une récidive.

Ces résultats confortent l'argument selon lequel il existe une variabilité des significations en fonction d'une variabilité des vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral). Ainsi s'ouvre la **discussion** sur deux questions capitales : d'un côté, celle de la prise en charge thérapeutique abordant l'acte dans la dimension du sujet et contribuant ainsi indirectement à la prévention et de l'autre, celle de l'évaluation de la dangerosité. D'un point de vue psychogénétique, que l'on soit confronté à un moi psychotique construit de façon archaïque et confuse ou à un cas de régression comme chez la plupart des non-psychotiques, la thérapie visera toujours à amener le sujet à la phase dépressive, dans laquelle il abandonne le clivage, la magie des gestes ou des mots, bref sa toute-puissance narcissique, par l'intermédiaire de l'identification à l'agresseur, constitutive d'un surmoi altruiste. Pour le psychotique, le rôle du cadre institutionnel hospitalier est important, dans la mesure où sa stabilité et contenance remplissent pour le sujet une fonction de pare-excitation (Balier, 1988). Chez les détenus, la démarche diffère en ce sens où nous ne sommes pas en présence d'une archaïcité des trois vecteurs, mais d'une régression spontanée de durée et d'importance variables. Cette dernière varie essentiellement en fonction de la nature et du moment de survenue d'un traumatisme, réactivé au moment de l'acte. J. Bergeret (1994) insiste sur le fait que la thérapie facilite la réparation narcissique, relationnelle ou morale pour remédier à une liaison perverse et destructrice des pulsions. Ces dernières doivent être reliées à d'autres finalités plus positives et créatives tout en remédiant au problème de la culpabilité naissante qui, en cas de régression dépressive et si elle n'est pas signifiée, risque d'être plus destructurante que cathartique pour le sujet.

En **conclusion**, il reste donc un *dire non-venu* (Viaux, 1996) que nous pouvons constater autant chez les psychotiques que chez les détenus et qui non seulement les délie de l'acte, mais entrave aussi la ré-humanisation de l'acte dans l'après-coup. Dans la plupart des cas, le sujet est amené à projeter la cause à l'extérieur comme n'émanant pas de lui et dénie

ainsi son acte ou n'en reconnaît qu'une responsabilité partielle. Ce clivage risque d'accentuer la régression et la dépersonnalisation au détriment d'une reconstruction ou d'un remaniement psychiques, qui ne peuvent être atteints que si le sujet reconnaît son acte comme lui appartenant et comme porteur d'un sens qu'il lui reste à trouver.

Mots clés : passage à l'acte meurtrier, narcissisme, relation d'objet, jugement moral, dynamique acte-auteur, psychose / non-psychose ou responsabilité pénale

SUMMARY

Homicidal acting out in psychotic and non-psychotic organizations: Study of significances through the interaction of intrapsychic, intersubjective and moral factors

The present research addresses the criminal phenomenon and originates from a dual observation: on the one hand the variability of significances brought into play by a same type of act and on the other the variability of the effects of internal causality, and more precisely of the psychic processes of criminal subjects. This more clearly brings to light the idea of an internal dynamic drive; if it is to be empirically made evident, we must break away from a linear, hypothetical and deductive interpretation which is representative of determinist approaches to the criminal phenomenon. Our research also attempts to avoid simple juxtaposition of etiological factors and so gives an important place to the concept of the *subject in situation*, according to which **the act and its author are linked and form an organized complex unit or a network of interdependent factors**. The latter reflects the internal reality of the subject who, if a crime has been committed, comes into conflict with the external reality of the law, which penalizes him, and with society, which demands redress. Having said this, to study the criminal act three dimensions must be taken into account: psychological, legal and social. This is not only because they exercise an undeniable influence on the subject and the position he adopts in relation to the act he has committed, but also because they justify the intervention of the psychologist who responds to a dual demand: on the one hand that of the criminal subject and on the other hand, through treatment and management, the demand for prevention which preoccupies society.

While we refuse the stigmatizing notion that the criminal act can be explained by direct interpretation of the pathopsychological situation, we nevertheless remain attached to the link between reality which underlies the intervention of justice, and the mental sphere - with anomalies of the narcissistic, identificational, relational and superego processes - which indicate this is the domain of (patho)psychology. We have chosen to approach this question within the precise framework of psychosis and non-psychosis, a choice motivated by criteria of liability or non-liability to penal sanctions. Considering that the legal situation is not without influence on the position in terms of responsabilization of the individual towards his act, here the symptom has no causal value but determines the clinical range and scope of acting out.

Although research in criminology only rarely addresses the motivations, aims and conditions of the act itself, the typologies of Bénézech (1994, 1997) and Pinatel (1975), together with the psychoanalytical model of *fundamental violence* of Bergeret (1972, 1981, 1984, 1994, 1995, 1997) bring to light various indicators, signifying acting out on a continuum from violent or primitive crime through utilitarian, pseudo-retributive crime to organized crime. In our attempt to relate the act thus signified with the author of the crime, we have taken psychoanalytic approaches as a basis, essentially the contributions of Gibello (1977) and Duncker (1995, in press). These have enabled us to define three main axes which transcend our research and establish a theoretical bridge between the external social and legal reality and the internal psychic reality of the criminal subject:

1. The psychological, social and legal realities have repercussions on the psyche, are interlinked, and find their equivalent in the intrapsychic vector (narcissism), the intersubjective vector (the object relationship) and the moral vector (of judgement).
2. The limits between the two levels of analysis are shifting ones; they may be in harmony or may on the contrary respond to divergent demands, creating a rift which nurtures the criminal act.
3. As well as having a transversal interpretation, the three dimensions articulate on a horizontal level, obeying precise laws and their own dynamic drive. Concretely, in the external social reality, this articulation determines the appraisal of the criminal act and the nature of the steps taken towards its author, while in the internal psychic reality of the criminal subject it directs acting out and gives it its particular significance. In the psyche, the directivity of this interaction is determined by the processes of psychic maturation and regression. This is the basis of our idea of the psychogenetic continuum of these various aspects.

Based on these initial reflections, our research aims to explore the influence of the variability of the intrapsychic, intersubjective and moral processes on the variability of the significances of criminal acting out by examining the effect in terms of quality and developmental level of the

articulation of the psychic processes on the nature of the significance of the act. Taking the pathopsychological approach, we **hypothesize** that in psychotic and non-psychotic subjects the significance of homicidal acting out varies according to its internal causality and more precisely according to the articulation of the three vectors: intrapsychic, intersubjective and moral.

Our research population consisted of 60 subjects divided into three relatively homogeneous groups. The first group was composed of 21 prisoners who were seen at the sanitary sector and prison of Fresnes. They had committed murder or attempted murder and were considered criminally responsible under article 121 - 3 or - 4 of the Penal Code. The second group was composed of 18 psychotic subjects who had committed the same type of act but who had been considered not criminally responsible under article 64 of the Penal Code or articles 122 - 1 or - 2 of the new Penal Code. These subjects had been granted a discharge under these articles. They were seen in the Unit for Difficult Patients. Their act was either isolated or a recidivistic offense claiming a single or several simultaneous victims. We excluded crimes with an element of sexual aggression. The third and last group consisted of 21 control subjects with no known psychiatric history or criminal record.

As our research problematic involved different variables, we decided to use four **methodological tools** which were complementary both by their scientific field of reference and their field of application. The internal causality or articulation of the three vectors, intrapsychic, intersubjective and moral, was evaluated using the following: the *Inventaire du Narcissisme* of Deneke and Hilgenstock (1989), translated and validated in French by Ambrosi, Brandibas and Sztulman (in press), which enabled us to examine the intrapsychic vector in terms of narcissistic regulation; the *Repertory Grid Test*, adapted from Kelly (1955) and Scheer and Catina (1993), which assessed the quality of the object relation and operationalized the intersubjective vector; and lastly Kohlberg's *Entretien du Jugement Moral* (adapted from Colby and Kohlberg, 1987) which revealed the various levels of the moral vector.

The significance of the act was examined by a *structured interview* based on those used in expert appraisals and in particular the *Questionnaire d'Investigation Clinique pour les Auteurs d' "Agressions Sexuelles" (Q.I.C.P.A.A.S)* developed by Balier (1997), from which we omitted the questions on sexual desires and habits more or less directly related to the act. The questionnaire underwent preliminary structural analysis using the *ALCESTE* program (Reinert, 1986) which was continued and completed by *clinical analysis of its content*.

Analysis of the results was organized according to the variables examined. It showed that in the non-psychotic prisoners the mean level of development of the three vectors was

similar to that of the two other groups. This indicated relative stability of their psychic system, constantly threatened by external stimuli which they cannot coherently integrate. Concerning moral judgement, the prisoners had a particularly severe system of rules which is not necessarily in agreement with that of society in general. This system of rules reveals a relatively primitive awareness of social duty and its aim is essentially utilitarian. This mode of functioning, seeking in obedience the approval of others, is reflected on a relational level as excessive dependence on a real or fantasmatic ideal which is too demanding to be met and which calls into question the process of individuation. The significant rigidity of the character of the prisoners indicates narcissistic fragility, essentially related to absence or imbalance of intrafamilial foundations of identification. This results in a power struggle with authority, in particular the judge, father, prison director, warden or enemy gang..., who are often perceived in a particularly negative manner. On the other hand, in emotional or romantic relationships the prisoner creates an anaclitic type of link and thus makes himself dependent on an object to which he looks for support to reinforce his narcissistic image. This type of relationship, particularly destructive if the object is a source of disappointment, incites the subject to a crime of passion.

Whereas the three vectors were balanced in the control group subjects who can thus organize defense mechanisms which are adapted and proportionate to the narcissistic aggression, the prisoner on the contrary experiences an emotional build-up of suffering, despair and hate which threatens the integrity of the psychic system and which may generate a feeling of persecution by the other. The act, which is first perceived as liberating, may secondarily give place to pain related to guilt or more primitively to regret and shame. Only a genuine feeling of guilt will lead to a request for treatment accompanying a sense of responsibility concerning the act.

In the group of psychotics, we observed weakness of the three psychic vectors. Unlike the prisoners, who tended to have a dogmatic vision of the world, we could say that the psychotic subjects, the schizophrenics in particular, structure their relational world in an excessively empirical fashion. This makes anticipation or adaptation to a new situation impossible, a fortiori if it is a painful one. Their ego system is constantly threatened with collapse. Archaicity and enclosure in a primitive narcissistic world, in which the other is undifferentiated and thus incomprehensible, further increases fragmentation and accounts for the impulsiveness of the act as well as the type of act. This may be parricide or a crime committed against a person unknown; it may be primitive and apparently lacking in motive or it

may be pseudo-retributive and representative, among other states, of paranoia. In the latter instance, although the act is directed against a previously identified persecutor, it is not aimed against another who has his own identity but against a vague experience of an external threat "personified" by the victim. The psychotic subject experiences the act as freeing him from an alienating burden and rarely feels guilt or regret. The moral judgement varies according to the intellectual capacities of the subject. The greater his capacity for elaboration, the more the moral judgement will tend towards abstract moral principles. The answers given seem nevertheless to correspond to mere recital of rules of conduct taught and rewarded by family and institution rather than to a true level of moral development. In this sense, depending on the degree of involvement in a situation and the danger to which it may lead on a narcissistic level, moral judgements verbally expressed and conduct in practice are not necessarily in accordance. This type of relation to reality makes it possible not only to determine the flaws in the superego but also to make reservations as to avoidance of a relapse.

These results support the argument according to which significances vary as a function of the variability of the intrapsychic, intersubjective and moral vectors. This opens the **discussion** concerning two capital questions: on the one hand, that of treatment and management, approaching the act in the subject's dimension and thus indirectly contributing to prevention, and on the other hand that of assessing the potential for dangerousness. From a psychogenetic point of view, whether we are faced with a psychotic ego constructed in a confused and archaic manner or with a case of regression as in the majority of non-psychotic subjects, therapy will always aim to bring the subject to the depressive phase. In this phase he abandons splitting, the magic of gestures or words, in short, his narcissistic all-powerfulness, through identification with the aggressor who constitutes an altruistic superego. For the psychotic subject, the institutional setting of the hospital has an important role as its stability and holding environment enable it to act as a protecting shield for him (Balier, 1988). With prisoners, the process differs in that we are not in presence of archaism of the three vectors but of spontaneous regression of variable duration and degree. The latter varies essentially as a function of the nature and time of occurrence of a trauma which is reactivated when the act is carried out. Bergeret (1994) stressed that therapy can facilitate moral, relational or narcissistic repair of a relation which is perverse and destructive of impulses. The latter must be placed in relation with other more positive and creative objectives, while remedying the problem of incipient guilt. This, in the case of depressive regression and if it is not signified, may well be more destructuring than cathartic for the patient.

In **conclusion**, there remains a void utterance ("*dire non-avenue* ", Viaux, 1996) which we observed equally in psychotics and in prisoners, which not only releases them from the act they have committed but also hinders its subsequent re-humanization. In most cases, the subject comes to externalize the cause as if it did not emanate from him; he thus disclaims his act or admits only partial responsibility. This cleavage may well accentuate regression and depersonalization to the detriment of psychic reorganization or reconstruction. These can only be attained if the subject recognizes his act as belonging to him and as carrying a sense which remains to be signified.

Key words : homicidal acting out, narcissism, object relation, moral judgement, act-author dynamic drive, psychosis / non-psychosis or penal responsibility

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>I. ASPECTS EPISTEMOLOGIQUES DE L'ACTE CRIMINEL</u>	10
I.1. LE CRIME ET LA LOI	10
I.2. LE CRIME ET L'AUTEUR	12
I.3. LA DYNAMIQUE DU PASSAGE À L'ACTE	15
I.4. LE CRIME ET LA SOCIÉTÉ	17
I.5. DÉFINITION DE L'ACTE CRIMINEL	20
<u>II. L'ACTE CRIMINEL AU CENTRE DE LA POLEMIQUE</u>	26
II.1. TRANSGRESSION ET DÉLIT	26
II.2. LA DOUBLE FACETTE DE LA CULPABILITÉ	28
II.3. LE PROBLÈME ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ	30
II.4. LA QUESTION DE LA DANGEROUSITÉ	33
II.4.1. A PARTIR DE LA DANGEROUSITÉ PSYCHIATRIQUE	35
II.4.2. VERS LE PRONOSTIC DE L'ACTE CRIMINEL	36
<u>III. LES EXPLICATIONS ETIOLOGICO-DYNAMIQUES DU PASSAGE A L'ACTE CRIMINEL MEURTRIER</u>	38
III.1. LES EXPLICATIONS DE L'ACTE À PARTIR DE L'ANALYSE DE LA PERSONNALITÉ	39
III.1.1. ANALYSE DES TRAITS DE PERSONNALITÉ	39
III.1.2. ANALYSE DYNAMIQUE DE LA PERSONNALITÉ	44
III.2. QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION PRÉCRIMINELLE	46
III.3. LA DYNAMIQUE CRIMINELLE OU LE PASSAGE À L'ACTE	48
III.4. COMMENT SIGNIFIER LES (TENTATIVES D') HOMICIDES ?	51
<u>IV. LE DEVELOPPEMENT DE LA DYNAMIQUE PSYCHIQUE SELON L'INTERACTION DES FACTEURS INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL</u>	59
IV.1. L'ÉLABORATION DES LOIS DES RÉALITÉS PSYCHIQUE, PHYSIQUE ET DU LANGAGE	61
IV.2. LES PROCESSUS DE MATURATION ET DE RÉGRESSION PSYCHIQUE DANS LA DIALECTIQUE INTERACTIONNELLE	63
IV.2.1. LES MODALITÉS DE MATURATION ET DE RÉGRESSION PSYCHIQUE DU VECTEUR INTRAPSYCHIQUE	66
IV.2.2. LES MODALITÉS DE MATURATION ET DE RÉGRESSION PSYCHIQUE DU VECTEUR INTERSUBJECTIF	70
IV.2.3. LES MODALITÉS DE MATURATION ET DE RÉGRESSION PSYCHIQUE DU VECTEUR MORAL	73
IV.2.4. VERS LA CONSTITUTION DE LA PERSONNALITÉ	76

<u>V. LES SIGNIFICATIONS DU PASSAGE À L'ACTE AU REGARD DE LA DYNAMIQUE PSYCHIQUE</u>	78
V.1. LA VIOLENCE FONDAMENTALE ET L'AGRESSIVITÉ DANS LA CRIMINOGENÈSE	79
V.2. LA DIALECTIQUE DE LA VIOLENCE ET DE L'AGRESSIVITÉ AU REGARD DE SA PORTÉE CLINIQUE	83
V.2.1. L'ORGANISATION NÉVROTIQUE	84
V.2.2. L'ORGANISATION PSYCHOTIQUE	86
V.2.3. LA PROBLÉMATIQUE DÉPRESSIVE	88
V.3. SYNTHÈSE DES ÉVENTUELLES SIGNIFICATIONS DU PASSAGE À L'ACTE	90
V.3.1. LA VIOLENCE	90
V.3.2. AGRESSIVITÉ OU HAINE ?	91
<u>VI. PARTIE METHODOLOGIQUE</u>	93
VI.1. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES	93
VI.2. DISPOSITIF DE RECHERCHE	99
VI.2.1. POPULATION ET TERRAIN DE RECHERCHE	99
VI.2.2. OPÉRATIONNALISATION DE LA RECHERCHE ET RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES	103
VI.2.2.1. <i>L'Inventaire du Narcissisme</i>	106
VI.2.2.2. <i>Le Repertory-Grid Test</i>	113
VI.2.2.3. <i>L'Entretien du Jugement Moral</i>	117
VI.2.2.4. <i>L'Entretien structuré</i>	120
VI.2.3. LES PRINCIPAUX AXES D'ANALYSE	124
VI.2.4. DÉROULEMENT DE L'ENSEMBLE DU PROTOCOLE DE RECHERCHE	126
VI.2.5. LES BIAIS DE LA RECHERCHE	128
<u>VII. EVALUATION DE L'ARTICULATION DES DIFFERENTS VECTEURS (INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL)</u>	130
VII.1. L'ÉVALUATION DU VECTEUR INTRAPSYCHIQUE PAR L'INVENTAIRE DU NARCISSISME	132
VII.1.1. LECTURE CLINIQUE DES RÉPONSES À L'INVENTAIRE DU NARCISSISME	133
VII.1.2. ANALYSES STATISTIQUES DESCRIPTIVES DE L'INVENTAIRE DU NARCISSISME	135
VII.1.3. ANALYSE DE LA VARIANCE POUR UNE DISCRIMINATION SIGNIFICATIVE DES ÉCHANTILLONS	141
VII.1.4. LIMITES DE L'INVENTAIRE DU NARCISSISME POUR UNE DISCRIMINATION DES TROIS POPULATIONS DE RECHERCHE	146
VII.1.5. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU VECTEUR INTRAPSYCHIQUE	149
VII.2. L'ÉVALUATION DU VECTEUR INTERSUBJECTIF PAR L'INTERMÉDIAIRE DU REPERTORY-GRID TEST	152
VII.2.1. LECTURE CLINIQUE DES RÉPONSES AU REPERTORY-GRID TEST	154
VII.2.2. ANALYSES STATISTIQUES DESCRIPTIVES DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC LE REPERTORY-GRID TEST	158
VII.2.2.1. <i>Analyse des variances entre les personnages au Repertory-Grid Test</i>	160
VII.2.2.2. <i>Analyse par composantes principales du Repertory-Grid Test</i>	164
VII.2.2.3. <i>Analyse des corrélations entre personnages par l'intermédiaire du Rho de Spearman</i>	168
VII.2.2.4. <i>Conclusions de l'évaluation du vecteur intersubjectif à l'aide d'une modélisation graphique par bi-plots</i>	169
VII.3. L'ÉVALUATION DU VECTEUR MORAL PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'ENTRETIEN DU JUGEMENT MORAL	177
VII.3.1. LECTURE CLINIQUE DES ENTRETIENS DU JUGEMENT MORAL	179
VII.3.2. ANALYSE STATISTIQUE DESCRIPTIVE DES JUGEMENTS MORAUX	184

VII.3.3. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU VECTEUR MORAL	186
VII.4. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET ARTICULATION DES TROIS VECTEURS (INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL)	188
VIII. EVALUATION DES SIGNIFICATIONS DU PASSAGE A L'ACTE MEURTRIER	193
VIII.1. ANALYSE DES ENTRETIENS STRUCTURÉS AVEC LE LOGICIEL ALCESTE	195
VIII.2. ANALYSE CLINIQUE DES ENTRETIENS STRUCTURÉS	198
VIII.2.1. EVALUATION CLINIQUE DE LA DYNAMIQUE GÉNÉRALE DE L'ENTRETIEN	201
VIII.2.2. ANALYSE DE LA SITUATION PRÉCRIMINELLE	203
VIII.2.2.1. <i>Analyse des défauts d'étayage intervenant dans la situation pré-criminelle</i>	203
VIII.2.2.2. <i>Analyse de la dynamique situationnelle précédant l'acte</i>	206
VIII.2.3. ANALYSE DES MOTIVATIONS ET DU BUT DE L'ACTE	209
VIII.2.4. ANALYSE DE L'APRÈS-ACTE	212
IX. DISCUSSION	216
X. CONCLUSION	234

INTRODUCTION

Le crime, en ce qu'il est fondamentalement imbriqué dans l'histoire de l'humanité, à la fois étrange, démesuré et pourtant commun, à la fois effrayant et fascinant pour la facilité et la cruauté avec laquelle il dépasse les limites de notre compréhension, de nos tolérances et de nos valeurs les plus chères, nous a sorti de notre réserve intellectuelle pour constituer finalement la trame de cette recherche.

Nous avons alors été confronté à un ensemble impressionnant tant concernant les travaux, les témoignages et les actions, à la fois fournis par les acteurs de crimes et les personnes ou structures institutionnelles qui sont en contact avec ce couple parfois si mal assorti, et qui le questionnent, le jugent, le sanctionnent ou encore l'accompagnent. Quel intérêt alors de vouloir rajouter à cette panoplie pour finalement mieux s'y perdre ? Notre curiosité scientifique a bien sûr été éveillée par la question du pourquoi, mais a vite été amenée dans l'impasse de l'indicible ou du partiellement explicable et a ainsi été confrontée au problème de la stigmatisation réduisant l'acte à son auteur ou inversement la personnalité du sujet à son acte. Nous nous sommes alors éloigné du discours théorique sur le sujet et son crime, qui ne nous permettait que partiellement de retrouver le sujet dans son propre discours et sa vérité à lui, pourtant au centre de ce qui intéresse la psycho(patho)logie.

A partir de là, nous avons décidé d'accorder moins d'importance à ce qui cause le crime qu'à ce qu'il révèle. Nous avons suivi le sujet dans son parcours d'élaboration de l'acte et son vécu postérieur, parcours qui s'est en même temps révélé initiatique pour nous dans cette recherche.

Ce travail de recherche se fonde sur l'observation d'un conflit que le comportement délinquant déclenche et qui implique à la fois la réaction du groupe social en ce qu'il le qualifie avec les conséquences qui en résultent, et le sujet en ce qu'il est l'acteur d'un conflit intrapsychique et inter-relationnel, ou encore qu'il marque avec l'acte une opposition aux normes du groupe social. La portée de ce conflit constitue le contexte qui détermine, dans une certaine mesure, l'apparition du crime, le sens qu'il prend, les problèmes qu'il pose, directement ou indirectement, et au sujet et au groupe social, enfin les responsabilités auxquelles ce dernier se trouve confronté. Le problème ainsi circonscrit, nous ne pouvons

isoler la transgression de la loi, mais aussi des limites internes et du contexte dans lequel la transgression se déroule, ce qui nous amène à définir les trois vecteurs sur lesquels repose ce travail, à savoir les vecteurs intrapsychique, intersubjectif et moral (Gibello, 1977 ; Duncker ; 1995). Cette articulation confère au crime une signification particulière, signification qui, non seulement, vaut pour le sujet qui passe à l'acte, mais qui reste aussi à découvrir aux intervenants extérieurs pour y trouver une réponse adéquate.

L'interaction entre ces différents aspects fonde la perspective de ce travail, à savoir celle du *sujet en situation*. S'opposant à une lecture linéaire déterministe, cette conception nous amène à chercher un sens cohérent aux données de l'univers interne et externe du sujet, ce qui implique d'analyser la position qu'il occupe dans un cadre social donné, par rapport à son histoire et à partir de la dynamique qui lui est propre et qui fonde sa personnalité.

La problématique ainsi définie, ce travail de recherche est guidé par l'idée d'un continuum. Continuum, qui, non seulement, nous permet d'analyser les interactions entre les mesures sociales et la problématique psychique de l'individu au regard du crime, mais aussi entre les différents modes d'organisation psychique d'une part et les différentes significations de l'acte d'autre part. L'objectif de cette étude est de comprendre le lien de dépendance qui se noue entre la variabilité de la dynamique psychique et celle de l'acte. Si nous voulions schématiser notre démarche, nous pourrions dire qu'elle suit une construction en forme d'entonnoir, en ce sens où elle part du contexte externe du couple acte-auteur, pour finalement analyser cette interaction depuis son contexte interne, psychique. L'élaboration de notre problématique de recherche s'effectue en plusieurs étapes que nous présenterons dans les chapitres suivants.

Le **premier chapitre** ouvre sur le débat des rapports complexes entre le crime et la loi, l'acte et l'auteur, et encore le crime et la société, à travers leur évolution historique, pour proposer la définition du crime sur laquelle s'étaye notre étude. Ce chapitre tend à montrer l'impact de la loi, de la réaction sociale, mais aussi des approches psychiatriques et psychanalytiques sur la perception du crime et de son auteur. N'est alors considéré comme crime que l'acte puni au sens légal, et ce au nom de la société. En tant que *dispositif symbolique* (Sichère, 1995), la société, à travers les lois, exige réparation. Nous voyons que le contexte externe au couple acte-auteur est défini par l'interaction de trois fonctions et un rapport particulier à la loi : la justice prône le caractère inéluctable et normatif et s'occupe de l'application de la loi, alors que la sociologie contribue à sa construction afin de limiter les actions possibles de l'individu. La psycho(patho)logie s'intéresse à son aspect symbolique et

structurant du sujet. Nous insistons notamment sur le caractère évolutif du consensus entre ces différentes approches scientifiques et sa répercussion sur le sujet criminel. La psychopathologie, approche dans laquelle s'inscrit cette recherche, occupe une position particulière dans la mesure où, si elle porte l'intérêt sur le sujet et son rapport avec l'acte et la loi, elle ne peut pas faire l'impasse sur la réalité et la demande sociale à laquelle elle est sensée apporter une réponse. Cette question fait l'objet du **second chapitre**. Nous verrons alors que la contribution de la psychopathologie en criminologie se mesure non seulement en matière de compréhension du phénomène criminel, mais aussi en matière de prise en charge thérapeutique, et répond indirectement au souci de la réadaptation sociale et de la lutte contre la récidive.

Cette recherche est partie d'une réalité qu'elle partage avec l'intervention de la justice et qu'elle cherche à relier à celle du mental. A partir de là, les positions divergent et nécessitent une explication. Pour la psychopathologie, l'acte incriminant est pensé en termes de transgression plutôt que de délit et le considérer dans sa matérialité n'est que secondaire par rapport à celle de sa signification. Ensuite, nous posons la question de la culpabilité qui, dans l'approche psychologique ne résulte pas du jugement, mais relève du registre de l'éprouvé. Etant donné que les juristes recourent aux compétences des psychiatres et psychologues, afin d'apprécier l'état mental du sujet et son lien avec les faits incriminants, nous nous sommes intéressé au problème de l'irresponsabilité pénale au sens de l'article 122-1 du nouveau Code pénal, venant remplacer l'ancien article 64. Amenant non seulement la question capitale de la responsabilisation du sujet vis-à-vis de son acte, ce problème se pose également par rapport à l'appréciation de l'état dangereux, avec lequel le diagnostic psychiatrique va encore souvent de pair. Cette polémique a motivé le choix de notre population de recherche et nous a amené à comparer, au regard de la dynamique du passage à l'acte dans son contexte externe et interne, les populations : psychiatrique, et plus précisément psychotique (rencontrée en Unité pour Malades Difficiles) et carcérale non-psychotique (rencontrée en détention). Les deux premiers chapitres montrent que l'évaluation de l'état dangereux ou la prévention sont certainement les aspects qui posent le plus de problèmes aujourd'hui à la criminologie, parce qu'ils ne reposent que sur des définitions floues et des critères praxéologiques peu opératoires. Etant donné que notre recherche se heurte à ce problème, il nous paraissait important de le discuter.

Ayant ainsi défini la réalité externe qui concerne autant notre position dans cette recherche en psychopathologie que le sujet criminel et son acte, nous portons l'intérêt dans le **troisième chapitre** aux apports des différents travaux criminologiques et psychopathologiques à la compréhension du fait criminel, mais relevons aussi leurs impasses. Dans cette partie, nous

formulons essentiellement le reproche que les différentes classifications n'approfondissent qu'un aspect de la réalité du crime, à savoir : la *personnalité du criminel* (Friedlander, 1951 ; Pinatel, 1975 ; Favard, 1984, 1985 ; Kinberg, 1960 ; De Greeff, 1950), la *situation criminelle* (Kinberg, 1959 ; Nedopil, 1991 ; von Hentig, 1947 ; Hesnard, 1963), la *dynamique criminelle* (Cohen, 1971 ; De Greeff, 1935) ou encore *l'acte* (Mac Culloch, 1995 ; Sutherland, Cressey, 1966 ; Ressler, 1993 ; Bénézech, 1994, 1997 ; Pinatel, 1975). C'est l'examen de ces différents aspects qui nous amène à discuter la nécessité d'adopter une perspective intégrative, rendant compte en même temps de l'acte et de son auteur, et de la dynamique qui sous-tend cette confrontation aussi bien qu'elle en résulte. Afin de pouvoir approfondir nos réflexions, nous avons retenu que la formation de la personnalité criminelle renvoie aux problèmes de la constance et résistance du système de défense psychologique du sujet. Au regard de ce dernier et bien qu'analysé séparément, les travaux soulignent l'influence des réalités psychique, intersubjective et morale, et notamment de la défaillance dans le développement psychique d'une de ces réalités sur le processus du passage à l'acte. Nous avons également constaté qu'une comparaison et une articulation des différentes approches et travaux, permettent d'imaginer un continuum qui s'exprime autant au niveau de la personnalité qu'au niveau de l'acte.

Cette idée est précisément illustrée dans le modèle théorique de B. Gibello (1977) qui distingue ces trois réalités dans une même dynamique et nous permet d'élucider, dans le **quatrième chapitre**, l'agissement de la dialectique développementale et interactionnelle sur les modalités conflictuelles et déstructurantes en cause au moment de l'acte. Ce sont notamment les travaux de H. Duncker (1995 ; à paraître), discutant ce modèle par rapport aux motivations internes des crimes passionnels, qui nous permettent d'établir ce lien théorique. L'originalité de ses réflexions réside dans la conception selon laquelle le passage à l'acte surviendrait en réponse à une régression psychique sur un des vecteurs qui met en danger la stabilité de tout le système psychique en entraînant une modification, dans le même sens, des deux autres vecteurs. Considérant que tout psychisme est soumis aux lois de la maturation et régression psychiques, cette théorie écarte l'idée d'une anormalité du fonctionnement psychique au profit de celle d'une anomalie des processus de pensée, susceptible d'affecter tout un chacun (cf. Canguilhem, 1966 ; Wildlöcher, 1995). En vue d'une opérationnalisation des concepts, nous discutons :

- le vecteur intrapsychique à partir du narcissisme en tant que système d'auto-régulation entre deux tendances opposées : une qui cherche l'équilibre interne (satisfaction,

vécu de sécurité, estime de soi...) et l'autre qui vise la tension, le changement et le trouble général. En analysant la manière dont le sujet gère ces deux forces, nous comprenons alors mieux sa dynamique interne et son état psychique au moment de l'acte ;

- le vecteur intersubjectif à partir de la relation d'objet, en ce qu'elle met en évidence dans l'espace de la relation, une direction, une distance, une intentionnalité et une signification qui s'adresse tantôt à l'objet (ou à la victime), tantôt au sujet lui-même (d'où le lien avec le narcissisme) ;

- enfin, le vecteur de la morale ou de la conscience éthique renvoie notamment à la qualité d'intégration du Surmoi. Servant de régulation intrapsychique et d'adaptation au réel, nous comprenons mieux pourquoi le passage à l'acte intervient en l'absence de parole.

Cette discussion nous amène à la conception qu'au fur et à mesure que le Moi grandit et se développe, il se consolide selon la *fonction de synthèse* (Grinberg, 1992).

Arrivé à ce stade de nos réflexions, il reste à voir comment les processus psychodynamiques de la pensée se traduisent au niveau du passage à l'acte. Le **cinquième chapitre** fait ainsi l'objet de cette question et tente d'y répondre en discutant la théorie de la *violence fondamentale* de J. Bergeret (1972, 1981, 1984, 1994, 1995, 1997). Abordant la problématique du passage à l'acte depuis un point de vue psychodynamique et économique des pulsions, ce modèle offre des *critères différenciateurs de l'état criminel*, à savoir : son but ou sa motivation (défensif (devant un vécu de danger vital) ou offensif, indicateurs auxquels nous ajoutons les *types de motivations* dégagés par J. Pinatel (1975), à savoir les crimes : primitif, utilitaire, pseudo-justicier, organisé), le mode d'expression de l'acte (impulsif / planifié), le statut de la victime (différenciée / indifférenciée sur le plan objectal), le contexte émotionnel (peur, colère, sadisme...) et le vécu après l'acte (présence ou absence d'une satisfaction érotisée (sadisme, masochisme) et d'un sentiment de culpabilité).

Nous considérons néanmoins que ce modèle repose sur une perception trop manichéenne de l'acte criminel, car soit violent (défensif, impulsif, victime indifférenciée, absence de satisfaction et de sentiment de culpabilité), soit agressif (offensif, planifié, victime différenciée, satisfaction érotisée et sentiment de culpabilité). Ce chapitre discute alors la violence fondamentale et l'agressivité au sein des organisations psychotiques, névrotiques et dépressives, afin d'apporter quelques nuances.

La confrontation des positions des différentes approches et recherches explorées et la mise en relation de leurs modèles font l'objet du **sixième chapitre**. Nous définissons alors la problématique, précisons les objectifs d'étude des relations entre la variabilité des effets de la

causalité interne, et plus précisément des processus psychiques des sujets psychotiques et non-psychotiques, et la variabilité des significations de leur passage à l'acte. Plus précisément, nous formulons l'hypothèse selon laquelle : *chez les sujets psychotiques et les détenus non-psychotiques, la signification du passage à l'acte meurtrier varie en fonction de sa causalité interne (plus précisément, du niveau développemental et de l'articulation des trois vecteurs psychiques : intrapsychique, intersubjectif et moral)*. En guise d'opérationnalisation, nous présentons et justifions le choix des différents outils méthodologiques utilisés, à savoir pour l'évaluation des trois vecteurs : l'*Inventaire du Narcissisme* de F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989), traduit et validé en français pour cette recherche par A. Ambrosi, G. Brandibas et H. Sztulman (à paraître) et nous permettant d'examiner le vecteur intrapsychique en terme de régulation narcissique ; le *Repertory-Grid Test* adapté à partir de G.A. Kelly (1955) et J.W. Scheer et A. Catina (1993), mettant en évidence la qualité de la relation d'objet et opérationnalisant le vecteur intersubjectif ; l'*Entretien du Jugement Moral* de L. Kohlberg (à partir de Colby et Kohlberg, 1987) dégagant les différents niveaux du vecteur moral. La signification de l'acte est recherchée au moyen d'un *entretien structuré* s'inspirant des entretiens d'expertise et plus précisément, du *Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'« Agressions Sexuelles » (Q.I.C.P.A.A.S)* mis au point par C. Balier et coll. (1997) auquel nous avons ôté les questions portant sur les habitudes et désirs sexuels en rapport plus ou moins direct avec l'acte. Il a fait l'objet d'une première analyse structurale par le logiciel *ALCESTE* (Reinert, 1986) qui a été approfondie et complétée par une *analyse clinique du contenu*. Notre population de recherche est composée de 18 sujets psychotiques, 21 détenus non-psychotiques et 21 sujets dits « normaux » sans antécédents psychiatriques, ni judiciaires. Ce dernier groupe sert de comparaison et de contrôle, afin d'éviter l'interprétation abusive des scores et résultats aux tests. Il n'a été soumis qu'à la passation de l'*Inventaire du Narcissisme*, le *Repertory-Grid Test* et l'*Entretien du Jugement Moral*.

Les deux chapitres suivants organisant la présentation des résultats obtenus et fonction des variables examinées.

Le **septième chapitre** concerne l'évaluation des trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) et se divise en trois parties. La première porte sur la mise en évidence de la qualité du narcissisme des trois groupes de recherche, par l'intermédiaire d'une comparaison des moyennes (méthode de *scoring* classique) et l'analyse de la variance qui nous permet de repérer les différences significatives entre les trois groupes. Cette analyse ouvre sur une discussion des problèmes que posent la méthode du *scoring* et les tests paramétriques à ce

questionnaire, mais aussi de manière générale. Les résultats montrent qu'il existe une différence significative entre les groupes de psychotiques et de sujets dits « normaux » pour l'ensemble du test. A travers une analyse plus détaillée entre les différentes catégories et questions, nous voyons plus précisément que le groupe des détenus occupe une position intermédiaire sur le continuum dessiné par les deux premiers groupes. Plus précisément, nous observons que le groupe des psychotiques se caractérise par une qualité relativement archaïque du narcissisme en recourant à l'idéalisation de soi, au sens du Moi Idéal et de la toute-puissance et aux préoccupations hypocondriaques, alors que les détenus se caractérisent, comparés au groupe de contrôle, par une idéalisation massive de soi, au sens de l'Idéal du Moi, et une dépréciation d'autrui. Ce mode de fonctionnement traduit une ambivalence affective et une régulation narcissique précaire.

Le Repertory-Grid Test nous a permis d'évaluer la qualité de la relation d'objet, par l'intermédiaire d'une analyse des moyennes, écarts-types, des variances et factorielle, ce qui a abouti à une représentation graphique, sous forme de *bi-plots*, de la constellation des personnages dans la structuration psychique des sujets. Chaque analyse a d'abord été effectuée à un niveau individuel et a donné lieu à une analyse clinique, permettant de confronter nos observations à l'œil nu aux résultats statistiques. Les différentes analyses mettent en évidence une différence entre les trois groupes de recherche. Les psychotiques se caractérisent par une relation d'objet indifférenciée et une structuration psychique excessivement perméable, ce qui évoque le morcellement et la confusion psychiques. Les détenus, eux, se caractérisent par une structuration rigide du monde objectal, ce qui témoigne à la fois d'une précarité psychique et d'une différenciation relative de l'objet. Finalement, le groupe de contrôle se distingue encore des deux précédents par une structuration souple et relativement stable, ainsi qu'une relation d'objet différenciée.

L'Entretien du Jugement Moral évaluant la qualité du jugement moral a été analysé selon les instructions de A. Colby et L. Kohlberg (1987 a et b), mais a également donné lieu à une analyse clinique globale qui visait à analyser, au delà des stades définis par les auteurs, la qualité de l'argumentation et de la résolution des dilemmes fictifs en termes de morale autonome et hétéronome. Une analyse de moyennes et des pourcentages nous permet de constater que les psychotiques font preuve d'un jugement moral relativement primitif et essentiellement hétéronome. Ils se caractérisent par un souci du conformisme qui repose sur un apprentissage superficiel de règles, *a priori*, non intégrées. Les détenus n'atteignent guère un niveau plus élevé. Ils répondent au même souci du conformisme, mais ce dernier repose

moins sur les normes de la société que sur celles du milieu. On distingue clairement une attitude utilitariste dans la manière d'affronter les problèmes qui semble expliquer les oscillations entre la morale hétéronome et autonome. Enfin, le troisième groupe atteint un stade supérieur à celui des deux premiers groupes. S'il s'inscrit comme les deux groupes au niveau conventionnel, on distingue néanmoins une attitude empathique envers autrui et ce dans un but moins égocentrique que social. Ce chapitre aboutit à une synthèse et à une articulation des résultats obtenus pour les trois vecteurs qui montrent que le fonctionnement psychique des psychotiques reste fixé à un stade pré-oedipien, alors que celui des détenus relève essentiellement du registre oedipien, ambivalent. Seul le groupe de contrôle parvient à la sublimation et se caractérise par une organisation psychique qui atteint le stade génital.

Le huitième chapitre évalue les différentes significations du passage à l'acte par l'intermédiaire d'une analyse préalable réalisée avec le logiciel ALCESTE. Ce dernier isole des classes sémantiques à partir d'entretiens et selon le principe des co-occurrences. Ayant effectué deux analyses différentes du corpus textuel recueilli, nous retenons notamment le fait que les détenus adoptent un discours où l'acte et les conditions d'incarcération sont prévalantes, alors que les psychotiques évoquent essentiellement la maladie et adoptent un discours médicalisé au détriment d'une analyse de leur acte, ce qui indique une attitude de déresponsabilisation vis-à-vis du crime. Ensuite, l'analyse clinique des entretiens regroupe les questions du QICPAAS en six grandes classes : 1. les défauts d'étayages (sur le plan médical, sur le plan des relations familiales, sociales et professionnelles, et sur le plan de la personnalité) du sujet ayant un rapport plus ou moins direct avec l'acte ; 2. la situation pré-criminelle ; 3. la description de l'acte ; 4. sa perception de l'après-acte ; 5. l'évaluation du sujet et de son acte ; 6. la dynamique et l'évaluation clinique de l'entrevue.

Les résultats montrent que les psychotiques et les détenus se distinguent notamment au niveau de la dynamique de l'acte. Ainsi, les premiers se caractérisent par des crimes primitifs, abréactifs, souvent dans un contexte de délire de persécution ou de confusion mentale qui ne leur permet pas d'anticiper la situation sur un autre mode que celui de la menace. S'inscrivant dans le registre de la violence fondamentale, leur crime se caractérise par : a) un caractère impulsif, malgré un semblant de planification rationalisée, b) un processus criminogène discontinu, dans le sens d'un débordement pulsionnel imprévisible, c) une indifférenciation de la victime (même s'il s'agit d'un proche, celui-ci aura pris, sous l'impossibilité de se figurer le danger, une allure de monstre, faisant intrusion dans son monde interne), d) une absence de satisfaction consécutive à l'acte et e) une absence de sentiment de culpabilité. D'après la

typologie de J. Pinatel (1975), nous pourrions dire que les psychotiques se caractérisent par un passage à l'acte primitif ou utilitaire. Si les crimes des détenus sont dans l'ensemble moins primitifs, on constate un clivage au sein de cette population entre d'un côté des crimes passionnels (au sens de la définition de J. Pinatel, 1975), survenant suite à une perte d'objet et une régression psychique consécutive à cette dernière, et de l'autre des crimes à connotation utilitariste (on pourrait dire qu'ils sont « accidentels » et surviennent dans le cadre du vol, ou ils sont organisés au sens des crimes commandités). Ces crimes se caractérisent : a) soit par l'impulsivité, soit par la préméditation, b) mais sont généralement sous-tendu par un processus criminogène continu ; c) la victime est relativement différenciée sur le plan objectal et peut être un proche ou un inconnu ; d) on note après le passage à l'acte un débordement par les affects, poussant les sujets dans le désarroi, le vécu d'un « état second » ou encore dans un désespoir pouvant mener jusqu'au suicide ; si certains sujets faisaient part d'une indifférence affective, d'aucun ne semble éprouver une satisfaction ; e) enfin, on note une absence de culpabilité authentique au profit d'un sentiment de honte plus primitif et égocentrique. Si ces crimes se caractérisent par une intentionnalité offensive, les autres indicateurs témoignent en faveur d'un comportement violent et relativement archaïque. Nous en concluons que ces crimes se situent à mi-chemin sur le continuum entre la violence fondamentale et l'agressivité.

Le **neuvième chapitre** discute les différents résultats et réfléchit aux liens de dépendance entre la qualité de la dynamique des trois vecteurs (intrapyschique, intersubjectif et moral) et des différents critères examinés quant à la signification du passage à l'acte. Nos réflexions portent notamment sur la similitude du fonctionnement psychique des détenus avec les organisations états-limites. Ce chapitre aboutit à la validation de nos hypothèses de départ, mais souligne aussi des aspects nouveaux, ainsi que les limites de cette recherche. Cette discussion des résultats renoue régulièrement avec les modèles théoriques précédemment examinés.

Notre recherche ne veut pas perdre de vue les questions qui l'ont initialement motivées. Ainsi, nous nous interrogeons sur les possibilités de la prise en charge thérapeutique et concluons dans le **chapitre dix** sur les problèmes initiaux du pronostic de récidive et de l'évaluation de l'état dangereux. Nous mettons notamment l'accent sur l'absence de responsabilisation et d'élaboration psychique par les sujets de leur acte (et ce encore en moyenne huit ans après leur crime), ce qui pose la question de l'efficacité de la sanction et des conditions de prise en charge institutionnelle des sujets jugés pénalement responsables et irresponsables de leur crimes.

I. ASPECTS EPISTEMOLOGIQUES DE L'ACTE CRIMINEL

Qu'est-ce que l'acte criminel ? E. Durkheim (1963) répond que le crime comprend « *tout acte puni* » et fait du crime ainsi défini « *l'objet d'une science spéciale, la criminologie* ». Simple dans sa formulation, cette définition renvoie néanmoins à la réalité des rapports complexes entre le crime et la loi, l'acte et l'auteur et encore le crime et la société. Afin d'élucider ces liens, nous aurons recours à l'histoire retraçant l'évolution des approches juridique, psychiatrique / psychanalytique et sociologique en matière de crime.

Circonscrivant le contexte externe de notre recherche, ce chapitre discute les raisons et la manière dont ces approches s'intéressent au phénomène criminel. Nous comprendrons alors que notre conception actuelle repose sur un consensus qui évolue avec la société. En ce sens, ce chapitre tend à montrer que le couple acte-auteur à la fois motive et subit les mouvances scientifiques. Il se situe par conséquent au centre d'une interaction dont la psychopathologie doit tenir compte en ne répondant pas seulement aux besoins et souffrances de l'individu, mais aussi, et par ce biais, aux attentes de la société.

Cette revue de questions historique montre comment le sujet délinquant¹ devient objet d'investigation et d'étude après avoir été objet de décision de la justice. Passant d'une étude isolée et déterministe du *délinquant-objet* à la vérité complexe et intrinsèque du *délinquant-sujet*, ce premier chapitre aboutit à la définition de *l'acte criminel (meurtrier)* sur laquelle nous nous appuyons pour construire notre objet de recherche.

I.1. Le crime et la loi

La question des rapports entre l'homme et ses crimes se pose d'abord sous l'**Ancien Régime** en termes de péché. Ainsi le criminel est « *l'individu qui a fait un crime, celui qui a commis une faute* », et cette dernière « *mérite punition* » (Renneville, 1997). Dans le sens de la définition de G. Devereux (1970) selon laquelle « *le crime n'est (...) que ce que la culture reconnaît comme tel* », l'attention se focalise dans un premier temps sur l'acte et non sur

¹ Nous attribuons ici au mot *délinquance* un sens général, définissant celle-ci comme « *toute violation à la norme légale pénale quel que soit le mode criminel, délictueux ou contraventionnel de son occurrence* » (Spector, Casadamont, 1978). Elle est employée comme synonyme de *crime*.

l'auteur.

La pratique du droit pénal sous l'Ancien Régime préconise le dogme du libre arbitre de l'individu avec toute sa raison, donc sa pleine responsabilité, sauf en cas de folie qui légitime d'infliger au criminel le châtement par le droit de Dieu. Ce dernier répond essentiellement à une vengeance sociale, et se montre extrême dans le déroulement de son cérémonial ainsi que dans l'effet imposé au coupable et à l'opinion publique (Foucault, 1975 ; Ostendorf, 1995 ; Bouchard, 1996).

La contestation de cette pensée surdéterministe et déshumanisante du crime ne vient qu'avec les réformateurs des Lumières, souvent critiques envers l'Eglise et la justice pénale. La représentation sociale de l'infracteur² change profondément à partir du XVIIIe siècle avec le mouvement de relecture anthropologique - entamée par **C. Beccaria**³ (1738-1794) avec « *des délits et des peines* » (1764) - qui rompt avec la lecture mythique du crime. Son originalité réside dans l'apport d'une réponse cohérente à une interrogation devenue brûlante : comment légitimer cet « *archipel pénitentiaire* » (Foucault, op. cit.) ou sur quels principes de la raison et humains construire une nouvelle justice criminelle ? Avec l'idée du *contrat social* de J.J. Rousseau, il développe une théorie originale de la peine. Celle-ci, plutôt que d'exclure le délinquant de la société et de la loi, doit garantir cette dernière au sens de la protection de la société. Il soutient l'argument utilitariste que la peine de mort, parce qu'elle est l'expression d'une justice archaïque, barbare à l'époque (vu la cruauté des supplices infligés au criminel), est inutile pour la société.

Si en France l'abolition de la peine de mort a dû attendre la loi du 9 octobre 1981, depuis 1810, les auteurs de crimes pouvaient bénéficier légalement des causes d'irresponsabilité pénale (article 64 du Code pénal) que sont l'état de démence et l'état de contrainte. A côté de Rousseau et de Beccaria, les écrits de Montesquieu et de Voltaire contribuent également à cet « *idéalisme juridique* » (Renneville, op. cit.) qui déplace l'origine de la criminalité des moeurs dans les institutions mal faites. L'idée de la légitimation de la peine fait de la justice un « *dispositif symbolique* » (Sichère, 1995) avec pour vocation non seulement de normaliser les individus ou de « *discipliner les corps* » (Foucault, op. cit.), mais aussi de produire des sujets et de fonder ainsi une pensée effective du mal. Si la **Révolution** de 1789 applique les principes de codification, de légalité et d'adoucissement des peines, le

² Notion juridique relative à l'*infraction* (Gassin, 1998)

³ Nous écrivons en caractère gras les auteurs qui incarnent un courant de pensée spécifique

Premier Empire revient en revanche très vite à une étiologie individualiste de la criminalité.

D'une manière générale, nous pouvons dire que la loi s'oppose à l'arbitraire. Son caractère inéluctable définit une norme de comportement. En ce sens, le droit est normatif, voire instrument de normalisation. Contrairement à l'opinion de certains auteurs, son but n'est pas la répression. A ce sujet D. Lochak (1988) précise que le droit « *impose subrepticement une certaine image des rapports sociaux que chacun est implicitement incité à reproduire, indépendamment de toute notion juridique. On voit ainsi se profiler un double rapport entre normalité et légalité : le droit confère force juridique à des normes (sociales) préexistantes, convertissant le « normal » en « légal », mais à son tour la règle juridique - le « légal » va servir d'étalon de ce qui est socialement reconnu comme normal. Le droit est donc le garant de la normalité instituée en ce sens qu'il impose le respect et assure la reproduction (forcée) des comportements considérés comme normaux* ». La loi a de ce fait une valeur de convention intersubjective et fonde les obligations entre les citoyens, dans un Etat de droit. Déjà I. Kant (1788) pensait que « *être libre, c'est agir par raison, c'est créer de l'intelligible, c'est vraiment participer à l'être en réalisant le devoir être* ».

Poser le principe d'égalité ne rime pas forcément avec une égalité devant la peine, puisqu'il sera tenu compte des singularités de chacun et du contexte pénal afin de trouver une adéquation entre le condamné et la sanction qui le frappera.

Le principe d'irresponsabilité pénale exclut du droit les actes accomplis par le malade mental, ce qui nous renvoie à la nécessité causale, à laquelle répond la médecine avec la psychiatrie. Au début du XIXe siècle l'intérêt s'étant déplacé sur les déterminismes médico-anthropologiques, bio-psychologiques qui pèsent sur l'auteur, le crime n'est plus qu'un phénomène secondaire et l'expression d'une faille ou défaillance qui est à chercher au niveau du criminel lui-même.

I.2. Le crime et l'auteur

Dans ce courant, l'anthropologie peu à peu annexée au savoir médical, devient synonyme d'anatomie descriptive. **F.J. Gall** (1758-1828) et **Lavater** (1741-1801) sont les premiers médecins théoriciens s'intéressant à la phrénologie et considérant le cerveau comme l'unique siège de tous les phénomènes de la vie psychique de l'homme. Grâce à la phrénologie,

ils espèrent faire l'inventaire des déterminations physiologiques du comportement humain. Dans cette même optique déterministe, lors de la seconde moitié du XIXe siècle, les médecins aliénistes (Morel, Broca, Manouvrier, Topinard...) dégagent progressivement une nosographie structurée repérant les signes pathologiques de la déviance.

Ce point de vue est notamment défendu par l'école positive italienne au moment de la naissance de la criminologie - terme introduit par R. Garofalo en 1885 - et dont **C. Lombroso** (1836-1909) est considéré comme le père fondateur. Médecin psychiatre avant de devenir un spécialiste de la question du crime, sa préoccupation première est de mettre en évidence ce qui pouvait distinguer le criminel de l'individu dit « normal » d'une part et du malade mental d'autre part. Influencé par l'approche évolutionniste de C. Darwin, C. Lombroso (1895) défend la théorie du « *criminel-né* » ou encore celle du « *fou moral* », et prône ainsi la criminologie de la différence considérant que l'infracteur est un individu atteint d'*atavisme* puis de *dégénérescence*, bref malade dans son corps ou dans son esprit.

Ne trouvant que peu d'adeptes, petit à petit « *les médecins et les anthropologues ne se contentent plus de tâter les crânes des infracteurs mais ils scrutent minutieusement toutes les parties de leurs corps* » (Renneville, op. cit.). Sur le plan de la psychiatrie, la thèse du *criminel-né* cède progressivement la place au *criminel-fou* et ouvre la voie à une criminologie psychiatrique. **Pinel** (1745-1826) décrit des *accès de fureur et d'excitation dans les vésanies*, alors que **Esquirol** (1772-1840) développe le concept de la *monomanie homicide*, afin d'attirer l'attention des juges sur le fait que l'acte pouvait être le porteur du signe de la folie. Faisant ainsi éclater le paradigme de l'aliénation mentale et infléchissant les intérêts du savoir psychiatrique (Lantéri-Laura, 1984), **Gressinger** (1817-1868) évoque en premier le processus à l'origine de la symptomatologie. Mais avec la *théorie de la dégénérescence* de **Morel** (1809-1873) et **Magnan** (1835-1916), l'individu s'inscrit dans un état permanent, irrémédiable et peut par là même être considéré comme *dangereux* (Tapella, 1993).

Les recherches bio-psychologiques qui s'inscrivent dans le courant de la *criminologie spécialisée* (Pinatel, 1975), cherchent à caractériser la population délinquante et criminelle. Elles persistent jusqu'au début du XXe siècle avec les travaux de l'*école de Graz* sur les *aspects héréditaires de l'activité criminelle*, la théorie des « *perversions instinctives* » d'**E. Dupré**, la *morpho-caractérogénie* d'**E. Kretschmer**, la *constitution délinquante* de **B. Di Tullio**, le *syndrome de Klinefelter*, encore appelé *le chromosome du crime*.

Cette liste déjà longue n'est que le début du courant déterministe médical. Tendante vers une normalisation du fait criminel, elles s'accréditent également un rôle de « savant » ou

d'« expert » dans l'établissement de la responsabilité qui vient contrebalancer le pouvoir du juge en la matière. Pourtant, le savoir psychiatrique n'a « *le droit de se placer uniquement du point de vue de l'état mental de l'individu* » alors que le droit au service de la société doit « *prendre des mesures de sécurité et de protection sociale contre les délinquants dont l'état est dangereux, peu importe d'ailleurs que ces délinquants soient normaux ou anormaux* » (Prins, 1910).

Aujourd'hui, faute de pouvoir expliquer le crime dans sa complexité, le débat se centre davantage sur les facteurs facilitant l'émergence de l'acte. Comme le malade mental désormais interné, le criminel doit être traité en fonction de sa dangerosité pour le groupe social. La notion de dangerosité pose rapidement et conjointement à la difficulté de définition, un problème d'évaluation, d'estimation, de pronostic et plus généralement de représentation que l'on en a. A côté des recherches psychopathologiques (cf. chapitre III) essayent de remédier à ce problème, les recherches médicales, et notamment neurophysiologiques. Dans le nombre, les plus intéressantes sont peut-être celles qui s'intéressent à l'influence des neurotransmetteurs tels que la sérotonine (5-HIAA) et la monoamineoxydase (MAO), sur l'impulsivité et l'anxiété (Apter et coll. 1990 ; Möller, van Praag, 1992). Si l'on ne peut savoir ce qui est premier : l'acte ou le taux des neurotransmetteurs, en agissant sur les derniers, ces études cherchent à participer activement à la prévention.

L'organisme ne contient donc pas toutes les réponses et l'étude de l'acte nécessite de tenir compte d'autres aspects, car, supposer une co-morbidité entre l'acte et la maladie sans s'intéresser pour autant aux processus qui leurs sont communs, revient à déresponsabiliser le sujet vis-à-vis de son acte et à l'annuler en tant que sujet. Le début de la psychiatrie fut marqué par ce discours fort, écartant ainsi l'éventualité que le discours du sujet peut également contenir des éléments de vérité. C'est la psychanalyse qui attire l'attention sur l'aspect dynamique psychique sous-tendant l'acte.

I.3. La dynamique du passage à l'acte

Dans ce mouvement général, la psychanalyse avec S. Freud contrecarre cette tendance de normalisation. Procédant par inférence inductive, le principal mérite des travaux psychanalytiques cliniques est moins d'expliquer le phénomène criminel que de l'observer dans certains de ces traits pour en expliquer les mécanismes ou encore le processus. C'est en ceci que la locution **passage à l'acte** prend tout son sens.

Au cœur de leurs démarches de soins, se trouve la souffrance psychique qui renouvelle les rapports du normal et du pathologique. Ainsi, face au malade, ils ne l'abjurent pas, mais, au contraire, tentent de comprendre le sens de son délire pour permettre au sujet d'accéder à sa vérité. Rendant au sujet sa responsabilité, les disciples de S. Freud refusent l'idée de traiter la délinquance, dans la mesure où celle-ci relève du choix - au sens sartrien du terme - du sujet. Les soins s'envisagent par conséquent dans une relation contractuelle qui évite la contrainte thérapeutique.

Avec la découverte de l'**inconscient** et la notion de **conflit**, la psychanalyse s'intéresse aux mécanismes latents et à la psychodynamique de l'acte. Reliant dans une même réalité psychique les aspects psychologique (intrapsychique) mais aussi social (ou interrelationnel) et juridique (moral), elle aborde les questions centrales de la criminologie. S'interrogeant aussi bien sur la pathologie du crime que sur ce type de sujet qu'est le criminel, la psychanalyse propose d'appréhender la question du crime et de la loi par l'intermédiaire des **processus⁴ de l'individuation** et de la **socialisation**. Ces derniers contribuent notamment à la compréhension de la nature de l'interaction et de la qualité du lien entre le crime - en tant que *phénomène individuel* et qualitatif - et la *criminalité* - collective et quantitative (Gassin, 1997). Constatant que le crime peut provoquer un « *malaise dans la civilisation* », S. Freud (1930) soulève déjà la question de la réaction sociale au centre du débat actuel de la criminologie (cf. infra). Sans pourtant vraiment s'intéresser à la criminologie (Labadie, 1995), il réfléchit pourtant à l'écoute des récits de crime fantasmatique d'une de ses patientes qui se présentait à lui en tant que victime d'inceste paternel, ou mythologique d'Œdipe de Sophocle. L'originalité de celles-ci est

⁴ En référence à R. Gassin (1998) nous entendons par processus « toute succession de faits ou d'événements liés entre eux, se déroulant suivant un certain ordre et marquée par un commencement, un déroulement et une fin. La dimension « temps » est donc essentielle dans la notion de processus, alors qu'elle n'a pas d'autre incidence sur la notion de cause que celle de l'exigence de l'antériorité de la « cause » par rapport à « l'effet ».

notamment de situer l'acte criminel fantasmatique ou réel dans le sujet, et plus précisément dans un processus de structuration du Moi, à l'origine de la *conscience sociale*. Dans « *totem et tabou* » (1912), il explique par le mythe du parricide dans la horde primitive, le processus de socialisation : les fils refusant de partager avec leur pères les femmes, se liguerent contre eux et commirent un parricide collectif pour prendre le pouvoir. Mais afin d'éviter d'être victimes de la loi de talion, exercée cette fois-ci par leurs propres fils, ils édictèrent des interdits sévères, grâce à un processus de culpabilisation révélé par le complexe d'Œdipe. Comme dans le mythe d'Œdipe, la prohibition de l'inceste et du parricide occupe une place importante, car elle amène le sujet à s'ouvrir aux rapports sociaux autres que familiaux. Dans un processus de structuration mutuelle et intériorisant des interdits, se développe non seulement la personnalité du sujet mais s'organise aussi la société. Cette *violence* originaire à l'*altérité* (Yvonneau, 1985), *innée, universelle* (Lorenz, 1969 ; Eibl-Eibesfeldt, 1976) et *fondamentale* (Bergeret, 1984), caractéristique de l'*homo violens* (Dadoun, 1993), « *place le crime collectif au principe du lien social et commande de réinterroger la perdurance (fantasmatique) de ce sentiment de culpabilité qui donne son relief au vécu oedipien* » (Assoun, 1997).

La théorie psychanalytique amène à considérer que l'infraction se situe au centre d'un conflit auquel le groupe social réagit en le qualifiant d'infraction avec les conséquences qui en résultent. Cette conception provoque un glissement du *délinquant-objet* vers le *délinquant-sujet*, parce que - comme le souligne J. Habermas (1986), la notion de conflit réfère implicitement ou explicitement à une pluralité de points en interaction qui doivent pouvoir s'exprimer. Cette perspective d'un conflit intrapsychique ou inter-relationnel offre une autre définition de l'homme. A la différence de la fiction de l'*homme raisonnable* (que présuppose le droit pénal), et de celle qui le réduirait au *lieu de réaction à un stimulus* ou le rend victime de ses déterminismes, J. Lacan (1950) fait remarquer que « *la psychanalyse irrealise le crime* » en expliquant ses ressorts imaginaires et symboliques, mais ne « *déshumanise pas le criminel* », lequel reste un sujet avec une souffrance et un conflit surmoïque bien réels.

Par conséquent d'après l'approche psychanalytique, la loi s'inscrit dans un processus de symbolisation et d'élaboration mentale des rapports intersubjectifs. Son caractère symbolique fait advenir le sujet et lui permet d'acquérir des droits et des devoirs, ceux d'un sujet libre dans une société libre. C'est pourquoi, s'interroger sur la qualité de l'intégration psychique de la loi, revient en même temps à mesurer les possibilités de réadaptation sociale, soucis que se partagent le droit et la sociologie.

I.4. Le crime et la société

— La société en tant que victime du crime, mais aussi, d'une certaine mesure, responsable du crime donne lieu à de multiples recherches qui évoluent au même titre que le droit et la médecine ou la psychanalyse. Les débuts du courant sociologique furent marqués par un rejet de l'étiologie endogène qui supposait un rapport entre l'acte criminel et la constitution organique de l'individu. Privilégiant l'approche du comportement délinquant par l'intermédiaire d'une étude du *contexte exogène*, les premières recherches sociologiques ne font que déplacer le problème du déterminisme interne, psychique ou organique.

L'école cartographique ou géographique de Quetelet (1796-1874) et Guerry (1802-1866) observe que les crimes contre les personnes dominant dans les régions du Sud et pendant les saisons chaudes, tandis que les crimes contre les propriétés l'emportent dans les régions du Nord et pendant les saisons froides et conclut sur la *loi thermique de la criminalité*. Cette idée est d'ailleurs également formulée par Montesquieu.

L'école socialiste, elle, inspirée par les écrits de Marx et Engels du XIXe siècle, explique la délinquance en termes de conditions économiques, et situe notamment la cause de la délinquance du côté de l'inégalité des hommes. Le crime serait alors l'expression de la lutte des classes, conception que les partisans du socialisme font ultérieurement valoir pour fonder le socialisme « scientifique ».

Ensuite le médecin sociologue **Lacassagne** attire l'attention sur les aspects autres qu'économiques explicatifs de la délinquance. Sans expliquer comment le milieu social peut agir sur la personnalité, il se contente de dire que « *les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent* » et que le milieu criminel est le « *bouillon de culture* » de la société dont « *le microbe est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le faire fermenter* ».

A peu près dans cette même optique, **Tarde (1843-1904)** crée **l'école de l'interpsychologie** et défend la thèse que la délinquance n'est qu'imitation et que *chacun se conduit selon les coutumes acceptées par son milieu*.

De façon déjà plus nuancée, **E. Durkheim (1858-1917)** étudie la criminalité comme instrument de la régulation sociale (1894). Posant la criminalité comme inhérente à la structure même de la culture à laquelle elle appartient, il explique la conduite délinquante par l'*anomie* qui correspond à un état de désorganisation, de destruction, d'un groupe ou d'une société, dû à la disparition partielle ou totale des normes et valeurs communes à ses membres. Cette idée

sera reprise plus tard par **R.K. Merton** (1938) qui ajoute que la cohésion sociale est mise en danger quand il existe une tension trop forte entre les buts proposés et les moyens légitimement accessibles.

Finalement, la particularité de la théorie du sociologue et juriste **E. Ferri** (1856-1929) réside dans le fait qu'il s'intéresse moins à la criminalité en tant que phénomène collectif qu'à l'individu criminel. Reprochant aux travaux criminologiques de n'avoir saisi que des aspects partiels de la délinquance, il propose une approche multifactorielle juxtaposant différents déterminismes endogènes (se référant aux caractéristiques du type criminel de Lombroso) et exogènes (regroupant les facteurs du milieu physique, tels le climat, la nature du sol, la constitution de la famille, l'organisation économique et politique...). Préconisant que le libre arbitre n'existe pas et que le crime est le résultat d'une addition de multiples facteurs facilitants la délinquance, il offre un modèle appréciable pour son effort d'englober les aspects aussi bien endogènes qu'exogènes et concilier par la même les approches médicales et sociologiques. Mais sa faible réfutabilité, essentiellement liée au manque d'analyse des interactions et influences qu'exercent les facteurs les uns sur les autres, lui vaut des critiques sévères.

Ces premières recherches cèdent ensuite la place aux recherches étiologiques sur le *milieu social*⁵ qui restent insatisfaisantes, car réductrices et souvent infirmées par la réalité des choses. La sociologie vient alors à se demander pourquoi tout le monde ne commettrait pas de délit et y répond par l'*engagement* envers la loi pénale (**Becker**, 1960) ou encore la force du *lien social* (**Hirschi**, 1969). Plus le sujet est ancré dans sa famille, moins il sera tenté de commettre des délits. **M. Wolfgang et F. Ferracuti** (1964) commencent à concilier les approches sociologiques et cliniques en considérant que la violence devient *partie intégrante* de la société par l'intermédiaire d'un apprentissage ou d'une identification déformant le jugement de valeur des gens. **W. C. Reckless** (1964) élabore la théorie du « *containment* » et oppose les barrières interne et externe. Alors que la première correspond à une sorte de force du moi qui contrôle et limite les pulsions du sujet, la seconde, elle, renvoie à la structure sociale et apprend au sujet le respect des autres. Finalement la *théorie stratégique* de **M. Cusson** (1983) arrive aux conclusions que :

1. le délit est avant tout un comportement et non un simple symptôme d'une personnalité,
2. ce dernier est orienté vers des résultats et soulève la question de son utilité pour l'auteur,

⁵ Les présenter toutes serait trop long et ne nous apporterait pas de renseignements supplémentaires sur la façon dont la sociologie se place vis-à-vis de l'acte criminel. Nous recommandons au lecteur désirant plus de détails, de se référer au Précis de criminologie de R. Gassin (1998) qui les présente de façon didactique.

3. ce comportement a une *rationalité (limitée)* parce que recherchant la solution la plus efficace compte-tenu des intérêts du sujet et de contraintes qui pèsent sur lui
4. le délit est marqué par un conflit opposant le sujet à la fois à la victime et aux forces de l'ordre.

Par conséquent, le contrôle social doit prendre des mesures qui dissuadent les délinquants potentiels d'enfreindre la loi. La peine et la responsabilité paraissent comme des impératifs majeurs.

D'une manière générale, la sociologie s'intéresse à la question du crime via la loi. Cette dernière pose les limites aux actions possibles des individus, leur permettant ainsi de vivre en collectivité de manière organisée et évolutive, dans le respect des uns et des autres. Sa manière de lutter contre le crime est de viser la normalisation ou l'adaptation sociale. Or, les avis sont partagés quant à l'aspect répressif de la loi et donnent naissance au courant de la **réaction sociale** encore actif aujourd'hui. Celui-ci distingue trois approches : interactionniste, organisationnelle et critique (appelée encore nouvelle et radicale). S'intéressant moins à l'acte qu'aux influences des réactions sociales à son sujet, *l'approche interactionniste* attire l'attention sur les méfaits des mesures répressives et de *l'étiquetage social des déviants*. Ces derniers expliqueraient la stigmatisation des criminels dans une « *carrière criminelle* » (Becker, cité par Gassin, 1998), cause principale de la *déviance secondaire*. De ce fait, l'approche organisationnelle s'intéresse de près aux phénomènes d'application et de création de la loi pénale, ainsi qu'à l'administration de la justice pénale. Finalement, la tendance à banaliser le crime et à dramatiser la réaction sociale de l'approche critique, réduisant le problème criminel à un « *problème politique et économique de la société capitaliste* » (Gassin, op. cit.), suscite, on l'imagine, des réactions critiques vives de la part des criminologues.

Les approches sociologiques soulignent l'influence de certains phénomènes sociaux sur le crime et l'acteur, les répercussions du crime sur la société et la nécessité de la réadaptation sociale du criminel. La société ou le milieu représentant à la fois un lieu d'échange et une limite à laquelle se heurte le sujet, elle pose la question de la victime. Les différentes approches que nous venons d'aborder amènent à une double notion de victime : la victime d'un crime et le sujet criminel en tant que victime d'une société. Représentatifs du mode relationnel qui relie le sujet à autrui, ces aspects renvoient à un phénomène d'interaction constante entre le milieu et l'individu. Le sujet est modifié par l'action du milieu tout autant qu'il exerce une influence sur

lui. Cette interaction influence, non seulement la manière dont le sujet pose son acte, mais aussi son évolution psychique, et intéresse de ce fait la psychopathologie.

I.5. Définition de l'acte criminel

Quelles sont à partir des différentes conceptions que nous venons de présenter, les déductions que nous pouvons faire et qui interpellent outre les sciences humaines, la psychopathologie ? Si nous faisons la synthèse, le passage à l'acte criminel peut être interprété en termes de symptôme et d'indice observable du fonctionnement psychique. Il devient alors source de variation et expression de processus de pensée et de comportement qui éclairent par leur différence ou défaut la conduite communément admise. En termes de phénomène, il décrit une manière d'être et une façon d'être au monde. Le passage à l'acte criminel ne peut être pensé dans le réseau subjectif de ses motivations sans le situer dans le contexte qui lui donne sens. « *L'acte surgit et fait sens, non seulement pour le sujet, mais aussi dans le monde, depuis une situation dans un monde* » (Naudin et coll., 1997).

Selon la définition de R. Gassin (1998), l'action criminelle se présente sous le double aspect d'une *action humaine volontaire* (s'opposant ainsi aux automatismes comportementaux et des instincts animaliers) et d'une *conduite humaine spécifique* qui cause un *dommage évident* (Cusson, 1981) à autrui. Il incombe néanmoins de distinguer entre l'acte en tant que *phénomène diachronique* de l'histoire du sujet, infléchissant sa trajectoire existentielle, et la conduite criminelle qui consiste à l'inverse à une façon d'être au monde qui est profondément inscrite dans la personnalité sans être pour autant obligatoirement structurante (Devereux, 1970). En tant que *fait humain* elle renvoie à la personnalité individuelle ou collective de ses auteurs, dans une situation donnée, et se distingue du fait de la nature, objectif et qui, seul, existe en dehors de la conscience⁶. En effet, l'acte criminel est observable de l'extérieur en tant qu'« *expression de volontés, de sentiments, de passions, de tendances ... qui le motivent si bien que ce ne sont que des signes qui renvoient à tout un réseau de signifiés internes* » (Gassin, op. cit). En ce sens, l'article 121-3 du Code pénal précise : « *il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre. Toutefois, lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas d'imprudence, de négligence ou de mise en danger délibérée de la personne d'autrui* ». La notion d'intention peut prêter à confusion. Souvent abusivement interprétée en termes de

⁶ par exemple les catastrophes naturelles, les forces gravitationnelles des masses cosmiques d'après Newton...

planification ou préméditation de l'acte, le droit fait davantage référence à l'aspect *volontaire* de l'acte, dans le sens où seul l'homme est capable de se représenter un but, qui va au-delà des instincts animaliers, et d'inventer puis d'employer, pour y arriver, les moyens efficaces. Sans exclure l'attitude passive, qui elle aussi relève d'un choix, le droit pénal prévoit une gradation depuis la faute contraventionnelle jusqu'au dol aggravé ou préméditation. Sur le plan juridique, l'acte criminel occupe une place particulière parmi les différents types d'infractions pénales qui sont au nombre de trois et dont il requiert la gravité la plus importante. Regroupés sous le terme *d'actes délictueux violents*, on distingue :

1. d'abord les **contraventions** : telles que pour les plus simples, les infractions au code de la route, portées devant le Tribunal de police et punis de peines de police,
2. ensuite les **délits** : tels que le vol, l'escroquerie, l'usage de stupéfiants jusqu'à l'homicide involontaire, portés devant le Tribunal correctionnel et punis de peines correctionnelles
3. et finalement les **crimes** : qui relèvent de procédures criminelles et sont portés devant la Cour d'assises, sont punis de peines afflictives ou infamantes et concernent les trafics de stupéfiants, les viols, meurtres, assassinats, – tortures et actes de barbarie,...

Pour notre étude, nous n'avons retenu que les infractions qualifiées sur le plan juridique de *crimes et délits contre les personnes* (Larguier, 1996 ; Roujou de Boubée et coll., 1996) qui comprennent :

1. *les infractions intentionnelles tendant à donner la mort* dont :

- **l'homicide volontaire** : qui est un terme générique pour décrire une atteinte qui est peut être qualifiée de meurtre ou d'assassinat en cas de préméditation :
- **le meurtre** : qui est l'homicide intentionnel sur la personne d'autrui, selon l'article 221-1 du Code pénal. Il suppose une intention de donner la mort (et pas seulement l'intention de blesser auquel cas il s'agit seulement de violence (cf. infra)). Il implique un geste tendant à donner la mort peu importe le moyen utilisé (arme, étranglement, incendie...),
- **l'assassinat** : qui est un meurtre commis avec préméditation, selon l'article 221-3 du Code pénal. La préméditation est retenue même si la victime est indéterminée (le sujet exprime la volonté de supprimer la première personne qu'il rencontre) ou n'est pas celle qui était visée. L'auteur n'exécute alors

l'acte qu'en fonction de circonstances particulières, mais prédéfinies. Par conséquent, la préméditation exclut la réaction de colère et suppose une réflexion préalable, calme,

- **le crime contre l'humanité** : qui comprend le génocide et autres crimes contre l'humanité (déportation, réduction en esclavage...). Nous n'avons pas rencontré ce cas de figure parmi notre population d'étude, et finalement
- **la tentative** : qui se manifeste par un commencement d'exécution. Cette dernière n'a été suspendue ou n'a manqué ses effets qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

2. les infractions intentionnelles ne tendant pas à donner la mort :

- **les violences (criminelles)⁷** : (actes intentionnels dirigés contre une personne et qualifiées de coups (ayant provoqué ou non une blessure et également des voies de faits ; nous n'avons pas retenu ces dernières dans le cadre de cette recherche) selon les articles 221-1 à 16 C du Code pénal.)
- **les tortures et actes de barbarie** : (nous avons rencontré ce cas de figure seulement associé au meurtre)

Ne sont considérés comme transgressions que les actes volontaires qui outrepassent, d'après le droit, la limitation de la loi codifiée. La loi, en proclamant l'interdit (cf. les dix commandements) ouvre la brèche à la transgression qui, elle, « *justifie la loi, justement parce qu'elle la met en acte* » (Périsse, 1997), ce qui montre déjà le mythe freudien de la horde primitive. Inversement, pour qu'il y ait délit ou crime, la société doit tenir certaines conditions pour inadmissibles et doit les qualifier d'infractions. Grâce à ses répliques, l'acte criminel sera signifié en tant que transgression de l'interdit, d'un outrepassement des limites symboliques et en tant qu'agression dirigée par un ou plusieurs individus contre les valeurs les plus importantes et structurantes de la vie sociale des hommes (Lagache, 1950). Celui-ci exige des « *sacrifices expiatoires nécessaires à la vie sociale* » (Lopez, Bornstein, 1994), qui doivent être *prédéfinies* par un droit pénal positif. D'où la qualification juridique de l'acte « *poursuivi au nom de la société toute entière* » et « *passible d'une peine afflictive ou infamante* », sanction pénale qui qualifie l'acte contre lequel une « *poursuite* » est engagée.

Le droit pénal et la psychopathologie constituent des disciplines secondaires qui se basent sur des définitions et représentations des diverses formes d'infractions ou de maladie

⁷ et non la violence contraventionnelle ou correctionnelle que nous n'avons pas incluse dans le cadre de cette recherche

mentale. Seule une étude phénoménologique première permet l'abstraction et le métalangage. G. Lanteri-Laura (1997) propose à juste titre la formule suivante : *psychiatrie* (ou psychopathologie) *versus criminologie versus droit pénal*. De ce fait, comme la maladie mentale, l'acte criminel doit être étudié dans son contexte exogène et endogène qui détermine dans une certaine mesure son apparition et le sens qu'il prend. Ceci implique également de tenir compte des répercussions directes ou indirectes pour le groupe social et des responsabilités que celui-ci doit prendre. En qualifiant et sanctionnant l'acte, la peine se présente comme un « *châtiment infligé au délinquant en rétribution de l'infraction qu'il a commise* » (Merle, Vitu, 1984). Selon le but poursuivi, c'est-à-dire suivant que la sanction vise essentiellement l'expiation ou la privation, les fonctions de la peine varient (Cusson, 1987). En droit pénal contemporain, les peines recourent leurs fonctions traditionnelles, à savoir *l'intimidation*, la *neutralisation* et la *rétribution*, auxquelles s'ajoutent la *réadaptation sociale*, encore appelé la *resocialisation du délinquant* (Gassin, 1998).

Ces différentes fonctions sont le résultat des influences et positions respectives du droit pénal, de la sociologie et de la psychiatrie / psycho(patho)logie par rapport au crime, la société et le sujet criminel et méritent à ce titre d'être présentées.

L'*intimidation* vise autant l'individu que la collectivité et sert, non seulement à dissuader le sujet de la récidive, mais aussi d'exemple pour les personnes autres que les délinquants condamnés (Merle, Vitu, 1984).

La *neutralisation* consiste à « *empêcher le délinquant de commettre de nouvelles infractions en le privant de la liberté, en restreignant sa liberté ou en le privant de droits, pendant un temps plus ou moins long* » (Gassin, op. cit.).

Evoquant la théorie du « *juste dû* » ou encore le « *justice model* » (Von Hirsch, 1976 ; Lazardis, 1983), la fonction de la *rétribution* (Laplanche, 1983 ; Cusson, 1985) exige la « *proportionnalité* » (Von Hirsch, Ouimert, 1984) entre la gravité des crimes commis et la sévérité des peines prononcées (ce qui n'est pas sans rappeler le danger d'une justice-vengeance). E. De Greeff (cité par Gassin, op. cit.) critique à cet égard la non-scientificité des considérations de philosophie morale d'équité et de justice qui sous-tendent l'idée rétributive. Dans la politique criminelle officielle, cet aspect gagne relativement moins d'importance que les idées utilitaristes de prévention par la *réadaptation grâce à des programmes d'action sociale*. Selon M. Cusson (1983), celle-ci se base sur cinq principes :

1. Le premier concerne **l'individualisation ou encore la personnalisation de la peine**. Se décentrant de l'acte pour porter l'attention sur le crime en tant

qu'expression d'un symptôme de socialisation insuffisante ou d'état dangereux, la prise en charge du sujet réfractaire doit, non seulement évaluer sa personnalité, mais encore s'adapter à elle.

2. Le **traitement thérapeutique** ne vise pas la transformation du délinquant en un citoyen normal, intégrable dans la société. Au cours des cinquante dernières années, l'idée d'amender le sujet a été abandonnée et cherchant à l'aider à retrouver son équilibre psychologique et à prendre conscience de ses problèmes. S'intéressant essentiellement à la dimension psychique du sujet, la psychologie et la psychiatrie privilégient le deuxième aspect et ne répondent qu'indirectement aux exigences sociales du premier.
3. Pour répondre à ces objectifs, le thérapeute doit disposer d'un véritable « **pouvoir discrétionnaire** » (Gassin, op. cit.). C'est à lui de choisir les mesures les plus appropriées, de les *modifier* en fonction des exigences et finalités thérapeutiques, voire de *prolonger*, si nécessaire, le traitement.
4. Les mesures thérapeutiques ont pour but **la convergence de l'intérêt du délinquant avec celui de la protection de la société**, ce qui permet de combiner la perspective d'aide avec celle de la contrainte, la compréhension avec la surveillance. Ce point n'est pas sans rappeler les fortes critiques par les psychiatres, auxquelles s'expose la loi 98-468, entrée en vigueur depuis le 17 juin 1998, créant une « *peine de suivi médico-social* » pour les auteurs de crimes et délits sexuels. Présentée comme une peine complémentaire, voire supplémentaire, elle est dans ce contexte, antinomique avec les conditions mêmes du suivi thérapeutique et soulève le problème d'une psychiatrisation de loi ou inversement celui d'une judiciarisation de la psychiatrie ou psychologie.
5. Finalement la réadaptation sociale incite à la **clinique empirique** dont les expériences et observations favorisent la découverte de nouveaux traitements efficaces. Telle est, entre autres, l'optique de cette recherche.

Ces fonctions de la sanction et de l'action sociale révèlent les différentes positions scientifiques par rapport à la loi. Le droit pénal prône son caractère incontournable et normatif et s'occupe essentiellement de son application, alors que la sociologie contribue davantage à sa construction afin de définir une limite aux actions possibles des individus. Cet aspect constructif est repris dans la psycho(patho)logie. Relevant ici du registre symbolique, la loi contribue à l'élaboration des rapports intersubjectifs ainsi qu'à l'individualisation et la structuration du sujet. C'est à cela que J. Lacan (1966) fait allusion en disant : « *Nul n'est censé ignorer la loi parce que la loi est la loi du langage* ».

Cette phrase fréquemment citée a une portée universelle et transdisciplinaire. De ce fait elle reflète bien le sens que nous voulions donner à ce chapitre. Choisisant de présenter ces approches pour les réunir dans une définition équitablement valable, nous n'appréhendons plus seulement la réalité de l'acte criminel meurtrier ou celle du sujet qui l'a commis, mais devons envisager une interaction des deux aspects. Cette dernière est signifiée par une

réalité extérieure sociale, déterminée par les interprétations juridiques, sociales et psycho(patho)logiques, mais aussi par une réalité intérieure, en interaction et en continuité avec la première : réunissant les vécus intrapsychique, intersubjectif et moral (cf. chapitre IV). Se situant comme le sujet dans une dynamique d'échange entre les mondes extérieur et intérieur, la psychopathologie prend ici tout son sens et c'est à ce carrefour que nous situons notre recherche.

L'évolution du discours scientifique d'une manière générale a pour conséquence qu'il convient à présent de savoir et aussi de prévenir. Ainsi le devoir de la psychopathologie est de « *faire reconnaître l'acte ou le symptôme comme n'étant plus étranger au sujet, mais, étant de lui, permettre à partir de là l'éventualité d'une thérapeutique ou d'une rééducation en aidant l'individu à devenir le sujet de son histoire, c'est-à-dire de son passé lorsqu'il prend un sens, ou permettre que la peine devienne évolutive* » (Pouget, 1987). Se confrontant ainsi à la fois au souci de soin du sujet et aux attentes de la société, la psychopathologie doit répondre à une double nécessité face à laquelle elle doit définir sa position.

II. L'ACTE CRIMINEL AU CENTRE DE LA POLEMIQUE

Dans la définition, telle que nous venons de la donner de l'acte criminel, la contribution de la psychopathologie se révèle non seulement utile en matière de compréhension du fait criminel, mais contribue également, avec la prise en charge thérapeutique, à la réadaptation sociale et à la lutte contre la récidive. Pourtant l'application des concepts psychopathologiques et des méthodes psychologiques dans le champ judiciaire présente quelques difficultés dont la moindre n'est pas de concilier l'ordre de la réalité qui - comme nous venons de le voir - fonde l'intervention de la justice, et l'ordre du mental qui spécifie le domaine de la psychiatrie et de la psycho(patho)logie. Ce chapitre vise à éclaircir la façon dont cette recherche de psychopathologie, pose et analyse la question du crime et du criminel et dont elle se positionne par rapport aux attentes juridiques et sociales

En partant de l'acte réel, la justice le qualifie, cherche les preuves qui permettent de l'imputer à son auteur et instaure un débat au terme duquel un verdict (au sens d'une vérité dite) sera rendu et prendra effet dans la réalité. Pour la psychopathologie, l'acte incriminant est pensé en terme de transgression plutôt que de délit et la considération de sa matérialité n'est que secondaire par rapport à celle de sa signification. De même, la culpabilité ne résulte pas du jugement, mais relève du registre de l'éprouvé. En adoptant le point de vue de la psychopathologie, nous traiterons l'acte comme un fait psychologique fondamental qui ne prend sens que lorsque son dynamisme et / ou son contenu contreviennent à la loi. Ceci nous amène à discuter les différences conceptuelles entre le droit pénal et la psychopathologie concernant la transgression et le délit, la culpabilité, la responsabilité et la dangerosité.

II.1. Transgression et délit

Comme le soulignent J.C. Archambault et C. Mormont (1998), transgression et délit ne sont pas synonymes, mais il conviendrait davantage de dire qu'ils se succèdent dans un ordre chronologique dans lequel la transgression précède le délit. La transgression désigne vaguement la violation d'une règle quelconque et dénote ainsi la limite que l'acte a enfreinte. Le délit en revanche, qualifie cet acte en termes de faute (*delinquere* : commettre une faute),

celle d'avoir outrepassé la loi. Par conséquent, tout délit suppose une transgression mais toute transgression n'est pas un délit. Le délit relève de la réalité juridique en tant qu'acte concret mais ne révèle rien sur la subjectivité qui le sous-tend et qui le signifie. Si la justice n'évalue que la licéité de l'acte, les lois du Code, interprétées par l'individu, gagnent une connotation morale qui s'impose sous forme de **morale hétéronome** (Piaget, 1932) d'obéissance à l'autorité.

A côté de cette éthique sociale, tout individu se caractérise par une éthique personnelle ou conscience morale dont il faut évaluer l'influence par l'intermédiaire de la qualité de l'auto-critique ou de la **morale autonome**. Cette dernière fonctionne comme une limite surmoïque interne à laquelle il est impossible d'échapper, et promulgue des sanctions imaginaires et symboliques qui agissent sur le sentiment de culpabilité. A cet égard, le délit se distingue des autres transgressions (telles que les fantasmes, les actes qui dépassent les limites internes) par la sanction pénale concrète qui intervient comme une limite extérieure. Quant au sentiment de culpabilité en tant que vécu interne, les choses se compliquent. S'il est systématiquement suscité par une transgression des limites internes, il n'en est pas de même avec une transgression des limites socio-juridiques externes qui, si « *nul n'est censé les ignorer* », ne sont pas obligatoirement intégrées. Cet aspect, de moindre importance pour le droit, car ne mettant pas en question le caractère illicite du délit, est en revanche essentiel pour la psychopathologie. Il en résulte que :

1. l'étude du délinquant que le psychiatre, le psychologue-expert, ou nous en tant que chercheurs, ne sommes amenés à connaître que parce qu'il a commis un délit, nécessite **l'analyse non seulement de ses relations avec la loi codifiée** mais aussi, et plus largement, de la **qualité des limites externes et internes, concrètes ou symboliques** auxquelles le sujet se heurte ;
2. ainsi analysé, le **délit** se présente comme un **signe polysémique** susceptible de nous renseigner sur la personnalité, mais sans que l'on sache préalablement ce qu'il révèle ; se pose alors la question de savoir si le fait d'enfreindre la loi est « *associé à des caractéristiques psychologiques qui rendent l'acte intelligible, la récidive prévisible, et (éventuellement) le changement envisageable* » (Archambault, Mormont, op. cit.), questions expertales auxquelles veulent répondre les résultats de notre recherche ;
3. le délit ne s'offre pas à une lecture psychopathologique hypothético-déductive ou linéaire dans la mesure où **rien ne permet de conclure sur une équivalence entre un acte, délictueux ou non, et un diagnostic psychiatrique**. De même un type d'action

particulier peut répondre à des motivations ou mobiles différents qui modifient le statut moral et le sens psychopathologique de cet acte.

Si nous revenons à la question de la transgression et du délit par rapport au jugement moral, certains aspects méritent notre attention. Ne sont considérés comme délits que les **manquements à la morale hétéronome** qui font ainsi l'objet de la justice. Par déduction, les transgressions à la morale autonome, en ce qu'elle se différencie de la morale hétéronome, échappent à la justice. Tel est le cas des conduites non prévues par le Code pénal : les fantasmes, les projets criminels non verbalisés ou l'*acting out*⁸. Insaisissables par la loi, mais facilitant, accompagnant ou succédant l'acte, ces aspects gagnent toute leur importance en psychopathologie, car révélateurs du mode relationnel avec autrui, de la nature des exigences surmoïques, du contrôle pulsionnel, de la genèse, la fonction, et plus globalement de la signification de l'acte. Marqueurs de la transgression, ils ont ainsi leur place dans le débat sur la dangerosité. Mais, avant, posons la question de la culpabilité à laquelle ils ont également trait.

II.2. La double facette de la culpabilité

La réflexion que nous venons de mener, laisse pressentir la différence entre le droit et la psychopathologie en ce qui concerne la notion de culpabilité. Pour le droit, celle-ci est synonyme de vérité comme le délit est de l'ordre de la réalité. Elle désigne alors le lien prouvé par lequel un acte est imputé à son auteur. L'acte dont le sujet s'est rendu coupable et dont on peut le tenir coupable, ne nous révèle pas dans quelle mesure l'auteur lui-même se reconnaît coupable ou responsable de son acte. Ceci permet d'évaluer la portée de l'acte et mérite éventuellement des « *circonstances atténuantes* ». Nous pouvons ajouter à cette problématique une dimension supplémentaire, établie par S. Freud (1915), des « *criminels par sentiment de culpabilité* »⁹. Ainsi, il considère que ces sujets passent à l'acte mus par un

⁸ Il paraît nécessaire de distinguer le passage à l'acte de l'*acting out* qui désigne un phénomène propre à la cure psychanalytique et qui relève de la mise en acte hors de la situation analytique, des souvenirs et fantasmes au lieu de les reproduire dans la cure. Pris dans le contexte de la cure, il serait abusif d'utiliser cette traduction linguistiquement correcte mais renvoyant à des niveaux conceptuels différents.

⁹ Nous renvoyons le lecteur à la thèse de doctorat de B. Gaillard (1998) qui a recours à ce concept pour l'intégrer dans une approche taxonomique de l'acte délictueux violent.

sentiment de culpabilité inconscient qu'il s'agit de soulager. Au regard de la criminogénèse, cette hypothèse est originale dans la mesure où la culpabilité ne succède pas à l'acte ni en résulte mais le précède et en est la cause. L'acte viendrait donc la calmer. Cet aspect pourtant intéressant, nous paraît difficilement réfutable par une recherche qui se situe dans l'après-acte et n'a pas été approfondi ici.

Un autre aspect qui a trait à la culpabilité a suscité les réflexions de T. Reik (1926) et qu'il appellera « *Geständniszwang* », la **compulsion d'aveu**. Se prêtant davantage à l'opérationnalisation, son point de départ est fourni par le repérage dans la pratique analytique, d'une tendance inconsciente et compulsive du sujet à exprimer des événements perçus au niveau endopsychique, et ceci à son propre insu. Il s'agirait alors d'une forme d'auto-trahison malgré lui. Il est susceptible de se traduire au niveau des actes (manqués) comme au niveau du discours (lapsus...), mais nous n'avons pas trouvé d'illustration parmi les sujets rencontrés dans le cadre de ce travail de recherche.

L'aveu pour la justice n'a pas le même impact. Se situant alors au niveau préconscient ou conscient, il répond à des motivations différentes et n'a de valeur que si les dires du sujet sont soumis à l'épreuve de la réalité. Les motivations pouvant être d'ordre altruiste (se sacrifier pour disculper quelqu'un d'autre), masochistes ou encore répondre à des intérêts personnels, stratégiques, elles sont enclines à déformer les faits, tout comme la dénégation ou le déni plus habituels. La justice mène donc une instruction qui cherchera à reconstruire la vérité, phase pendant laquelle le supposé coupable reste encore présumé innocent, et qui ne sera validée que par le jugement.

L'attitude du psychologue ou du psychiatre, que nous adoptons dans le cadre de cette recherche, diffère en ceci qu'elle ne cherche pas à savoir si le sujet est coupable au regard de la loi, mais s'il existe un sentiment de culpabilité consécutif à l'acte. Révélateur du rapport que le sujet entretient avec la loi, celui-ci montre si le sujet est capable de relier l'acte à un cadre moral et appelle à rechercher, dans le passé, des faits dissonants.

Finalement, le sentiment de culpabilité suppose un certain degré d'élaboration interne et sert de repère quant à la structuration et la maturation de la personnalité. Il fournit par conséquent un **indicateur de la responsabilisation** du sujet face à son acte plus qu'il ne constitue de critère suffisant pour déterminer sa responsabilité pénale. En revanche, il ne permet pas de prononcer de pronostic fiable, puisque - nous venons de le voir - il peut être le moteur de la transgression, donc de la récidive.

II.3. Le problème éthique de la responsabilité

Etant donné qu'un des critères d'inclusion de notre population de recherche concerne la question de la responsabilité et les controverses qu'elle suscite, il nous a paru nécessaire de discuter cet aspect depuis le point de vue de la psychopathologie, afin d'élucider son impact pour notre étude.

Si le concept de responsabilité n'appartient pas au champ de la psychopathologie, les juristes recourent néanmoins aux compétences des psychiatres et psychologues afin **d'apprécier l'état mental du sujet et son lien avec les faits incriminants**. En outre, il détermine les conditions de prise en charge et influera sur le positionnement que le sujet aura vis-à-vis de son acte, autrement dit, sur sa responsabilisation.

Les pénalistes s'interrogent sur les motivations du criminel et le contexte du crime, dans le but de trouver la meilleure adéquation entre le condamné et la sanction. L'époque où la même peine était systématiquement infligée aux auteurs des mêmes actes criminels est révolue. La responsabilité pénale détermine les êtres qui sont accessibles à la sanction et doivent rendre compte de leur transgression de la loi pénale. Nous y retrouvons les concepts traditionnels de la « *conscience lucide* » et de la « *volonté libre* » qui, en tant que corollaires du libre arbitre supposé de chacun (cf. Gassin, 1998), constituent le fondement juridique de l'imputabilité des personnes. A ce propos, J. Léauté (1972) précise que la responsabilité pénale dépend de la « *liberté morale des délinquants. Conformément au dogme de l'autonomie de la volonté, chaque individu est réputé souverain, maître de ses décisions. Présumé libre des ses actes, il répond à des choix faits à la croisée des chemins, qui se sont ouverts à lui, également larges, les voies du Bien et du Mal. La peine est le prix dont se paye la préférence donnée à ce qui est défendu. Celui qui prouve n'avoir pas été libre quand il s'est agi d'opter échappe au châtement* ».

Avant la parution du nouveau Code pénal en 1994, le juge s'appuyait sur **l'article 64** - datant de 1810 - pour décider de la responsabilité du prévenu de son acte ou de son annulation. Ainsi il n'y avait *ni crime, ni délit lorsque le prévenu était en état de démence en temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister* ». Etant donné que les sujets psychotiques que nous avons rencontrés dans le cadre de cette

recherche, ont eu un non-lieu au sens de l'article 64 ou 122-1¹⁰, il est important d'apprécier les modifications entreprises afin d'évaluer leur éventuelle influence sur la manière dont le sujet se positionne par rapport à son acte. Les critiques que l'on pouvait formuler à l'égard de l'ancien article 64 sont au nombre de trois et n'ont pas toutes été entendues.

1. D'abord le terme de *démence*, pris dans son sens étymologique de perte d'esprit, est inadapté et a soulevé des ambiguïtés cliniques. Il a alors été remplacé par la formule plus moderne de *trouble psychique ou neuropsychique*.

2. Ensuite J. Ayme (1997) souligne à juste titre que l'annulation de l'acte délictueux prive le sujet d'une possible imputabilité de l'acte. Echappant à une peine, il peut mettre en doute l'accomplissement de l'acte ainsi qu'annuler sa position active en tant qu'auteur. L'absence de responsabilité se trouve d'ailleurs en contradiction avec l'article 489-2 du Code civil¹¹ qui rend le sujet responsable de ses actes avec obligation de réparation.

3. Grâce à la psychothérapie institutionnelle et le changement de la politique de secteur, les modifications auraient dû tendre dans ce sens, d'autant que la responsabilisation du malade dans la démarche de soins est difficilement compatible avec une irresponsabilité totale sur le plan pénal. J. Ayme qui a participé à l'élaboration du nouvel article 122-1 argumente que l'on aurait pu dépasser cette contradiction si l'on avait introduit un espace entre le jugement et la sanction. Si la confrontation au premier est susceptible de produire un effet cathartique, la deuxième est antinomique avec le rôle de la psychiatrie ou la psychologie dans la mesure où elle expose le malade mental au risque du choc carcéral, destructurant pour lui. C'est pourquoi, J. Ayme proposait le terme de « *non-punissabilité* » qui aurait permis de « *retrouver le rituel symbolisant du cérémonial judiciaire tout en le dispensant de la peine* ». Se heurtant à l'écho défavorable des juristes qui pensaient moins à l'effet thérapeutique et au droit du jugement qu'au « *caractère ubuesque* » (Marchant cité par Ayme op. cit.) de la présence des malades mentaux au Tribunal, ceux-ci imposent finalement le faux compromis de la formulation « *n'est pas pénalement responsable...* ». Critiquant ce faux changement, J. Ayme fait remarquer qu'il n'existe toujours pas de différence entre l'être et le devoir-être. Autrement dit, le crime est encore attribué à l'être du « *dément* » comme un fait de nature,

¹⁰ Art. 122-1 du nouveau Code pénal: « *N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique, ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et fixe le régime.* »

¹¹ Art. 489-2 du code civil : « *Celui qui a causé un dommage à autrui alors qu'il était sous l'empire d'un trouble mental, n'en est pas moins obligé à réparation* ».

qui non seulement abolit la volonté libre et le rend irresponsable de ses actes mais conduit à situer le sujet au delà des frontières de l'humain. D. Gonin (1993) ajoute à ce propos que « *l'étiqueter de dément et d'irresponsable, le déclarer hors la loi sans possibilité de retour sur l'acte disqualifiant, le diagnostiquer malade d'inhumanité, c'est l'annuler comme être de parole, assécher le courant de vie humaine en lui* ».

Nous pouvons alors penser que les modifications de l'article n'aurons pas d'incidence sur le sujet jugé irresponsable. En revanche, nous pressentons l'impact d'une décision d'irresponsabilité devant la loi sur le positionnement du sujet vis-à-vis de son acte. Autrement dit, non seulement l'acte est légalement annulé, mais il est également enlevé au sujet qui l'a commis. Pourtant si l'acte n'a plus de signification sociale il n'en va pas de même pour le sujet. Inversement, l'acte socialement reconnu parce que puni, ne requiert pas forcément la même signification pour le sujet. Cela renvoie moins à la question du sentiment de culpabilité qu'à la reconnaissance par le sujet de son acte et ses répercussions sur la prise en charge thérapeutique. Nous nous sommes appuyé sur ce débat pour en constituer le critère d'inclusion de la population de recherche.

Le deuxième alinéa du nouveau Code pénal fait apparaître la catégorie des *malades mentaux responsables*, catégorie déjà présente dans d'autres codes européens et qui constitue une sorte de classe intermédiaire entre les malades mentaux irresponsables et les sujets dits « normaux », responsables (Rappard, 1997). Ceci explique probablement l'effet d'écrémage qu'a connu la population en unité pour malades difficiles (UMD). Ainsi, à côté des débiles mentaux et des pervers on ne note plus que la présence des psychotiques, parmi la totalité des sujets ayant commis ou tenté de commettre un meurtre (Defranoux et coll., 1989, Bénézech et coll., 1981). Les débiles mentaux étant peu accessibles à la passation de tests, choix méthodologique sur lequel se base cette recherche, les sujets « irresponsabilisés » que nous avons retenus, étaient exclusivement diagnostiqués psychotiques.

Les conséquences du non-lieu judiciaire suivi de l'internement administratif, signifie pour les psychiatres et psychologues qu'ils doivent établir par le biais des soins, des pronostics et trouver des moyens de prévention. Le problème actuel qui en résulte est le suivant. A défaut d'une prédiction scientifiquement possible de la récurrence, la tendance est de prolonger parfois abusivement l'internement des sujets par delà des soins (Rappard, 1990), concernant au premier chef les patients en UMD.

C'est dans ces institutions que nous avons recruté une partie de notre population de recherche. En vue d'une comparaison avec la population carcérale, nous avons aussi

indirectement mesuré les effets du jugement pénal ou du non-lieu sur leur manière de signifier leurs actes.

Si les psychotiques qui sont passés à l'acte constituent les candidats idéaux de l'irresponsabilité pénale (Allilaire, 1997), ils suscitent parfois injustement l'appréciation d'un état dangereux de la part des psychiatres. Perçus ainsi comme « *compromettant l'ordre public ou la sûreté des personnes* » et nécessitant des « *protocoles thérapeutiques intensifs adaptés et des mesures particulières* », ces sujets répondent aux trois critères de l'arrêté du 14.10.1986 qui conditionne l'internement en UMD. Si nous acceptions cette qualification telle quelle, nous retomberions dans le réductionnisme de la cause de l'acte à *la trajectoire pathologique* (Senninger, 1997). Mis à part le fait que nous n'aurions point avancé depuis le déterminisme, cet *a priori* ferait des ces sujets des patients (dangereux) à vie et rendrait notre recherche insensée. Pourtant, ne serait-ce que le constat que tous les psychotiques ne commettent pas des meurtres ou des agressions offre une raison valable pour que l'on jette un regard criminologique sur ces malades dits « difficiles » (voir aussi à ce sujet Senninger, 1995, 1996). Les qualifier d'emblée de dangereux serait donc abusif et nécessite pour l'éviter de différencier entre *dangerosité criminologique* et *dangerosité psychiatrique*.

II.4. La question de la dangerosité

Nous intéressant à l'acte criminel meurtrier, nous ne pouvons faire l'impasse sur les questions de dangerosité et de pronostic qui se posent implicitement à toute recherche qui traite de ce sujet. Aborder la première nous oblige à revenir à la distinction entre transgression et délit qui confronte les deux versants : socio-juridique du comportement et psychologique de la personnalité. Bien qu'ils soient intimement liés, il serait abusif de réduire l'acte à un type d'auteur et inversement l'auteur à son acte, et par conséquent il convient de les différencier pour l'évaluation de la dangerosité. En effet, l'histoire et le sens commun montrent les conséquences fâcheuses d'un tel *a priori* à travers le bouc émissaire et le sentiment collectif d'insécurité. Irrationnel par essence, il est un mélange d'anxiété et de peur et se justifie généralement par le sentiment d'être victime d'une injustice, lorsque le sujet est victime d'un acte qui échappe à la logique commune. R. Pouget (1997) attire l'attention sur le hiatus entre la dangerosité réelle et l'idée que nous pouvons en avoir suivant notre position

ou le contexte dans lequel nous nous trouvons. D'ailleurs, l'opérationnalisation du concept de dangerosité selon les différentes approches scientifiques n'en est pas indemne. Il convient ainsi de remonter à son point de départ étymologique.

Le vocable *danger*, issu du bas latin *damnarium* signifie amende, châtement et aussi dommage. S'y trouve également associé le terme *dominiarium* qui évoque les idées de puissance et par extension, du péril couru du fait d'une domination arbitraire quelconque. Ainsi, l'origine du mot danger renvoie au double sens de *dommage* et de *pouvoir*. R. Pouget associe les deux aspects dans la formule suivante : « *un sujet A a un pouvoir sur le sujet B, s'il obtient que B fasse ce qu'il n'aurait pas fait sans son intervention. Le danger c'est le pouvoir plus la violence* ». S. Bornstein (1987, 1994, 1997) range sous le terme de danger les « *conduites arbitraires de domination et de puissance qui font courir à autrui un risque d'agression physique pouvant être mortelle* ». Ne générant pas de risque évident (Cusson, 1981) pour autrui, sont éliminées de cette définition les conduites auto-agressives. La dangerosité implique donc au moins une relation à deux. Du fait de l'insécurité pour l'altérité, se partagent ce concept les approches juridiques, sociologiques et psychopathologiques. S.G. Raymond (1989) et S. Bornstein (op. cit.) distinguent trois conceptions qui tentent d'approcher la rencontre entre l'individu dangereux et sa potentielle victime :

- La première, clinique et victimologique, développée par M. Colin (1963) est descriptive et post-délictuelle.
- La deuxième, sociologique, définie par G. Garofalo (1885) met en jeu la notion de *témébilité* qui décrit l'aptitude à comprendre la portée de la sanction pénale à laquelle J. Pinatel (1973) ajoute l'idée d'*adaptabilité sociale*. Selon cette perspective, dans le cas idéal, les aspects des bénéfices personnels et intérêts du groupe social s'associant, atténueraient le danger.
- Finalement, la troisième conception juridique, pose la question de l'état dangereux en termes de pré- et de postdélit. Elle se situe dans le débat éthique sur les possibilités de la société d'intervenir préalablement auprès d'un individu présentant un potentiel dangereux, sans pour autant porter atteinte à la liberté individuelle, fondamentale.

II.4.1. A partir de la dangerosité psychiatrique

La nécessité d'évaluer la dangerosité prend son origine dans le désir d'humaniser et de personnaliser la sanction d'un acte délictueux. Or, encore aujourd'hui, elle provoque l'effet inverse en raison de la difficulté de dégager des critères fiables et de répondre à la question du seuil.

On peut considérer que la base commune des différentes approches sont l'alternance entre *facteurs permanents* et *facteurs situationnels* faisant appel à la relation, le contact entre un individu et son environnement. Selon S.G. Raymond (op. cit.) l'état dangereux est fondé sur une causalité qui peut être l'altération d'un lien ou le gauchissement d'un rapport. Ces aspects momentanés sont susceptibles d'affecter tout le monde. Se présentant plus comme une pathologie de la rencontre, il n'est plus exclusivement propre au trouble mental. A ce titre, il convient de différencier entre d'un côté **l'état dangereux psychiatrique** que l'on utilise pour l'internement des malades mentaux en vertu de la loi de 1838, ainsi que l'état dangereux *alcoolique* défini entre autres par H. Ey (1962) et de l'autre, **l'état dangereux criminologique** qui relève de la mission des experts par l'examen des *inculpés*. Ne pas tenir compte de cette différence présente un risque de confusion entre la dangerosité d'un comportement donné et la dangerosité de l'individu avec non seulement la conséquence que nous avons déjà soulignée, d'un glissement de l'acte fou vers le criminel fou, mais encore les répercussions sur la durée et la qualité de l'internement. Les travaux de R. Häfner et W. Böker (1973, 1995), de L.A. Teplin et coll. (1985, 1993) mais aussi de M. Bénézech (1994) montrent que le risque d'un passage à l'acte hétéroagressif est sensiblement identique dans la population des malades mentaux et dans la population normale.

Les problèmes psychiatriques d'une stigmatisation postdélictuelle ont leur équivalent juridique au niveau prédélictuel. Si l'idée d'une intervention préventive est subordonnée à une préoccupation légitime de défendre la société, elle doit néanmoins concilier l'exigence de ne pas nuire à l'individu par un prononcé d'exclusion. Le psychiatre ou le psychologue ressent ce même malaise lorsque pour affirmer l'état dangereux, il doit pouvoir supposer la loi violée et la dangerosité constatée. Autrement dit, le pronostic doit être vérifié.

II.4.2. Vers le pronostic de l'acte criminel

A ce sujet, les travaux de S. Hinz (1987) montrent que les pronostics sont fortement influencés et faussés par les informations sur le casier judiciaire et défendent le point de vue qu'un sujet qui a déjà commis un délit est potentiellement plus dangereux et enclin à récidiver qu'un individu sans antécédents judiciaires. G. Hengesch (1987) soulève la tendance des experts à se laisser influencer par la coopération du sujet et la facilité de contact au détriment d'une analyse des qualités de liaison, d'introspection et d'auto-critique. Ainsi, les mauvais pronostics sont inévitables dans la mesure où l'on oublie que chaque sujet a ses particularités. D'après W. Rasch (1985) le pronostic est un *risque contrôlé* par la récidive. N. Nedopil (1992) conclut d'une étude sur les *faux négatifs* (sujets pronostiqués comme non dangereux mais qui récidivent) et les *faux positifs* (sujets non dangereux qui sont abusivement maintenus en institution), qu'il faut combiner et comparer les aspects dynamiques de l'évolution du sujet aux critères de pronostics préétablis. Plus précisément, il incombe de tenir compte des facteurs suivants :

1. **le délit** (vu dans son contexte psycho(patho)logique et motivationnel)
2. **la personnalité pré-délictuelle** (vécu de l'enfance, adolescence, présence d'éventuels traumatismes, qualité de l'intégration sociale, événements marquants, présence de troubles somatiques...)
3. **l'évolution post-délictuelle** (l'adaptation, maturation, qualité des stratégies de *coping*, persistance d'éventuels traits psychopathiques facilitant la récidive, répercussion de l'enfermement institutionnel...)
4. **le lieu d'accueil social** (possibilités de travail, de logement, qualité des relations sociales, possibilités de contrôle pulsionnel, présence de domaines de conflits, de victimes potentielles...).

Ces différents aspects constituent la trame d'un entretien d'expertise et de l'entretien structuré que nous avons utilisé dans cette recherche. Ainsi notre recherche peut prétendre non seulement renseigner sur la signification de l'acte, mais encore discuter les critères de dangerosité.

Ce chapitre permet de conclure sur la position de la psychopathologie, position que nous adoptons dans cette recherche, par rapport à la criminologie, et plus précisément à l'acte criminel meurtrier.

L'étude du passage à l'acte criminel meurtrier se justifie parce que le sujet criminel se différencie des autres par une aptitude particulière au passage à l'acte, laquelle s'exprime à travers :

- des traits psychiques regroupés souvent sous le terme générique de *personnalité criminelle* mais différents des structures psychiatriques définies.
- Ces traits interagissent selon des lois précises et selon une dynamique particulière.
- Celle-ci gouverne le passage à l'acte, détermine la témébilite et fonde les mesures thérapeutiques.

C'est dans ce contexte psycho-socio-juridique que se situe notre recherche. Afin de retracer le cheminement de nos réflexions jusqu'à la position de cette recherche vis-à-vis de ce couple interactif que sont le sujet et son acte, nous passons dans le prochain chapitre à la reconstruction des référentiels théoriques possibles, sous forme d'un panorama actualisé de l'apport de recherches psychopathologiques à la compréhension du fait criminel, mais aussi de leurs impasses.

III. LES EXPLICATIONS ETIOLOGICO-DYNAMIQUES DU PASSAGE A L'ACTE CRIMINEL MEURTRIER

Les précédents chapitres nous amènent à envisager l'acte comme la réponse d'une personnalité à la situation dans laquelle elle se trouve impliquée. Cette réponse n'est pas suscitée de manière automatique par telle ou telle pathologie, mais, résultant d'un rapport dynamique entre la personnalité et l'environnement, intervient à la suite d'un processus d'interaction. Le psycho-sociologue K. Lewin (1967) résume cette conception par l'équation : $B = f(P.E.)$ soit *Behavior* = fonction de la (personnalité et de l'environnement).

En ce sens, ce chapitre discute les apports des différentes recherches qui se départagent par leur manière d'aborder le passage à l'acte. Si elles posent toutes la question du pourquoi ou comment du délit, elles choisissent de n'en privilégier qu'un aspect. De ce fait elles s'exposent aux critiques du réductionnisme qui semblent trop hâtives si l'on considère, comme nous le faisons dans cette étude, que leurs résultats regroupés et resitués dans une approche dynamique du couple acte-auteur permettent de saisir davantage sa réalité qui échappe généralement à nos regards extérieurs. La discussion des différentes recherches est structurée de manière moins chronologique que logique dans leur apport pour la construction de notre objet de recherche. Nous avons notamment procédé à un découpage thématique qui nous a facilité la définition des variables de cette étude. Ainsi, dans un premier temps nous insisterons sur les **facteurs étiologiques de la personnalité et de la situation**, pour ensuite nous interroger sur les **processus d'interaction qui conduisent au passage à l'acte** et lui confèrent sa dynamique, et finalement analyser **l'acte lui-même** en tant qu'il consiste en une modification du monde extérieur réalisée par son auteur.

Cette distinction suscite deux questions qui ont guidé le choix de notre population de recherche :

- existe-t-il une différence entre les actions criminelles et non criminelles ?
- existe-t-il une différence entre les criminels dits normaux et anormaux ou encore entre les sujets jugés pénalement responsables ou irresponsables ?

Ce chapitre vise alors essentiellement à poser les questions qui nous ont aidé à définir la structure de notre travail de recherche.

III.1. Les explications de l'acte à partir de l'analyse de la personnalité

Partant de la conception que le passage à l'acte criminel implique et la personnalité et la situation, les réflexions théoriques se clivent suivant que la primauté est attribuée à la première ou à la seconde. Selon que l'on perçoit la situation soit comme la « goutte qui fait déborder le vase » soit comme causée par un stress, une provocation, une occasion ou d'une manière générale par le milieu de vie, les différences de personnalité s'annulent au regard d'une situation à laquelle tout le monde aurait réagi de la même manière.

Intéressons nous d'abord à ce qui est dit de la personnalité. Les théories à cet égard sont diverses et ont donné lieu à des typologies basées sur une approche statique (additionnelle de certains facteurs) ou dynamique (tenant compte de la souplesse psychique du sujet). Si cette différence conduit à analyser la personnalité au moment de l'acte ou la formation de cette dernière, le point commun de ces deux approches est d'essayer de remonter depuis la personnalité actuelle jusqu'au début du passage à l'acte.

III.1.1. Analyse des traits de personnalité

L'approche traditionnelle distingue les différentes personnalités pathologiques supposant que les traits qui leur sont spécifiques les différencient fondamentalement et des sujets dits normaux et des sujets sans antécédents délictueux. Si la première affirmation est juste, la deuxième ne l'est pas forcément et souvent la différence ne se résume pas en termes d'absence ou de présence de certains traits mais relève plus fréquemment d'une question de degré. Ainsi, il serait réductionniste de croire que ces traits permanents suffisent à expliquer l'acte et son orientation spécifique. Nous procédons par pathologie afin d'étayer cette critique.

En ce qui concerne le **sujet dit « normal »**, G. Lopez et S. Bornstein (1994) affirment d'entrée qu'une « *action criminelle effectuée par un sujet « normal » comporte souvent un potentiel de danger imprévisible bien supérieur à celui d'un auteur déficient sur le plan mental (...)* ». De même, parler du comportement antisocial du **névrosé** paraît paradoxal du point de vue psychiatrique, si l'on s'en tient à son adaptation sociale réputée excellente. A ce propos, D. Bourgeois (1997) fait remarquer que, si le névrosé « *parvient à rester maître de sa*

pulsion, il y a peu de chance qu'on en entende parler du point de vue criminologique et s'il ne peut la maîtriser et passe à l'acte, la science psychiatrique aura tendance à recadrer cette « impulsion » comme « psychotique » dissociative, voire mélancolique, ce qui l'extrait du cadre des névroses ». Pourtant, certaines dépressions, troubles obsessionnels ou compulsifs peuvent s'accompagner de passages à l'acte meurtriers sous forme d'un raptus libérateur.

En ce qui concerne la **psychose**, si l'on considère habituellement que le sujet psychotique commet les actes les plus violents visant généralement l'entourage proche et se démarquant par son caractère prégénital (E. De Greeff en faisant allusion au stade oral, parle de ce fait de « *crime digestif* »), ce n'est pas parce que le sujet est psychotique qu'il passera forcément à l'acte et notamment de manière hétéroagressive. Il s'agit davantage de traits ou de formes d'expression de cette pathologie qui lui confèrent une connotation dangereuse. Il est à noter que :

- les affects mélancoliques et d'auto-dépréciation, accompagnés de bouffées anxieuses, peuvent amener le sujet à chercher un exutoire comportemental (le suicide collectif en est l'exemple);
- les altérations profondes de l'affectivité et de la communication caractéristiques du schizophrène conduisent à l'acte, souvent dirigé contre la famille et survenant en l'absence de parole ;
- la conviction inébranlable de persécution, d'empoisonnement ou de préjudice du paranoïaque dont les délires passionnels ou d'interprétation, s'ils désignent un persécuteur, sont susceptibles de conduire au passage à l'acte contre ce dernier ;
- les passages à l'acte impulsifs qui marquent l'entrée dans la psychose.

Alors qu'A. Buchanan et coll. (1993) ne dégagent que des traits généraux qui perdent leur spécificité psychotique, tels que l'effroi, l'anxiété et la tristesse, J. Modestin et R. Ammann (1996) relèvent une corrélation entre le passage à l'acte et l'intensité symptomatologique. Mais J. Junjinger (1990) remarque que l'acte dépend encore de la nature des hallucinations. Une voix identifiée génère plus facilement l'exécution de l'acte qu'une voix non identifiée (respectivement 66% et 34%).

Les **personnalités psychopathiques**, généralement décrites comme impulsives, instables et intolérantes à la frustration, représentent le délinquant par excellence, facilement appelé de ce fait *délinquant d'habitude* (cf. Gassin, 1998). Or, il convient de se demander si c'est la psychopathie qui crée l'acte ou si, à l'inverse, c'est l'acte et notamment sa répétition, qui fondent le diagnostic de psychopathie, d'où l'utilisation abusive du terme de *personnalité*

antisociale du DSM IV qui désigne de façon synonyme l'acte et le sujet. La nature du passage à l'acte nécessite de faire la différence entre le comportement utilitariste et ce qui relève d'un trouble mental. L'aspect de la résolution de conflits permet de rattacher la conduite psychopathique, ou peut-être il serait plus approprié de parler dans ce cas de *conduite sociopathique* (Frechette, Leblanc 1987), à la **personnalité état-limite** qui clive entre la critique de l'acte et sa répétition, afin de lutter contre l'angoisse abandonnique primitive, flottante et peu contrôlable. Leurs passages à l'acte sont volontiers favorisés par la **consommation d'alcool ou de stupéfiants**. Ce facteur, et plus précisément l'ivresse ou les effets désinhibiteurs qui y sont rattachés, explique facilement l'acte et amène souvent à oublier l'organisation psychopathologique sous-jacente (Pihl, Peterson, 1993 ; Teplin et coll., 1993).

Finalement, la **débilité mentale** pose un autre problème. L'aspect criminologique n'étant que rarement analysé à ce jour, elle a essentiellement suscité la question de l'influence des capacités de jugement et de compréhension sur le passage à l'acte criminel. Mais la conclusion que leur acte ne se distingue *a priori* pas de celui des autres délinquants rend une explication de l'acte par l'intelligence peu plausible (Addad, Bénézech, 1980).

Si ces recherches psychopathologiques ont le mérite de discriminer les traits de personnalité qui favorisent le plus le passage à l'acte, en les isolant de la dynamique psychique, elles ne permettent pas de comprendre pourquoi les autres fonctions compensatoires ne canalisent pas plus efficacement les affects.

Sans y répondre, différentes typologies proposent d'abord de regrouper les délinquants d'après des critères phénoménologiques qui permettent aux travaux ultérieurs d'analyser la structure des groupes. Plusieurs auteurs distinguent entre :

- les **faux** (malades mentaux, épileptiques et organiques, débiles, pervers sexuels) et **vrais délinquants** (personnalités apparemment normales se caractérisant par une altération de la conscience socio-morale) (Mucchielli, 1965),
- les **criminels relevant de types définis** (tels que les caractériels, pervers, débiles mentaux, alcooliques et toxicomanes) et les **criminels en dehors des types psychiatriquement définis** qui se divisent encore en **professionnels** (qui sont généralement des inadaptes sociaux et dont l'activité criminelle vise un but lucratif) et en **occasionnels** (qui sont des sujets *a priori* socialement adaptés et qui ne

franchissent le pas de la délinquance qu'en circonstance particulière) (**Pinatel**, 1975),

- les *personnalités non criminelles, criminelles temporaires* (non-récidivistes), *pseudo-criminelles* (qui suivent des règles d'un groupe révolutionnaire par exemple), *criminelles vraies* et finalement les *personnalités anormales* dont l'acte n'est qu'une caractéristique parmi d'autres de leur maladie (**Anderson**, cité par Gassin, 1998).

Ces approches taxonomiques quoique grossières, partagent la perception qu'il existe une différence d'un côté entre les délinquants et les non-délinquants, et de l'autre entre les infracteurs « normaux » - qui peuvent être des récidivistes ou des délinquants occasionnels - et les infracteurs pathologiques. Néanmoins, le groupe des non-délinquants ne se définit que par la négative du groupe des délinquants. Reste à déterminer pourquoi ils ne sont jamais passés à l'acte, faute de pouvoir savoir s'ils ne commettront pas de délit dans l'avenir .

Par conséquent d'autres recherches essaient d'élaborer des modèles théoriques qui mettent en parallèle les graduations pathologiques et délictueuses. A ce titre, **K. Friedlander** (1951) classe les délinquants en trois groupes eux-mêmes encore subdivisés, en fonction des perturbations qui affectent les trois instances psychiques : le surmoi, le ça et le moi et qui se traduisent par un mauvais développement du caractère, par une maladie organique ou une psychose :

1. Le *mauvais développement du caractère* résulte des mauvaises conditions du milieu familial qui vient entraver les identifications et un surmoi structurants. Le degré de sa manifestation peut aller des tensions émotionnelles jusqu'au caractère anti-social accompagné d'un trouble névrotique, proche de la psychopathie.

2. Le second groupe comprend les *troubles organiques*, à savoir les troubles toxiques, organiques et neurologiques qui affectent notamment le contrôle pulsionnel et laissent libre cours au ça.

3. Enfin, les *troubles psychotiques* du moi se caractérisent par une altération du rapport à la réalité qui confère au passage à l'acte son *caractère immotivé* (Guiraud, 1931).

Précédée d'une élaboration théorique qui porte sur l'effet structurant des trois instances sur la personnalité, il est regrettable que cette classification procède finalement à une réduction du psychisme à ses composantes singulières. Lui enlevant sa dynamique, elle tient compte, outre le déterminisme organique, de l'influence du milieu qui a fait l'objet de la typologie plus précise d'**A.M. Favard** (1984, 1985).

Distinguant entre la délinquance persistante grave, la petite ou moyenne délinquance et l'inadaptation non-délinquance, cette classification a le mérite de tenir compte à la fois du facteur social et du facteur psychologique. La variation des manifestations délictueuses dépend de la prépondérance de l'un ou de l'autre.

1. La **délinquance persistante grave** est liée à la « **personnalité criminelle** » (Pinatel, 1975) du sujet qui se caractérise par un noyau central composé par l'égoïsme, la labilité, l'agressivité et l'indifférence affective. Si ces traits se retrouvent chez beaucoup d'individus, la particularité de ce type de délinquant réside en l'hypertrophie d'un des facteurs ou l'interaction des quatre. Chaque trait a une fonction précise dans le processus du passage à l'acte. L'égoïsme écarte l'influence de la critique sociale, la labilité associée à l'agressivité annule les limites posées par la menace de la sanction et l'indifférence affective anesthésie le sentiment de culpabilité. Cela dit, la personnalité criminelle se caractérise par l'absence du surmoi ce qui laisse libre cours aux pulsions destructrices. Ce premier groupe fait appel aux compétences de la psychiatrie et des différentes formes de psychothérapie.
2. La **petite ou la moyenne délinquance** dépend essentiellement de la situation et répond aux motifs utilitaires. Cette catégorie de sujets nécessite avant tout une action de soutien socio-pédagogique.
3. L'**inadaptation non-délinquance** trouve son empreinte dans le milieu de vie du sujet et devrait donner lieu à un traitement spécifique axée sur la modification de la personnalité.

Accentuant successivement l'importance de la personnalité, de la situation ou du milieu, cette typologie n'envisage pas encore l'interaction des trois facteurs. Essentiellement centrée sur la délinquance, elle ne permet d'envisager l'acte meurtrier, qui intéresse plus particulièrement notre étude, que sous forme d'un « accident » qui ne visait pas la victime, mais aspirait à l'utilitaire.

La classification d'Argyle (cité par Gassin, 1998) pose un autre problème d'indifférenciation. Répartissant les délinquants selon les traits d'**inadaptation du surmoi**, d'**identification à des dévoyés** (membres de bandes), de **faiblesse du « self-control »** et de **manque de sympathie**, ces catégories n'ont qu'un faible pouvoir discriminatif et n'offrent qu'une explication partielle et disparate du passage à l'acte.

Arrivé à ce point de la présentation, les différentes théories se heurtent à plusieurs problèmes :

- Différents traits pathologiques facilitent l'émergence du passage à l'acte. Or, la présence de ceux-ci ne suffit pas à l'expliquer, parce que se heurtant à l'argument

que tous les malades mentaux ou tous les sujets socialement défavorisés ne passent pas à l'acte.

- Le passage à l'acte ne concerne pas seulement les populations pathologiques, ce qui nécessite de tenir compte d'autres facteurs. Dressant alors le profil psychologique général du délinquant ou du criminel, ils ne permettent plus de comprendre les variétés d'acte.
- Elargir les études au milieu et à la situation permet de différencier les récidivistes des délinquants occasionnels. Or, ces facteurs gardent un caractère déterministe s'ils ne sont pas rattachés à la dynamique psychique du sujet.

Ces différentes impasses sont essentiellement dues à une analyse statique de la personnalité du sujet et gagneraient à être articulées dans un modèle intégratif qui s'interroge sur la formation de celle-ci.

III.1.2. Analyse dynamique de la personnalité

O. Kinberg (1960) croit en la structure bio-psychique au cœur du comportement du sujet et commence à dégager des lois interactives sous-tendant le passage à l'acte. Il distingue trois composantes dont chacune a un effet sur l'autre :

1. Le *noyau constitutionnel* se forme à partir d'un ensemble de tendances réactionnelles variables d'un sujet à l'autre et évolutives. Celles-ci sont marquées par les *capacités* intellectuelles du sujet, la *validité* ou énergie cérébrale dont il dispose, la *stabilité* ou son équilibre émotionnel et la *solidité* ou le degré d'unité fonctionnelle de l'activité. Chacune peut être mesurée d'après une échelle de graduation.
2. Sur ce noyau constitutionnel agissent éventuellement des *variantes pathologiques* causant un état de déséquilibre psychique qui agira notamment sur
3. la *fonction morale* et la résistance à la délinquance. Celle-ci nécessite une sensibilité à l'égard des valeurs sociales qui, en cas de trouble affectif ou intellectuel, se voit fortement diminuée.

Cette approche déjà plus dynamique a le mérite d'introduire des nuances et de poser indirectement la question du seuil qui doit être franchi pour rendre le passage à l'acte possible. Elle attire notre attention en raison de l'idée du continuum entre les manifestations normales et pathologiques marquant non seulement une évolution quantitative, mais aussi qualitative due à l'interaction des différents facteurs. Remarquons également que cette théorie met l'accent sur

la fonction inhibitrice du jugement moral sur le passage à l'acte. Déjà relevée par les auteurs précédemment cités, l'originalité de ce modèle réside dans le fait qu'elle intègre, parmi d'autres facteurs, un modèle évolutif du psychisme.

Nous reprochons à l'ensemble des modèles que nous venons de voir, de se situer dans un discours sur le sujet qui ne tient pas suffisamment compte du vécu du sujet et de sa dynamique propre.

Un des précurseurs de ce type d'approche est probablement **E. De Greeff** (1950). S'intéressant essentiellement aux *structures affectives de signification*, il constate à travers une analyse du discours du sujet que l'acte survient soit en cas de *sentiment d'injustice subie* soit au cours d'un *processus d'altération du mode de rattachement à l'ambiance*.

1. Le *sentiment d'injustice subie* serait plus caractéristique des délinquants et généralement suscité par une faible tolérance à la frustration, l'instabilité psychique et relationnelle, l'absence d'engagement envers les valeurs morales et affectives. Ce sentiment concerne inégalement deux groupes de délinquants :

- ceux qui ont en *permanence un sentiment d'injustice* et qui sont de ce fait enclins à récidiver et
- ceux qui connaissent seulement des *réactions paroxystiques accidentelles d'injustice subie* et qui, en temps normal, mettent à jour un comportement des capacités d'inhibition à cette tendance et montrent une bonne adaptation générale.

2. En revanche, l'*altération du mode de rattachement à l'ambiance* est signe

- soit d'un *processus de désengagement* total vis-à-vis du milieu social, accompagné d'un vécu dépressif et d'un désespoir pouvant conduire quasi indifféremment au meurtre (souvent dans un contexte passionnel) ou au suicide
- soit d'un *processus d'inhibition affective*. Ce dernier résulte de l'isolation de l'affect qui coupe le sujet de son vécu intérieur. Ne comprenant que rarement ce qui se passe en lui, le sujet ne contrôle guère cette perturbation psychique insidieuse qui aboutit souvent à un état permanent. Celle-ci devenant une caractéristique stable de la personnalité, le sujet peut être conduit au passage à l'acte impulsif « *dirigé contre un parent, un ivrogne, un tyran familial ou simplement égoïste* ».

Cette dernière approche nous livre un aperçu des mécanismes psychiques en jeu au moment du passage à l'acte, mais elle ne les intègre pas dans une perspective évolutive de la formation de la personnalité comme le premier modèle. Or, elle présente notamment un intérêt pour montrer l'interaction entre le sujet et son milieu, le moi et autrui. A ce sujet, beaucoup de théories psychologiques et socio-psychologiques décrivent le milieu social comme une

ambiance vécue et signifiée de manière subjective par le sujet. Elles soulignent notamment l'influence directe de la famille d'origine sur la formation de la personnalité. Si le code moral enseigné à l'enfant par le milieu familial ou social proche est discordant avec les valeurs protégées par le droit pénal, il se crée un conflit qui complique l'adaptation du sujet à la société. Du point de vue psychopathologique nous nous intéresserons à l'aspect structurant du milieu pour la qualité de la relation d'objet, des assises identificatoires du sujet et les idéaux qu'il poursuit.

Nous avons présenté ces différents travaux sur la personnalité du sujet délinquant pour montrer que seul un assemblage de tous offre une vue d'ensemble assez complète. Le but de notre recherche est donc de construire un modèle théorique intégratif qui relie les différents facteurs et s'interroge sur leur dynamique. Nous rejoignons ici l'idée du premier chapitre qui abordait la position du sujet depuis son environnement externe. Ce dernier fonde, structure et limite la personnalité du sujet par l'intervention de son milieu social immédiat, mais aussi par la confrontation entre les valeurs du sujet, de son milieu et de la société d'une manière générale. Ces aspects renvoient aux dimensions psychologiques, sociales et juridiques ou normatives. Si les travaux de M. Szabo (1986) ou ceux de M. Fréchette et M. Leblanc (1987) sur « *délinquances et délinquants* » vont dans ce sens et les associent depuis un point de vue psycho-social, cette étude en psychopathologie part de la subjectivité (du monde interne) du sujet et les traduit, puis les analyse au niveau du psychisme en terme d'articulation des facteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral. Nous regarderons ainsi comment s'opère l'interaction des mondes internes et externes du sujet. Nous pensons que c'est cette dynamique qui provoque le comportement ce qui nous amène à tenir compte du contexte situationnel de l'acte ou plus généralement du mode de vie du sujet. En effet, elle se présente comme la plaque tournante de ces deux perspectives dans laquelle le sujet puise le sens de ses agirs.

III.2. Quelques réflexions sur la situation précriminelle

Le passage à l'acte ne repose pas seulement sur un certain type de personnalité mais implique également l'existence d'une *situation précriminelle*. Celle-ci peut être définie comme « *l'ensemble des circonstances extérieures à la personnalité du délinquant qui précèdent*

l'acte délictueux puis entourent sa perpétration, telles qu'elles sont perçues et vécues par le sujet » (Gassin, 1998). En tant que phénomène extérieur et objectif, elle ne gagne de sens et d'importance que si elle est signifiée par le sujet. Précédant l'acte pendant plus ou moins longtemps, elle se présente comme un phénomène singulier ou une multitude d'événements dont le sens est individuellement variable. R. Gassin (op. cit.) différencie quatre séries de situations précriminelles :

1. Les situations *les plus graves* qu'O. Kinberg (1959) appelle *spécifiques ou dangereuses*, se caractérisent par une occasion présente et non recherchée et une prédisposition de la personnalité à commettre l'acte, par exemple les situations pré-incestueuses, de jalousie, de détournement de fonds...
2. Les situations qui présentent une *certaine gravité* rendent la mise en exécution du projet criminel peu favorable ou inexistante. En revanche, il existe un événement originaire significatif qui pèse sur le passage à l'acte (cas des crimes occasionnels contre les personnes).
3. La situation des *délinquants professionnels* recherche la circonstance. Par conséquent, l'origine situationnelle de l'acte est quasi absente. L'acte dépend essentiellement de la personnalité délinquante du sujet (et se voit souvent attribuée aux psychopathes).
4. Les *situations non criminelles* présentent un risque de passage à l'acte réduit.

A titre d'exemple des trois premières situations, nous pouvons citer les réflexions de N. Nedopil (1991). S'étayant sur les théories de E.I. Megargee (1966, 1984), il distingue entre les *sujets surcontrôlés* (avec un contrôle d'impulsion faible, dont les victimes sont des gens proches et dont l'acte dépend de la situation ou de la victime jugée provocatrice) et *souscontrôlés* (avec un acte planifié, dirigé contre des personnes inconnues ou superficiellement connues, la situation étant préalablement déterminée et recherchée). La situation des premiers présente donc une gravité importante ou relative, pendant que les seconds correspondent plutôt aux crimes commis par des « professionnels ».

Nous retenons de cette classification pour notre recherche les aspects planifié et impulsif de l'acte, ce qui dans le cadre de l'homicide pose également la question de la victime. La victimologie traditionnelle avec **H. von Hentig** (1947) s'intéresse aux modalités de rapport entre le criminel et sa victime, ainsi qu'aux facteurs et mécanismes qui interviennent dans ces relations. Distinguant entre *victime indifférenciée*, *victime latente* (sujet qui révèle une disposition permanente et inconsciente à jouer le rôle de victime), *victime spécifique* dont la victimisation procède des rapports particuliers qui existent entre la victime et le criminel (exemple de la mère intrusive ou abandonnique chez le psychotique), et le *criminel victime*

où le sujet peut devenir lui-même la victime (exemple du rixe ou dans une collusion de véhicules). Mettant l'accent sur la dynamique intersubjective, nous aborderons cet aspect depuis la théorie de la relation d'objet.

Après ce bref aperçu, nous pouvons dire que la situation précriminelle constitue - à partir des impressions, des expériences antérieurement vécues et rappelées - *la façon dont le sujet se positionne dans le conflit qui l'oppose à sa future victime et l'ensemble des représentations intellectuelles et affectives qui y sont rattachées.*

C'est suite à cet ensemble de travaux que nous retiendrons la théorie d'**A. Hesnard** (1963) de « *l'être en situation* », impliquant toujours l'interaction entre le moi et la situation. S'intéressant tout particulièrement à la conscience, cet auteur oppose la « *conscience réflexive* » et le « *vécu de la conscience pré-objective* », nous dirions du pré-conscient, qui fonde le sentiment immédiat de réalité et de vérité et l'intègre dans un système de *significations* existentielles. A. Hesnard explique le crime à partir de cette conception comme un éclatement du lien interhumain, la conséquence d'une catastrophe de la relation à autrui. Cette dernière est liée à une *régression* au stade infantile, narcissique.

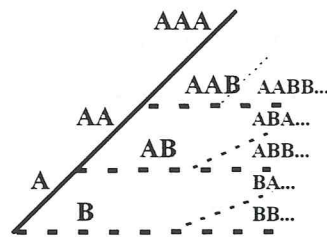
Nous rebondissons sur cette dernière théorie pour enchaîner sur la réflexion de R. Gassin (1998) que l'acte « *n'est pas la résultante mécanique d'une conjonction de facteurs divers, mais l'aboutissement d'un processus d'interaction qui se développe dans le temps au travers une série d'étapes* ».

Les recherches sur la situation pré-criminelle dégagent moins des critères spécifiques, qui dépendent toujours d'un vécu subjectif, qu'elles ne soulignent l'aspect économique de la pulsion qui sous-tend l'acte. Ce dernier est alors interprété comme relevant d'une nécessité pour le sujet ou d'un « accident » unique. Pour plus de précisions, nous devons nous interroger sur les processus psychiques ou séquentiel du passage à l'acte.

III.3. La dynamique criminelle ou le *passage* à l'acte

Tenir compte du processus, implique d'analyser la série de choix qui mènent jusqu'à l'acte. S'opposant au courant déterministe, A.K. Cohen (1971) défend l'idée que le passage à

l'acte est un processus de tâtonnement qui n'est jamais entièrement déterminé par le passé et qui peut toujours modifier son cours en fonction des changements psychiques ou situationnels. Il schématise le processus du passage à l'acte comme suit :



Seul le chemin *AAA* décrit les étapes du parcours criminel tandis que les segments *AB*, *AAB...* décrivent les autres chemins possibles qu'aurait pu prendre le sujet si sa personnalité ou la situation ou encore les deux facteurs avaient connu une orientation différente du cours de son action suite à une modification suffisante. A partir du schéma nous retiendrons que :

1. L'acte survient toujours suite à une histoire constituée de différentes séquences.
2. La composante situationnelle exerce un effet de retour et contribue à la structuration de la personnalité et à l'établissement du réseau d'interdépendances diverses qui se complexifient. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un processus spécifique lié à l'action criminelle.
3. Le mouvement d'une étape vers l'autre n'est pas forcément déterminé par l'antécédente. Un nouveau sens peut se créer, puisque la personnalité est plus et autre chose que l'addition de ses composantes.
4. Le mouvement vers l'action dépend à la fois des propriétés de la personne et de celles de la situation. Cela dit, une même situation ne suscite pas les mêmes réactions chez différentes personnes et inversement, une même personne peut développer des types d'action différents selon la situation rencontrée.

Ne pouvant prétendre mettre ce modèle complexe à l'épreuve des faits dans cette recherche, nous garderons son idée qui tend dans le sens de l'approche d'**E. De Greeff** (1935). En insistant sur les *processus de maturation et de régression psychique*, il dégage à partir d'une étude sur les crimes passionnels trois étapes dans l'évolution vers le passage à l'acte.

1. *L'acquiescement mitigé* décrit une phase durant laquelle le sujet commence à dévaloriser la future victime et à fonder l'idée de la disparition accidentelle de cette dernière. Le fantasme homicide peut se réaliser au travers d'actes manqués ou de lapsus.

2. Au cours de la phase d'*assentiment formulé* l'individu est en lutte avec lui-même et sa conscience morale, et se laisse envahir par la perspective du crime sans exclure les idées auto-agressives.

3. L'état de *crise* se traduit par un sentiment de souffrance imméritée dont le sujet rend sa victime coupable. L'autre devient un danger à neutraliser. C'est au paroxysme de ce climat émotionnel intense qu'intervient l'acte.

Ces étapes ne correspondent pas à l'ensemble des homicides ou tentatives d'homicide, car elles supposent que la victime soit connue et fortement investie sur le plan affectif. En revanche, nous pouvons prendre appui sur l'aspect fondamental qui est commun aux théories que nous venons de présenter. Le processus du passage à l'acte consiste en une évolution ou une *maturation* qui, même en cas d'impulsivité, renvoie toujours à l'histoire du sujet. Cette dernière donne sens à la situation actuelle par *feed-back* ou encore sous forme de *retour du refoulé*. Ceci étant, au fur et à mesure que le sujet s'engage dans la voie du passage à l'acte, psychologiquement, il *régresse* sous la contrainte d'un conflit dont la source remonte aux stades infantiles. Le schéma d'A.K. Cohen se prête ainsi à une lecture dans les deux sens où chaque nouvelle branche marque une manière de dénouer le conflit.

Il convient d'envisager également le cas de la *fixation* psychique semblant être caractéristique des récidivistes qui empruntent à chaque fois le même chemin et dont le conflit est plus ou moins archaïque.

Nous ne pouvons comprendre le *passage à l'acte* dans lequel se voit engagé le sujet que si nous tenons compte de sa personnalité, et plus précisément de la qualité de ses assises narcissiques. Comme nous l'avons déjà souligné, ces facteurs interviennent au même titre que son mode relationnel avec autrui et, pour franchir le pas de l'acte, la qualité de sa conscience socio-morale, autrement dit de son jugement moral. Réunissant ainsi les aspects qui créent la dynamique du passage à l'acte, il est important de réfléchir à l'orientation et plus largement à la signification de l'acte lui-même. Comme la personnalité, qui repose au même titre que l'acte sur l'interaction sujet-situation, ce dernier fait l'objet de variations. Nous nous intéressons alors plus particulièrement aux modalités d'expression de l'acte pour pouvoir mieux interroger le lien avec son organisation psychique.

III.4. Comment signifier les (tentatives d') homicides ?

Les théories qui s'intéressent plus particulièrement à l'acte et sa signification sont rares ou se satisfont généralement de la définition juridique (cf. chapitre I.5.). Ceci est probablement lié au fait que beaucoup de crimes sont à la fois clairs et obscurs : clairs si l'on s'en tient au factuel et circonstanciel du motif apparent (la jalousie, la colère, l'ivresse...) et obscurs si l'on cherche à comprendre pourquoi l'acte survient à tel moment et de façon répétitive ou au contraire incongrue. S'agissant dans notre recherche du problème de (la tentative d') homicide, la question est également de savoir s'il existe une différence fondamentale entre l'acte commis par un sujet sain d'esprit et celui commis par un malade mental. D'après les précédents chapitres, il semblerait que leur dynamique séquentielle soit commune et passe par les étapes plus ou moins conscientes de la représentation imaginaire, par sa légitimation et sa détermination à son abréaction. Nous proposons ici encore une revue de questions critiques des différentes classifications. Etant donné que nous en retenons quelques critères différentiels pour l'élaboration de notre problématique de recherche, nous avons tenu à les présenter dans leur exhaustivité au détriment de quelques longueurs inévitables.

Beaucoup de classifications reposent sur une **description factuelle à partir de la victime** (femme, ascendant, conjoint, descendant, frère ou sœur, rival, personne appartenant à un groupe politique, religieux, ethnique ou racial), le **style du scénario criminel** ou le **niveau d'élaboration du crime** (organisé, prémédité, désorganisé, absence de préméditation).

A ce titre, **M. MacCulloch et coll.** (1995) distinguent au niveau des crimes potentiellement meurtriers d'autres critères plus précis et les rattachent à la pathologie mentale concomitante. Opposant les *attaques non préméditées* et les *attaques préméditées*, les premières se différencient des secondes par l'absence de préméditation, un *self-control* faible ou absent, le lieu du crime qui n'est pas choisi, le mode opératoire désorganisé, la victime généralement connue, les violences non systématisées sur la victime et l'arme qui est trouvée sur place ou encore l'incendie improvisé. Ces facteurs seraient caractéristiques d'un état maniaque, des troubles organiques, de la schizophrénie avec ses différentes manifestations, des troubles de la personnalité ou neurologiques et des conduites addictives. En revanche, les attaques préméditées font preuve de l'organisation de l'acte, la situation est anticipée, les traces effacées et la victime généralement inconnue. Les diagnostics courants de ce type d'acte sont les états dépressifs, maniaques, schizophrénique paranoïde, les troubles de la personnalité, les addictions qui désignent généralement les agresseurs opportunistes.

Nous constatons notamment un chevauchement des catégories nosographiques, ce qui montre que les éléments factuels ne sont pas des critères différenciateurs suffisants. **E.H. Sutherland** et **D.R. Cressey** (1966) classent en fonction du nombre de participants en *crimes*

commis isolément, en *association* ou en *foule*. Cette classification se situe dans une perspective où « l'on perd le sujet de vue » et dépasse rarement le niveau descriptif.

Celle-ci étant d'un intérêt réduit pour la psychopathologie, nous sommes amené à nous tourner vers les typologies qui tiennent compte de la *motivation* de l'acte en tant que dynamique qui donne au passage à l'acte son orientation particulière. Le *Crime Classification Manual* de R.K. Ressler et coll. (1993) dégage ainsi quatre sortes d'homicide :

1. *l'homicide par entreprise criminelle* commis pour un gain matériel allant du meurtre commandité au meurtre crapuleux,
2. *l'homicide par motif personnel* qui résulte d'un conflit émotionnel sous-jacent et comprend les meurtres érotomaniaques, domestiques, par groupe, par vengeance, héroïques ou sans mobile spécifique...,
3. *l'homicide sexuel* et
4. *l'homicide par motif de groupe* comprenant essentiellement le terrorisme, les meurtres de culte, extrémistes... Il est motivé par une idéologie qui heurte et sanctionne celle d'un autre groupe ou plus globalement, de la société.

Ici encore, l'incidence du facteur psychologique sur l'acte est quasi absente. On peut même dire que les catégories d'homicide, d'agresseur ou de victime font abstraction de la personnalité de celui qui a commis l'acte.

Soucieux de tenir compte des différents aspects soulignés par les classifications précédentes, M. Bénézech (1994, 1997) propose d'analyser l'interaction de quatre composantes : la *scène du crime* (la situation, l'heure, l'environnement, le nombre de lieux de crimes différents, le nombre d'agresseurs...), la *victime du crime* (sexe, âge, race, profession, habitus, habillement, risque de victimisation, cause de la mort,...), *l'auteur du crime* (histoire, antécédents, intelligence, personnalité, état mental, relation à l'alcool et à la drogue, activité, contact précriminel avec la victime...), et le *mobile du crime* (nature, rationalité, intelligibilité, nombre, mobile(s) principal(aux) et secondaire(s)).

A partir d'une analyse intégrative qui croise les quatre composantes, cet auteur propose une classification des homicides pathologiques. Son utilisation dans la pratique a révélé que les auteurs de ces crimes souffrent d'anomalies psychiques plus ou moins importantes qui sont à l'origine de leur comportement antisocial. Il les différencie des délinquants dotés d'une pathologie sensiblement normale ou présentant des traits caractériels à un niveau non pathologique. Ces derniers se caractérisent par une motivation rationnelle et utilitariste perpétrant le meurtre de façon libre et lucide, et donnant lieu à des règlements de compte, des crimes crapuleux ou par intérêt, vengeance... M. Bénézech (1997) reconnaît les huit groupes de meurtres dits pathologiques suivants :

1. *L'homicide impulsif* : son auteur présente des troubles intellectuels (débilité) et / ou caractériels (psychopathie / prépsychose), souvent sur un fond d'alcoolisme ou des troubles qui le rendent anormalement violent (colère pathologique) lors d'un conflit, d'une dispute, frustration ou d'une crise. La motivation est d'ordre émotionnel et le passage à l'acte se produit souvent en état d'ivresse. La victime peut être indifféremment un proche ou une personne inconnue.

2. *L'homicide passionnel* : son auteur est incapable de supporter la séparation ou la menace de séparation de la part d'une personne fortement investie sur le plan affectif (conjoint, partenaire...). La perte d'objet entraîne une souffrance intolérable à l'origine d'un processus émotionnel meurtrier-suicide. La victime est dans tous les cas un proche.

3. *L'homicide sexuel* : son auteur entretient des relations marquées par des jeux de domination-soumission, le sadisme et le masochisme. Le crime a un caractère sadique, s'exprime avec haine coléreuse et sera d'autant moins planifié et organisé que l'agresseur est jeune, inexpérimenté, sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, ou enfin malade mental. La scène du crime reflète alors la nature spontanée et désordonnée de l'acte. La motivation est intellectuelle et / ou émotionnelle et la victime généralement inconnue, sauf en cas de crime organisé où elle sera sélectionnée.

4. *L'homicide dépressif* : son auteur est névrotique, prépsychotique limite ou un psychotique maniaco-dépressif ou autre et qui va entraîner ses proches dans la mort au cours d'un moment émotionnel mélancolique ou mélancoliforme. La régression fusionnelle avec la victime s'accompagne de culpabilité et de douleur morale intenses. La motivation se veut altruiste (cf. Bénézech, 1991, 1996).

5. *L'homicide psychotique non délirant* : son auteur souffre soit de schizophrénie de type hébéphréno-catatonique ou héboïdophrénique soit de séquelles de psychose infantile sous forme de dysharmonie évolutive. Le crime repose sur des motivations qui sont plus intellectuelles qu'émotionnelles et se produit parfois pour des causes insignifiantes dans un contexte de réaction impulsive brutale échappant au contrôle du sujet. Les victimes se comptent parmi les parents et les proches.

6. *L'homicide psychotique délirant* : son auteur se trouve dans un contexte délirant aigu ou chronique en période féconde, provoquant une altération sérieuse des rapports avec la réalité. La projection délirante sur la victime est à l'origine des sentiments de peur, de jalousie et de persécution qui motivent la réaction meurtrière défensive de l'agresseur. Là encore, l'acte se dirige fréquemment contre l'entourage proche du sujet.

7. *L'homicide de cause organique* : son auteur est soit sous l'emprise d'un ou plusieurs toxiques soit atteint d'une pathologie somatique susceptible de provoquer des perturbations émotionnelles criminogènes. Le meurtre est réalisé dans le contexte d'un état d'excitation confusio-délirant aigu par perception erronée de l'environnement avec vécu onirique persécutoire.

8. *L'homicide non classable ailleurs* qui comprend une grande variété de crimes pathologiques depuis le meurtre compulsif de motivation névrotique jusqu'au meurtre passagèrement psychotique. Le sujet se caractérise par des traits hyperémotifs, un sentiment d'infériorité ou des traits de personnalité passive-agressive.

Bien que l'on s'efforce de rattacher la motivation et les conditions d'expression de l'acte à la personnalité du sujet qui définit le contexte de la survenue de l'acte, le problème du chevauchement des catégories persiste. M. Bénézech reconnaît à ce propos que l'homicide passionnel peut avoir une connotation dépressive comme l'homicide impulsif être caractéristique en même temps du psychotique. La difficulté principale de cette classification réside en une mauvaise délimitation des catégories, car elle sépare les caractéristiques factuelles et situationnelles de l'acte (impulsifs, sexuel...) des aspects nosologiques (psychotique, dépressif, organique...) bien qu'ils soient intimement liés. Autrement dit, en les

utilisant comme des critères différenciateurs, elle situe au même plan le contexte (pathologique) et la motivation de l'acte alors que le premier contient déjà la seconde. Néanmoins il est appréciable que cette classification tienne compte des différentes modalités de l'acte, notamment de son *mode d'expression* : impulsif / désorganisé ou planifié / organisé, du *statut de la victime* : connue, inconnue, proche... , du *contexte émotionnel* : peur, colère, sadisme et de son *but* : défensif, offensif. Nous nous sommes inspiré de l'idée d'articuler les aspects motivationnels, situationnels, factuels et relationnels avec la victime, dont il reste à établir les lois de composition et à déterminer pourquoi et comment les différents aspects interagissent les uns avec les autres. Autrement dit, il reste à cerner la structure du passage à l'acte.

Afin d'éviter l'effet de contamination de différents niveaux d'interprétation sur la définition des catégories, revenons à un niveau plus général pour différencier les motivations de l'acte à partir du dynamisme et de l'orientation de ce dernier. A ce titre, nous nous référons à la classification de **J. Pinatel** (1975) qui propose quatre catégories de motivation de l'acte :

1. **Le crime primitif** se caractérise par son aspect impulsif et réactionnel. S'inspirant des travaux de E. Seelig (1951), l'auteur subdivise cette catégorie en : a) *réactions explosives* suscitées par un accès de colère ou liées à une accumulation affective qui attend la moindre occasion pour se décharger à travers une réaction disproportionnée à la situation ; b) *réactions de court-circuit* qui concerneraient essentiellement les débiles mentaux incapables de différer leur réaction et d'adopter une conduite ajustée. Le crime ne semble relever d'aucune motivation apparente. Proche de la conception de P. Guiraud (1931) des *meurtres immotivés*, ce type d'acte fait l'objet des réflexions de J.C. Maleval (1986) qui écrit à ce propos que « *l'absence de raison, de préméditation, l'instantanéité et la brusquerie de l'attaque, la violence, la férocité inutile de l'exécution, l'acharnement, la multiplicité des coups, l'absence de dissimulation, et de toute tentative pour s'échapper ou se cacher, l'indifférence, le manque de remords, et surtout l'amnésie totale de l'acte signent le crime ou l'agression épileptiques. Les mêmes caractéristiques s'avèrent valables pour le meurtre immotivé du schizophrène, à l'exception du phénomène de l'amnésie* ». Cet aspect impulsif et aléatoire a également été relevé par J. Ades et J.F. Allilaire (1990), décrivant le passage à l'acte comme une « *brutale rupture du comportement, témoin de la dissociation et d'une profonde désorganisation de la vie affective et instinctuelle* ».

2. **Le crime utilitaire** est accompli en vue de se libérer d'une situation dont le délit apparaît comme la seule issue. Ceci suppose que non seulement la situation soit présente mais qu'elle soit spécifique ou dangereuse, et ceci moins d'un point de vue objectif que subjectif. Afin d'éviter la confusion avec la légitime défense, la connotation dangereuse ne relève pas du registre de la question de vie ou de mort, mais de celle de la qualité de vie, d'où sa motivation utilitaire. Ce crime se rencontre autant dans le domaine des infractions contre des personnes que dans celui des infractions contre les biens. Mais il se voit limité à une seule forme d'infraction ou encore dirigé contre une seule personne ou un groupe de personnes déterminées. Il se déroule selon les trois phases décrites par E. De Greeff (cf. supra) : acquiescement mitigé, assentiment formulé et période de crise.

3. **Le crime pseudo-justicier**, à la différence du crime utilitaire régi par la satisfaction de l'intérêt, *revêt un certain caractère désintéressé*. L'auteur vise par le crime à rétablir ce qu'il croit être la justice dans le domaine des relations privées ou dans celui des relations publiques. Ce type de crime est marqué par un sentiment de *vengeance* sous une apparence altruiste, idéologique ou compensatoire. Il existe sept variétés :

- *L'homicide passionnel* est motivé par une passion qui s'est engagée dans un processus de destruction résultant d'un conflit directement sexuel ou en rapport avec l'amour sexuel. Le déroulement correspond aux trois phases du crime utilitaire mais s'en démarque par deux processus supplémentaires que sont le *processus de réduction* et le *processus-suicide*. Alors que le premier repose sur une dépréciation de la victime, le second est marqué par un *désengagement* de la part de l'auteur qui se caractérise par le retrait, le désintérêt et le renoncement. Dans les cas graves, ce processus peut aboutir au suicide. D'une manière générale, le sujet est indifférent à son avenir et de son propre sort, ce qui fait qu'il n'essaie, ni de se cacher, ni de prendre des précautions, et il avoue son crime.
- *Le crime par idéologie* répond à un sentiment de devoir. L'auteur commet ainsi des attentats politiques, conspire, est membre d'une secte ou duelliste.
- *Le crime prophylactique* dans lequel l'auteur est conscient du caractère illicite de son acte mais l'exécute, motivé par la conviction que de cette façon il évite le plus grand mal, voire réalise le bien (exemple de l'euthanasie).
- *Le délit symbolique* vise une autre personne par victime interposée. Ainsi, l'enfant se venge de son enseignant qui a des ressemblances avec son père, ou une mère assassine son enfant sans mobile apparent mais pour atteindre indirectement le père à l'égard duquel, elle nourrit des sentiments de haine (cf. Médée).
- *Le délit revendicatif* est celui dont l'auteur s'érige en défenseur dans une affaire où il n'est pas directement impliqué (exemple : guerre civile).
- *Le délit libérateur ou d'aventure* naît de l'insatisfaction de la vie quotidienne, de la monotonie et l'angoisse qui en résulte. De tels délits s'exécutent généralement en bandes (emprunts d'autos par des jeunes), à la suite de fêtes nocturnes et se compliquent d'ivrognerie, d'excès sexuel ou de scandale.
- *Le délit auto-punitif (ou par sentiment de culpabilité (cf. chapitre I))* est un acte pseudo-justicier contre soi-même par l'intermédiaire d'un acte qui atteint directement autrui.

4. **Le crime organisé** est accompli en règle générale dans le cadre d'une situation non spécifique ou amorphe. Cela dit, l'occasion est consciemment et volontairement recherchée et nécessite l'élaboration préalable d'un plan, la connaissance des lieux, des préparatifs, l'acquisition des outils nécessaires, un choix des complices... J. Pinatel distingue trois variétés :

- *la criminalité organisée à caractère brutal ou agressif* (hold-up, racket, vol à la tire...)
- *l'exercice d'activités illicites rémunératrices* (tenue clandestine de maisons de jeu, proxénétisme, trafic de stupéfiants),
- *le crime organisé en dehors du monde criminel ou le « white collar crime »* qui est le fait de personnes parfaitement adaptées au milieu dans lequel elles vivent, et qui appartiennent généralement aux catégories sociales élevées. Elles procèdent par ruse : fraude fiscale, infractions aux lois, corruption...

Nous apprécions cette classification pour son exhaustivité quant à la distinction des différents buts que poursuit l'acte criminel. En accord avec la classification précédente, nous retiendrons pour notre recherche l'opposition entre les aspects impulsifs de l'acte primitif et prémédité pour le crime organisé. En revanche, ces deux pôles se présentent de manière moins nette pour les crimes utilitaires et pseudo-justiciers et nécessitent la prise en compte d'autres facteurs.

Si J. Pinatel attribue clairement le crime primitif à la débilité mentale, les troubles somatiques ou neurologiques et à la schizophrénie, il ne repère pour les autres crimes aucune pathologie particulière. Cette incomplétude s'observe aussi pour d'autres points. Certains crimes sont sujets à la culpabilité (notamment le crime-autopunitif) ou se caractérisent par une attitude particulière après l'acte (l'aveu dans le cadre du crime passionnel), mais chez les autres, ces aspects n'ont plus été examinés.

Il existe peu de recherches qui s'intéressent aux attitudes du sujet après l'acte (cf. Gassin, 1998) pourtant précieuses et pour une analyse de la personnalité du sujet au moment du passage à l'acte et pour apprécier la signification qu'il attribue à la transgression. Intéressante pour l'appréciation de l'état dangereux du sujet, cette voie mériterait d'être davantage approfondie.

D'une manière générale, les différentes typologies révèlent qu'il existe une opposition entre les crimes témoignant d'une *quasi absente ou faible capacité de mentalisation* (crime primitif ou impulsif) et ceux qui semblent davantage *élaborés sur le plan psychique* (crimes organisés notamment). De ce fait les premiers sont enclins à représenter les maladies mentales (à évolution) déficitaire, alors que la lucidité avec laquelle sont exercés les seconds, semble déconcerter les chercheurs et praticiens et les incite à poser des diagnostics plus prudents et hésitants. Entre ces deux extrêmes se situent probablement la plupart des crimes. Du fait de leur position intermédiaire, l'on constate dans les classifications un amalgame où tantôt l'acte déteint sur la personnalité, tantôt l'inverse, mais où finalement les critères sont assez flous quant à leur définition.

Une constante que nous retenons pour notre recherche semble être *l'idée d'un continuum* entre les différents types d'actes allant du plus primitif et impulsif au plus élaboré et organisé. Cette continuité est non seulement d'ordre qualitatif, mais aussi évolutif du point de vue psychodynamique, ce dont témoigne la portée clinique de l'acte. Les aspects de la préméditation, du sadisme et de la culpabilité ou de l'aveu auxquels s'opposent respectivement

l'impulsivité, l'indifférence affective et l'absence de culpabilité ont été abordés, mais n'ont pas donné lieu à une recherche systématique. Ceci vaut également pour les réflexions sur la relation entre l'auteur du crime et sa victime. On doit aussi dépasser la juxtaposition de ces différents aspects, afin de remédier au problème de la stigmatisation que nous contournons si nous optons pour une perspective psychodynamique.

Par conséquent, tout en restant fidèle à l'idée d'un continuum, il convient de se demander si ces traits sont stables dans le temps ou évoluent ce qui légitime, voire nécessite, de tenir compte de l'évolution psychique du sujet. Nous renouons pour ce faire avec la question des processus psychiques et du passage à l'acte, et plus précisément avec la problématique de la régression, maturation ou encore fixation psychiques. Se dessine alors un pont théorique qui nous permettra de relier par l'intermédiaire d'une même dynamique, la personnalité du sujet et son acte, non plus de façon linéaire mais circulaire depuis le postulat théorique qu'une variabilité des composantes de la première entraîne une variabilité de celles du second.

Nous avons exposé dans ce chapitre, la **structure théorique de notre étude que nous récapitulons** à titre de simplification comme suit :

Dans un premier temps, nous nous sommes interrogé sur la personnalité du sujet délinquant et avons constaté que les classifications évaluent celle-ci en fonction de l'importance de la constance et résistance du système de défenses psychologiques du sujet. Ce dernier est influencé par différents facteurs qui peuvent être regroupés en trois dimensions reliant systématiquement les mondes interne ou externe du sujet : intrapsychique ou individuelle, intersubjective ou sociale et morale ou normative. Si certaines recherches s'intéressent à la formation de la personnalité et se situent dans une perspective évolutive, ces aspects sont généralement analysés séparément. Supposant pourtant une dynamique sous-jacente, ces modèles théoriques ne la mettent pas empiriquement en évidence. Ceci vaut également pour l'étude de l'acte criminel où les caractéristiques se chassent les unes les autres sans dégager les lois qui les fondent.

En outre, n'analysant toujours qu'un revers de la médaille, notre objectif est de relier l'acte à son auteur. Guidé par les idées des théories que nous venons d'exposer, nous proposons dans cette étude d'en reconstruire un modèle psychodynamique qui permette de dégager les lois psychogénétiques qui constituent la personnalité du sujet et, selon leur combinaison, favorisent le passage à l'acte et lui confèrent son contenu, son but, ses conditions et sa fonction, autrement dit, sa signification particulière.

En introduisant l'idée d'un continuum, nous considérons que le passage à l'acte n'est pas forcément lié à une pathologie mentale. Or, certaines variantes de l'organisation psychique, si elles ne permettent pas d'anticiper l'acte, déterminent néanmoins ses modalités d'exécution.

En ce sens, dans le prochain chapitre, nous nous appliquerons à démontrer les lois de constitution de la personnalité depuis l'approche psychogénétique. Dégageant l'interaction structurante des trois vecteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral, le dernier chapitre seulement établit le lien théorique entre la dynamique psychique et la signification de l'acte. Ainsi, plus technique, le chapitre suivant remonte aux sources du psychisme et des possibilités de développement qui nous permettront, dans un second temps, d'élucider leurs articulations à l'œuvre dans les manifestations psychopathologiques et comportementales.

IV. LE DEVELOPPEMENT DE LA DYNAMIQUE PSYCHIQUE SELON L'INTERACTION DES FACTEURS INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL

Ce chapitre marque une rupture avec les précédents dans la mesure où nous passons d'un questionnement sur les stigmates extérieurs de l'acte criminel susceptibles d'intéresser les juristes ou la société d'une manière générale à celui des motifs conscients ou inconscients de la structure conflictuelle et de la qualité de l'investissement relationnel qui le fondent. Au regard du développement de la dynamique de la personnalité qui constitue l'axe principal des réflexions en psychopathologie, nous nous appliquerons à élucider l'agissement de la dialectique développementale et interactionnelle des facteurs intrapsychique, intersubjectif et moral sur les modalités conflictuelles et déstructurantes en cause au moment du passage à l'acte.

Des chapitres précédents, nous avons appris à prendre en considération la vie psychique d'un sujet « en situation » et non isolée. Sa structure dynamique provient de la réunion et association de ses traits constitutifs dont l'action et l'articulation lui confèrent son caractère particulier. Afin d'éviter la confusion, nous insistons sur le fait que si les traits regroupés dans le noyau central, ou comme disait S. Freud (1932), « constitutifs du cristal », interviennent de manière précise ou condensée dans le processus du passage à l'acte et de manière plus complexe dans le processus de maturation de la personnalité, les variantes de cette dernière sont neutres par rapport à l'acte lui-même.

Pour comprendre la dynamique de l'acte criminel meurtrier, il est indispensable de s'intéresser aux bases de la formation et de l'élaboration du psychisme. Ceci n'est pas une mince affaire compte tenu de la complexité des théories psychanalytiques sur ce sujet lesquelles, si elles sont souvent d'accord sur le fond se chassent les unes les autres quant à l'apport de détails plus ou moins importants. Ne pouvant prétendre à l'exhaustivité des facteurs qui interviennent dans les processus de maturation, un choix s'impose. Nous avons été guidé dans cette approche par les chapitres précédents qui ont d'abord attiré notre attention sur les problèmes psychique, interrelationnel et moral de l'acte criminel.

- Nous avons vu que le **vécu intrapsychique** d'une situation dangereuse ou recherchée conduit le sujet au passage à l'acte. Comme elle affecte le sujet dans son intégrité et ceci de

manière plus ou moins consciente, nous abordons cet aspect depuis le **narcissisme**. En référence à la définition de F.W. Deneke et B.Hilgenstock (1989), nous pouvons considérer le narcissisme comme un système ou une balance optimale de deux forces opposées : une qui cherche l'équilibre interne (satisfaction, vécu de sécurité, estime de soi...) et l'autre qui vise la tension, le changement et le trouble général. Cette direction positive des processus de régulation est accompagnée d'intentions défensives; le soi cherche à éviter des modes d'organisation qui mettent son état et ses fonctions fondamentalement en danger. En analysant la manière dont le sujet gère ces deux forces, nous comprenons mieux sa dynamique interne et son état psychique au moment de l'acte.

- Celui-ci implique directement tout en s'en différenciant la **relation d'objet** qui constituera le **vecteur intersubjectif**. Après l'avoir abordée dans sa phénoménologie au travers les approches psycho-sociologiques de l'action criminelle, nous l'analyserons ici du point de vue psychogénétique, voire psychopathologique. Son analyse est incontournable dans notre étude parce qu'elle met en évidence dans l'espace de la relation, une direction, une distance, une intentionnalité et une signification (cf. Bergeret, 1972) qui s'adresse tantôt à l'objet (ici à la victime) tantôt au sujet lui-même.

- Marquant l'altération de l'échange relationnel, le passage à l'acte devient non seulement un problème de communication mais aussi de conscience morale. C'est pourquoi nous posons la question du **langage** et du **jugement moral** qui est non sans évoquer la position du Surmoi. Le lien devient évident lorsque l'on considère que le langage, après avoir été un outil d'expression des besoins, devient un outil de communication avec autrui. Lors de cette dernière le sujet se heurte à des règles et lois. Servant de régulation intrapsychique et d'adaptation au réel, nous comprenons mieux pourquoi le passage à l'acte intervient en l'absence de parole (Viaux, 1996).

Ces trois accès à la personnalité relèvent de différents niveaux d'analyse. Alors que les deux premiers sont souvent abordés comme un problème économique du psychisme, le troisième fait appel à la structuration cognitive. Or, pour construire un pare-excitation contre les stimuli externes, le psychisme met bien en place une fonction de censure évitant que l'énergie et les représentations circulent librement entre les systèmes pré-conscient, conscient, inconscient. De même, A. Green (1973) souligne la méconnaissance de l'affect et la forte valorisation topique du registre symbolique du langage ayant notamment fait l'objet des

réflexions de J. Lacan (1956). Ne pouvant séparer l'aspect cognitif et l'affect, l'articulation de ces aspects devient possible. Nous venons de faire l'allusion que celle-ci peut faire l'objet des approches topique et économique que nous chercherons là encore à relier.

Aussi nous avons souligné les aléas d'une lecture linéaire et déductive d'un trait ou aspect de la personnalité sur l'acte lui-même. C'est pourquoi, nous ferions le lien avec le passage à l'acte qu'une fois l'interaction des trois vecteurs dans le développement de la personnalité démontrée. Il est important de préciser que l'articulation de la dynamique psychique et de la problématique de l'acte allo- mais aussi autocentré n'est plausible que depuis une lecture en double sens offerte par les processus de maturation et de régression.

IV.1. L'élaboration des lois des réalités psychique, physique et du langage

Apparaissant comme une résultante et non pas une donnée, B. Gibello (1977) avance que la réalité psychique ne se constitue que par son interaction avec deux autres réalités : physique et langagière. Toutes les trois sont imbriquées les unes dans les autres bien qu'étant radicalement disjointes. En effet, les lois qui régissent la réalité physique sont autres que celles qui organisent la réalité psychique, et de même le système des lois du langage se singularisent encore des deux précédentes. B. Gibello décrit l'ensemble du système de la pensée humaine comme étant illimitée et en mouvement constant tendant vers l'enrichissement et la complexification de chacune des trois réalités.

Dans l'histoire de chacune, la **réalité psychique** est du point de vue psychogénétique la première sensible. Elle se constitue à partir du jeu des processus primaires qui sont directement liés au système perceptif. Ce dernier est activé par des quantités d'énergie physique mobilisées par exemple par la sensation de la faim que le nouveau-né ne parvient pas encore à signifier. Il est source par là même d'une tension perçue comme désagréable. Celle-ci est liée à la libération d'énergie de la pulsion de mort et peut se décharger suivant deux modalités : la première, celle du principe de Nirvana, représentatif des *processus primaires*, tend à la

suppression de tout écart de tension tandis que la seconde investit l'image mnésique de la perception et réactualise ainsi la condition de la première satisfaction, mouvement psychique que S. Freud (1900) nomme *désir*. De cette manière l'excitation s'associe à un *représentant de chose* spécifique ou à une chaîne associative de ces représentants et permet de lier l'énergie sous le primat des *processus secondaires*. Les insatisfactions que le sujet rencontre inévitablement le poussent à chercher de nouveaux procédés de satisfaction dans le monde physique, extérieur à lui-même. C'est dans un second temps que la représentation, investie par la *pulsion de mort* visant l'apaisement de la tension et à rétablir un état d'*homéostasie*, peut devenir une source de plaisir et être régie par la *pulsion de vie*. Dans cette perspective d'ouverture à l'objet, B. Gibello souligne que la pulsion de mort tend à réactiver une perception passée, réalisant une compulsion à symboliser tout accroissement d'énergie. S'élaborent alors progressivement le principe de réalité et la perception du monde physique.

L'enfant, expérimentant l'écart entre l'hallucination et la réalisation réelle de la satisfaction, est amené à se confronter à la **réalité physique** avec ses lois et à s'en construire une représentation. La *recherche d'expériences agréables* la lui fait découvrir d'abord par son propre corps qu'il découvre en même temps qu'il se différencie de la mère. Apprenant que le monde physique extérieur est régi par les lois et impératifs du langage qu'il doit respecter pour réaliser ses projets, le sujet est douloureusement frappé par le double sort de sa découverte qu'est la compréhension intellectuelle de son fonctionnement et le *vécu persécutant que le monde extérieur inflige à son monde interne*.

Réagissant sur le double registre de la défense et de l'agression, le développement des connaissances est directement lié à celui de la **réalité du langage**. Si la réalité physique est dans un premier temps le reflet de la réalité psychique archaïque, elle nécessite, pour évoluer, le développement du langage. Par l'intermédiaire des jeux relationnels réciproques avec son entourage, l'enfant découvre progressivement la *signification linguistique* des chaînes signifiantes que ce dernier utilise. Apprenant à se soumettre aux lois du langage, la pensée peut se développer en dehors de l'expérience subjective ou objective. Grâce à l'expérience des limites, la réalité psychique s'enrichit de toutes les possibilités de la créativité et de fantaisies. En effet, le langage offre des sens multiples, des jeux de mots, des métaphores et des métonymies qui peuvent dans les processus conscients tenir lieu des condensations et déplacements à l'œuvre dans les processus primaires. S'effectue alors *l'évolution des représentations de la pulsion depuis les représentants de choses aux représentants de mots*. La réalité physique se voit investie à la fois en tant qu'objet libidinal de désir et de discours.

Inversement, le langage ne devient vivant qu'à condition d'être sous-tendu de pulsions et diversifié par les connaissances de l'environnement. D. Anzieu (1977) met en avant que le langage est un code abstrait, imposé du dehors et qui transcende les individus qui s'en servent. Cependant l'échange avec la réalité physique ne paraît possible que sur la base d'un *conflit intersystémique* entre le Surmoi qui requiert de se plier aux normes communes et le Moi Idéal qui affirme la valeur individuelle et narcissique ou de la réalité psychique du sujet.

A partir des réflexions de D. Anzieu et de B. Gibello (1977) sur le développement de la pensée humaine qui s'apparentent entre autres aux élaborations théoriques d'A. Green (1970) sur l'évolution des affects, H. Duncker (1995, à paraître) se base sur la différenciation des réalités psychique, physique et langagière pour étayer son modèle théorique des crimes passionnels. L'originalité de ce dernier réside dans l'effort d'aborder l'acte à partir d'une compréhension de la dynamique psychique, et plus précisément des modalités de maturation et de régression psychiques qui sous-tendent le processus du passage à l'acte et en déterminent les motivations internes. Nous en avons notamment retenu l'idée d'illustrer les vecteurs : psychique par l'évolution du narcissisme, physique par l'élaboration de la relation d'objet et langagier par la maturation du jugement moral telle qu'approfondie par L. Kohlberg (1976). Etant donné que les réflexions de H. Duncker portent sur un type de crime spécifique qui se prête essentiellement à une discussion de la problématique état-limite, nous l'avons complété dans la lecture, afin de rendre une extension théorique à notre recherche possible. La prochaine étape de ce travail est de relier et de mieux comprendre les différentes étapes de la formation de la personnalité, l'impact de la situation extérieure (ou pré-criminelle) sur le vécu interne du sujet et par conséquent, le processus qui mène le sujet au passage à l'acte.

IV.2. Les processus de maturation et de régression psychique dans la dialectique interactionnelle

Les réflexions précédentes sur l'interdépendance des trois réalités psychique, physique et du langage, nous permettent de déduire à partir de la réalité psychique sur les étapes du développement : - de la réalité subjective ou encore intrapsychique, - de la réalité physique sur le vecteur intersubjectif - et finalement du langage sur le développement vers l'adaptation aux

normes sociales et la maturation du jugement moral. En nous étayant sur l'argumentation de H. Duncker (à paraître) que le passage à l'acte survient suite à un processus de régression, nous aborderons la formation de la personnalité guidée par l'analyse psychogénétique de ces trois vecteurs. Comme l'ont fait remarquer R. Barande (1966) et P. Dubor (1972), la **régression** implique son pendant progrédient comme possible et avec lui, un retour ultérieur vers l'objet externe ou l'investissement objectal, que la régression prépare. Dans sa perspective temporelle, nous pouvons la définir comme un retour à un stade antérieur du développement, stade qui a été préalablement acquis. Quant à la dialectique du passage à l'acte, nous pouvons y associer le phénomène de **déméntalisation** (Lustin, 1974) qui renvoie au mode de régression topique et formelle. Il représente un rejeton pulsionnel qui, au lieu d'avoir accès à la sphère mentale, pour être représenté, lié et métabolisé, est court-circuité et s'exprime seulement au niveau du corps et de l'agir. La **fixation** se distingue de la régression en ce qu'elle marque un arrêt du développement qui conserve alors un mode de fonctionnement archaïque et fortement investi sur le plan pulsionnel. Conciliant les deux mécanismes, H.A. Rosenfeld (1969) soutient que le passage à l'acte est lié aux angoisses et aux mécanismes les plus archaïques sur lesquels repose la constitution du moi. M. Mathieu (1977) explique à ce propos que le but de l'activité psychique est de tenter de maîtriser des quantités d'excitation pour empêcher le déplaisir qui provient de leur stagnation. Nous pouvons alors considérer que dans le passage à l'acte il se produit un mouvement circulaire entre le reflux en arrière de la libido vers les objets et représentations imaginaires prêtes à être réinvesties et sa décharge à travers le geste, la voix ou le mot. P. Greenacre (1971) ajoute d'ailleurs qu'il s'agit généralement d'une compulsions qui pousse le sujet à reproduire une expérience globale ou un épisode entier du passé ce qui confère à l'acte malgré son apparence inadaptée un aspect organisé.

H. Duncker (op. cit.) schématise l'interaction et le processus de maturation des trois vecteurs comme suit :

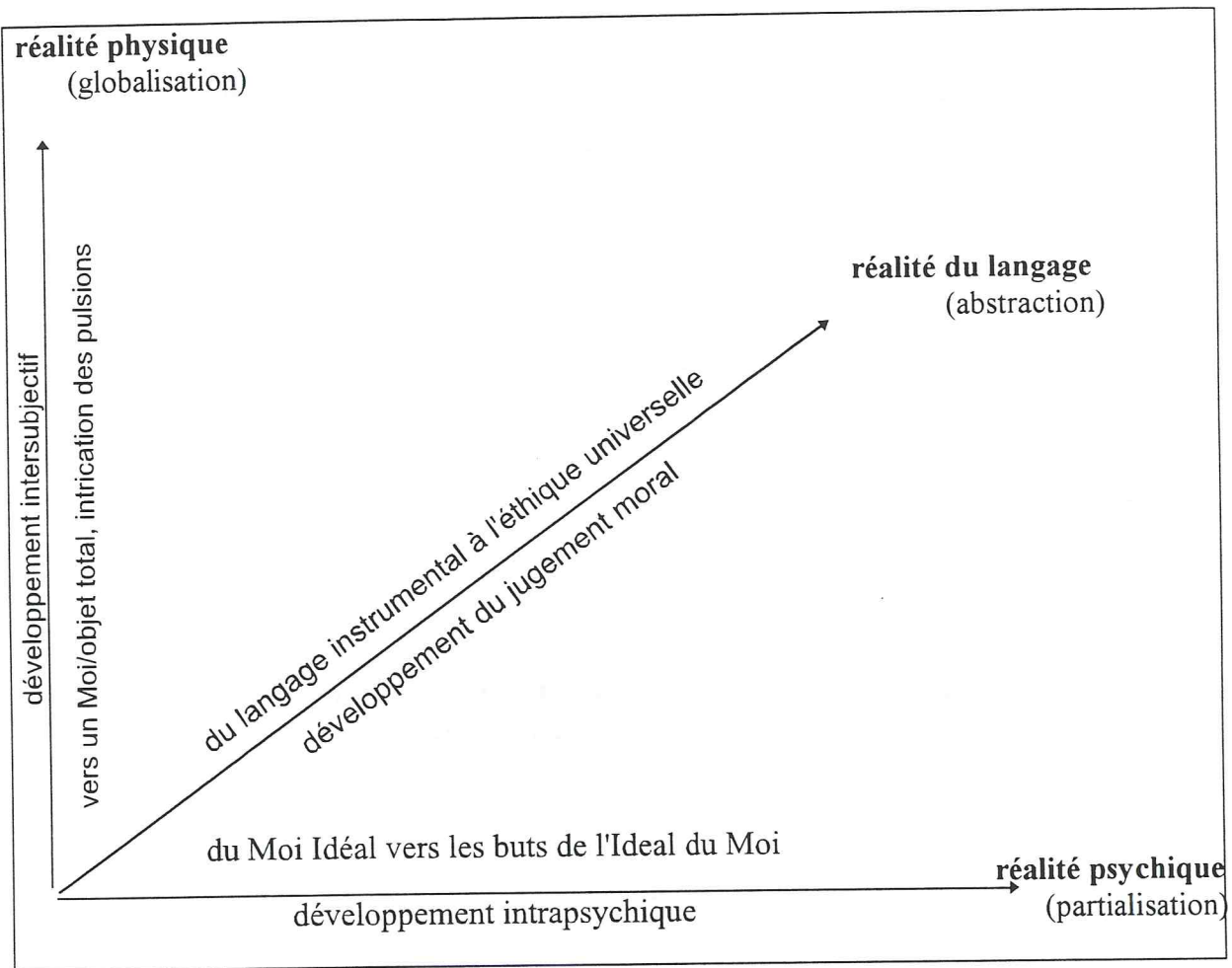


Figure 1 : Le développement psychique en trois dimensions

La représentation graphique en trois dimensions correspond à la dialectique spatio-temporelle de ces champs évolutifs et intégratifs au sein du modèle de la formation de la personnalité qui doit nous faciliter sa reconstruction au moment du passage à l'acte.

Allant à l'encontre des opinions généralement requises, ce modèle sépare la relation d'objet et le narcissisme pour finalement mieux les relier. Leur opposition théorique se fonde essentiellement sur l'argument de leurs polarisations différentielles. En effet, si le narcissisme perd son caractère exclusif et absolu en offrant une multitude d'idéaux abstraits et éthiques, indépendants des relations avec autrui et tend ainsi vers une partialisation, la relation d'objet en revanche, passe des pulsions et objets partiels à la construction d'un Moi ou objet total, et tend vers la globalisation. Or, ce développement n'est rendu possible que par l'intermédiaire d'une conceptualisation langagière qui passe du langage concret, syncrétique et instrumental à une

véritable communication. D'une manière générale, H. Duncker (op. cit.) défend l'idée que la maturité psychique dépend de l'importance des blessures narcissiques et des possibilités relationnelles dans les situations d'échec, de refus ou de déception déterminantes de la façon d'agir du sujet. La dynamique de ces trois dimensions veut qu'un mouvement au niveau d'un des trois vecteurs se répercute obligatoirement sur le mode d'investissement des deux autres. Cependant, rien ne nous permet pour l'instant de déterminer l'importance des régressions au niveau des vecteurs. Par conséquent, conformément au point de vue de J. Habermas (1982) pour qui une forte tension psychique n'est pas la seule raison du passage à l'acte, nous devons envisager la complexité des relations et des investissements narcissiques qui auraient dû offrir de larges possibilités compensatoires. L'acte reste à cet égard une situation d'exception et nécessite de comprendre le développement de chaque vecteur au regard de l'influence des deux autres.

IV.2.1. Les modalités de maturation et de régression psychique du vecteur intrapsychique

Le processus de maturation comprend dans le domaine intrapsychique le développement d'un narcissisme dit « normal » qui peut être évalué en fonction de buts inconscient, préconscient et conscient du Moi. Des satisfactions libidinales provenant des objets externes ou suscitées par la réalisation de buts personnels tels que le succès social et les reconnaissances attendues et reçues dans les domaines culturels, intellectuels... y sont intimement liés. Ceci signifie qu'au cours du développement intrapsychique, le narcissisme ne disparaît jamais, mais ne reste pas non plus figé dans la dynamique de domination de l'objet ou des autres. La maturation des images de l'Idéal du Moi au sens du développement d'un regard de plus en plus abstrait par rapport aux choses entraîne également l'élaboration des mécanismes de défense. Ces derniers sont moins liés aux personnes et aux objets qu'aux buts. S'étayant sur le modèle théorique de J. Bergeret (1972, 1974) H. Duncker résume l'évolution de ce vecteur comme suit :

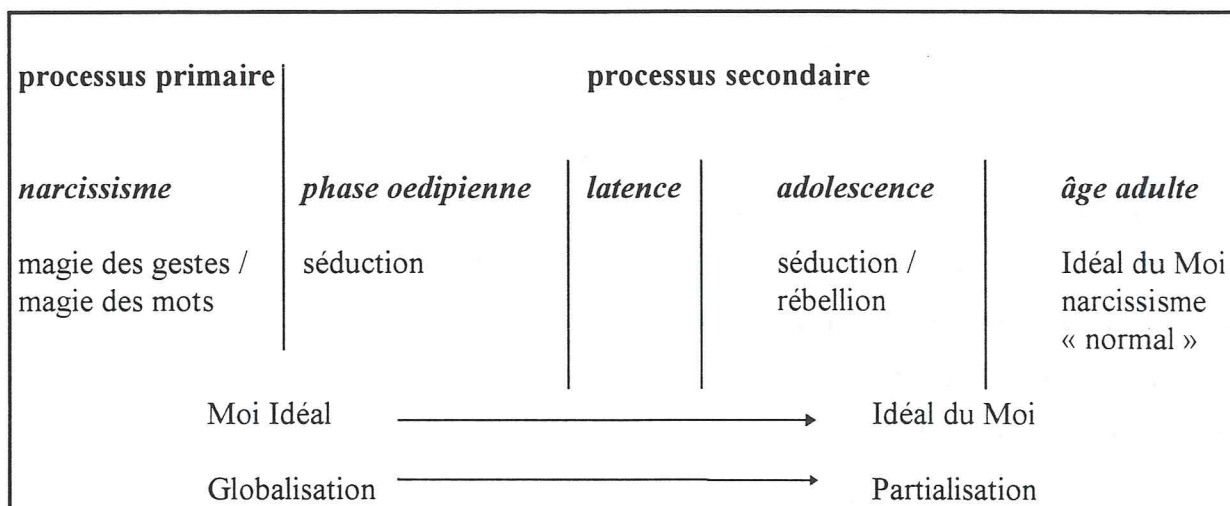


Tableau 1: Modalités de maturation intrapsychique (narcissisme)

A. Green (1983) met en évidence que l'affection la plus narcissique n'empêche pas le temps de passer, le corps de vieillir, le monde de changer et donc l'être de se transformer tout en restant toujours le même être. La maturation du vecteur intrapsychique est synonyme de créer, par le verbe advenir, l'équivalent de l'auxiliaire allemand *werden* ; *wo es war soll ich werden*, traduit généralement comme le passage du Ça au Moi ou plus librement par A. Green comme le **passage de l'avoir été au devoir être**, advenir. B. Grunberger (1971) fait remarquer que le narcissisme est toujours à orientation double, ne pouvant exister à l'état pur parce qu'il est obligatoirement associé à d'autres facteurs et ceci sur un mode syntone et conflictuel. Cela nous confronte à la dialectique entre « *narcissisme centrifuge et centripète, primaire et secondaire, positif (intégré) ou négatif (culpabilisé), sinon pathologique, mature ou immature, fondu avec la composante pulsionnelle ou opposée à elle, son antagoniste* ».

Dans cette même lignée de pensée S. Mentzos (1984) considère comme narcissiques les phénomènes qui se réfèrent au vécu de soi et à sa régulation. Cette conception inclut non seulement les formes d'expériences, de régulation ou d'organisation de soi qui sont positives et satisfaisantes sur un plan narcissique, mais aussi celles qui font souffrir, sont humiliantes et menaçantes et fondent les expériences négatives.

Au début, le développement de la réalité intrapsychique passe dans le domaine des processus primaires **de la passivité de la phase narcissique-masochiste**, caractérisée par la dépendance totale de l'objet à **l'activité de la phase sadique-narcissique**. Cet idéal de toute-puissance associe la passivité et l'activité (Braunschweig, Lebovici, 1969). La toute-puissance

possède un caractère actif dans la mesure où elle représente une *défense contre l'agressivité libre désorganisatrice* qui vise à lier l'énergie libre du Ça. Ce processus de liaison primaire s'oppose à la fragmentation du Soi et correspond à l'identification primaire ou encore à une incorporation archaïque. Mais elle est également passive dans la mesure où son économie instinctuelle est satisfaite par l'objet, en l'occurrence la mère. De cette félicité mégalomane, le sujet gardera une empreinte définitive qui lui fournit la matrice dans laquelle se structurent ses particularités spécifiques et qui prennent plus tard la forme d'état et d'affects comme le sentiment d'unicité, l'amour et l'estime de soi, l'autonomie...

La survenue de frustrations ne manque pas de précipiter le sujet dans un trauma double : d'une part sa stabilité se trouve bouleversée et d'autre part, il est amené à restructurer son économie sur une base objectale et pulsionnelle. Ecorché vif pour pallier l'écroulement de son univers narcissique autonome, il perçoit du dehors les éléments narcissiques nécessaires au rétablissement du système moiïque. Ainsi, l'enfant va retrouver son réconfort narcissique auprès de sa mère. Confronté aux pulsions libres et à *l'anti-narcissisme* (Pasche, 1969) des aspirations objectales, l'enfant se trouve dans un conflit entre les pulsions et le narcissisme qu'il résoudra au mieux en projetant une partie de son narcissisme sur l'Idéal du Moi. Ce dernier, déjà plus objectalisé que le Moi Idéal, s'exprime comme suit : « si tu veux que je t'aime sois comme moi, ce parent idéal ». J. Cosnier (1970) attire l'attention sur le double aspect des instances idéales et distingue un idéal mégalomane archaïque et régressif dont nous pouvons penser qu'il s'agit du Moi Idéal¹² et un idéal revêtant un caractère maturatif qui s'apparente davantage à l'Idéal du Moi. Conformément au schéma représenté ci-dessus, l'évolution du narcissisme décrit la **vectorisation depuis le Moi Idéal vers les imagos de l'Idéal du Moi et finalement des buts** qui perdent leur caractère hétéronome. Par rapport à l'objet ou l'autre idéalisé qui, dans l'enfance, a été globalement accepté ou rejeté, le sujet gagne en objectivité. Celle-ci passe par la **partialisation et la relativisation de ses pouvoirs** ainsi que de ceux d'autrui. L'autre ne sera plus globalement acceptable ou inacceptable, mais représente, par rapport à un but abstrait, un ami ou un adversaire parmi d'autres.

¹² Nous défendons ici le point de vue que, le Moi Idéal est antérieur à l'Idéal du Moi, dans la mesure où le premier correspond à une formation narcissique, s'appuyant sur l'identification primaire à un autre être tout-puissant, c'est-à-dire la mère, alors que le deuxième « désigne une formation intrapsychique déjà relativement autonome qui sert au Moi de référence pour apprécier ses réalisations effectives. » (Laplanche, Pontalis, 1978).

La maturation narcissique suppose une régulation permanente, car elle obéit à des motivations opposées. Pendant que certains processus cherchent l'équilibre et le calme, d'autres tendent vers une stimulation sensori-affective, la nouveauté, la surprise et suivent le principe du désordre ou autrement dit, visent l'équilibre dans le déséquilibre. Ces tendances opposées restent pourtant reliées par une même dynamique, en ce sens où la domination de l'une renforce la motivation de l'autre. Ce jeu de forces antagonistes se résume soit par l'alternance de l'importance de l'une ou de l'autre, soit se termine à long terme par la formation d'un compromis. Si le système narcissique de la personnalité se situe dans un champ de tension optimale, le sujet se trouve au centre de ses sensations, pensées et comportements, et peut envisager l'avenir de façon satisfaisante, ce qui lui garantit l'intégration, la cohérence et la continuité de son passé, du présent et de son avenir. En revanche en cas de déséquilibre et perte de contrôle, le sujet optera pour le mode d'organisation le plus proche qui lui permet après une suite de désorganisation et de réorganisation d'y trouver une stabilité relative. Si le sujet parcourt ces cycles régressifs sans succès, le système s'inscrit dans un processus de déstabilisation croissante propre aux états limites qui cède la place aux fantasmes archaïques, tels que : la sensation de paralysie et d'impasse psychiques, l'ébranlement des activités défensives et de contrôle pulsionnel, la sensation d'étrangeté et d'irréalité, la perte de la continuité temporelle et psychique et la menace de morcellement, qui sont accompagnés d'angoisses massives.

Toute forme d'organisation à l'origine du système narcissique sert à parer à l'évolution représentant un danger fondamental pour ses fonctions régulatrices. Les formes d'organisation fluctuantes parcourues lors du processus d'autorégulation permanente se ressemblent plus ou moins (sauf en cas de pathologie narcissique grave), parce qu'elles passent de l'une à l'autre et assurent la base de la *continuité narcissique* (Guillaumin, 1972 ; Balier, 1988).

Comment expliquer la **régression sur le vecteur intrapsychique** ? J. Bergeret (1972) considère qu'elle est à situer à mi-chemin entre l'investissement objectal, progrès qui vise à acquérir à l'extérieur un objet de désir, temporairement absent dans un éprouvé de manque, et la situation inverse qui, sous les traits de la répétition, consiste en une reprise d'un trait déjà totalement parcouru, par l'éternel retour sur soi et par l'absence de progression. Marquant le retour sur un objet familier, la régression représente en même temps un retour sur soi par le trajet familier qui y mène. Ainsi, le contingent des investissements narcissiques reste important par rapport à l'investissement des objets plus aléatoire. Le mouvement spécifique de la

transaction progressivement développé grâce au narcissisme est toujours soutenu par l'anaclitisme de la situation vis-à-vis de l'objet, alors que le Moi régressif implique d'abord un renforcement narcissique qui peut permettre un réinvestissement objectal secondaire. Représentant un véritable mécanisme de défense, la régression comporte à la fois une dimension consolatrice pour le Moi et réparatrice des fixations narcissiques antérieures.

De ce fait, la répétition de contenus oral, anal, génital ou oedipien mène soit à la fragilisation soit à la stabilisation des intrications libidinales et des investissements narcissiques dans certaines formes relationnelles et conflictuelles. H. Duncker (1995 ; à paraître) en conclut que la maturation dans le domaine intrapsychique dépend de la richesse et de l'abstraction des instances de l'Idéal du Moi. Plus celles-ci sont liées et limitées à l'objet (pré-)oedipien, plus les défenses se montreront rigides et viseront l'objet des identifications précoces de l'enfance. La blessure narcissique réanimera alors les défenses des processus primaires que sont le refus de l'objet, son emprise ou la domination grâce à la magie des mots ou des gestes, voire sa destruction. Faute d'un pare-excitation suffisant, le sujet vit le monde extérieur comme une intrusion et aura de ce fait recours au clivage et à la projection.

IV.2.2. Les modalités de maturation et de régression psychique du vecteur intersubjectif

L'évolution de la réalité intersubjective suit, comparée à l'évolution intrapsychique, la vectorisation inverse, et va de l'objet partiel à la construction d'un Moi ou d'un objet total, bref mène à la globalisation. La structuration des relations avec autrui est déterminée par les possibilités relationnelles qu'offre la réalité intrapsychique avec le narcissisme et les représentations de soi. D'un point de vue psychogénétique, la relation d'objet est basée au début sur la dépendance fusionnelle entre sujet et objet. Se sentant dominé par ce dernier, le sujet essaie de retourner la situation d'emprise, sans pour autant arriver à se défaire de la dépendance qui le lie à l'objet. La structuration de la relation d'objet implique de dépasser la dyade narcissique et de parvenir à travers la triangulation à l'abstraction. Si l'environnement ne compte dans la prime enfance que par son caractère chosifié, il est ensuite investi pour la personne et devient finalement porteur d'une éthique abstraite.

S'inspirant du modèle de J. Bergeret (1974), H. Duncker (à paraître) résume la maturation du vecteur intersubjectif sous forme de tableau que nous avons encore simplifié pour n'en retenir que les étapes décisives :

Enfance	Latence	Adolescence	Maturité
dyade		triade	abstraction
chose - personne			éthique
domination/soumission/ emprise		répétition: école, famille etc.	acceptation de la différence de l'autre
buts partiels		→	globalisation: moi, objet total

Tableau 2: Modalités de maturation de la réalité physique (relation d'objet)

H. Duncker insiste notamment sur l'importance de la structuration par l'intermédiaire d'une répétition et réorganisation des processus de l'enfance qui devront viser l'intégration des liens et buts sociaux. Ceci implique que le sujet dépasse le mode relationnel marqué par la dominance grâce à l'identification à l'agresseur et développe des représentations de désir oedipien. La relation d'objet vise ainsi la multiplication des objets et des désirs centrés sur autrui et donne lieu à la partialisation des buts libidinaux. Centrés sur l'objet, ces derniers s'unifient sous le désir pour autrui en tant **qu'objet global et différencié du Moi**. Comparé à l'Idéal du Moi, la **dynamique libidinale objectale tend vers la globalisation** dont la réussite va de pair avec l'acceptation de la différence d'autrui et le désir d'un autre différent de soi. L'intrication libidinale sous le primat d'un objet total est alors signe de maturité.

La déstructuration ou la **régression implique le retour vers la partialisation** des désirs et buts. Celle-ci est non seulement facilitée par la constellation intrapsychique du sujet mais également par le discours social qui incite à la recherche de satisfactions partielles à but essentiellement utilitaire et narcissique. Encourageant à aller chercher auprès de l'objet externe ce que n'offre pas l'objet interne, nous comprenons que la délinquance contre les biens soit particulièrement sensible à ce type de discours et fonctionnement.

Si le début de la relation d'objet est marqué par une multitude de buts que visent les pulsions partielles, ces derniers connaissent dans le **développement idéal, l'intrication sous le primat de la génitalité**. H. Duncker précise que par rapport à l'objet ou l'autre idéalisé qui, dans l'enfance, a été globalement accepté ou rejeté, le sujet gagne en objectivité. L'autre ne sera plus globalement acceptable ou mauvais mais représentera un ami ou un adversaire parmi d'autres. Cette évolution vers l'objectivité n'est jamais parfaite car l'on peut aimer ou détester une personne pour un trait de caractère précis. De même, l'évolution de l'Idéal du Moi n'est jamais dépourvu d'aspects narcissiques de soi. La liaison entre le narcissisme et la libido se traduit notamment au niveau de la sexualité. Elle confère le caractère érotisé à la relation d'objet qui en cas de régression peut céder la place au sadisme et au masochisme, et d'une manière générale à la haine et l'amour. Le sadisme et le masochisme sous le primat génital ne doit pas être confondu avec le jeu de domination-soumission dans la relation d'objet prégénitale qui marque moins qu'elle ne révèle une carence narcissique considérable qui s'inquiète de l'intégrité narcissique de l'autre prenant ainsi figure de danger. En effet, selon A. Eiguer (1986), elle vise à « éloigner le danger de la perte d'intégrité psychique et s'oppose à être l'objet de l'autre (Searles, 1977).

Enfin, la sublimation de la libido se fait grâce à l'intégration des interdits oedipiens et de l'émergence simultanée du Surmoi qui permet à l'Idéal du Moi de canaliser les pulsions et désirs du Ça. Pendant l'adolescence, la dimension intersubjective est marquée par la dialectique entre la stabilisation des buts libidinaux dans la relation amoureuse et les buts abstraits qui reposent sur la sublimation. Un déséquilibre tardif, au détriment des buts abstraits, serait, d'après H. Duncker, révélateur d'un glissement régressif vers une partialisation et une désintrication pulsionnelle ouvrant la brèche à des fantasmes à forte charge libidinale représentatif de la perversion.

IV.2.3. Les modalités de maturation et de régression psychique du vecteur moral

Le développement du troisième vecteur est impensable sans la dynamique des deux précédents. L'importance des blessures narcissiques et la capacité de gestion des situations d'échec ou de déception sociale, fixent les conditions de l'éthique ou de la conscience morale interne. D'après L. Grinberg (1992), ces dernières émanent de la *conscience de soi*. Il se joint ainsi à la conception d'A. Hesnard (1963) selon laquelle la dimension éthique est non seulement propre à la condition humaine mais elle fait aussi partie intégrante de la maladie mentale. L'expérience morale se distingue par l'apparition dans l'action, à côté du réel, de valeurs qui informent les conduites et qui font émerger le *sentiment de culpabilité*. Dans le premier chapitre de notre étude, nous avons déjà relevé l'obéissance aux lois acceptées par une société ou un individu à un moment donné, et considérées comme absolues ou encore métaphysiquement fondées. L. Grinberg indique que celles-ci sont censées s'associer avec la pulsion de vie et déterminer nos actions et volontés en matière d'amour, d'échange relationnel avec autrui et de connaissance. S'imposant comme le *principe de réalité*, la loi constitue le Surmoi qui fait irruption dans le processus psychique jusqu'alors réglé par le principe de plaisir qui règne sans contrainte dans le Ça. Surgissant du monde extérieur comme du psychisme interne, nous voyons ici son intrication avec les deux vecteurs précédents ainsi que son influence sur la constitution du Moi. Plus précisément, il contribue à la perception de la réalité et la formation de compromis entre la satisfaction des besoins du Ça et les exigences imposées par la réalité. Dans le cas idéal, il occupe dans le développement psychique le rôle du médiateur entre l'inconscient et le préconscient, le Moi et le Ça, le principe de plaisir et le principe de réalité et désigne de manière générale une fonction critique qui relativise l'omnipotence parentale et narcissique. Il remplit alors les fonctions de conscience morale ou de censure, auxquels s'applique le terme d'Idéal du Moi, et d'auto-observation, déterminant non seulement des capacités d'introspection du sujet mais orientant aussi ses agirs.

Choisissant la théorie du jugement moral de L. Kohlberg (1981, 1984 *a*), actualisée par A. Colby et coll. (1987), comme support d'illustration de ce vecteur, H. Duncker considère que plus ce vecteur est élaboré et les relations à autrui équilibrées, moins le sujet sera sensible

aux blessures narcissiques et enclin à enfreindre les règles sociales par le passage à l'acte (cf. Kohlberg, 1984 b ; Bandura, 1990, mais aussi pour la revue critique : Bègue, 1998). A l'instar de J. Piaget (1932), L. Kohlberg conçoit le jugement moral comme un parcours à travers les structures cognitives allant vers une complexification. En portant l'attention plus sur l'argumentation morale que sur le contenu des conceptions, L. Kohlberg distingue six stades s'inscrivant dans trois niveaux, conçus comme des structures discrètes, globales, invariantes et hiérarchisées que nous pouvons représenter comme suit :

préconventionnel (perspective individualiste)		conventionnel (perspective du membre de société)		postconventionnel (perspective prioritaire : société)	
stade 1	stade 2	stade 3	stade 4	stade 5	stade 6
<ul style="list-style-type: none"> • morale hétéronome • évitement de la punition dans l'intérêt personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • individualisme • échange instrumental et pragmatique 	<ul style="list-style-type: none"> • conformisme aux attentes interpersonnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • respect des règles sociétales pour le bon fonctionnement de la société 	<ul style="list-style-type: none"> • contrat social • adhésion libre et impartiale aux règles sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • principe universel d'éthique • impératif catégorique de Kant

Tableau 3: Maturation du jugement moral d'après L.Kohlberg (1987)

Le passage de l'un à l'autre s'effectue grâce aux processus endogènes de maturation qui correspondent à l'évolution des capacités cognitives de décentration et des expériences interactionnelles avec autrui.

En ce qui concerne le **niveau préconventionnel**, le stade le plus archaïque renvoie à la *morale hétéronome* définie par J. Piaget (op. cit.) et vise essentiellement l'évitement de la punition et la soumission à l'autorité. Les avantages personnels immédiats priment sur le respect d'un ordre moral supérieur. Le deuxième stade s'inscrit dans la perspective du relativisme instrumental. Pragmatique dans ses objectifs, le sujet agit selon le principe d'échanges de satisfaction et de réciprocité non pas dans un but loyal, mais purement utilitariste de bénéfices secondaires provenant des actions. Ces stades témoignent de l'attitude narcissique du sujet où l'autre n'a pas encore de statut propre, mais est considéré comme un objet-chose qui sert à la satisfaction propre.

Le **niveau conventionnel** se caractérise par la conformité aux attentes d'autrui et se traduit au niveau du troisième stade par les conduites qui gagnent l'approbation et la sympathie des autres. La considération de l'intention altruiste commence à paraître. Ensuite, le quatrième stade met à jour le souci de respecter les règles fixes imposées par l'autorité afin de maintenir

l'ordre social. Se soumettant ainsi au principe d'impartialité, le sujet reconnaît les bénéfices personnels de l'égalité devant le droit. Evocateur de la relation d'objet anaclitique, le sujet ne croit pas encore à la règle d'or du prochain niveau qui fait preuve de davantage d'autonomie et d'abstraction.

Finalement le *niveau postconventionnel* repose sur l'acceptation de principes moraux qui apparaît comme la manière de partager les droits et les devoirs dans une perspective d'identification avec le groupe d'appartenance. Prenant de la distance par rapport aux stéréotypes existants, le contrôle de la conduite s'intériorise et les conflits sont perçus comme opposant deux règles légitimes. Plus précisément, le cinquième stade met en avant la moralité de contrat et d'acceptation démocratique de la loi. Basées sur le consensus de groupe et le respect du contrat inter-individuel, les lois ne sont pas intangibles et peuvent être changées à partir de considérations rationnelles concernant l'utilité sociale générale. Enfin, le dernier stade implique la prise de conscience individuelle des principes. Cherchant à appliquer le principe de l'éthique universelle, le droit est défini en accord avec un choix personnel des principes moraux. Visant la justice, la réciprocité, l'égalité et la dignité, le sujet se réfère à l'impératif catégorique de Kant (1788). Le discours du sujet porte alors sur la communication et la compréhension sans imposer inconditionnellement des règles, et se situe dans un rapport discursif-réflexif aux lois.

Nous pouvons définir le jugement moral dans le cadre de cette recherche comme des représentations normatives et évaluatives des conflits, et plus précisément de leur genèse et solution. Elles concernent les conflits d'action concrets ou encore l'élaboration des solutions aux conflits. Guidée par les règles et lois, **la question de la régression** n'a de sens que si nous considérons qu'elles sont également influencées par la situation et l'affect. De ce fait, et comme nous l'avons fait remarquer en début de chapitre, une étude isolée du jugement moral ne donnerait que peu de résultats probants, car ils ne permettent pas de déduction sur la conduite adoptée par le sujet (cf. notamment Blasi, 1980 ; Turiel, 1993). En ce sens, H. Weinreich-Haste (1986) fait remarquer que, si nous ne tenons compte que des aspects cognitifs du processus de la décision morale, nous négligerions l'influence des variables affectives sur cette dernière et par conséquent sur l'agir. D'ailleurs, R.S. Lazarus (1966) avance que la première évaluation cognitive de la situation est déterminée par le vécu (de menace) de la situation tandis que la seconde puise dans les ressources psychiques du sujet pour y faire face. Ceci nous permet de renouer avec les deux vecteurs précédents.

IV.2.4. Vers la constitution de la personnalité

La situation circonscrit un *champ d'action interne et externe* (Eckensberger, 1986). Le champ d'action est autant déterminé par des schèmes affectifs et cognitifs que par des systèmes de référence fonctionnels et éthiques, tandis que le champ d'action externe relève du contexte socio-culturel ou matériel et anime les processus de pensées intentionnelles, fonctionnelles et causales. Au fur et à mesure que le Moi grandit et se développe, une des fonctions les plus importantes se consolide : sa *fonction de synthèse* (Grinberg, 1992). Celle-ci se manifeste essentiellement par sa tendance à assimiler des éléments étrangers, à unifier des tendances opposées sous forme de sentiments et d'actions, à faire accorder les pulsions du Ça avec les exigences de la réalité, à établir un rapport harmonieux entre les motions pulsionnelles provenant du Ça et les conditions exigées par le Surmoi, ainsi qu'entre ces derniers et la réalité. Autrement dit, le Moi est amené à associer les pulsions de vie avec les pulsions de mort. Dans la construction de la personnalité, le Moi doit veiller à s'opposer à la force de la compulsion, de répétition pour maintenir son hégémonie sur le Ça. Le Surmoi procède de la même manière vis-à-vis du principe de plaisir pour maintenir le Moi investi dans les relations objectales, faute de quoi ce dernier retourne à l'organisation narcissique secondaire (Holder, Dare, 1982). La progression du développement de la personnalité à travers l'intégration des tendances opposées suppose la création de l'identité à travers l'identification « introjective » avec des objets internes bons. Ainsi seulement la formation de fausses identités (*faux-self*) (Ogden, 1983 ; Winnicott, 1969) au moyen de l'identification projective avec des objets internes ou externes peut être évitée. P. Dubor (1981) avance que par le jeu des identifications à la réalité objective indépendante de sa propre subjectivité, le sujet peut s'en prévaloir pour constituer une continuité narcissique. Celle-ci permet au Moi de s'instaurer comme progressivement séparée de cette aliénation première à l'autre. Cet étayage sur le réel présente un caractère structurant qui l'emporte dans le procès de médiation sur l'aspect différentiel du signifiant qui lui est secondaire.

Ce chapitre a montré que le développement de la réalité psychique se trouve directement et de façon dialectique lié à la perception de la réalité physique dans la mesure où par l'intermédiaire du vécu, elle veille à ce que la réalité physique ne pénètre pas directement le vécu psychique. Le niveau du développement psychique détermine à l'aide des satisfactions réelles et fantasmatiques les capacités de défense contre les perceptions de la réalité physique.

La réalité psychique de l'enfant est d'abord le résultat de la réalité physique archaïque. Dans les deux cas, la maturation du Moi entraîne la perte du caractère exigeant et dominant au profit de l'empathie et de l'assimilation des normes sociales. Le développement de ce vecteur nécessite la dynamique évolutive des expériences des deux autres. Cependant, la maturité du jugement moral fixe les conditions de l'éthique interne, l'importance des blessures narcissiques et les possibilités réactionnelles dans les situations d'échec, de refus ou de déception déterminantes de la façon d'agir du sujet. Concernant les processus de maturation du vecteur physique ou de la relation d'objet, le sujet passe de la dyade à la triade ou de la partialisation de l'objet à la globalisation, où l'autre est reconnu comme étant différent. De même les imagos idéales gagnent en abstraction et ne sont plus liées à une relation ou à une personne en particulier. Plus les buts visés dans ses relations d'objet sont, au niveau du langage, liés à des représentations morales préconventionnelles ou conventionnelles, plus le sujet sera déstabilisé et enfreindra les règles dans une situation de blessure narcissique.

Ces réflexions nous offrent un aperçu des traits et mécanismes qui constituent la problématique du passage à l'acte. Ainsi, nous avons volontairement écarté de cette discussion les différentes organisations psychopathologiques qui s'appliquent moins au fait criminel qu'à tel ou tel processus de pensée que ce dernier laisse apparaître. Nous rejoignons ici la conception de G. Canguilhem (1966) que tout comme la maladie mentale, le passage à l'acte criminel renvoie moins à une *anormalité* qu'à une *anomalie* du comportement et des processus psychiques. Cela signifie que même la personnalité dite normale peut entrer à tout moment de l'existence dans la pathologie mentale ou commettre un passage à l'acte. L'idée du continuum psychique et de l'interaction des processus : identificatoires, narcissiques ou relationnels et éthique, nous permet de réinsérer la problématique de l'acte dans la trajectoire de vie de son auteur ainsi que dans la dynamique de sa personnalité. Nous espérons par ce biais pouvoir faire la part du hasard et de la détermination, celle de la réaction et de l'intention et encore celle du conscient et de l'inconscient. Le but du prochain chapitre est par conséquent d'élucider la force organisationnelle de l'interaction des trois vecteurs que nous venons de discuter à l'œuvre dans les différentes formes pathologiques d'une part et le passage à l'acte d'autre part. En discutant ce dernier au regard de sa portée clinique, nous espérons pouvoir mieux rendre compte de sa signification.

V. Les significations du passage à l'acte au regard de la dynamique psychique

Arrivé à ce stade de nos réflexions théoriques, il reste à voir comment les processus psychodynamiques de la pensée se traduisent au niveau du passage à l'acte. Nous nous sommes inspiré pour ce faire de la théorie de la *violence fondamentale*, élaborée par J. Bergeret (1972, 1981, 1984, 1994, 1995, 1997)¹³. Abordant la problématique du passage à l'acte depuis un point de vue psychodynamique et économique des pulsions, ce modèle théorique nous permet de renouer avec les différents critères différenciateurs de l'acte criminel meurtrier que nous avons retenus dans le chapitre III.4., à savoir :

- le *mode d'expression* de l'acte : impulsif / désorganisé ou planifié / organisé,
- le *statut de la victime* : connue, inconnue, proche... ,
- le *contexte émotionnel* : peur, colère, sadisme,
- son *but ou sa motivation* : défensif, offensif, et de façon plus nuancée : primitif, utilitaire pseudo-justicier ou organisé, ainsi que
- le *vécu après l'acte* : satisfaction / culpabilité,

et de comprendre leurs lois d'articulation depuis une perspective à la fois psychodynamique et psychogénétique. Celles-ci semblent directement liées aux modes interactionnels des vecteurs intrapsychique, intersubjectif et moral que nous venons de discuter. Replacées dans la trajectoire psychique du sujet, elles confèrent au passage à l'acte sa signification particulière. Par **signification**, nous entendons le contenu du passage à l'acte, son but ou sa fonction, et sa condition (Archambault, Mormont, 1998) pouvant être conscients ou inconscients, subjectifs ou objectifs.

Nous avons vu que les différentes typologies présupposent une distinction, difficile à établir à l'œil nu, entre les actes à fonctions expressives ou défensives ainsi que les actes de la vie quotidienne, les actes créateurs ou encore les actes prémédités à visée opératoire. La dialectique de la maturation et régression psychiques, à l'œuvre dans les organisations pathologiques nous permettra de mieux rendre compte des différentes significations de l'acte qui s'alignent sur le continuum décrit par l'évolution des trois vecteurs.

¹³ Nous nous référons ici aux textes princeps de J. Bergeret sur la violence fondamentale. Ne retenant que les grandes lignes de ses élaborations théoriques, que le lecteur retrouvera facilement dans chacune des références citées, nous ne spécifions la date par la suite que si l'idée traitée renvoie à un texte en particulier.

V.1. La violence fondamentale et l'agressivité dans la criminogénèse

La théorie de la *violence fondamentale* de J. Bergeret (op. cit.) s'intéresse au problème de l'hétéroagressivité par l'intermédiaire d'une réinterprétation de la théorie des pulsions de S. Freud (cf. notamment 1905, 1915, 1917, 1923). Son originalité réside dans la conception d'un développement diachronique des pulsions qui oppose la *violence en tant qu'instinct de survie* inné, primaire et universel au développement plus tardif de la pulsion sexuelle, voire à *sa forme perversie et pathologique : l'agressivité*. Cette dernière se caractérise par le désir de nuire à l'autre.

Reprenant l'idée d'une opposition des *pulsions d'auto-conservation* ou des *pulsions du Moi* aux *pulsions sexuelles*, J. Bergeret considère que les premières sont représentatives de la violence, puisqu'elles correspondent aux pulsions élémentaires, à une énergie que le « *Moi utilise dans un conflit de défense* » (Laplanche, Pontalis, 1978) ou encore à la « *totalité des besoins liés aux fonctions corporelles et nécessaires à la sauvegarde de la vie de l'individu* » (Laplanche, Pontalis, op. cit.). Si S. Freud situe la source des pulsions d'auto-conservation dans le soma et les organes, il sait qu'outre leur dualité, les pulsions sexuelles s'étayent sur les pulsions d'auto-conservation et les intègrent, ce qui renforce l'énergie objectale et libidinale.

En élaborant la théorie du narcissisme, S. Freud précise déjà l'importance des pulsions d'auto-conservation autant pour la satisfaction des besoins non sexuels les plus importants que pour la préservation de l'intégrité du Moi et la confirmation d'une estime de soi suffisante. Or, J. Bergeret lui reproche d'avoir abandonné, avec le complexe d'Œdipe, la théorie des pulsions du Moi et des pulsions d'auto-conservation. Parlant précocement de comportement sexuel imaginaire, S. Freud n'attache alors plus d'importance aux moments du développement qui ne manifestent encore aucun investissement libidinal de l'objet.

Ceci amène J. Bergeret à réinterpréter le drame « Œdipe Roi » de Sophocle depuis l'oracle d'Appolon qui avertit les parents Jocaste et Laïos déjà avant la conception de leur enfant, que mettre un enfant au monde, induit une double angoisse et un double mouvement de défense (légitime). L'oracle leur annonce une fausse alternative: si l'enfant décide de vivre, il sera obligé de tuer ses parents. Cette même loi d'existence vaut pour les parents qui ne pourront survivre qu'en éliminant leur propre enfant. D'après J. Bergeret, l'ordre de Jocaste de faire abandonner son fils sur le mont Cithéron et de le donner en pâture aux bêtes sauvages, reflète la mise en acte de la violence fondamentale. Ensuite, c'est Œdipe même qui fera agir cette violence (rattachée à tort à la rivalité oedipienne avec le père). Il tue son géniteur - en

raison d'un conflit narcissique de priorité à un carrefour - et élimine la Spinge - représentant la mère phallique qui menace l'organisation psychique de l'enfant. Grâce à ces deux actes violents, Œdipe protège sa vie et son intégrité narcissique mais n'a encore aucune intention incestueuse (cf. aussi Sztulman, 1979). Cette problématique du « tuer ou être tué » s'apparente au « dévorer ou être dévoré » et à la totale réversibilité des rôles attribués au sujet et à l'objet dans la fantasmagorie primitive développée par S. Isaacs (1972).

J. Bergeret avance que le sujet ne peut suivre son destin libidinal qu'après avoir sauvé son narcissisme et introduit une stabilité suffisante. Dans les derniers actes du drame seulement, Œdipe sort de la crise d'adolescence et acquiert un jugement éthique et moral abstrait, qui lui permet de se rendre compte de son comportement criminel et de l'inceste avec sa mère. Ne pouvant supporter cette vérité, il se punit en se crevant les yeux.

La loi universelle du mythe d'Œdipe n'est pas seulement représentative de l'évolution sexuelle infantile, mais gagne à être étendue à l'ensemble des composantes universelles de l'affectivité humaine, puisque la personnalité ne s'organise pas seulement dans la libido objectale, mais aussi avant et après (Cosnier, 1970, 1984).

J. Bergeret s'appuie, pour expliquer les orientations opposées de la violence et l'agressivité, sur la théorie de l'intrication et la *désintrication pulsionnelle* dont S. Freud déduit en 1926 le *conflit d'ambivalence*. Ce dernier repose sur l'idée d'une désintrication de deux forces pulsionnelles antagonistes qui visent néanmoins toutes les deux un même objet. A ce propos, E. et J. Kestemberg (1966) écrivent : « *il semble maintenant établi que, lorsque les pulsions sont désintriquées, c'est en faveur de l'agressivité que se fait cette défusion* ». Faisant allusion à l'*agressivité libre* et non encore au concept d'agressivité, quoique proches, A. Freud (1968) spécifie que c'est à la défusion des pulsions qu'il convient de porter attention et non à l'agressivité en soi. Se référant à la destructivité du stade anal, elle avance que « *si la fusion n'est pas rétablie par un renforcement du processus libidinal et des attachements à de nouveaux objets, les tendances destructrices deviennent une cause majeure de délinquance et de criminalité* ».

La réflexion légèrement différente de R. Diatkine (1984) qui soutient que l'agressivité libre n'est pas le produit d'une « tendance à agresser », mais le résultat de la pulsion de mort qui annule la réalité psychique ou au contraire la crée dans un processus constructif, va dans le sens de l'opposition théorique de la violence et de l'agressivité. Les théories psychanalytiques différencient ainsi implicitement deux tendances dans l'agressivité libre : structurante du psychisme, donc constructive d'un côté et destructive pour soi et autrui de l'autre, et

n'envisagent qu'une opposition qualitative qui ne tient pas encore compte de l'évolution diachronique de ces aspects. Aussi, D. Lagache (1960) fait remarquer que la décharge agressive s'accompagne de satisfaction, de soulagement et de plaisir et suscite les réactions secondaires d'anxiété, de culpabilité ou de honte. Ces sentiments renvoient pourtant à des niveaux d'élaboration psychique bien différents.

Optant pour une perspective psychogénétique, J. Bergeret remédie à cette confusion et explique que chaque maturation affective entraîne - dans le cas idéal au moins - une intégration des pulsions violentes primitives dans la libido, condition même d'une organisation triangulaire, oedipienne ou généralisée. En cas de perturbation de cette opération, la désintringement des deux groupes pulsionnels : violence et libido, occasionne ultérieurement un nouveau mode de liaison. La violence récupère à son service une partie du potentiel d'érotisation. Cette liaison contre nature des deux pôles pulsionnels opposés et l'ambivalence qui en résulte, font preuve d'un déséquilibre affectif qui peut favoriser l'émergence de poussées agressives.

Ainsi, l'agressivité correspond à la description du *stade ambivalent* par K. Abraham (1929) et, si nous l'extrapolons depuis la théorie de M. Klein (1957, 1959), débute au stade oral sadique, culmine avec l'analité et peut se poursuivre jusqu'au stade phallique. En revanche, la violence est *pré-ambivalente* et correspond au premier stade oral. Elle ne fait alors preuve ni d'union avec une autre pulsion ni de secondarisation et donc ni d'amour ni de haine qui sont les deux facettes de la dynamique libidinale secondaire. Si l'instinct violent naturel n'est ni bon ni mauvais en soi, son évolution marquera néanmoins l'orientation affective, principale ou accessoire du sujet.

Ces aspects sont fondamentaux pour le criminologue qui s'interroge sur l'intentionnalité de l'acte et l'imputabilité de ce dernier à son auteur. Aussi, notre travail de recherche retient du modèle théorique de J. Bergeret, pour une évaluation de la signification du passage à l'acte, les points suivants.

1. Le premier critère de différenciation relève de *l'intentionnalité de l'acte*. Le sujet qui fait preuve d'agressivité prend un plaisir réel, même s'il n'est pas toujours dévoilé, à causer dommage à autrui. En revanche, la violence naturelle, à la fois fondamentale et fondatrice, ne vise pas à attaquer l'autre, et encore moins par plaisir, mais à protéger l'existence et l'intégrité narcissique du sujet, quitte à porter atteinte à autrui secondairement ou par réaction, dans un *mouvement de défense* et non pas d'offense. L'acte provient d'un vécu de menace réel ou

imaginaire et ne repose pas sur une préméditation pernicieuse, telle qu'on l'observe dans l'agressivité.

2. L'agressivité vise un *objet nettement identifié* et auquel sont attribuées des caractéristiques précises d'un point de vue relationnel. Celui-ci est associé à l'imaginaire oedipien et au passé affectif libidinal du sujet ; même si cette association de représentation demeure d'ordre fantasmatique. S'y oppose la violence qui ne relie pas encore l'objet à son histoire personnelle de sujet sexualisé. La spécificité de l'objet n'entre pas en ligne de compte. L'objet est perçu sous la simple forme d'un *non-Soi* qui, en cas de vécu de menace, devient un *anti-Moi* et doit de ce fait être éliminé.

3. Dans la violence, du fait de son essence fondamentalement narcissique, la réalité du fonctionnement affectif de l'autre ne joue pas un grand rôle. Exécutant l'acte avec une conviction de légitime défense, ce dernier est *dépourvu d'érotisation sadique*. Dans la réaction agressive du sujet, au contraire, nous pouvons observer des débats affectifs qui se déroulent au *registre de la libidinisation et de l'altérité objectale*.

4. Finalement, la violence primitive ne permet *aucun jugement de valeur sur l'agir* du sujet. Elle s'exerce naturellement et ne peut faire l'objet d'une réprobation. En revanche, il convient de prêter attention au destin de la violence, et plus précisément au cas d'une « perversisation » agressive. Au regard de cette dernière il incombe d'évaluer le degré de conscience que le sujet a pu avoir de sa détermination personnelle dans l'action criminelle. L'agressivité se prête plus facilement à l'émergence d'un *sentiment de culpabilité* consécutif à l'acte.

Nous pouvons résumer les critères d'opposition essentiel de ces deux dynamismes sous forme de tableau :

VIOLENCE FONDAMENTALE	AGRESSIVITE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ instinct inné, pulsion primaire ◆ but : défense pour la survie <ul style="list-style-type: none"> ◆ agir impulsif ◆ objet indifférencié ◆ absence de satisfaction ◆ absence de sentiment de culpabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ pulsion secondaire ◆ but : nuire à l'autre <ul style="list-style-type: none"> ◆ acte planifié ◆ objet différencié ◆ satisfaction érotisée (sadisme, masochisme) ◆ sentiment de culpabilité

Tableau 4: Indicateurs théoriques de la « violence fondamentale » et de « l'agressivité » selon J. Bergeret (1984)

Dans cette optique organisationnelle du psychisme, J. Bergeret distingue différentes possibilités d'évolution de la violence fondamentale. Dans le cas idéal, elle doit s'intégrer au sein du courant pulsionnel de nature sexuelle pour renforcer et diriger son énergie en direction de l'amour et de la créativité, et pallier ainsi une liaison ou coexistence contre nature des deux dynamismes violent et libidinal. Fondatrice du Moi, la violence ne connaît de sort pathologique qu'en cas de perversisation en agressivité. Cherchant à illustrer l'évolution de la violence dans les organisations névrotiques, psychotiques et dépressives ou encore état-limite, J. Bergeret ne tient compte que de son aspect économique et ne s'intéresse alors plus aux répercussions phénoménologiques. Nous constaterons que cette argumentation, ne proposant que les issues extrêmes de la violence et de l'agressivité, conduit vite au réductionnisme et de l'état psychique du sujet et de la signification de l'acte.

Nous pensons pouvoir aboutir à une vision plus nuancée, si nous tenons compte du développement du narcissisme, de la relation d'objet et de la conscience morale que nous avons précédemment discuté (chapitre IV). Cela nous permet d'étayer les critiques que nous formulons à l'égard du modèle théorique de J. Bergeret, particulièrement nettes au niveau de la psychose¹⁴. Nous amenant à faire ultérieurement le lien avec les significations du passage à l'acte, cette discussion théorique rapide des organisations pathologiques vise, dans un premier temps, à nuancer la conceptualisation trop manichéenne d'une violence « positive » et d'une agressivité « négative » (cf. Hirschelmann, Sztulman, 1997 ; Hirschelmann-Ambrosi, Sztulman, Favard, 1998).

V.2. La dialectique de la violence et de l'agressivité au regard de sa portée clinique

Quand J. Bergeret défend l'idée selon laquelle tant que les dynamismes instinctuels primitifs demeurent authentiquement et exclusivement violents, la question d'un fonctionnement pathologique ne se pose pas. L'expérience clinique des adultes montre que les conflits auxquels le sujet s'expose au cours du développement, rendent certaines étapes

¹⁴ Ces aspects ont été développés dans le mémoire de DEA : A. Hirschelmann, K. Spiquel (1995) : *Etude différentielle de la violence et de l'agressivité : le passage à l'acte extérocentré dans les organisations schizo-phrénique et paranoïaque*. Université de Toulouse le Mirail.

particulièrement marquantes. De l'élaboration insuffisante des conflits, résultent des **fixations** que nous pouvons localiser dans le développement et qui maintiennent le fonctionnement imaginaire au niveau violent. Ainsi, J. Bergeret souligne que même le sujet dit normal, exposé à une situation de réanimation traumatique, risque d'éprouver une menace pour son équilibre psychique et vital.

En revanche, en cas d'une mauvaise intégration de la violence dans le courant libidinal, le sujet passe les différents stades du développement sans pouvoir les élaborer ni les intégrer. Il en résulte une **régression** ou un retour vers la problématique violente. C'est dire que le passage à l'acte peut survenir sous forme de « *décharge à partir d'un quelconque niveau de la personnalité ; et probablement à partir du niveau le plus solide sur la voie de la régression* » (Balier, 1988). D'ailleurs, J. Bergeret avance que les régressions sérieuses peuvent conduire le sujet jusqu'au stade pré-ambivalent, où les dynamismes violent et libidinal ne coexistent plus en référence à un même objet et rompent alors leur lien. Les tendances libidinales perdent beaucoup de leur énergie, de leurs capacités d'intrication et la violence, redevenue relativement pure, détermine de nouveau les affects. En mettant alors à son service un certain nombre de fragments libidinaux, redevenus libres et épars, la violence transformera toute la personnalité sous le primat de l'agressivité.

V.2.1. L'organisation névrotique

J. Bergeret considère que la solution idéale de l'évolution violente s'exprime dans l'organisation névrotique. Cette dernière suppose effectivement un développement triangulaire oedipien, représentant une organisation relativement élaborée de la personnalité, et témoigne déjà d'une intégration de la violence dans le courant libidinal. J. Bergeret part du principe qu'il n'existe pas d'intégration totale et définitive de la violence et que sa qualité dépend globalement des inductions libidinales parentales. Par conséquent, les élaborations oedipiennes et génitales restent incomplètes et font surgir les différentes formes de névrose, telles que des symptômes hystériques, phobiques, obsessionnels...

Accédant au stade ambivalent, ce niveau d'évolution psychique garantit au sujet, dans l'ensemble, une bonne adaptation sociale. Néanmoins, au niveau comportemental, la violence gagnera - suite à l'intrication ambivalente de la haine et de l'amour - une coloration agressive

et l'intention de nuire à l'objet repose, à ce niveau d'élaboration psychique, sur la problématique de castration.

Si nous nous plaçons du côté de la problématique de la relation d'objet, nous pouvons ajouter que le modèle névrotique se réalise sous le primat génital et objectal. Ce dernier suppose **la différenciation sujet-objet, monde interne-externe**. L'objet est perçu avec son identité propre et a perdu le statut d'objet partiel de la position schizo-paranoïde au profit de celui d'objet total. En revanche, si, parallèlement, le conflit de l'analité ne peut être dépassé à cause d'une mauvaise intégration de la violence, c'est-à-dire si le sujet n'abandonne pas sa position toute-puissante et maintient la *maîtrise négative* (Grunberger, 1960) d'un objet qui devient la cible de ses projections hostiles, alors nous sommes confronté à l'agressivité, à la haine et au sadisme. Dans ce conflit, la haine comme l'agressivité apparaissent tout à la fois comme la source, le reflet et la conséquence des processus de différenciation, d'individuation et de séparation d'avec l'objet, et peuvent être concernées par le retournement de l'autre à la haine de soi, de l'hétéro-agressivité à l'auto-agressivité. De ce fait, l'éventualité d'un passage à l'acte suicidaire doit être prise en compte (cf. Chabrol, Sztulman, 1997).

Si **le sujet régresse d'une évolution objectale au stade d'investissement narcissique**, la violence qui réapparaît n'en est déjà plus une. On peut comparer cette régression, qui **fait émerger l'agressivité**, au narcissisme secondaire.

A ce niveau d'organisation oedipienne, « *le Surmoi se montre assez consistant pour autoriser une alliance saine du Moi contre les pulsions du Ça* » (Bergeret, 1972). De son côté, le Moi doit accepter irrémédiablement la charge que les images surmoïques lui imposent. Selon S. Freud, **dans cette tension entre le Moi et le Surmoi s'origine le sentiment de culpabilité**. Etant donné que l'objet a un statut authentique et différencié du Moi, qu'il peut être haïssable comme aimable, H. Segal (1969) soutient que la reconnaissance de la réalité psychique et le vécu de la douleur qu'elle cause permettent au sujet d'adopter une attitude adéquate pour y remédier ou la *réparer*. L'association des sentiments de haine et de peur permettrait ainsi au névrosé de développer un véritable sentiment de culpabilité (Jones, 1929). M. Klein (1959) souligne néanmoins la double facette de ce dernier qui peut revêtir à la fois un *caractère dépressif* et *persécutif*. En développant ces aspects, L. Grinberg (1992) précise que s'ils peuvent coexister tout au long de la vie du sujet, seule la **culpabilité dépressive**, plus élaborée, est accessible aux activités de sublimation et de réparation, et se trouve sous l'ascendant de la pulsion de vie. En revanche, la **culpabilité persécutrice** repose sur les

processus primaires (inconscients) et s'exprime sous forme de ressentiment, de douleur, de désespoir, de crainte et d'auto-reproche... Selon L. Grinberg, cette opposition explique les avis partagés des psychanalystes quant à l'évaluation de la culpabilité dans la névrose. Alors que certains font remarquer la soumission masochiste de ces patients aux exigences d'un Surmoi terrifiant, d'autres, au contraire, constatent le déni de la culpabilité chez ces mêmes patients.

Ces réflexions théoriques invitent à nuancer l'opposition de la violence fondamentale et de l'agressivité. Si nous pouvons maintenir l'idée que la violence se caractérise par une absence de culpabilité (ou à la rigueur par la présence de la culpabilité persécutrice archaïque), nous ne pouvons plus affirmer que l'agressivité soit obligatoirement accompagnée d'un sentiment de culpabilité (dépressif). De ce fait, si le passage à l'acte chez le névrotique semble s'inscrire dans la logique agressive, seule une **appréciation de l'importance des régressions permet de se prononcer sur la qualité de la culpabilité**. L'organisation psychotique en constitue l'exemple.

V.2.2. L'organisation psychotique

Si le dynamisme libidinal a été trop mollement sollicité de la part de l'imaginaire parental ou le courant violent trop vivement exacerbé par ce même environnement, nous observons un mouvement de vectorisation inverse, qui permet à la violence d'intégrer à son profit des fragments flottants de contenus imaginaires libidinaux. L'imaginaire oedipien, relativement morcelé et peu fonctionnel, ne peut pas construire toute la personnalité sous le primat génital. D'après J. Bergeret, ce modèle de structuration psychique, représentatif de la psychose, tombe sous le coup de la loi de l'agressivité.

Sur le plan comportemental, l'agression serait motivée par le désir de morcellement et d'anéantissement de l'autre.

Du point de vue de la théorie de la relation d'objet, cette argumentation est difficilement concevable. M. Klein (1952) souligne que le sujet psychotique vit dans un **monde confus où les limites entre la réalité intérieure et extérieure n'existent pas**. Afin de construire un système de pare-excitations contre un envahissement du Moi par les stimulations internes et externes vécus comme dangereux, le Moi psychotique utilise essentiellement deux mécanismes de défense : le clivage et la projection. Le sujet n'introjecte que le bon (les

sensations positives) et projette le mauvais à l'extérieur, dans le but non seulement de séparer les bons et mauvais objets (partiels), mais également d'éviter toute interaction entre eux. Dans cette position schizo-paranoïde, les identifications projectives et narcissiques ont un caractère dominant et manipulateur, car le sujet n'accepte l'autre « *que comme ce qu'il lui a ordonné d'être et outre ce que le sujet projette qu'il est, il n'est rien et n'a pas le droit d'exister* » (traduction libre, Becker, 1990). Se construisant un monde narcissique où l'objet n'excède pas le statut d'un *soi-objet* (Kohut, 1974, 1978) ou alors d'un *objet-trauma* (Green, 1979) l'existence et le développement du sujet sont constamment menacés. Le psychotique s'en défend par **l'emprise qui assure une fonction vitale** : « *maintenir, dominer l'objet pour en disposer (...). La cruauté elle-même n'est que le constat objectif des effets de la pulsion d'emprise sur l'objet, mais point mode de jouissance sexuelle* » (Gantheret, 1981).

Par conséquent, nous ne pouvons être d'accord avec l'idée de J. Bergeret que la structuration psychotique correspond à l'agressivité, car cette dernière suppose des tendances sadiques et masochistes et une satisfaction érotique qui ne s'instaurent pourtant qu'au stade ambivalent et non au stade pré-ambivalent de la psychose. En outre, S. Becker (op. cit.) souligne que le psychotique ne « *manifeste aucun souci de l'autre ou de l'objet et ne se sent par conséquent pas responsable des dommages réels et/ou fantasmatiques qu'il a causés, puisque la condition essentielle de la reponsabilisation qu'est le sentiment de culpabilité, lui est insupportable* » (traduction libre). Déjà M. Klein (1957) souligne ce point de vue, lorsqu'elle avance qu'une culpabilité prématurée est vécue, par un Moi encore incapable de la tolérer, comme une persécution, et l'objet qui l'a suscitée devient persécuteur. Vu la force avec laquelle cette culpabilité inonde le Moi, ce dernier ressent le besoin de recourir aux défenses les plus défensives telles que la dissociation, l'omnipotence, l'idéalisation et le déni. Niant ses propres pulsions hostiles, le psychotique les projette et se considère alors comme victime de la persécution de l'objet. **Ce vécu de menace renvoie à la violence.** Pourtant, la désignation précise d'un persécuteur que l'on observe chez le paranoïaque, permet d'envisager une planification d'un acte de vengeance dans le sens agressif du terme. S'y oppose de nouveau l'absence de distanciation sujet-objet caractéristique du schizophrène qui entrave toute ébauche de mentalisation et induit la mise en œuvre de la violence (Hirschelmann-Ambrosi, Sztulman, Favard, 1998).

L'exemple de la psychose montre que, seul, le degré d'élaboration psychique, différenciant la schizophrénie et la paranoïa est susceptible d'introduire des variations au niveau de l'expression du passage à l'acte bien que la motivation défensive face à un vécu de

menace semble primer dans ces deux organisations. Par conséquent, si la signification de l'acte est globalement violente, la présence d'indicateurs agressifs ne peut pas être totalement exclue.

V.2.3. La problématique dépressive

J. Bergeret dégage encore un troisième modèle d'évolution qui se traduit par un affaiblissement des deux courants pulsionnels de base résultant des inductions familiales trop faibles, de la pression trop importante des pare-excitations ou encore de la force persuasive des inhibitions environnementales. Cette forme de liaison pulsionnelle illustre, selon J. Bergeret, la problématique dépressive, ni névrotique, ni psychotique, et qui tendrait plus vers la violence que vers un fonctionnement imaginaire oedipien. Sur la plan pulsionnel, nous observons une sorte de stagnation ou de latence, où aucun des deux courants pulsionnels ne s'impose à l'autre. Les manifestations mentales se trouvent alors désexualisées, désinvesties et autonomisées, et ouvrent la voie à la régression vers un mode à la fois somatique et psychique, mal différencié d'excitation et d'expression.

Faisant allusion à l'aménagement état-limite, J. Bergeret décrit notamment la **relation d'objet anaclitique** et la **déficience narcissique** qui le caractérisent. Plus précisément, O. Kernberg (1979) décrit une faiblesse non spécifique du Moi impliquant un manque de contrôle pulsionnel, un manque de tolérance devant l'angoisse et un insuffisant développement des capacités de sublimation. Selon l'approche kleinienne, les opérations défensives spécifiques sont les introjections et identifications précoces liées aux rejets pulsionnels libidinaux d'une part et violent d'autre part. Nous sommes alors confronté à la désintrinsication pulsionnelle que J. Bergeret considère comme spécifique de l'agressivité. Le sujet état-limite clivant entre bon et mauvais objet interne sans tomber dans le clivage psychotique ne possède, d'après C. Balier (1988), aucun moyen de neutralisation de son agressivité. O. Kernberg (op. cit.) souligne que, dans le domaine des pulsions agressives, le sujet a recours à la projection, mécanisme qui lui permet d'externaliser les images de soi et d'objets internes mauvais. L'objet gagne alors un caractère dangereux. Du fait du mode de relation anaclitique, où le sujet reste proche de l'objet par défaut de délimitation, la projection n'opère qu'une mise à distance relative. Essayant de se dégager d'une proximité intolérable et aliénante, le sujet cherche à contrôler l'objet externe ou

de le détruire avant d'être soi-même détruit par celui-ci. Le sujet état-limite établit alors une véritable *relation d'emprise* (Dorey, 1981) qui vise la réduction de toute altérité.

– Marqués d'un **déficit du Surmoi**, les troubles limites sont proches des personnalités narcissiques dont l'unité du Moi est rétabli grâce à un **Soi grandiose**. C. Balier (op. cit.) y ajoute encore la personnalité antisociale qui se situe sur le continuum formé par ces deux organisations psychiques. Survenant dans ce contexte, le passage à l'acte s'accomplirait alors dans une véritable « *rage narcissique* » tendant à faire disparaître l'agresseur.

La perte de l'objet qui en résulte est accompagné d'un sentiment de culpabilité dont L. Grinberg (1992) dit qu'il s'agit **d'une culpabilité face à soi-même** pour avoir indirectement provoqué un endommagement du Moi ou de ne pas avoir su l'éviter. En effet, dans la relation anaclitique, le sujet dépose par identification projective dans l'objet des parties propres du Moi et perd de ce fait, avec chaque perte d'objet, des parties de lui-même. Cette impuissance le plonge dans la dépression que S. Becker (1990) décrit comme « *une angoisse qui se centre sur la sauvegarde de l'objet aimé et dont le contenu est la perte de l'objet, ce qui mobilise des angoisses dépressives en relation avec des sentiments de culpabilité fantasmatiques* » (traduction libre). Contrairement à J. Bergeret, nous pouvons considérer que la dépression, ou plus globalement l'aménagement état-limite, représente une forme relativement pure de l'agressivité, dans la mesure où un éventuel passage à l'acte vise l'autre dans son altérité et peut être accompagné, du fait de l'ambivalence affective, de sadisme ou masochisme, mais céder aussi ultérieurement la place à la culpabilité.

La discussion des différentes manifestations pathologiques nous a montré que la signification du passage à l'acte change en fonction du contexte psychique dans lequel il s'inscrit. Si A. Green (1988) oppose deux formes de relation au mal au sens de maladie et de mal moral, « *la première compréhensible, la seconde échappant à toute compréhension* », nous pouvons ajouter que si aucune des deux n'est vraiment la cause de l'autre, une association des deux nous rapproche néanmoins un peu plus de la vérité du sujet et de son acte.

V.3. Synthèse des éventuelles significations du passage à l'acte

Si nous associons les différents aspects dégagés à partir de la théorie de J. Bergeret et de nos réflexions sur l'évolution de la violence dans les organisations pathologiques, avec ceux retenus des différentes typologies criminologiques, nous parvenons aux conclusions suivantes.

V.3.1. La violence

Nous avons vu que, dans la **violence primitive et défensive**, un objet qui n'a pas atteint un véritable stade oedipien ou génital reste assez rudimentaire. Dans la relation d'objet archaïque, l'objet et le sujet sont encore indifférenciés. A ce niveau narcissique, le sujet essaie de renforcer et de stabiliser ses fondements psychiques, sans investir l'objet externe autrement que comme un non-Moi menaçant pour une réalité psychique sans limite véritable. La confusion entre monde externe et interne est susceptible de causer un conflit que B. Grunberger (1960) décrit à travers la situation opposant, sur le registre imaginaire, un « grand » à un « petit » ou un « fort » à un « faible » et qui se résout par le morcellement ou le clivage entre bons et mauvais objets partiels. Cette interrelation fantasmatique violente s'articule autour de la loi élémentaire du « *lui ou moi* », « *moi ou rien* » et du langage informatif dans sa brutalité « *zéro ou un* » (Bergeret, 1984). Par conséquent, il ne s'agit pas encore d'un statut oedipien ou génitalisé de l'objet et donc, ni d'un rival sexuel, ni d'un persécuteur ou frustrateur sexuel.

En référence aux typologies de J. Pinatel (1975) et M. Bénézech (1997) présentées dans le chapitre III.4., nous pouvons comparer la violence aux crimes primitifs et impulsifs, où la victime représente une menace réelle ou fantasmatique pour la vie du sujet. Indifférenciée sur le plan objectal, celle-ci peut être indifféremment un proche ou une personne inconnue. Proche de la notion d'emprise, la violence recouvre au fond un besoin primitif de toute-puissance sous peine d'angoisse de mort. Le vécu de menace non mentalisable qui y est associé, confirme le caractère impulsif du passage à l'acte.

V.3.2. Agressivité ou haine ?

En revanche, la **dynamique agressive** intègre au moins partiellement les éléments libidinaux, dans la mesure où elle a atteint un degré d'élaboration psychique suffisant, lui permettant de s'inscrire dans une problématique oedipienne ou génitalisée. L'objet est clairement différencié du Moi et n'est plus perçu comme un non-Moi ou un anti-Moi, mais comme un autre, au sens d'un objet total, tel qu'il a été choisi en rappel des figures parentales. Si les objets visés par l'agressivité peuvent varier sensiblement au fur et à mesure des changements environnementaux et contextuels, liés aux conditions de vie du sujet et aux reconstructions du passé qui en résultent, la représentation ou le statut d'objet ne changera pas. Par conséquent, l'objet de l'agressivité est construit de manière plus solide que celui de la violence et se caractérise par une spécificité et une indépendance du Moi. De ce fait, le vécu de menace pour sa propre vie ou intégrité psychique peut être exclu. Le passage à l'acte ne relève plus de la défense, mais fait preuve d'une intentionnalité opératoire dirigée contre la victime.

Son acte prenant alors l'allure d'un crime organisé (cf. Pinatel, chapitre III.4.), le sujet procède en connaissance de cause et il paraît difficilement concevable que le sujet puisse éprouver un sentiment de culpabilité consécutif à l'acte. Ces aspects nous amènent néanmoins à poser quelques questions.

Arrivé à ce stade d'évolution, le sujet se caractérise par un Moi relativement solide et une relation d'objet qui a dépassé la dualité fusionnelle de la psychose ainsi que la *triade narcissique* (Grunberger, 1965) de l'aménagement état-limite. De même, nous pouvons supposer que le sujet a acquis un Surmoi fonctionnel qui lui permette d'apprécier la valeur de ses faits et gestes. **Par conséquent, le passage à l'acte peut signifier que, soit le sujet agresse l'autre dans un but idéologique, donc pour ce qu'il représente et non pas pour ce qu'il est, soit il est le résultat d'une régression psychique à un stade antérieur.** Compte tenu du caractère organisé de l'agressivité, cette dernière ne s'effectue pas jusqu'au stade pré-ambivalent et pré-oedipien de la violence, mais jusqu'à un stade intermédiaire sadique-anal.

Ainsi, s'ouvre au moins une troisième éventualité, que nous avons discutée précédemment à travers l'aménagement état-limite et qui représente peut-être la « vraie » agressivité dans le sens d'une érotisation de la pulsion violente. Dans ce cas de figure, le sujet fait preuve d'une *néoconstruction objectale* où l'objet n'est plus indifférencié comme dans la violence ou la psychose, ni indépendant comme dans l'agressivité, mais remplit un rôle

utilitaire de réassurance narcissique. Nous pouvons en déduire qu'en cas de passage à l'acte, la victime est perçue sur un mode ambivalent et investie sur le plan affectif.

B. Golse (1990, 1995, 1997), également insatisfait d'une interprétation bipolaire des pulsions, propose d'introduire la **haine** avec ses deux orientations primitive ou objectale (Jeammet, 1989) au milieu du gradient continu décrit par la violence fondamentale et l'agressivité qui peut aller de pair avec le sadisme. N'excluant ni l'éventualité d'une satisfaction, ou plus primitivement d'un soulagement suite à l'acte.

Par extension, nous pouvons comparer cette situation aux crimes utilitaire et pseudo-justicier décrits par J. Pinatel (1975) ou encore dépressifs, sexuels et passionnels décrits par M. Bénézech (1997). Concernant la question de l'intentionnalité, nous pouvons supposer que si l'acte a été précédemment fantasmé dans la relation d'emprise, sa survenue semble garder un caractère imprévu et impulsif, échappant au contrôle du sujet.

Les précédents chapitres nous ont permis de définir la position que nous adoptons dans cette étude et nous conduisent, à présent, à préciser la problématique ainsi que le dispositif de recherche.

VI. PARTIE METHODOLOGIQUE

VI.1. Problématique et Hypothèses

Les réflexions et discussions théoriques précédentes nous amènent à poser le problème de notre recherche en termes de causalité et de signification du passage à l'acte criminel meurtrier. Contrairement aux modèles et approches déterministes, nous ne considérons pas le lien entre ces deux concepts comme un fait générateur unique, mais comme un ensemble complexe organisé ou un réseau de facteurs interdépendants. Ces derniers sont « *liés entre eux par des relations telles que si l'une est modifiée les autres le sont aussi et que par conséquent tout l'ensemble est modifié* » (von Bertalanffy, cité par Gassin, 1998). D'après cette définition, nous défendons le point de vue que le passage à l'acte criminel s'organise comme un système. Conformément à la théorie de H. Laborit (1978) nous pensons qu'il est indispensable de « *découvrir d'abord son organisation pour en comprendre ensuite les mécanismes d'action* ».

Nous avons choisi d'aborder cette question dans le cadre précis de la psychose et de la non-psychose, choix motivé sur un plan formel par les critères d'accessibilité et d'inaccessibilité¹⁵ à la sanction pénale des sujets, critères ayant entraîné un partage de l'ensemble des criminels en un groupe psychiatrique - dont les sujets rencontrés étaient exclusivement diagnostiqués psychotiques - et un groupe de détenus, expertisés comme ne présentant pas de trouble mental au moment des faits. Ce critère d'inclusion différenciateur constitue la *causalité externe* (Gassin, 1998) de l'acte criminel ou autrement dit, le cadre et le niveau d'interprétation que nous adopterons. En ce sens, le symptôme n'a ici pas de valeur causale, mais exclusivement diagnostique et détermine la portée clinique du passage à l'acte. A l'intérieur de ce cadre, nous nous intéressons non seulement à ce qui l'engendre, mais aussi à ce qu'il engendre, c'est-à-dire à l'effet de sa *causalité interne* (Gassin, op. cit.) sur son orientation et sa signification. Ce lien de dépendance est sous-tendu par un dynamisme dans un sens consciemment ou inconsciemment déterminé. L'expliquer revient ainsi à répondre aux questions du « pourquoi ? » et du « comment ? », impliquant une causalité et une prévision dans le sens où les mêmes causes devraient produire les mêmes effets ou encore une variabilité

¹⁵ Selon les art. 64 du Code pénal et 122-1 du nouveau Code pénal)

des premiers entraîner une variabilité des seconds. Comme nous venons de le voir, la question de la causalité des différentes significations de l'acte est une question complexe qui n'a pas trouvé de réponses scientifiquement satisfaisantes, probablement en raison de l'analyse séparée de l'acte et de son auteur, écartant notamment l'aspect dynamique du processus d'interaction entre personnalité et situation criminelle. Réduites à un niveau étiologique, les réponses à ce qui favorise ou facilite l'acte s'avèrent insuffisantes puisque tant qu'il n'a pas été consommé rien n'est encore définitivement joué. Il résulte une faible valeur prédictive de tels modèles théoriques, parce que n'abordant que trop rarement la question du « comment ? ».

Désormais notre objectif est de relier ces différents aspects, en situant les causes de l'acte dans le sujet et plus précisément, dans une dynamique qui définit le *champ psychologique* (Lewin, 1967) de l'acte. Cette dynamique résulte de l'interaction de différents facteurs qui organisent et transforment le psychisme selon des modes et lois particuliers de la maturation et régression psychiques (Duncker, à paraître ; 1995). Sur le plan empirique et dans une visée psychogénétique, nous cherchons à établir le niveau développemental de l'organisation psychique des sujets et aborderons ainsi les questions de la problématique identitaire ou narcissique, des modalités et qualités d'investissement de l'objet et de la formation psycho-morale¹⁶. Au niveau clinique, nous nous attendons à des différences significatives entre les populations criminelle et non-criminelle d'une part et, au sein de la population criminelle, entre les psychotiques et les non-psychotiques d'autre part. En combinant ainsi trois vecteurs de la réalité psychique : intrapsychique, intersubjectif et moral, nous nous situons dans une approche multifactorielle qui veut dépasser la simple juxtaposition des éléments. Visant en plus à répondre à la question du « comment ? », nous chercherons à analyser la manière dont ces *facteurs* « *se succèdent et se conditionnent successivement les uns les autres, à partir d'un événement initial ou d'une série d'événements initiaux jusqu'à la réalisation de l'acte* » (Gassin, op. cit.). Leur articulation détermine le *processus criminogène* et permet, non seulement de reconstituer le passage qu'effectue le sujet jusqu'à l'acte, mais aussi de comprendre son orientation ou la signification particulière qu'il prend pour le sujet

¹⁶ notion utilisée en référence à la définition de R. Gassin (1998), selon laquelle l'orientation psycho-morale tente de « *mieux comprendre comment se structure la mentalité criminelle (...) afin d'expliquer l'action criminelle. Appartiennent à cette direction en premier lieu les diverses explications psychanalytiques de la délinquance issues de Freud. Mais à côté de ce courant psychanalytique direct, il existe diverses explications plus récentes dont certaines entretiennent quelques points de contact avec la psychanalyse, alors que d'autres lui sont complètement étrangères.* »

(Pinatel, 1975, 1987 ; De Greeff, 1948 ; Bergeret, 1984, 1994, 1995). En ce sens, nous tiendrons compte de trois dimensions synchroniques et / ou diachroniques : facteurs, processus et fait criminel.

Nous formulons l'hypothèse générale, selon laquelle *chez les sujets psychotiques et les détenus non-psychotiques, la signification du passage à l'acte meurtrier varie en fonction de sa causalité interne (plus précisément, du niveau développemental et de l'articulation des trois vecteurs psychiques : intrapsychique, intersubjectif et moral).*

En déclinant cette hypothèse, nous nous attendons à ce que :

- il existe une différence entre les psychotiques et les non-psychotiques, en ce qui concerne le niveau développemental et l'articulation des trois vecteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral, donc
- il existe une différence entre les psychotiques et les non-psychotiques, en ce qui concerne la signification de leur passage à l'acte,
- la variabilité du niveau développemental et de l'articulation des trois vecteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral entraîne une variabilité de la signification du passage à l'acte meurtrier.

Au regard de l'opérationnalisation de la *causalité interne*, constituant notre variable explicative (ou variable indépendante), nous nous appuyons sur le modèle des lois de la réalité humaine de B. Gibello (1977) qui, retravaillé par H. Duncker (à paraître) en termes de modèle interactionnel de la dynamique de maturation et de régression psychiques, distingue les facteurs intrapsychique, intersubjectif et moral. Nous les opérationnalisons respectivement par l'intermédiaire d'une analyse de la *qualité du narcissisme* (à travers l'Inventaire du Narcissisme d'après F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989)), de la *relation d'objet* (à l'aide du Repertory-Grid Test de G.A. Kelly (1955)) et du *jugement moral* (par l'intermédiaire de l'Entretien du Jugement Moral de L. Kohlberg (1987)). La dynamique ou le processus criminogène est conditionné par les articulations de ces trois facteurs offrant les possibilités combinatoires suivantes :

COMBINAISONS	NARCISSISME	RELATION D'OBJET	JUGEMENT MORAL
1.	-	-	-
2.	+	-	-
3.	-	+	-
4.	-	-	+
5.	+	+	-
6.	-	+	+
7.	+	-	+
8.	+ / -	+ / -	+ / -
9.	+	+	+

Tableau 5: Schéma d'opérationnalisation des articulations des trois vecteurs selon leur niveau développemental : (-) archaïque ou (+) élaboré

La combinaison 1, représente un mode de régulation psychique instable, dû à une archaïcité au niveau des trois vecteurs. Nous pensons que cette situation est représentative de la psychose. Les combinaisons 2, 3 et 4 présument un niveau élaboré d'un des trois vecteurs alors que les deux autres restent à un niveau archaïque, ce qui du point de vue théorique que nous adoptons, paraît inconcevable. Représentant l'autonomie d'un des vecteurs, elle va par là même à l'encontre de l'idée de la dynamique interactionnelle. En effet, si nous admettons que la maturation ou régression psychique d'un des vecteurs entraîne un changement, dans le même sens, des deux autres vecteurs, alors nous ne devrions pas retrouver ce cas de figure dans nos échantillons (cf. aussi chapitre IV). Les situations, 5, 6 et 7 reflètent la régression psychique au niveau d'un seul des trois vecteurs. Pensant pouvoir observer cette configuration au niveau individuel, mais pas au niveau de la totalité d'un groupe, nous avons créé la moyenne ou encore un niveau intermédiaire de ces trois situations, représentée dans la combinaison 8. Cette extension théorique, purement logique, reflète un état psychique précaire qui peut, soit évoluer dans le sens d'une maturation psychique, soit au contraire poursuivre son processus régrédient et déstructurant. Nous supposons que ce mode de régulation reflète la dynamique psychique des sujets non-psychotiques. Finalement, la combinaison 9 représente le cas idéal, d'équilibre psychique, opposé au pronostic d'un passage à l'acte et devrait être mis en évidence à travers les résultats du groupe de contrôle.

Pour pouvoir signifier le passage à l'acte, nous nous attendons à :

- une instabilité psychique totale liée à une archaïcité du développement des trois vecteurs ; nous pensons que ce mode de régulation est représentatif de la psychose.

- une instabilité psychique relative, liée à une régression momentanée au niveau d'un des trois vecteurs, conditionnée par un mode d'organisation apparemment adapté mais néanmoins précaire, représentatif des détenus non-psychotiques.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de la *signification de l'acte criminel meurtrier*, qui représente ici notre variable à expliquer (ou variable dépendante), nous retenons des modèles psychanalytiques tout particulièrement la théorie de la *violence fondamentale* de J. Bergeret (1984) avec les deux orientations de la dynamique pulsionnelle : *violente* (défensive) et *agressive* (offensive). En tenant compte des critiques formulées à l'égard de ce modèle théorique (cf. chapitre V), et plus précisément de ses limites pour une étude empirique des significations de l'acte, nous ne retenons que l'idée de continuum entre la violence fondamentale et son développement pervers en agressivité. Entre ces pôles extrêmes se répartiront selon les conditions et le but de l'acte, les indicateurs opérationnels suivants : *l'(in-)différenciation de l'objet* ou de la victime, et *l'absence ou la présence d'une satisfaction érotisée et d'une culpabilité consécutives à l'acte*.

Des modèles criminologiques, nous retenons notamment *la typologie des motivations de l'acte* de J. Pinatel (1975, 1987). Au regard des critiques que nous avons formulées quant à la délimitation insuffisante des quatre types distingués : *crime primitif, utilitaire, pseudo-justicier et organisé* (cf. chapitre III.4.), nous ne tiendrons compte que de leurs aspects les plus discriminants, d'après la perspective clinique que nous adoptons, en attendant de pouvoir proposer des critères plus différenciateurs consécutifs à l'analyse de nos résultats.

Les modèles psychologiques et sociologiques ont attiré notre attention sur les contextes psychologique, familial, socio-culturel et socio-professionnel, et sur les éventuelles défaillances et traumatismes qui en résultent. Relevant plutôt du registre de la causalité externe mais influençant aussi indirectement la signification de l'acte, nous avons néanmoins - lors du recueil des données - prêté attention à ces raisons de la fragilisation psychique et leur lien éventuel avec la situation (pré-)criminelle.

Les différents indicateurs de la signification de l'acte ont été mis en évidence par l'intermédiaire d'un entretien structuré qui s'est inspiré de la grille d'un entretien d'expertise, et plus précisément du QICPAAS¹⁷, élaboré par C. Balier (1997). Nous schématisons l'opérationnalisation du concept de signification comme suit :

¹⁷ QICPAAS : Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'« agressions sexuelles » (1997)

Les indicateurs de la signification de l'acte d'après	
J. Bergeret (1984)	J. Pinatel (1975)
<p>Violence (défense pour la survie) impulsif objet indifférencié absence de satisfaction érotisée absence de sentiment de culpabilité</p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>A mi-chemin sur le continuum, nous nous attendons à des combinaisons individuellement différentes des indicateurs dont l'intentionnalité de l'acte détermine l'attraction vers le pôle violent ou agressif.</p> </div> <p>acte planifié, prémédité objet différencié satisfaction érotisée (sadisme, masochisme) sentiment de culpabilité Agressivité (volonté de nuire à l'autre)</p>	<p>1. Crime primitif (réactionnel) libération soudaine de l'activité criminelle sans qu'elle ait été soumise au contrôle de la personnalité totale (brusque explosion de colère, réaction disproportionnée, crime apparemment immotivé).</p> <p>2. Crime utilitaire crime pour se libérer d'une situation spécifique, mais en choisissant la solution de facilité : De Greeff (1935) distingue trois phases : acquiescement mitigé, assentiment formulé, crise proprement dite.</p> <p>3. Crimes pseudo-justiciers</p> <ol style="list-style-type: none"> a) passionnel (crime d'amour contrarié) b) idéologique (acte par devoir : attentat, crime politique, secte, duel ...) c) prophylactique (conviction d'agir pour le bien) d) symbolique (meurtre par victime interposée, cherche à atteindre une autre personne) e) revendicatif f) libérateur g) autopunitif <p>4. Crime organisé volonté délibérée de commettre un ou plusieurs actes criminels : préméditation</p>

Tableau 6: Schéma d'opérationnalisation de la signification de l'acte

Dans la mesure où nous nous situons dans l'après-acte, les élaborations psychiques, les récits et efforts d'interprétation des sujets de leur acte, constituent ici la variable intermédiaire. Sans donner lieu à une méthode d'évaluation particulière, elle se dégagera à travers les entretiens et s'exprime dans le langage non-verbal, les attitudes face aux tests, le transfert et les motivations de participation. Elle nous permettra d'affiner et de contrôler le lien de causalité entre la variable explicative et la variable à expliquer.

En guise de récapitulation, nous représentons l'opérationnalisation de l'hypothèse générale sous forme du schéma synthétique suivant :

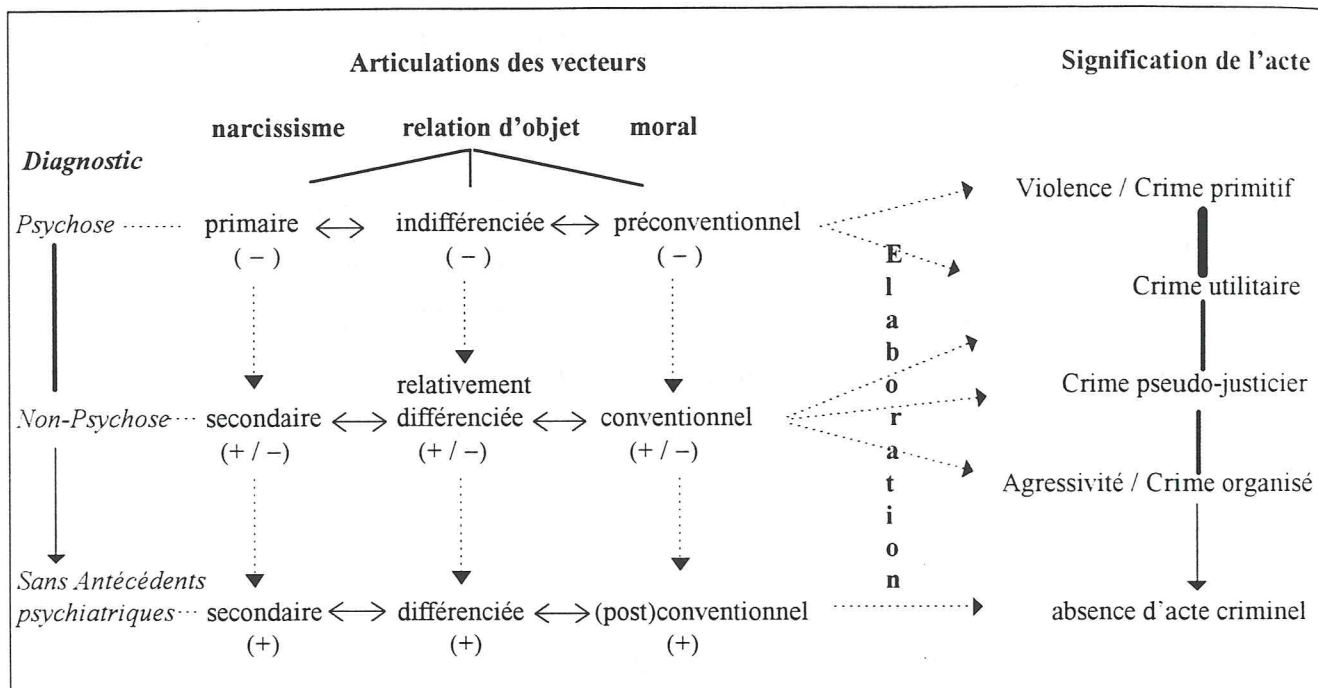


Figure 2 : Schéma d'opérationnalisation de l'hypothèse

VI.2. Dispositif de recherche

VI.2.1. Population et terrain de recherche

Dans le cadre de cette étude différentielle, nous avons rencontré 60 sujets, repartis en 3 groupes à effectifs relativement homogènes.

Le premier groupe est composé de 21 détenus ayant commis un homicide volontaire ou une tentative d'homicide et reconnus pénalement responsables de leur crime au sens des articles 121 -1 ou -3¹⁸ du Code Pénal. Nous les avons rencontrés dans l'Etablissement Public de Santé National de Fresnes (94) et dans le Centre Pénitentiaire de Lannemezan (65). Les sujets interrogés ont été expertisés comme « n'étant pas en état de débilité, de démence ou de déséquilibre grave » au moment des faits, et ne présentant pas une « personnalité structurée sur le mode psychotique ou névrotique ». Ne pouvant nous permettre de généraliser sur la

¹⁸ art. 121-1 « Nul n'est pénalement responsable pénalement que de son propre fait. »
art. 121-3 « Il n'y a point de crime, ou de délit, sans intention de le commettre. »

psychopathie ou les personnalités états-limites, nous nous sommes abstenu d'établir un diagnostic précis, par peur de réductionnisme, et avons appelé ce groupe, par opposition au suivant, non-psychotique.

Le deuxième groupe comprend 18 sujets psychotiques (tous types de psychose confondus dont : séquelles de psychose infantile, hétérophrénie, hétéroïdophrénie, paranoïa et en grande majorité : schizophrénie paranoïde (cf. annexes, p. 740-750) ayant commis le même type d'acte, mais ayant été jugés pénalement irresponsables de leur acte au sens des articles (anciennement) 64 du Code pénal, 122 -1 ou -2 nouveau Code pénal. Conformément à ces articles, les sujets ont « bénéficié » d'un non-lieu. Nous les avons rencontrés dans les Unités pour Malades Difficiles (UMD) de Sarreguemines (57), Cadillac (33) et Montfavet (84).

En ce qui concerne les critères d'inclusion et d'exclusion :

- 1) Parmi la population jugée pénalement irresponsable de ses faits, nous avons exclu les débilés mentaux graves. Si nous sommes conscient de produire ainsi un effet d'écrémage, ces sujets étaient néanmoins inaccessibles à la passation des tests et à l'élaboration psychique de leur passage à l'acte.
- 2) Nous n'avons retenu, dans un souci d'homogénéité, que des sujets qui ont commis des infractions relevant de procédures criminelles et portées (sauf en cas de non-lieu) devant la Cour d'assises. Au regard de l'évaluation du jugement moral et de la culpabilité, cette dimension de la sanction nous paraissait importante, notamment pour l'investigation auprès des psychotiques, parce qu'elle nous permettait d'évaluer le positionnement et la responsabilisation du sujet vis-à-vis de son acte. Cet aspect nous semblait essentiel, non seulement en vue d'une comparaison des interprétations psychanalytique et juridique du terme de responsabilité, mais aussi pour le travail thérapeutique qui s'y fonde.
- 3) Parmi les deux groupes de sujets criminels, nous avons rencontré un faible nombre de prévenus, dont la procédure d'instruction était encore en cours. L'avis expertal, en matière de présence ou absence de trouble psychiatrique, étant néanmoins connu, nous les avons inclus dans notre population d'étude et leur avons désigné un groupe d'appartenance.
- 4) En ce qui concerne l'acte : nous avons exclu les crimes faisant intervenir de façon concomitante une agression sexuelle qui aurait constitué une variable

intéressant et important mais alourdissant considérablement notre dispositif de recherche.

- 5) Concernant le *modus operandi*, il pouvait s'agir d'un acte unique ou d'une récidive, faisant dans un même temps une ou plusieurs victimes.
- 6) Sur le plan du diagnostic, nous nous sommes référés au diagnostic posé dans les expertises par les différents experts-psychiatres et -psychologues et à notre observation clinique lors des entretiens.
- 7) Le nombre des participants a été limité par des problèmes d'accès très difficiles à ces populations, se heurtant moins à la réticence et aux refus des participants qu'à ceux des autorités administratives, et notamment des intervenants directs auprès des populations psychiatrique et carcérale. Ce problème de la méfiance et du « surprotectionisme » résulte probablement de la mauvaise image des (jeunes) chercheurs qui viennent troubler l'ordre et le fonctionnement intérieur mais aussi - ce qui est plus compréhensible - d'une angoisse de la dangerosité potentielle de la population criminelle, notamment psychiatrique. Il vient s'ajouter à celui du faible effectif de psychotiques ayant commis le type d'acte que nous recherchions. Cette difficulté dans l'approche de la population de recherche nous a néanmoins été utile, dans la mesure où elle nous a aidés à associer les démarches quantitatives statistiques et qualitatives cliniques.

Le troisième et dernier groupe sert de comparaison et de contrôle, afin d'éviter l'interprétation abusive des scores et résultats aux tests. Il comporte 21 sujets tout venant et inconnus par nous, sans antécédents psychiatriques ni judiciaires connus. De ce fait ils n'ont été soumis qu'à la passation de l'Inventaire du Narcissisme, le Repertory-Grid Test et l'Entretien du Jugement Moral.

L'ensemble de la population de recherche était exclusivement composé d'hommes, du fait du relativement faible nombre de femmes, surtout parmi la population psychotique criminelle, meurtrière.

Malgré le relativement faible effectif de 60 sujets, nous avons tenu à décrire chacun des trois groupes de recherche par l'intermédiaire de pourcentages qui, faute d'être représentatifs de leurs populations parentes, facilitent néanmoins la lecture en créant une base de

comparaison commune. A partir de là, nous brosons le tableau des trois échantillons comme suit :

	GR 1 : Non Psychotiques (effectif : n1= 21)	GR 2 : Psychotiques (effectif : n2= 18)	GR 3 : Groupe Contrôle (effectif : n3 = 21)
âge	de 26 à 61 ans âge moyen : 41 ans	de 23 à 68 ans âge moyen : 39 ans	de 21 à 45 ans âge moyen : 32 ans
situation familiale (avant l'acte)	célibataire : 48 % (10) marié : 29 % (6) divorcé : 23 % (5) 62 % (13) ont des enfants	célibataire : 83 % (15) marié : 11 % (2) divorcé : 6 % (1) 6 % (1) a des enfants	célibataire : 76 % (16) marié : 24 % (5) divorcé : 0 10 % (2) ont des enfants
situation professionnelle (avant l'acte)	sans emploi : 62 % (13) en activité : 38 % (8)	sans emploi : 66 % (12) en activité : 28 % (5) en formation : 6 % (1)	en formation : 62 % (13) en activité : 33 % (7) sans emploi : 5 % (1)
antécédents judiciaires	délinquance : 76 % (16) sans : 14 % (3) meurtre/tentative: 10% (2)	délinquance : 6 % (1) sans : 50 % (9) meurtre/tentative: 44% (8)	sans
antécédents psychiatriques	sans : 62 % (13) dépression : 33 % (7) sevrage : 5 % (1)	psychose : 78 % (14) jamais hospitalisé: 22%(4)	sans
type d'acte¹⁹	conjugal/proche: 52 %(11) sur inconnu : 38 % (8) entourage : 10% (2)	parricide : 32 % (6) sur inconnu : 21 % (4) entourage : 21% (4) sur proche : 17 % (3) tentative : 5 % (1) autre ²⁰ : 5 % (1)	pas d'acte criminel
ancienneté de l'acte	1 à 14 ans moyenne : 8 ans	< 1an à 17 ans moyenne : 8 ans	—

Tableau 7: Statistiques descriptives des trois échantillons de recherche : Calcul des pourcentages par groupe

Du fait du faible effectif et de la non représentativité de nos échantillons que cela entraîne au plan des ensembles parents, nous n'avons pas recours aux statistiques inférentielles. Néanmoins, nous attirons dès maintenant l'attention sur les aspects suivants :

Les sujets non-psychotiques interrogés se caractérisent, comparés aux deux autres groupes, par un noyau familial éclaté. Père d'un ou plusieurs enfants, ils n'assurent pas leur garde, car vivant majoritairement séparés ou divorcés de la mère. Les deux autres groupes sont essentiellement composés d'hommes célibataires, fait qui n'évoque pas la même explication. Alors que les psychotiques se trouvent dans cette situation à cause d'un pauvre investissement relationnel, et notamment à cause d'une hospitalisation très longue de plusieurs années, durant parfois le reste de leur vie, le célibat du groupe de contrôle semble s'expliquer par le relativement jeune âge et la situation professionnelle instable des sujets interrogés, suivant

¹⁹ Cette classification repose sur notre appréciation grossière de la force du lien ou de la proximité qui rattachait le sujet à sa victime.

²⁰ La catégorie : *autre*, a été assigné au sujet n°2, qui, dans un contexte de folie meurtrière a tué 7 personnes, dont son père, son oncle, d'autres personnes de son entourage, et blessé deux personnes inconnues.

majoritairement encore une formation.

Chez les détenus, la situation professionnelle précaire repose plus sur le chômage ou l'absence de formation ; d'ailleurs elle constitue une des raisons qu'ils donnent à leur passé délinquant perçu comme la « solution facile ». En revanche, la même situation professionnelle chez les psychotiques trouve sa raison dans la fréquence de leurs hospitalisations pour le diagnostic de psychose. Notons également la fréquence des troubles dépressifs chez les détenus. Deux explications sont récurrentes : la réaction dépressive à l'incarcération et, en dehors du contexte carcéral, les dépressions suite aux ruptures sentimentales ou divorces. Nous reprendrons ces deux aspects ultérieurement ; le premier devrait nous encourager à réfléchir aux mesures thérapeutiques en milieu carcéral et le second nous amener à nous interroger sur le mode relationnel de ces sujets et les éventuels liens de ce dernier avec le passage à l'acte.

Finalement, concernant le type d'acte, les détenus de notre échantillon se caractérisent davantage par des crimes conjugaux, résumés généralement en termes de crime passionnel, et les psychotiques par des parricides (notamment des doubles parricides ou des matricides). Cette information sera importante pour l'analyse des significations de l'acte, abordée dans les chapitres suivants. Précisons que dans ce dernier groupe, nous avons compté 19 crimes (alors que nous n'avons rencontré que 18 sujets), car un des sujets a commis deux meurtres différents, l'un sur la personne de son père et l'autre sur un autre patient. L'ancienneté du dernier passage à l'acte est variable. Dans les deux groupes, il remonte en moyenne à 8 ans.

VI.2.2. Opérationnalisation de la recherche et réflexions méthodologiques

L'objectif général de notre recherche est d'étudier le sujet à la fois dans sa complexité, et sa singularité, même si nous ne pouvons jamais prétendre l'étudier dans sa totalité. Nous nous intéressons autant à l'individu en tant que tel avec des caractéristiques qui lui sont propres, qu'au groupe dans lequel il s'inscrit d'après des critères définis au préalable. Notre démarche est d'ordre structural, dans la mesure où nous considérons que le sens de l'articulation des vecteurs étudiés est à construire tout comme celui de la signification de l'acte, et qu'il doit être dégagé à partir de la constitution d'une structure ou d'un système issu

de l'analyse. L'intérêt de cette dernière est « *d'élaborer un nouveau sens, non directement connu des acteurs en situation, issu de la mise en rapport des dépendances mutuelles, d'oppositions pertinentes et de différences significatives* » (Favard, 1991). Concrètement, nous chercherons à caractériser derrière la phénoménologie du cas, autrement dit à travers ou derrière les dires du sujet, la structure, le processus et la dynamique psychiques signifiant l'acte criminel meurtrier.

Notre problématique de recherche met en jeu différentes variables, nécessitant l'utilisation de plusieurs outils méthodologiques.

Dans la mesure où nous nous intéressons au sens large à la dynamique psychique, résultant de l'articulation d'un certain nombre d'indicateurs, le choix des outils se devait d'en tenir et d'en rendre compte. Par conséquent, concernant la variable explicative (ou indépendante), nous avons opté pour trois tests complémentaires et par leur champ de référence scientifique et par leur champ d'application :

- 1) *l'Inventaire du Narcissisme* nous permettant d'évaluer le vecteur intrapsychique en termes de régulation narcissique,
- 2) le *Repertory-Grid Test* mettant en évidence la qualité de la relation d'objet et opérationnalisant ainsi le vecteur intersubjectif, et finalement
- 3) *l'Entretien du Jugement Moral* testant le niveau ou le vecteur moral.

Au niveau de la variable à expliquer (ou dépendante) nous avons évalué la signification de l'acte par l'intermédiaire d'un *entretien structuré (à très structuré)* s'inspirant des entretiens d'expertise, et plus précisément du Q.I.C.P.A.A.S. (Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'« Agressions Sexuelles ») mis au point par C. Balier (1997), que nous avons analysé dans un premier temps par le logiciel ALCESTE nous aidant à dégager des classes sémantiques que nous avons approfondies dans un second temps par l'intermédiaire d'une lecture clinique .

Nous avons volontairement évité les tests projectifs, tels que le *Rorschach*, le *Thematic Aperception Test (TAT)*, le *test de l'arbre* ou encore le *Hand Test*, malgré leur intérêt indéniable pour l'évaluation de la dynamique intrapsychique, en termes de gestion pulsionnelle et d'efficience des mécanismes de défense ou encore d'étayage identificatoire et relationnel. Répondant ainsi aux exigences théoriques d'une perspective psychogénétique, ils ne répondent néanmoins pas encore à celles de la validation scientifique malgré une longue expérience de

leur utilisation clinique. Par ailleurs une description purement structurale de la personnalité ou une reconstruction de la problématique inconsciente, à partir de l'analyse des projections de contenus, s'avèrent insuffisantes pour analyser la dynamique du passage à l'acte et ne permettent pas de supputer un lien intelligible entre de telles variables et l'action criminelle. Ainsi, comme le souligne L. Berkowitz (1962), les réponses données aux épreuves projectives ne traduisent pas l'agressivité elle-même et ne permettent pas non plus de procéder à des déductions sur les conditions dans lesquelles elle se manifesterait ouvertement. Elles reflètent seulement l'action de certains facteurs susceptibles d'influencer son expression. Autrement dit, il n'existe « *pas de correspondance directe et obligatoire entre un signifiant et ses multiples signifiés symboliques virtuels* » (Archambault, Mormont, 1998).

La *méthode d'Exner* qui propose une autre exploitation du protocole de *Rorschach*, apporte des aspects intéressants. Grâce à sa rigueur et ses exigences psychométriques, elle permet de standardiser la cotation du *Rorschach*. Elle offre également l'intérêt d'une opérationnalisation de différentes variables telles que la tolérance au stress, le contrôle, le stress situationnel, notions qui touchent à l'essentiel de la personnalité criminelle, ainsi que la différenciation de traits : dépressif, obsessionnel, paranoïaque, d'incompétence sociale ou encore la mesure du potentiel suicidaire. Malgré son intérêt indéniable pour une étude du passage à l'acte, nous avons écarté la passation du *Rorschach*, que l'utilisation de cette méthode aurait nécessitée, pour plusieurs raisons. Si elle convient parfaitement à l'expertise psychologique, parce qu'elle permet de recouvrir un champ vaste d'informations scientifiquement réfutables, elle n'apporte probablement qu'une confirmation de l'analyse clinique d'un entretien qui répond aux mêmes objectifs de départ, et à laquelle les résultats de la *méthode d'Exner* devront de toute manière être confrontés pour satisfaire aux critères de la validité externe et de la fiabilité. Ensuite elle nous éclaire sur la dynamique de la personnalité d'une manière générale mais point sur celle de l'acte ou de l'articulation des trois vecteurs : intrapsychique, intersubjectif et moral. Finalement, nous avons écarté cette méthode parce que la passation du *Rorschach* quasi systématique au cours des expertises représentait des biais importants. Pour certains patients ces tests deviennent routiniers et ils connaissent parfois même leur interprétation, ce qui pose peut-être moins un problème de simulation, dont seulement peu de sujets sont capables, car elle nécessite des connaissances bien spécifiques, qu'un problème de sursimulation, exagérant des traits et rendant les interprétations et résultats peu fiables. De toute façon, la confusion qu'entraîne une telle accoutumance aux situations d'expertise est susceptible d'accroître les résistances et la méfiance du sujet et ne laisserait

alors place qu'à un discours superficiel et stéréotypé. Par conséquent, nous avons recours à des tests moins connus et plus rarement utilisés en France, qui, outre leur mérite de tester spécifiquement les indicateurs retenus, et tout particulièrement la dynamique que véhiculent les trois facteurs de la variable explicative, permettent de combiner les analyses qualitatives et quantitatives.

Nous avons également mis l'accent sur la facilité d'accès et la transparence des tests et des questions de l'entretien, épargnant au sujet l'impression désagréable que la situation échappe à son contrôle, ne lui apporte rien et de plus l'évalue contre son gré. Lors de nos rencontres, nous avons en effet privilégié la perspective d'un travail en équipe avec une construction et élaboration progressives, basées sur une logique qui devait non seulement lui être accessible mais qui l'investissait en tant qu'acteur.

Afin de justifier le choix de notre démarche dans le cadre de cette recherche, nous présenterons brièvement²¹ et successivement les différents outils méthodologiques avec leurs cadre théorique et objectifs, leurs intérêts pour notre objet d'étude, leurs modalités de passation, leurs critères de validité et de fiabilité et leurs limites. Les modalités d'analyse des données et leur interprétation seront abordées dans les chapitres suivants et introduiront l'analyse des résultats.

VI.2.2.1. *L'Inventaire du Narcissisme*

Basé sur la saisie systémique de différents aspects relatifs à l'organisation et la régulation narcissique du système de personnalité, F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989) ont élaboré un questionnaire comprenant 163 questions. Il évalue la représentation de soi en tant que résultat d'une recherche de sincérité et/ou d'une influence de motifs défensifs conscients ou inconscients sur le choix de sa réponse. Les données recueillies feront ensuite l'objet d'une analyse psychodynamique, étayée sur un modèle théorique qui conçoit l'évaluation narcissique de la personnalité comme un système autorégulateur.

Dégageant des aspects structuraux de la personnalité, il serait intéressant de confronter les résultats de cet outil à ceux du *Questionnaire de Disposition Narcissique (Q.D.N.)*, élaboré

²¹ Pour une présentation plus exhaustive de l'Inventaire du Narcissisme et du Repertory-Grid Test nous renvoyons le lecteur aux annexes. Le support théorique de l'Entretien du Jugement Moral a été longuement discuté dans la partie théorique et nous n'exposerons alors que la grille d'entretien.

par L. Fernandez (1998). Ce dernier offre l'intérêt d'une différenciation des traits de la personnalité relatifs au narcissisme, tels que l'estime de soi, le sentiment de grandeur, l'auto-satisfaction, la domination... permettant de compléter et de comparer l'analyse de la personnalité par l'intermédiaire de l'Inventaire du Narcissisme. Etant donné que cet outil se trouve encore en phase de validation, nous n'avons pas réalisé ce projet dans le cadre de cette recherche.

Cadre théorique et intérêts de l'outil pour une étude de la dynamique intrapsychique: F.W. Deneke et B. Hilgenstock adoptent le point de vue de S. Mentzos (1984), selon lequel le concept de « narcissisme » repose sur l'idée d'un système de soi ou d'un système de personnalité narcissique. Nous appelons alors « narcissiques » les phénomènes qui se réfèrent au vécu de soi et à sa régulation. Cette conception inclut non seulement les formes d'expériences, de régulation ou d'organisation de soi qui sont positives et satisfaisantes sur un plan narcissique, mais aussi celles qui font souffrir, sont humiliantes et menaçantes, donc font partie des expériences négatives. Ceci sous-tend le postulat disant que nous pouvons observer les processus de régulation narcissique non seulement chez les « personnalités narcissiques » (Kohut, 1974, 1979 ; Kernberg, 1978) - décrites presque unanimement comme : hautain, incapable d'aimer, égocentrique, fragile, torturé par des sensations de vide et d'ennui, oscillant entre des idées de grandeur et d'infériorité, avide d'éloge et d'admiration et exploitant autrui - mais aussi chez tout être humain (avec une intensité variable).

La conception du soi comme système veut dire que les éléments ou parties qui le créent sont corrélés et s'organisent de façon complexe. De ce fait un changement n'affecte jamais une partie isolée, mais influence la totalité du système. Par éléments, nous entendons les activités psychiques, intellectuelles et motrices intériorisées. Autrement dit, tous les souvenirs conscients ou inconscients, pensées, fantasmes, actions qui concernent et affectent la personne propre de façon à ce que dans le système de soi, tous les processus de régulation soient activés ou maintenus. F.W. Deneke et B. Hilgenstock comparent le système de soi à un modèle du monde au centre duquel se trouve le sujet. Les représentations de soi comprennent de ce fait les imagos d'objet importantes et mémorisées ainsi que les relations d'objets expérimentées. Les représentations de l'interaction soi - objet créent la dynamique et la structure des attentes du sujet quant à l'imagination et l'interprétation de son avenir. Constamment régulé, organisé et réorganisé, le système ne restera jamais statique ou inactif. Malgré l'apparence stable du vécu et des expériences, les états « invariants » sont le résultat d'une création ou maintenance

active du processus de régulation et correspondent à une forme spécifique de l'organisation du soi.

Si le système narcissique de la personnalité se situe dans un champ de tension optimale, le sujet se trouve au centre de ses sensations, pensées et comportements, et peut envisager l'avenir de façon satisfaisante, ce qui lui garantit l'intégration, la cohérence et la continuité de son passé, du présent et de son avenir. En revanche en cas de déséquilibre et perte de contrôle, le sujet optera pour le mode d'organisation le plus proche qui lui permet, après une suite de désorganisation et de réorganisation, d'y trouver une stabilité relative. Si le sujet parcourt ces cycles régressifs sans succès, le système s'inscrit dans un processus de déstabilisation croissant propre aux états limites qui cède la place aux fantasmes archaïques, tels que : la sensation de paralysie et d'impasse psychiques, l'ébranlement des activités défensives et de contrôle pulsionnel, la sensation d'étrangeté et d'irréalité, la perte de la continuité temporelle et psychique et la menace de morcellement, qui sont accompagnés d'angoisses massives.

Toute forme d'organisation à l'origine du système du soi, sert à parer au surgissement d'un danger fondamental pour ses fonctions régulatrices. Les formes d'organisation fluctuantes parcourues lors du processus d'autorégulation permanente, se ressemblent plus ou moins (sauf en cas de pathologie du soi grave), parce qu'elles passent de l'une à l'autre et assurent la base du sentiment de rester soi-même. Une répétition ou persistance de certaines formes d'organisation en particulier, sont signe qu'elles forment l'image du sujet et méritent, après accord du sujet et par l'intermédiaire d'un entretien clinique, d'être approfondies et analysées par un travail d'introspection. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons choisi l'entretien structuré.

Présentation de l'outil : Présenté sous forme d'un questionnaire de 12 pages (cf. annexes, p. 10-22), le sujet le remplit seul (ou s'il ne sait pas lire nous le lui lisons) en cochant une de réponses : faux, un peu vrai, en partie faux / en partie vrai, plutôt vrai, tout à fait vrai. La durée de passation dure entre une demi heure et une heure. Les consignes se présentent ainsi :

Sur les pages suivantes vous trouverez une série de questions sur vos points de vues, votre vécu quotidien, ainsi que vos désirs. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, parce qu'il s'agit toujours de votre façon personnelle de vivre et de voir les choses. Nous vous prions de répondre le plus librement et ouvertement possible, parce que nous aimerions connaître vos vraies opinions et réactions. Concernant vos réponses aux questions, nous vous prions de respecter les points suivants: 1. N'omettez aucune des questions. 2. Cochez la case qui vous correspond le plus. 3. Dans la mesure où les questions n'ont pas pu être formulées pour vous personnellement, vous aurez probablement parfois des difficultés à vous décider. Dans ce cas, cochez la réponse qui semble vous correspondre au mieux. 4. Ne réfléchissez pas trop longtemps, mais

répondez spontanément. 5. Au cas où vers la fin vous auriez du mal à continuer, nous vous prions néanmoins de ne sauter aucune des questions.

Les 163 questions sont réparties en 18 échelles ou catégories, regroupées à nouveau en quatre facteurs et correspondant à quatre dimensions du narcissisme (cf. annexes, p. 1-8) :

1. Le *soi menacé*, proche du vécu psychotique avec des angoisses archaïques, renvoie à une organisation du soi extrêmement labile. Il est caractérisé par un *soi paralysé (SPA)*, exposé à des angoisses massives, des dépréciations de soi annihilantes, des actions auto-destructrices ou encore à un envahissement par des sentiments de vide et le désespoir. S'y trouve associé la menace *de la perte de contrôle des pulsions et affects (PCP)*, le vécu d'états de *déréalisation/dépersonnalisation (DRP)*, la perte du *potentiel d'espoir fondamental (PEF)* et le vécu d'infériorité d'un *soi médiocre (SME)* ou d'un *soi corporel négatif (SCN)*. Le soi menacé essaie de se protéger par un *isolement social (ISO)* ou encore par des fantaisies de *retrait archaïque (RAR)*, de la décompensation psychotique.
2. Le *soi narcissique classique* reflète la personnalité narcissique, telle que décrit par H. Kohut (1979) et O. Kernberg (1978) et regroupe l'activation d'un *soi grandiose (SGR)* ou *recherche d'un soi-objet idéal (ROI)*, *l'avidité d'éloge et de réconfort (AER)* et la mobilisation d'une *colère narcissique (CON)*.
3. Le *soi idéalisé* témoigne de l'angoisse manifeste ou latente d'être déçu par l'autre et en réaction, s'identifie aux idéaux propres. Cette dimension différencie l'*idéal d'autarcie (IAU)* (cherchant à réussir par ses propres moyens et rejetant toute forme de dépendance), sa propre valorisation par une *dévalorisation de l'objet (DOB)*, la mise de l'accent sur son *idéal de valeur (IVA)* propre et finalement la *protection du soi symbiotique (PSS)* en tant qu'expression du désir d'une relation d'objet proche et sans conflit.
4. Le *soi hypocondriaque*, traduisant une angoisse plus ou moins archaïque de désintégration, comprend la *liaison hypocondriaque de l'angoisse (LHA)* qui remédie à un morcellement du soi en projetant les angoisses d'anéantissement sur le corps, alors que le *gain narcissique par la maladie (GNM)* prévient uniquement la dévalorisation de l'image de soi par ce même mécanisme projectif.

Dans la perspective des travaux de H. Sztulman (1998), ces trois dernières catégories peuvent être regroupées et offrir la définition opérationnelle de la personnalité état-limite.

Critères de validité et de fiabilité : Après une traduction par des spécialistes bilingues et afin de valider cet outil en français (Ambrosi, Brandibas, Sztulman, à paraître), nous l'avons fait passer, préalablement à notre recherche, à un groupe de 109 sujets (rencontrés sur annonce ou recrutés parmi la population étudiante) composé de personnes de sexe féminin et masculin, d'un âge compris entre 20 et 40 ans, de formations professionnelles diverses et sans antécédents psychiatrique connus. Les résultats obtenus corroborent ceux de F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989) et ont été soumis aux mêmes analyses statistiques.

Comme les auteurs, nous n'avons néanmoins mesuré que la cohérence ou la validité interne de l'outil (Bourguignon ; Bydlowski, 1995). Autrement dit, nous avons évalué la congruence entre l'échelle ou les différentes catégories et les objets théoriques qu'elles sont censées tester. Pour pouvoir nous prononcer sur le pouvoir discriminatif ou la validité externe de l'outil, il aurait fallu le tester préalablement auprès de groupes de sujets présentant des traits pathologiques différents (Guelfi et coll., 1995). Limité par un problème de faisabilité dans le cadre de cette recherche, nous la testons *in situ* grâce au choix de trois populations, *a priori* hétérogènes.

Nous ne pouvons interpréter les résultats obtenus avec un instrument spécifique qu'au regard du « *contexte d'un système de variables entre lesquelles une théorie établit certains rapports définis* » (Reuchlin, 1992) lesquels sont statistiquement corroborés. Le calcul du coefficient alpha de Cronbach permet de déterminer l'importance des variations attribuables à une des catégories ou questions par rapport aux variations suscitées par l'ensemble des autres. Si par exemple, les variations entre les sujets vont de pair avec celles sous-tendues par les différences entre les catégories, on pourra généraliser ce lien avec une faible erreur seulement. L'alpha de Cronbach évalue cette erreur de généralisation, qui sera d'autant plus faible que le coefficient est plus fort²² (Cronbach, 1984). Les résultats de son calcul ont été satisfaisants pour les questions (cf. annexes, p. 24-41) ce qui nous permet de représenter également ceux pour les catégories et l'instrument total :

Dimension I :

<i>Soi menacé</i>	SPA 15 items	PCP 5 items	DRP 6 items	PEF 10 items	SME 10 items	SCN 10 items	ISO 10 items	RAR 10 items
alpha	.8952	.7997	.7414	.8077	.8062	.9136	.6924	.8270
alpha standardisé	.8962	.7980	.7480	.8103	.8095	.9140	.6881	.8266

²² On considère un coefficient alpha de Cronbach supérieur à .60 comme satisfaisant.

Dimension II :

<i>Soi narcissique classique</i>	SGR 10 items	ROI 10 items	AER 10 items	CON 10 items
alpha	.6455	.7115	.8321	.8403
alpha standardisé	.6529	.7059	.8160	.8378

Dimension III :

<i>Soi idéalisé</i>	IAU 10 items	DOB 10 items	IVA 7 items	PSS 10 items
alpha	.6944	.7710	.7775	.6484
alpha standardisé	.6951	.7731	.7794	.6470

Dimension IV :

<i>Soi hypocondriaque</i>	LHA 5 items	GNM 5 items	<i>Alpha de l'instrument total 18 catégories</i>
alpha	.7351	.5244	.8962
alpha standardisé	.7367	.5247	.9047

Tableau 8: alphas de Cronbach relatifs à chacune des catégories et à l'instrument total de l'Inventaire du Narcissisme

Les résultats consignés dans les tableaux ci-dessus font preuve d'une bonne consistance interne et de l'homogénéité de l'outil. Seule la catégorie GNM (gain narcissique par la maladie) requiert un coefficient faible qui ne nuit néanmoins pas à la consistance interne de l'outil. Les résultats de l'analyse des corrélations (cf. annexes, p. 42-72) montrent que les questions sont fortement et positivement corrélées²³ à la catégorie qu'elles sont sensées tester. Etant donné que nous avons dégagé sur le plan théorique, les quatre dimensions : le soi menacé, le soi narcissique « classique », le soi idéalisé et le soi hypocondriaque, il était nécessaire de procéder à une analyse factorielle qui constitue en quelque sorte un résumé de l'ensemble des variables par *composantes principales* sans corrélation entre elles et dont le sens reste à définir. En construisant ainsi un système de facteurs (psychologiques) nous cherchons à déterminer la source des variations commune à plusieurs variables. Le poids de l'intervention d'un facteur sur la variable observée se mesure par le *coefficient de saturation* de la variable dans ce dernier. Nous avons choisi l'analyse par rotation (*VARIMAX*) qui interprète les facteurs en fonction d'une saturation élevée de certaines variables seulement ; elles ont comme particularité de ne pas présenter de saturation importante sur un autre facteur.

²³ Une corrélation varie entre +1 (corrélation positive parfaite) et -1 (corrélation négative parfaite). Une valeur proche de 0 correspond à une absence de corrélation. Seuls les indices supérieurs à .30 sont considérés comme significatifs, c'est-à-dire non attribuables au hasard (Cibois, 1983)

En outre, la *rotation Varimax* suppose l'orthogonalité des facteurs et garantit l'hypothèse d'indépendance entre les facteurs. L'ensemble des saturations des variables définit ce que l'on appelle un *vecteur propre*. La valeur propre du premier facteur est toujours la plus élevée puisqu'elle doit rendre compte du maximum de variance. Généralement, on retient uniquement les composantes ayant une valeur supérieure à 1 (Beauvois et coll., 1990). Le tableau suivant permet de visualiser les résultats :

Catégories	facteur 1	facteur 2	facteur 3	facteur 4
	valeur propre : 7.26867	valeur propre : 2.09339	valeur propre : 1.39652	valeur propre : 1.12979
DRP	.87372	.13029	-.01222	.12222
ISO	.72390	-.10001	.30013	-.05334
SPA	.71906	.42233	.16545	-.22268
SME	.64561	.42478	.30588	-.11755
SCN	.63838	.07862	.22825	.15657
PCP	.62453	.44567	-.00647	-.0028
RAR	.61945	.27231	.13189	.09598
AER	.32223	.76540	.08857	.04365
CON	.38278	.68871	.27214	.13584
SGR	.11167	.67302	.10977	.54415
LHA	-.05950	.65284	.37408	-.16836
ROI	.42914	.53416	.34371	.17549
PSS	.14836	.23558	.74565	.07163
IVA	.15946	.10210	.744053	.33985
DOB	.48254	.30226	.56792	-.05813
GNM	.24798	.42670	.51922	.03648
PEF	-.05536	.02061	-.01974	.88170
IAU	.11643	.03067	.42443	.73741

Tableau 9 : Matrice des composantes : coefficients de saturation des catégories de l'Inventaire du Narcissisme après rotation VARIMAX

Ils corroborent la définition théorique, dans la mesure où ils discriminent quatre facteurs principaux correspondant aux quatre dimensions préalablement définies. Nous constatons notamment que les catégories (champs assombrés) qui leur étaient préalablement et théoriquement destinées y sont fortement saturées. Autrement dit, les catégories testent bien les dimensions qu'elles sont sensées définir.

Limites : Ce questionnaire, comme tout test psychologique, a des avantages et des inconvénients. Reflétant bien la personnalité du sujet, il peut compléter l'entretien clinique mais non, le remplacer. En revanche, la passation d'un test standardisé revêt indéniablement l'avantage de la validité des résultats ce qui compense certains de ses inconvénients et offre tout particulièrement la possibilité de comparaisons intra- et interindividuelles.

Malgré les bons résultats relatifs à sa validité interne, nous devons émettre des réserves, en ce sens où un trop grand nombre de variables rehaussent et exagèrent le coefficient alpha de Cronbach. Concernant la validité externe, se pose le problème de la standardisation des questions, puisqu'elle impose au sujet de choisir parmi des énoncés qui ne reflètent pas forcément son vécu subjectif ou qui ne sont pas exhaustifs. Le questionnaire n'offre pas de flexibilité et d'adaptation au cas singulier. En outre, du fait que cet outil est encore relativement récent, il existe trop peu d'études (Deneke, 1994) qui permettraient d'évaluer ses capacités de discrimination de différentes populations.

Comparé à d'autres tests de personnalité, tels que le MMPI par exemple, l'Inventaire du Narcissisme n'offre pas d'échelle de fiabilité des réponses du sujet. Ainsi, nous n'avons recours qu'à l'observation clinique des attitudes du sujet au test et à la comparaison de ses réponses à ses dires et attitudes lors de l'entretien, pour détecter un contenu conformiste et hyperadapté (échelle L du MMPI), voire une exagération de la complaisance pour soi-même (échelle K). Un trop grand nombre d'oppositions ou une incompréhension importante des questions, se traduisant par une absence de réponse, connaissent le même sort que les réponses « je ne sais pas » au MMPI, et ne permettent pas la cotation du questionnaire. Nous ne regrettons pas l'absence de l'échelle F, sensée mesurer l'attitude « négativiste » des plaintes, qui risque de passer outre la souffrance psychique et la gravité de la pathologie du sujet. Finalement nous soulignons que, dans la mesure où nous nous intéressons au mode de régulation, la distorsion par exagération des réponses ou la simulation sont constitutives de la dynamique intrapsychique et offrent donc une source d'information importante qui nous renvoie à la notion du *faux self* (Winnicott, 1954, 1960 ; Ogden, 1983). En ce sens, plutôt que de procéder à un dépouillement automatique ou une analyse juxtaposée des différents composants explorés, l'Inventaire du Narcissisme nécessite une analyse de la dynamique qui se dégage de leur combinaison.

VI.2.2.2. *Le Repertory-Grid Test*

Cet outil méthodologique s'inscrit dans le courant constructiviste et tend à évaluer et à cerner la façon dont le sujet vit ses relations d'objet. Il se présente sous forme d'un exercice de discrimination, composé d'un certain nombre de personnes de son entourage, plus ou moins

proche. La confrontation du sujet à celles-ci semble révélatrice de sa façon de construire et d'anticiper ses propres réactions ainsi que celles des autres ou les événements d'une manière générale.

Cadre théorique et intérêts de l'outil pour une étude de la dynamique intersubjective : Comme le dit W.R. Bion (1979): « *When two personalities meet, an emotional storm is created.* », et c'est justement l'émotion que suscite la rencontre avec l'objet qui déterminera le développement relationnel ou objectal du sujet.

La famille représente les agents primaires du développement, liés à des expériences déterminantes pour l'orientation sociale ultérieure. Ces dernières demeurent actives dans le psychisme, d'autant plus qu'elles y sont synonymes d'ambiguïté, de valorisation et de dévalorisation, d'amour et de ressentiment, émotions qui affectent le mode relationnel d'une manière générale. Le Repertory-Grid Test permet de voir comment les sujets, qui sont passés à l'acte, réagissent face aux figures familiales, mais aussi amicales ou hostiles, idéalisées et autoritaires, et comment ils persistent à les considérer, ce qui nous renseigne sur la qualité de la relation d'objet. Elle résulte de l'ensemble des relations qui s'instaurent entre les nombreux types de partenaires humains. C'est l'autre en général qui est en cause et qui témoigne du désir et de la capacité du sujet d'interagir de façon polyvalente avec autrui. L'aspect fondamental de l'ouverture à autrui est le fait d'établir des liens avec les « protagonistes objectaux ».

G.A. Kelly (1955) centre sa théorie sur le moi et sur les relations du moi aux autres. Ses réflexions sur le *moi* en tant que personne ou personnalité ne sont pas antinomiques avec la définition psychanalytique du *Moi*, dans la mesure où « *il n'est pas souhaitable de chercher à poser une distinction tranchée entre le moi comme personne et le moi comme instance, car l'articulation de deux sens est précisément au coeur de la problématique du Moi* » (Laplanche, Pontalis, 1978).

Sa conception de l'homme actif qui cherche à construire son identité et ses relations avec autrui ou l'environnement de manière à ce qu'il puisse leur donner un sens, concorde avec la définition de la *relation d'objet*. Ce concept, couramment utilisé dans la théorie psychanalytique, désigne « *le mode de relation du sujet avec le monde, relation qui est le résultat complexe et total d'une certaine organisation de la personnalité, d'une appréhension plus ou moins fantasmatique des objets et de tels types privilégiés de défense* » (Laplanche, Pontalis, op. cit.). En effet, le Repertory-Grid Test est sous-tendu par la question de l'interaction sociale, et interroge plus précisément l'influence structurante des expériences

intersubjectives pour le développement psychique et sur l'attribution d'un sens identitaire à la relation, voire, par son intermédiaire, au Moi.

Cet outil méthodologique répond donc à trois questions particulièrement importantes pour l'évaluation de la dimension intersubjective (Fromm, 1995) :

1. De quel manière le sujet interagit-il avec son environnement et quel sens attribue-t-il aux objets et événements?
2. Comment communique-t-il aux autres ces processus subjectifs?
3. Comment les autres pourraient-ils comprendre et se placer par rapport à cette communication?

Après les idées générales que nous venons d'explicitier, nous insisterons sur l'apport du Repertory-Grid Test pour comprendre le développement de la personnalité, et plus précisément sa dynamique intersubjective contribuant à l'élucidation des possibilités réactionnelles, voire des impasses psychiques s'exprimant à travers le passage à l'acte (cf. annexes, p. 146-153). Nous renvoyons également aux annexes pour les explications quant au choix des personnages (p. 154-158) constituant la liste suivante.

Présentation de l'outil : Dans un premier temps et ensemble avec le sujet, nous constituons une liste de personnes avec:

1. *Vous comme vous êtes (actuellement).*
2. *Votre mère ou celle qui a joué le rôle de mère.*
3. *Votre père ou celui qui a joué le rôle de père*
4. *Votre meilleur(e) ami(e), c'est-à-dire quelqu'un sur qui vous pouvez compter.*
5. *Votre partenaire ou petit(e) ami(e) ou bien votre plus grand amour.*
6. *Vous comme vous aimeriez être (moi idéalisé).*
7. *Le prénom d'une personne qui représente une autorité pour vous, (par exemple le médecin traitant, le directeur ou un surveillant de la prison ou pour le groupe de contrôle : un employeur, quelqu'un de la famille ...) sans que cette personne soit déjà mentionnée)*
8. *Le prénom d'un adulte bienveillant, compréhensif, agréable*
9. *Le prénom d'un adulte hostile que vous détestez ou qui vous est désagréable.*
10. *Le juge qui s'est occupé de votre affaire (au groupe de contrôle nous demandons : l'image que vous avez d'un juge en tant que représentant de la Loi).*
11. *Une personne (célèbre) que vous admirez (par exemple: un acteur, écrivain, musicien, politicien)*
12. *Vous comme les autres vous voient (c'est-à-dire vous répondez à la question: quelle image ont les autres de moi?)*
13. *Le prénom de votre frère ou soeur. (Choisissez la soeur ou le frère dont vous vous sentez le plus proche ou quelqu'un qui représente une soeur ou un frère pour vous)*
14. *La victime dans votre histoire, (personnage qui n'existe pas pour le groupe de contrôle).*

L'expérimentateur lui demande de donner les prénoms ou noms des personnes, parce que ceci permet non seulement de personnaliser l'outil mais oblige également le sujet à se centrer sur une personne précise qu'il ne change pas au cours de la passation de l'épreuve.

Dans un deuxième temps, nous présentons au sujet les différents personnages par dyades (cf. annexes p. 159). Dans un souci d'homogénéité des combinaisons, au nombre de dix-huit, leur nature a été préalablement fixée (sauf pour le groupe de contrôle où, à cause de l'absence de la victime, nous avons réduit le nombre des combinaisons à seize). Il s'agit alors de reconnaître entre les 2 personnes présentées des ressemblances ou des différences, mais toujours d'après un qualificatif bipolaire, inédit et spontané (par exemple : bon - mauvais). En commençant par la première *dyade*: *moi actuel - moi social* le sujet répond à la question: *Est-ce que l'image que les autres ont de moi correspond à ce que je suis ou bien est-ce différent et pourquoi ?* Le sujet peut alors estimer que c'est différent, parce les autres le trouvent « distant » alors qu'il se voit « chaleureux ». Dans la colonne *remarques* nous notons : « différence », dans la colonne *pôle initial* « distant » et dans la colonne *pôle contraste* « chaleureux ». Une autre possibilité se présente lorsque le sujet considère que les autres le voient comme il est, donc « chaleureux ». Nous notons alors « ressemblance » dans la colonne *remarques* et « chaleureux » dans la colonne *pôle initial*. Ensuite le sujet essaie de trouver le contraire, la caractéristique qui s'oppose à « chaleureux » de manière générale. Nous notons ainsi par exemple « froid » dans la colonne *pôle contraste*. On présente au sujet de la même manière les dyades suivantes. L'expérimentateur note les réponses du sujet. Il se crée ainsi un continuum dichotomique : construit-contraste. A la fin et au regard de la question de la signification de l'acte, nous avons proposé au sujet d'évaluer les personnages d'après les qualificatifs opposés : *inoffensif - menaçant*²⁴ afin d'évaluer si le vécu de menace influence actuellement, et si oui de quelle façon, son positionnement par rapport à autrui.

Dans un troisième et dernier temps, le sujet attribue les dix-huit paires de qualificatifs (ou construits) à toutes les personnes. Plus précisément, il estime les différentes personnes au regard des caractéristiques qu'il vient d'élaborer, en notant (à l'aide d'une échelle allant de 1

²⁴ Dans une étude préliminaire (cf. Mémoire de DEA : HIRSCHMANN, A, SPIQUEL, K. (1995). Etude différentielle de la violence et de l'agressivité : le passage extérocentré dans les organisations schizo-phrénique et paranoïaque. Université de Toulouse II.), nous avons constaté que la proposition d'un construit imposé de « l'extérieur » ne biaisait pas les résultats. Les sujets interrogés l'utilisaient comme un critère différenciateur valable.

moral implique d'adopter le point de vue de l'interviewé qui, seul, permet au chercheur de comprendre le sens de ses jugements. Par conséquent, l'attention de l'expérimentateur porte moins sur la réponse en soi que sur l'argumentation qui la sous-tend. Cette méthode s'inscrit dans l'approche structuraliste parce qu'elle analyse les principes organisateurs ou les lois sur lesquelles se base la pensée. Ici encore, la forme ou la structure est plus importante que le contenu, car elle permet de dégager les régularités développementales intra- et interindividuelles. Finalement, conformément au constructivisme piagetien, L. Kohlberg postule l'existence de *structures* ou stades moraux universels dont le développement séquentiel est orienté, l'ordre de progression invariant, et l'atteinte d'un stade plus élevé apparaît comme un remaniement des éléments du niveau antérieur et non comme leur simple addition.

Nous avons choisi cet outil au détriment de la *Sociomoral Réflexion Mesure - Short Form (SRM-SF)* de K.S. Basinger et coll. (1995) qui tente de répondre aux mêmes objectifs en utilisant une version courte, posant des questions précises auxquelles les sujets répondent par écrit. Nous avons préféré l'entretien du jugement moral qui semble recueillir un matériel plus exhaustif. Nous avons également exclu le *test tsèdek* de H. Baruk (1947) dont sa partialité idéologique lui a valu des critiques sévères de la communauté scientifique. Il propose néanmoins la distinction théorique intéressante entre *jugement affectif* et *jugement synthétique* (Bénézech, 1998). Celle-ci, essentiellement d'ordre qualitatif, ne correspond pas à la perspective psychodynamique et développementale qui oriente pourtant notre recherche.

A titre de rappel, l'entretien du jugement moral nous permettra de distinguer les niveaux : préconventionnel, basé sur la soumission à l'autorité (stade 1) et la primauté de l'intérêt personnel (stade 2), puis conventionnel, orienté vers la règle d'or d'un conformisme qui acquiert l'approbation des autres (stade 3) et vers la conscience sociale ou le respect de l'ordre général pour le bénéfice propre (stade 4), et finalement postconventionnel dont l'outil ne permet que la discrimination du stade (5)²⁵ où le sujet donne la priorité à la société en adhérant à la théorie du consensus et aux décisions démocratiques concernant les lois.

Les objectifs de l'entretien du jugement moral sont d'élucider :

- le niveau développemental des constructions personnelles du jugement moral
- la trame des références et croyances permettant de juger ce qui est bon ou mauvais
- la façon dont celles-ci sont utilisées pour prendre et justifier les décisions morales.

²⁵ Le niveau 6 reste à ce jour un idéal théorique qui n'a pu être validé empiriquement.

Présentation de l'outil : L'entretien du jugement moral concerne la lecture de trois dilemmes moraux. Chaque dilemme est suivi d'une série de 9 à 12 questions standardisées qui approfondissent les deux solutions ou alternatives que propose l'expérimentateur et parmi lesquelles l'interviewé doit choisir (cf. annexes, p. 282-284). A titre d'exemple, la première histoire fictive présente le dilemme suivant : Pierre doit-il voler un médicament contre le cancer susceptible de sauver la vie de sa femme mourante, qu'un pharmacien vient de découvrir, mais qu'il vend beaucoup trop cher pour que Pierre puisse l'acheter. Basé sur le conflit : sauver une *vie* versus respecter la *loi*, la grille de questions permet d'évaluer les raisons du choix du sujet. Ainsi, il peut se décider pour la vie, donc pour le vol, parce qu'il aime sa femme (*affiliation*) ou au contraire se prononcer en faveur de la loi s'il estime que le médicament appartient au pharmacien (*propriété*) (cf. feuilles de cotation, annexes, p. 633-692). Pour chaque dilemme, on distingue cinq raisons ou *normes* qui motivent le choix d'une des deux solutions : *vie*, *loi*, *propriété*, *affiliation* et *conscience*. Cette catégorisation préalable guidera l'analyse des réponses du sujet et leur cotation ultérieure.

Le deuxième dilemme concerne le conflit entre *moralité/conscience* (quant à la question s'il faut relaxer quelqu'un qui, se trouvant dans un cas de conscience, est amené à enfreindre la loi) et la *punition* (quant à la question s'il faut le punir pour cette transgression).

Finalement, le troisième dilemme pose la question de *l'autorité* (faut-il obéir à ses parents) et du *contrat* (ou leur tenir tête quand ils ne respectent pas un accord).

La durée de la passation est d'environ une heure.

Validité et fiabilité : Ce test étant basé sur des règles de cotation strictes et prédéfinies, la subjectivité de l'interprétation est quasi exclue. Des indicateurs critiques (Colby, Kohlberg, 1987b) permettent de décider de l'acceptation, ainsi que du stade de la réponse, ou de son rejet. Mais il n'existe, à ce jour et à notre connaissance, pas de validation française. Dans la mesure où la conscience morale et la norme morale « *prétendent toutes deux à l'universalité* » (Bénézech, 1998) et où les principes qui les fondent sont les mêmes (concordance entre les stades du développement moral dégagés par J. Piaget (1932) et ceux définis par L. Kohlberg (1976)), nous pensons pouvoir satisfaire aux critères de la validité externe.

La version originale de l'entretien du jugement moral prévoit trois types parallèles se distinguant par le contenu des dilemmes. Nous avons opté pour le *type A*, dépourvu de biais culturels qu'aurait provoqués un contenu sur la guerre du Vietnam ou sur la peine de mort

(type C), ces sujets n'ayant pas la même connotation en France qu'aux Etats-Unis. Le conflit de la troisième histoire du type B oppose la mère et la fille alors que dans la version retenue, il s'agit de celui entre père et fils créant un espace projectif plus propice pour un échantillon de recherche exclusivement masculin.

En ce qui concerne la validation interne, seule une étude longitudinale ou comparative d'un effectif de sujets important, dépassant largement les possibilités de cette recherche, permettrait de vérifier la fiabilité des indicateurs critiques pour tester le niveau développemental réel du jugement moral. Aussi nous ne pouvons pas exclure l'éventualité que les indicateurs définis à partir des réponses de sujets américains couvrent l'éventail des réponses, voire correspondent à la vision et structuration des sujets français. Bien que ce biais nous paraisse négligeable, il faudrait néanmoins, pour une validation française, tenir compte de la variable culturelle des références idéologiques et morales. Afin de remédier aux erreurs d'interprétation qui pourraient en résulter, nous avons ici aussi recours aux réponses du groupe de contrôle.

Limites : Le reproche que l'on peut généralement faire aux recherches sur le jugement moral est celui de ne pas distinguer empiriquement entre la connaissance superficielle, extérieure des règles morales et leur application effective dans les actions qui nécessitent une intériorisation des codes moraux. Même si l'on considère que le sujet doit tenir son choix moral comme valide et prescriptif, rien ne garantit qu'il agira effectivement dans ce sens. Afin d'éviter de réduire le jugement moral à une appréciation des qualités intellectuelles du sujet (Bideaud, 1980), nous compléterons l'analyse des résultats par une analyse clinique de la qualité *hétéronome* ou *autonome* de l'argumentation du sujet (Piaget, 1932 ; Baldwin, 1897), qui suit les grandes lignes de celle proposée par A. Colby et L. Kohlberg (1987a,b).

VI.2.2.4. *L'Entretien structuré*

Cadre théorique et intérêt de l'outil pour l'évaluation de la signification de l'acte : Afin d'établir une relation d'accueil, de confiance et d'évaluation des circonstances de l'acte, ainsi que des capacités d'élaboration psychique du sujet, le premier temps de la rencontre du sujet consistait en un entretien structuré à très structuré, s'inspirant du

Questionnaire d'Investigation Pour les Auteurs présumés d'« Agressions Sexuelles » (QICPAAS), élaboré par C. Balier (1997). Se présentant comme un entretien d'expertise, nous avons éliminé les questions demandant des précisions sur les désirs et pratiques sexuels en rapport, plus ou moins direct, avec l'acte pour lequel le sujet a été inculpé. Etant donné que nous avons écarté les passages à l'acte à connotation sexuelle, elles étaient pour notre recherche inutiles.

A côté des outils standardisés que nous venons de présenter, nous avons voulu sauvegarder le cadre clinique qui, seul, est à même de permettre et de faciliter l'évocation du vécu de l'acte. Nous avons privilégié l'entretien structuré au détriment de l'entretien non-directif, ou peu structuré, tel que par exemple l'entretien clinique ou *l'entretien structural de Kernberg* (1984). Nous avons en effet observé *in situ* que dans un entretien non directif, n'imposant pas d'autres consignes de départ que celle de se présenter ou de donner les raisons pour lesquelles le sujet se trouve hospitalisé ou incarcéré, le sujet a tendance à livrer une description d'emblée de son acte. Une telle description peut être une forme d'apprentissage dû aux autres entretiens judiciaires ou policiers, mais psychiquement elle peut fonctionner comme une évacuation de l'acte. S'apparentant à une décharge quasi stéréotypée, elle constitue une mise à distance qui nuit à l'introspection et à la mentalisation. C'est pour cette raison que nous avons opté pour l'entretien structuré selon C. Balier, où la description de l'acte doit être retenue jusqu'au moment où elle est explicitement demandée et après seulement que s'est engagée la relation. Le chercheur aura pris ainsi une « forme » psychique différente des formes policières ou judiciaires. La description est adressée à un tiers identifié et présent, ce qui n'est pas forcément le cas lorsqu'elle est livrée d'emblée.

En outre, cet entretien permettra de relier les résultats des différents tests aux dires du sujet et de contrôler indirectement la sincérité des réponses, l'investissement et les motivations de participation du sujet. Au-delà de la mise en confiance, cet instrument nous a servi de confirmation du diagnostic, d'effectuer l'épreuve de réalité et de nous faire une première idée de la dynamique psychique du sujet, voire d'insister sur la manière dont le sujet signifie son passage à l'acte. Grâce à un accord avisé par le Ministère de la Justice, nous avons pu procéder à l'enregistrement audio des entretiens, ce qui nous a permis ultérieurement de les retranscrire avec précision. Pour des raisons de confidentialité, les éléments personnels susceptibles de faire reconnaître la personne ont été occultés. L'entretien est suivi d'une lecture et analyse cliniques mais donne préalablement lieu à une analyse textuelle par le logiciel ALCESTE (Reinert, 1986), pour définir le cadre référentiel des réponses des sujets.

Présentation de l'outil : La construction du questionnaire comporte une progression hiérarchisée des diverses parties, et sa passation (écourcée par rapport à la version de C. Balier) dure entre une et deux heures. Nous pouvons résumer les différents thèmes abordés comme suit :

1. Les **présentations** situent le cadre « physique » dans lequel se déroule l'investigation. Elles permettent au sujet de pouvoir repérer les places de chacun dans l'action même de l'entretien.

2. La **nature précise du chef d'inculpation** définit le cadre légal et pénitentiaire dans lequel se déroule cette rencontre. Ne dépendant plus du Ministère de la Justice mais du Ministère de la Santé, ces précisions plutôt terminologiques étaient en désaccord avec la situation des sujets psychotiques et ne leur ont pas été demandées.

3. et 4. La **nature de l'acte criminel et la description de l'acte** permettent au sujet de mettre des mots sur l'acte majeur pour lequel il va être ou a été jugé. Cette partie permet aussi d'explorer avec le sujet l'éventualité d'autres actes non retenus par la justice mais révélant un mécanisme de régulation psychique du sujet.

5. Cette mise en forme verbale de l'acte autorise une progression vers la **perception de l'acte** par le sujet. Cette dernière nous renseigne sur la place qu'occupe l'acte ou son objet dans la dynamique psychique du sujet. En signifiant ainsi son acte, l'entretien fait émerger sa responsabilité et son aptitude à s'amender.

Après être passé à la description des faits, situations et circonstances de l'acte, la deuxième partie consiste en une investigation plus précise de sa personnalité.

6. **L'investigation de la personnalité** tente de qualifier et d'évaluer les éléments clés d'une mobilisation psychique: les angoisses, les phobies, l'activité onirique, le comportement relationnel présent et passé, permettant également d'évaluer le potentiel de contenance pulsionnelle. Sont aussi abordés dans cette partie les épisodes de décompensation psychiatrique et les comportements addictifs. Enfin une partie anamnétique sur l'enfance du sujet nous permet de repérer d'éventuels traumatismes.

7 et 8. Cette partie interroge la qualité du lien à l'objet en tant que résultante d'une histoire et d'une transmission. Pour son analyse, nous examinons le lien proximal avec la famille d'origine, la famille actuelle, s'il y en a une, et les **liens d'amitié**. Cette **investigation familiale** assez détaillée permet à la fois d'approcher les traumatismes familiaux et les divers avatars relationnels de la vie du sujet.

9. L'ensemble de cette investigation se termine par une **investigation somatique** révélant d'éventuels défauts d'étayage et leur ampleur.

10. Tel que préconisé par C. Balier et malgré la relative rigidité qu'implique une investigation de ce genre, nous avons tenu compte de nos **éprouvés contre-transférentiels** et contre-attitudes en tant qu'investigateurs en consignant nos impressions générales.

Le lecteur trouvera la grille avec les questions standardisées en annexes (p. 697-708). Suivant le discours du sujet, certaines questions ont déjà été abordées, auquel cas, il convenait de ne plus les poser. Eventuellement perçues par l'investigué comme un défaut de contenance, un soupçon, un jugement moral ou encore comme une accusation, une telle répétition aurait créé un malaise constituant dans ce type de travail relationnel, un biais majeur.

Validité, fiabilité et limites : Répondant évidemment moins aux critères de la rigueur scientifique qu'à ceux de la richesse d'une observation clinique, cet outil s'impose à notre recherche pour comprendre la dynamique du passage à l'acte et la signification (consciente ou inconsciente) qu'il revêt pour le sujet. Elaboré à partir de présupposés théoriques, une grille de questions standardisée permet de rester cohérent dans le recueil du matériel et de comparer les dires du sujet à partir d'une même base. Répondant ainsi aux critères de la validité externe, l'entretien peut difficilement prétendre à la validité interne, dans la mesure où il est impossible de reproduire deux fois le même matériel. En effet, ce dernier varie rapidement en fonction de facteurs externes tels que la situation ou l'interlocuteur et de facteurs internes tels que l'humeur, l'attention... Concernant la fiabilité, tout entretien pose les problèmes de la simulation, du déni et d'autres mécanismes de défense occultant certaines vérités, mais relevant d'une réalité psychique du plus grand intérêt. Afin de pouvoir rendre compte des écarts et distorsions dans le discours du sujet, nous avons recours aux dossiers cliniques ainsi qu'aux expertises psychiatriques et psychologiques, ce qui nous a permis d'accroître la fiabilité des résultats.

VI.2.3. Les principaux axes d'analyse

Le choix de ces outils répond aux objectifs de l'évaluation des dynamiques narcissique et relationnelle ainsi que du jugement moral des sujets criminels psychotiques et non-psychotiques d'une part et des sujets sans antécédents psychiatriques ni judiciaires connus d'autre part. Outre une première lecture clinique des attitudes aux tests et des différences individuelles dans la manière de répondre des sujets, nous aurons recours aux analyses statistiques des trois tests permettant de dégager leur dynamique interne et le niveau développemental ou la qualité des réponses. La signification de l'acte sera mise en évidence grâce à l'entretien structuré dont l'analyse abordera six points (cf. infra, p. 199-201) essentiels :

1. les défauts d'étayages du sujet ayant un rapport plus ou moins direct avec l'acte
2. la situation pré-criminelle
3. la description de l'acte
4. sa perception de l'après-acte
5. l'évaluation du sujet et de son acte
6. la dynamique et l'évaluation clinique de l'entrevue

Nous schématisons la démarche méthodologique comme suit :

	GROUPE I (non-psychotiques)	GROUPE II (psychotiques)	GROUPE III (de contrôle)
variable explicative	* Inventaire du Narcissisme	* Inventaire du Narcissisme	* Inventaire du Narcissisme
causalité interne de l'acte	* Repertory-Grid Test	* Repertory-Grid Test	* Repertory-Grid Test
variable à expliquer	* Entretien du Jugement Moral	* Entretien du Jugement Moral	* Entretien du Jugement Moral
signification de l'acte	* Entretien Structuré	* Entretien Structuré	////////////////////////////////////

Tableau 12 : Opérationnalisation méthodologique du dispositif de recherche

Après une première analyse détaillée de : chaque vecteur, de leur mode d'articulation et la dynamique qui s'en dégage, mais aussi des différents indicateurs relevés dans l'entretien

structuré, l'objectif est d'articuler, dans un second temps, l'analyse des différents vecteurs et la signification de l'acte sous forme de modélisation et d'approximation. Pour cela, nous procédons à une lecture clinique chrono-linéaire de :

- la relation entre, d'un côté, la qualité de la régulation narcissique du sujet et de l'autre, sa représentation de soi, son tempérament et son état émotionnel avant, pendant ou après le passage à l'acte ;
- la liaison entre, d'un côté, la qualité de la relation d'objet et de l'autre, la représentation de la victime et la description des facteurs signifiant la situation pré-criminelle ;
- la liaison entre, d'un côté, la qualité du jugement moral et de l'autre, la présence ou l'absence d'un sentiment de culpabilité, de responsabilisation vis-à-vis du crime et de sa reconnaissance.

Ensuite conformément à notre perception de la signification du passage à l'acte criminel meurtrier comme un système ou une structure, nous analyserons les différents indicateurs retenus ici comme composants d'un ensemble, articulés entre eux dans une dépendance réciproque. Pensant que leur fonction est plus et autre chose que leur simple addition, nous examinerons :

- la liaison entre le niveau développemental et la dynamique qu'il sous-tend au niveau de la régulation narcissique, de la relation d'objet et du jugement moral, et la dynamique mentale et affective avant, pendant et après l'acte.
- la liaison entre les processus conscients, préconscients et inconscients dont l'ensemble de la personnalité et la complexité de l'acte portent la trace.

A titre récapitulatif, l'ensemble du dispositif de recherche se décline comme suit :

objet de recherche : *Dynamique du passage à l'acte criminel meurtrier dans les organisations psychotiques et non-psychotiques*

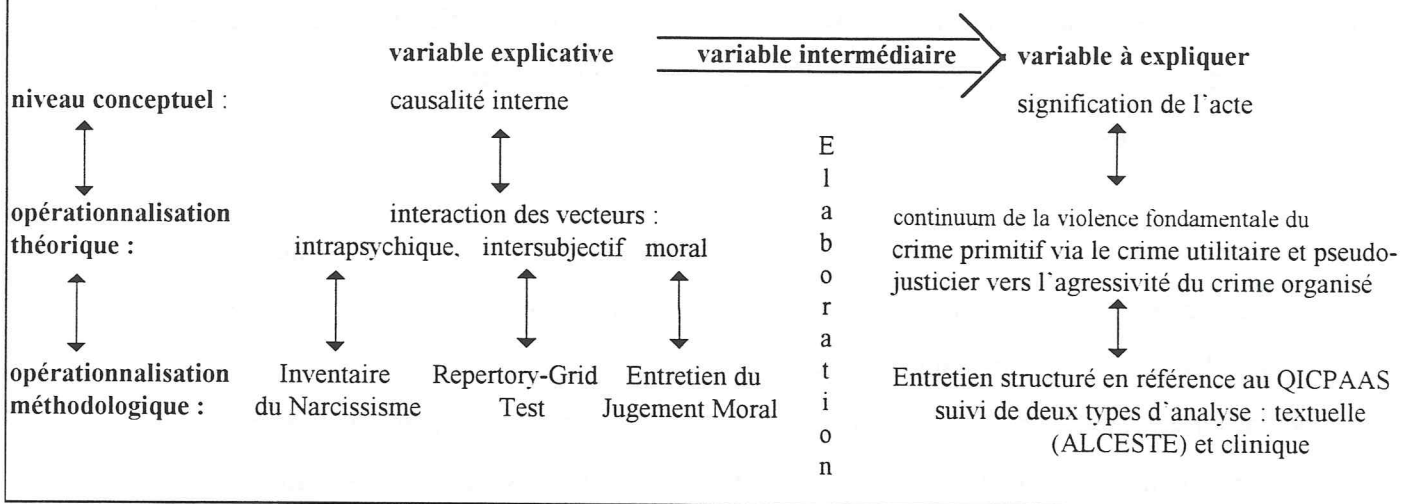


Figure 3: Schéma récapitulatif de la construction du dispositif de recherche

La présentation des procédures d'analyse des tests et entretiens, les résultats obtenus, leurs articulations et leurs enjeux mutuels pour l'objet de recherche font l'objet du chapitre suivant.

VI.2.4. Déroulement de l'ensemble du protocole de recherche

Nous avons sélectionné les sujets à partir de dossiers judiciaires et psychiatriques, afin de nous assurer que le sujet était bien l'acteur et non pas le complice et que l'acte n'était pas connoté sexuellement. Sans approfondir les dossiers davantage, nous avons ensuite convoqué les sujets. Nous présentant auprès d'eux, nous leur avons exposé les raisons et objectifs de notre démarche. En cas d'acceptation verbale nous avons ensuite tenu à officialiser l'engagement mutuel : déontologique de notre part et personnel de leur part en co-signant un accord de participation (cf. annexes, p. 696). Ce dernier était également une garantie pour les équipes de la structure d'accueil, puisqu'il définissait le cadre de nos rencontres, assurait notamment l'anonymat des enregistrements audio et la déontologie de notre démarche dans le cadre universitaire scientifique. Précisant aux sujets qu'ils étaient libres de mettre fin à leur participation à tout moment et sans justification et que celle-ci est indépendante des décisions de justice, cet accord était également signé par le directeur de recherche et le médecin chef ou le directeur du centre pénitentiaire.

Nous avons ensuite rencontré les sujets deux à trois fois, les entrevues durant entre deux et trois heures.

Nous avons commencé par l'entretien en guise de facilitation du contact et permettant d'instaurer un cadre de mise en confiance et d'écoute. Suivant les capacités de concentration du sujet et les limitations du temps par les contraintes extérieures (promenade, parloirs, atelier...), nous avons poursuivi avec l'entretien du jugement moral. Lors de la deuxième rencontre, ayant lieu généralement quelques jours après, nous avons fait passer le test du narcissisme, à moins que le sujet n'ait rempli le questionnaire entre temps tout seul, et le Repertory-Grid Test. Suite à la passation de ces tests, un entretien sur la façon dont le sujet a vécu ces rencontres et lui permettant d'ajouter ce qui lui paraissait important de dire ou de revenir sur des sujets peu ou pas abordés jusqu'ici, permettait de relier cette rencontre au contexte dans lequel il se trouvait à ce moment-là. D'un autre côté, sur la demande du sujet, cet entretien pouvait donner l'occasion d'un bref compte-rendu, évitant l'impression désagréable et pour le sujet et pour le chercheur d'avoir fait intrusion dans une intimité, soutiré des informations - parfois douloureuses pour le sujet, notamment dans le contexte d'un homicide - sans lui avoir rien apporté en échange. Souvent la fin de l'entrevue faisait émerger une « vraie » demande, thérapeutique, chassant la demande ou motivation initiale à la participation, à savoir l'appréciation institutionnelle positive jouant éventuellement en faveur de prochaines sorties, la rencontre d'une jeune femme dans ce milieu essentiellement masculin ou la distraction, le passe-temps... Il nous paraissait alors important de prêter attention à cette demande, plus fréquente chez les détenus et montrant qu'il s'est passé quelque chose qui semble être de l'ordre de la responsabilisation et intériorisation naissante de l'acte. Il est possible qu'elle résulte de la structure même du dispositif de recherche, liant le sujet à son acte et amenant implicitement le sujet à s'interroger sur le lien.

Quant à la passation des tests auprès du groupe de contrôle, nous étions confronté au problème d'une relative indisponibilité des gens en ce qui concerne la durée des rencontres et étions obligé de solliciter les réponses aux questions de l'entretien du jugement moral par écrit. Malgré une discussion de celles-ci lors de notre deuxième rencontre, l'inconvénient de cette démarche était indéniablement le recueil d'un matériel plus superficiel.

Le questionnement sur les effets de notre façon de procéder auprès de ces trois populations doit nous rendre également attentif aux biais qu'ils constituent pour notre recherche et plus précisément pour l'interprétation des résultats.

VI.2.5. Les biais de la recherche

- Comme nous venons de le souligner, les sujets interrogés n'étaient pas demandeurs, ce qui pose la question de la nature de leur motivation à participer à la recherche.
- Le sujet espère souvent un résultat favorable (comme dans les rencontres expertales) à son point de vue, ce qui pose la question d'une collaboration sincère (Mormont, 1994).
- Se rappelant la situation d'expertise, le sujet peut se placer tantôt en tant que victime tantôt en tant que coupable, position d'infériorité qui peut susciter des attitudes variables (soumission, agression, déni ou des états émotionnels divers) dont aucune n'est sans effet sur l'évaluation.
- C. Mormont (op. cit.) souligne notamment l'importance et la fréquence des différences socio-culturelles entre l'interviewer et l'interviewé. Ainsi l'on s'expose parfois à des heurts ou des quiproquo. D'un groupe à l'autre, la manière d'exprimer sa souffrance peut paraître plus ou moins exagérée ou encore la franchise chez l'un peut être interprétée comme un signe d'insolence par l'autre. Souvent nous nous sommes trouvés dans la situation où les sujets faisaient un effort de « traduction » de leur vocabulaire et faisaient preuve d'un état d'adaptation qui n'était pas neutre quant au but. D'ailleurs, ils notaient eux-mêmes l'écart entre leurs comportements dedans et dehors, entre co-détenus ou patients et gens de l'extérieur, notamment le corps médical ou juridique.
- Un biais dont nous ne pouvons mesurer l'impact, résulte du fait que notre sollicitation s'est heurtée à beaucoup de refus, notamment dans la population carcérale. Ainsi, les terroristes refusaient catégoriquement, mêmes les expertises, ce qui rend les informations sur eux, d'une manière générale, très incomplètes. Beaucoup ont accepté dans un premier temps et refusé dans un second, ce qui semblerait résulter d'une pression que les détenus s'infligent entre eux. Il est mal perçu d'aller voir un « psy ». Ce problème doit encore plus nous sensibiliser à la question motivationnelle et à la représentativité de l'échantillon. Le phénomène de groupe semble particulièrement marqué dans ce milieu. Du côté des psychotiques, si les refus étaient plus rares (sauf chez les paranoïaques où ils étaient, à deux exceptions près, systématiques), les arrêts au cours de la passation des tests ou de l'entretien étaient plus fréquents. Ce manque d'opposition, essentiellement imputable

à la pathologie, pouvait néanmoins nuire à l'implication aux entretiens et tests et susciter un discours superficiel.

Après cette présentation de notre dispositif de recherche, des outils et du déroulement du recueil de données, nous passons à l'analyse des résultats. Elle est divisée en deux chapitres principaux qui visent à mettre à l'épreuves les variables de recherche : explicative et à expliquer, à savoir l'articulation des différents facteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) et les significations du passage à l'acte. Nous précisons que les résultats se conjuguent progressivement et que seule leur articulation permet d'apprécier le sujet en tant qu'« être en situation » de passage à l'acte. Ainsi, nous nous intéressons d'abord à la dynamique de la personnalité du sujet pour ensuite mettre en évidence les liens de celle-ci avec la situation et le processus du passage à l'acte.

VII. EVALUATION DE L'ARTICULATION DES DIFFERENTS VECTEURS (INTRAPSYCHIQUE, INTERSUBJECTIF ET MORAL)

L'objet de ce chapitre consiste à évaluer dans un premier temps la qualité ou le niveau développemental de chaque vecteur pour procéder, ensuite, à une synthèse des différents résultats obtenus et finalement à la reconstruction de l'interaction des trois vecteurs dans le psychisme. La trame de l'analyse est imposée par l'idée du continuum qui lie les trois populations de recherche et se traduit par la qualité de la **régulation narcissique** (à travers *l'Inventaire du Narcissisme*), la **relation d'objet** (à travers le *Repertory-Grid Test*) et le **jugement moral**, (à travers *l'entretien de L. Kohlberg*).

Dans cette première étape de l'analyse, nous évaluons la **dynamique de la personnalité** du sujet. Autrement dit, les résultats que nous recueillons pour les trois tests, devraient concorder avec le diagnostic. Par conséquent, pour l'instant, rien ne nous permet de faire le lien avec le passage à l'acte tant que nous ne confrontons pas la personnalité aux dires du sujet de son acte ainsi qu'aux circonstances et conditions de ce dernier. Si nous nous fions à une analyse naïve et au diagnostic posé des échantillons, nous ne devrions observer qu'une seule différence significative entre la population psychotique d'un côté et les détenus non-psychotiques et/ou le groupe de contrôle de l'autre. En revanche, si nous partons du postulat que le passage à l'acte repose ou entraîne (à ce stade de l'analyse, rien ne nous permet d'établir la différence) une régression ou une fixation psychique, alors nous devrions observer la constellation suivante :

1. le **groupe de contrôle** fait preuve d'une homéostasie entre les trois vecteurs, signe d'un niveau développemental génital avec : des assises narcissiques relativement solides, une relation d'objet différenciée et empathique et un jugement moral de niveau conventionnel / postconventionnel ;
2. le **groupe des détenus non-psychotiques** atteint un stade intermédiaire, oedipien et ambivalent, vacillant entre des traits génitaux et archaïques narcissiques ; il se caractérise dans l'ensemble par une instabilité psychique en raison d'une fluctuation de niveau des trois vecteurs ;

3. le **groupe des psychotiques** se spécifie par un niveau archaïque des trois vecteurs ; en référence à la discussion théorique des chapitres IV et V, nous supposons que les failles narcissiques relationnelles et surmoïques se révèlent dans les trois tests par une régulation narcissique inefficace, une relation d'objet indifférenciée et un jugement moral préconventionnel.

Confronté à cette double éventualité qu'il existe ou non une différence entre les trois groupes, le bilan sera également double. En effet, si les psychotiques se distinguent des deux autres échantillons, nous corroborons le diagnostic que le groupe des détenus ne fait *a priori* preuve d'aucun trouble mental. En revanche, en cas de différence entre les trois échantillons, nous validons l'hypothèse d'une fixation ou régression psychique qui, dans tous les cas, devrait trouver considération pour la prise en charge institutionnelle et justifier *a fortiori* la prise en charge thérapeutique.

Nous commençons chaque analyse par une lecture clinique, puis synthétisons les résultats bruts par une analyse statistique descriptive. Guidée par nos hypothèses et si le test s'y prête, nous les mettons à l'épreuve d'analyses de corrélation, factorielle et de la variance. L'objectif de ce chapitre est de broser le tableau des différences significatives entre les groupes ou, à défaut, d'ouvrir des perspectives d'approfondissement des aspects nouveaux ou inattendus. Celles-ci restent néanmoins à l'état hypothétique, car les poursuivre dépasse le cadre et les possibilités de cette recherche.

Tous les calculs statistiques ont été effectués avec le logiciel *SAS*, et peuvent facilement être reproduits avec le logiciel *SPSS*. Au regard des listes toujours excessivement longues de ces traitements, nous ne reproduisons ici que les résultats les plus significatifs et les représentons sous forme abrégée ou graphique. Néanmoins, nous conseillons au lecteur de suivre notre argumentation par une lecture parallèle des annexes auxquelles nous le renvoyons régulièrement. Nous représentons le groupe des détenus non-psychotiques par le groupe I, les psychotiques par le groupe II et le groupe de contrôle par le groupe III.

VII.1.L'évaluation du vecteur intrapsychique par l'Inventaire du Narcissisme

L'*Inventaire du Narcissisme* nous aide à évaluer la qualité de la régulation narcissique des trois échantillons. Nous précisons que, lors de cette première étape d'analyse, nous devons limiter les interprétations au moment de la rencontre avec le sujet et ne pouvons pas encore conclure sur l'état psychique du sujet avant et pendant le passage à l'acte, voire sur l'éventuelle stabilité dans le temps de la qualité de ses assises narcissiques. En effet, celles-ci peuvent évoluer en se consolidant ou au contraire, en se dégradant, mais en aucun cas nous y trouvons une explication suffisante de l'acte. En dehors de cette dynamique intrapsychique, nous ne savons pas ce que nous mesurons.

Dans un premier temps nous déterminons la répartition des trois groupes sur les quatre dimensions proposées par l'*Inventaire du Narcissisme* : *le soi menacé, le soi narcissique « classique », le soi idéalisé et le soi hypocondriaque.*

1. Face aux **psychotiques**, nous nous attendons à ce que cet échantillon réponde globalement par l'affirmative aux questions, obtienne par conséquent des scores élevés aux tests et se caractérise ainsi par une instabilité narcissique. Au regard de cette pathologie et des angoisses de morcellement qui l'animent, nous supposons que le sujet vit une menace de déréalisation et de dépersonnalisation, auquel cas il s'inscrit dans la dimension I (soi menacé). On peut également envisager le cas d'une stabilité relative, où le sujet, pour contenir ces mêmes angoisses ou pour leur « donner corps », recourt à la somatisation, auquel cas il survalorise la dimension IV (soi hypocondriaque).

2. En ce qui concerne le **groupe de contrôle**, nous supposons qu'il se différencie du premier par une régulation narcissique harmonieuse et stable. Nous attendant à des valeurs globalement moyennes, et conformément à l'étude de F.W. Deneke (1994), nous n'excluons pas l'éventualité de pics légers pour les dimensions II (soi narcissique « classique ») et III (soi idéalisé), manifestation d'une tendance narcissique. Les catégories devraient néanmoins témoigner d'un équilibre entre elles.

3. Finalement, le groupe des **détenus non-psychotiques** soulève encore une fois les questions du diagnostic et de la régression psychique dans le contexte du passage à l'acte. En tenant compte des deux aspects, nous sommes amené à les situer à un niveau intermédiaire et à supposer un surinvestissement de la dimension III (le soi idéalisé), oscillant entre la

représentation de soi idéalisée et la dévalorisation de l'objet (qui devrait se répercuter sur la victime).

L'analyse des résultats se décline en quatre étapes. D'abord nous effectuons une lecture clinique des réactions des sujets au test, ainsi que de leurs stratégies de réponses. Dans un second temps, nous nous intéressons à la répartition des trois échantillons sur les catégories et analysons leur différences au niveau des dimensions. Pour ce faire, nous avons recours au calcul des moyennes, tel que préconisé par les auteurs du test, et plus généralement par les méthodes de *scoring* classiques. Ensuite, l'analyse de la variance nous permettra de repérer les différences significatives entre les trois groupes, et ceci au niveau du test dans l'ensemble, des dimensions, des catégories et des questions. Nous terminons cette analyse par une discussion des résultats, notamment au regard des problèmes que posent le *scoring* et les tests paramétriques aux questionnaires. Nous soumettons les conclusions de ces premières observations à une validation par l'enquête sur la personnalité effectuée lors de l'entretien.

VII.1.1. Lecture clinique des réponses à l'Inventaire du Narcissisme

D'une manière générale, le questionnaire a été bien reçu et n'a pas suscité de refus de la part des sujets. Ne posant pas de problème de compréhension fondamental, la passation a été néanmoins suivie d'une courte discussion sur la manière dont le sujet a perçu le test. N'entraînant que peu de réactions et commentaires de la part des psychotiques, ils sont, par contre, plus vifs chez les détenus et le groupe de contrôle. Si les premiers avaient tendance à vouloir nuancer dans un second temps leurs réponses et à les excuser par l'effet de leur spontanéité (spontanéité qui leur a été demandée), le second faisait surtout remarquer son désaccord avec les énoncés sur l'image du corps, formulés, à son goût, de manière trop extrême. Ceci explique sa tendance à y répondre par la négative et souligne par là même l'absence d'une identification aux sens véhiculés par les questions. En effet, les sujets de ce groupe se heurtaient au contenu négatif des questions, notamment celles des dimensions I (soi menacé) et IV (soi hypocondriaque) suscitant le commentaire qu'il « *faut être fou* » pour y répondre par l'affirmative.

Il est intéressant de noter que **les psychotiques ont recours aux réponses extrêmes** : « faux » (1) ou « tout à fait vrai » (5) et font l'impasse sur des réponses plus nuancées : « un

peu vrai, plutôt vrai ». Si ce constat conduit à la déduction que le psychotique fait preuve d'un vécu indifférencié, **il induit le doute quant à la méthode du *scoring*, base de tous les questionnaires et supposant le bien-fondé des procédés paramétriques.** Autrement dit, elle part du principe que les intervalles séparant les différentes réponses sont homogènes. Or, la manière de répondre des psychotiques montre que, pour eux, la distance entre la réponse « faux » et la réponse « tout à fait vrai » est relativement moindre que pour **les non-psychotiques ou le groupe de contrôle qui utilisent des réponses plus nuancées** et proposent un compromis entre ces deux pôles. Il va sans dire qu'un calcul de la moyenne risque de fausser les résultats. Lissant les extrêmes, la moyenne fait impasse sur les stratégies de pensées des sujets. Pour apprécier l'impact de ce risque sur l'interprétation des résultats, nous déterminons s'il persiste malgré cela un écart suffisant entre les réponses moyennes des groupes au test, écart qui justifie le recours aux traitements statistiques.

Nous représentons les résultats sous forme de *box-plots (boîtes à moustache)*, réalisés avec le logiciel *Trendgetter* (Sahler, 1998)

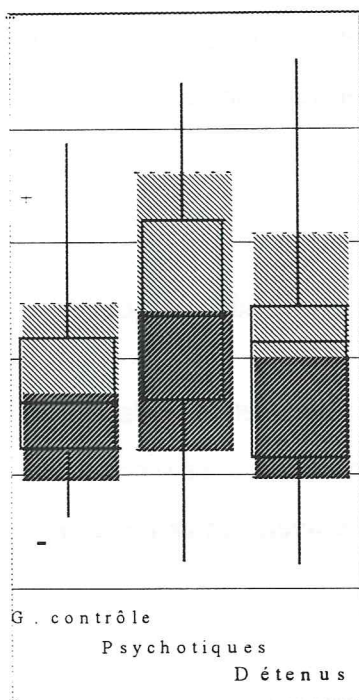


Figure 4 : Box-plots des stratégies de réponses à l'Inventaire du Narcissisme

Nous voyons que la **réponse moyenne** (à l'endroit de la conjonction des deux champs assombris) **des psychotiques** reste quand-même **supérieure à celle des détenus non-psychotiques (intermédiaire) et celle du groupe de contrôle qui répond plus souvent par la négative aux questions.** Les champs assombris de part et d'autre de la moyenne indiquent

l'importance de l'écart-type, autrement dit, l'écart à la réponse moyenne. Privilégiant les extrêmes, celui-ci est plus important chez les psychotiques que chez le groupe de contrôle qui répond, dans l'ensemble, de façon homogène. En revanche, la variation des réponses des détenus non-psychotiques s'apparente à celle des psychotiques. A partir des stratégies employées par les sujets pour répondre au test, nous pouvons déjà déduire un meilleur équilibre narcissique chez le groupe de contrôle que chez les deux autres échantillons.

Ce premier résultat, purement descriptif, révèle que, si les calculs paramétriques entraînent forcément un effet de lissage, puisque la moyenne est relativement peu élevée chez les psychotiques (malgré la fourchette grossière des réponses), l'observation d'un déséquilibre de leur réponse en faveur de l'approbation des énoncés, introduit un écart suffisant par rapport aux autres groupes pour nous autoriser à poursuivre dans la voie de ce type de statistique.

Avant de clore l'analyse de nos premières impressions, ajoutons que le temps de passation du test était variable. Certains sujets répondaient rapidement, alors que d'autres hésitaient à plusieurs reprises, mais aucun ne revenait sur sa première réponse. En revanche, certains sujets psychotiques faisaient remarquer que leur vécu aujourd'hui ne correspond plus à l'état psychique en début de leur hospitalisation. Comme ils évoquent ainsi clairement l'impression que leur régulation narcissique tend à s'améliorer, l'interprétation des résultats se doit d'en tenir compte.

VII.1.2. Analyses statistiques descriptives de l'Inventaire du Narcissisme

Conformément aux règles de cotation définies par F.W. Deneke et B. Hilgenstock (1989) et malgré les réserves que nous venons d'émettre, nous comptabilisons les scores bruts (cf. annexes, p. 74-88) et les synthétisons afin de déterminer le **score moyen des réponses par catégories et par dimensions** (cf. annexes, p. 89-91).

Ceci nous permet de représenter la répartition des trois échantillons sur les catégories²⁶.

Nous simplifions la lecture à l'aide du profil suivant :

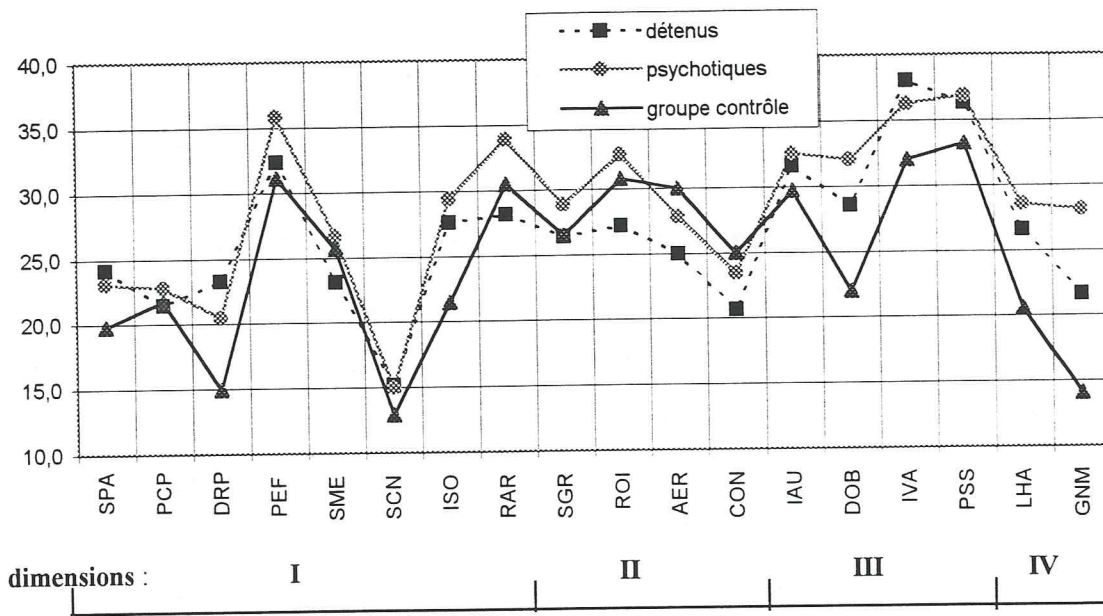


Figure 5: Profil de la répartition des trois groupes selon les catégories de l'Inventaire du Narcissisme

Si les trois groupes dessinent des courbes sensiblement identiques, des différences nettes apparaissent pour la hauteur de celles-ci. Plus précisément, **le profil du groupe de contrôle est inférieur à celui des deux autres groupes**. Et si nous comparons ces deux derniers, nous observons que, conformément aux résultats illustrés à travers le *box-plot*, **les psychotiques comptent dans l'ensemble les scores les plus élevés**. Toujours en accord avec nos attentes, **les détenus non-psychotiques occupent une position intermédiaire et tendent ainsi à se différencier des deux groupes précédents**. Outre cette nuance de degré et

²⁶ Nous rappelons à ce titre le lexique des catégories :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Soi Menacé | <ul style="list-style-type: none"> I.1. Soi PARalysé (SPA) I.2. Perte de Contrôle des Pulsions et affects (PCP) I.3. DéRéalisation: déPersonnalisation (DRP) I.4. Potentiel d'Espoir Fondamental (PEF) I.5. Soi MEdiocre (SME) I.6. Soi Corporel Négatif (SCN) I.7. Isolement SOcial (ISO) I.8. Retrait ARchaïque (RAR) |
| Soi narcissique « classique » | <ul style="list-style-type: none"> II.1. Soi GRandiose (SGR) II.2. Recherche de l'Objet Idéal (ROI) II.3. Avidité d'Éloge et de Reconfort (AER) II.4. COLère Narcissique (CON) |
| Soi Idéalisé | <ul style="list-style-type: none"> III.1. Idéal d'AUtarcie (IAU) III.2. Dévalorisation de l'OBJet (DOB) III.3. Idéal de VAleur (IVA) III.4. Protection du Soi Symbiotique (PSS) |
| Soi hypochondriaque | <ul style="list-style-type: none"> IV.1. Liaison Hypochondriaque de l'Angoisse (LHA) IV.2. Gain Narcissique de la Maladie (GNM) |

d'importance des traits narcissiques, nous nous intéressons encore à l'aspect qualitatif des différences observées. Pour ceci, prêtons attention au renversement de la situation dans le sens d'une dysharmonie de ce parallélisme.

Concernant la dimension I (soi menacé), représentative d'une faille des assises narcissiques telles que nous l'observons dans la psychose, il est intéressant de noter que **le groupe des détenus adhère plus à un vécu de soi paralysé (SPA) que le groupe des psychotiques et se dit ainsi plus fragile et dépressif que le dernier**. Autrement dit, les détenus avouent plus facilement une angoisse fondamentale que les psychotiques. Si la différence de ce vécu reste minime entre ces deux groupes, elle est plus importante comparée à celui du groupe de contrôle. Nous pouvons confirmer ce résultat grâce à l'analyse clinique des entretiens. En examinant les défauts d'étayage des détenus et des psychotiques (cf. annexes, p. 751-756), nous constatons effectivement que les premiers ont connu pour la majorité, des épisodes dépressifs, suite à des ruptures sentimentales ou au cours de leurs incarcérations précédentes. En revanche, si les psychotiques ont connu des périodes de décompensation, l'angoisse est déniée ou cède à une amélioration de leur état psychique. Seul un faible nombre parmi les sujets psychotiques rencontrés font état d'un vécu dépressif ou d'impuissance devant les situations.

Alors que **les groupes des psychotiques et des détenus ont tendance à nier la perte de contrôle des pulsions et affects (PCP)**, signifiée par la courbe descendante, le groupe de contrôle avoue plus facilement manquer de maîtrise des pulsions dans certaines situations. Ici encore l'écart est insensible, mais nous pouvons nous demander s'il ne s'agit pas d'une réaction défensive, notamment de la part des détenus, à ce type de question. Citons quelques exemples extraits des entretiens qui illustrent ce déni. Nous avons recueilli en annexes (p.756-772) les citations des sujets se rapportant à leur représentation de soi. Ainsi, le sujet 2 du groupe des détenus reconnaît être « *une cocotte minute qui bout alors qu'à l'extérieur je suis calme* » ou encore le sujet 14 se décrit comme « *un garçon gentil et derrière, le monstre, Dr. Jekyll et Mr. Hyde* ». Cette même ambivalence peut s'exprimer chez le psychotique avec le paradoxe et la franchise qui lui sont propres : « *Je n'avais pas des colères violentes, mais j'étais vif comme de la poudre. Mais j'étais calme. Je pouvais me maîtriser. Je n'étais pas méchant mais vif.* » (cf. annexes : entretiens, sujet 18). D'une manière générale, on constate que si les sujets décrivent une certaine impulsivité lors de l'entretien, ils la nient dans le questionnaire ; peut-être avons-nous ici l'illustration même de l'effet de surprise de leur impulsivité, ni liée, ni intégrée et s'exprimant pourtant déjà à travers leurs paroles, malgré eux.

Il est frappant de constater que le groupe des détenus, contrairement aux deux autres échantillons, se démarque par une tendance à la déréalisation et la dépersonnalisation (DRP). Ce vécu, davantage imputable à la psychose, étonne moins si nous expliquons les relativement faibles valeurs des psychotiques par leur appréciation d'une amélioration de leur état psychique.

La croissance importante de la courbe pour la catégorie du potentiel d'espoir fondamental (PEF) semble en désaccord avec les scores élevés des psychotiques et les non-psychotiques dans les catégories précédentes. Cette situation est éventuellement attribuable au contexte de l'enfermement, qui conduit les sujets à fortement valoriser la sortie, source de tous leurs espoirs. Dans ce contexte, on peut comprendre que le retrait archaïque (RAR) marqué par la tendance à l'isolement tente moins les détenus que le groupe de contrôle pour lequel l'isolement a l'avantage de rester un choix. L'éventuelle formation réactionnelle du potentiel d'espoir fondamental trouve chez les détenus son pendant négatif pour la catégorie du soi médiocre (SME), allant de pair avec le manque d'assurance et le doute en soi.

Cette analyse de la dimension I, même si elle n'est pas fortement présentée chez les détenus, sème néanmoins chez nous le doute d'une fragilité narcissique de ces derniers et la menace d'une décompensation psychotique latente, mais encore efficacement contrecarrée, comme nous le montrera la suite de l'analyse.

Notons simplement pour la dimension II (soi narcissique « classique ») que **le groupe de contrôle** penche davantage vers un soi grandiose (SGR), la recherche de l'objet idéal (ROI) que les détenus et **se démarque, comparé aux deux autres groupes, par l'avidité d'éloge et de réconfort (AER) et la colère narcissique (CON)**. Signes d'une sublimation réussie et d'un Idéal du Moi ambitieux engagé dans la compétition socio-professionnelle, mais aussi dans la lutte pour les valeurs sociales, non dénuée d'éléments narcissiques, ces aspects gagnent moins d'approbation chez les deux autres groupes, et notamment chez les détenus.

En ce qui concerne les catégories de la dimension III (soi idéalisé), **soulignons le fort investissement de la part des détenus non-psychotiques de l'idéal de valeur (IVA)**. Mettant à jour un sentiment de supériorité, l'adhésion à cette catégorie évoque une fierté de ces sujets de leurs propres principes moraux. Nous pouvons corroborer ce résultat en citant encore quelques extraits des entretiens avec les détenus (annexes, p. 756-764) : *« je fais beaucoup de sacrifices ; je suis militant, engagé auprès des enfants ; autodidacte, entreprenant ; je réussis ce que j'entreprends ; convoité, intelligent ; je suis indépendant, prends des initiatives ; Robin des Bois... »*. **Les pulsions agressives sont canalisées dans des**

reproches moralistes formulées à l'égard d'autrui. Cet aspect concorde d'ailleurs, comme nous allons le voir, avec l'attitude des détenus à l'entretien du jugement moral (cf. chapitre VII.3.).

Notons également le **chevauchement des groupes de détenus et de psychotiques au niveau de la catégorie PSS (protection de soi symbiotique).** Ainsi, les deux échantillons se caractérisent par la **recherche d'un soi-objet** (Kohut, 1974) qui sert à colmater d'éventuelles failles narcissiques, ce qui traduit leur forte dépendance de l'objet ; pas de n'importe lequel : de l'alter ego.

Finalement, un écart net entre les trois échantillons apparaît au niveau de la dimension IV (soi hypocondriaque), où **les psychotiques se démarquent par le gain narcissique de la maladie (GNM), servant là encore à sauver l'intégrité narcissique.**

Synthétisons ces résultats par l'intermédiaire d'une analyse par dimensions que nous illustrons sous forme du schéma suivant :

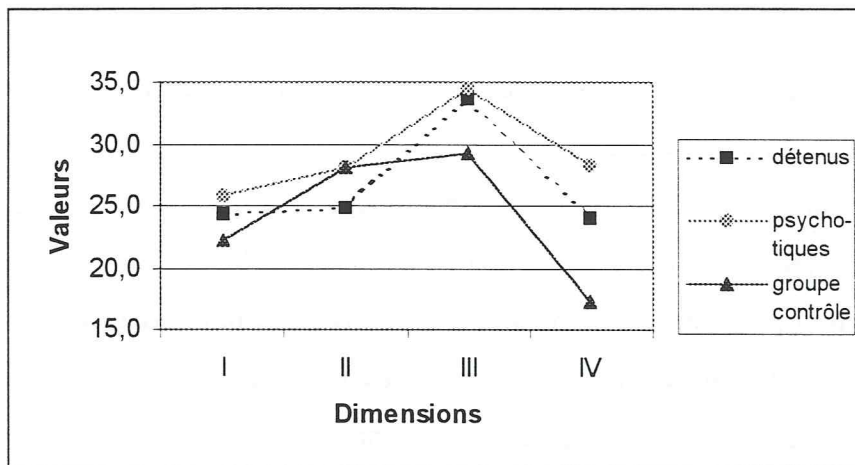


Figure 6 : Profil de la répartition des trois groupes selon les catégories de l'Inventaire du Narcissisme

Même après la synthèse des scores par l'intermédiaire d'un *calcul de la moyenne* des dimensions (cf. chapitre I.4.3. des annexes, p. 91), les premiers résultats se confirment. **Les psychotiques se distinguent clairement par des scores élevés aux quatre dimensions.** Si tous les groupes semblent privilégier la dimension III (soi idéalisé), notons que cette tendance est nettement plus prononcée chez les détenus, occupant par rapport aux deux autres échantillons une position globalement centrale. Commentons ces profils en parcourant les dimensions. En ce qui concerne le soi menacé (dimension I), nous voyons que l'écart entre les

trois groupes est assez minime. Signe positif pour les psychotiques, les détenus, eux, sont plus proches de ces derniers que du groupe de contrôle sans antécédent psychiatrique. En revanche, celui-ci rejoint les psychotiques au niveau de la dimension II (le soi narcissique « classique »). Les courbes des psychotiques et des détenus se recoupent sous l'influence de l'idéal de valeur (IVA) fortement prononcé chez les détenus, dans la dimension du soi idéalisé. Encore une fois, la différence entre les trois échantillons paraît nette au niveau de la dimension du soi hypocondriaque (IV).

Néanmoins, la représentativité des dimensions peut être trompeuse, si nous ne comparons pas les trois populations depuis un seuil fixe et la réalité psychique de chacune. Nous basant sur les travaux de F.W. Deneke (1994), nous cherchons à apprécier l'importance de l'écart séparant les quatre dimensions au sein d'un même groupe. Procédant à une *pondération des moyennes* (pour les moyennes, cf. annexes, p. 92), nous retenons pour chaque groupe les dimensions qui, dans 75% des cas, gagnent l'approbation des sujets. Répondant à la question : « quelle dimension est significativement surinvestie et par quel groupe ? », nous observons la configuration suivante :

Dimension \ Groupe	DIM_I	DIM_II	DIM_III	DIM_IV
non-Psychotiques	-	-	+	-
Psychotiques	-	+	+	+
Groupe contrôle	-	+	+	-

Tableau 11: Différence des groupes au niveau des dimensions ; point du cut-off à 75%

Nous observons que le groupe de contrôle privilégie, comme nous l'avons pressenti, les dimensions II (soi narcissique « classique ») et III (soi idéalisé). Ce résultat confirme, non seulement notre hypothèse, mais concorde aussi avec les conclusions de F.W. Deneke (op.cit). **Le groupe des psychotiques se caractérise par un surinvestissement de toutes les dimensions, sauf le soi menacé.** Ainsi, ces sujets semblent en majorité et à l'époque de notre rencontre, contenir les angoisses d'anéantissement et de morcellement. Cette défense s'effectue au profit d'une survalorisation narcissique et des préoccupations hypocondriaques ; le propre corps remplissant alors le double rôle de contenant et de contenu des projections. Faisant preuve d'une régulation narcissique instable, ce résultat tend également à corroborer notre hypothèse. Finalement, les **détenus non-psychotiques confirment nos observations**

précédentes d'un surinvestissement de la dimension du soi idéalisé, ce qui n'est pas sans évoquer l'éventualité d'une organisation état-limite sous-jacente.

A ce stade de notre analyse, il reste à déterminer si les différences dégagées entre les échantillons sont statistiquement significatives.

VII.1.3. Analyse de la variance pour une discrimination significative des échantillons

Pour tester les différences significatives entre les trois groupes qui, seules, nous permettent de valider les observations précédentes, nous avons recours au **test de comparaison multiple par paire de différence mineure (LSD ou *least square difference*) équivalent des différents tests t individuels de Student**. Basé sur des comparaisons multiples par paire, ce test permet de connaître les moyennes qui diffèrent significativement par groupe et dimension. Les comparaisons sont effectuées sur des valeurs non-ajustées.

Nous avons procédé à l'analyse de la variance à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, il nous intéresse de savoir si le test dans l'ensemble est discriminatif des trois groupes, pour ensuite nous placer au niveau des dimensions, des catégories et finalement à celui des questions. D'entrée, rappelons que l'analyse de la variance, basée sur la comparaison de moyennes perd d'autant en finesse que le nombre des variables ainsi synthétisées augmente. Ne retenant alors plus que les tendances extrêmes, il n'est pas surprenant que ***l'Inventaire du Narcissisme* dans le contexte de cette recherche, ne discrimine de façon significative que les groupes 2 (psychotiques) et 3 (groupe de contrôle) :**

Analysis of Variance Procedure					
T tests (LSD) for variable: VAL					
NOTE: This test controls the type I comparisonwise error rate not the experimentwise error rate.					
Alpha= 0.05 Confidence= 0.95 df= 57 MSE= 0.301775					
Critical Value of T= 2.00247					
Les différences significatives au seuil = 0.05 sont indiquées par '***'.					
GROUPE		Lower	Difference	Upper	
Comparison		Confidence	Between	Confidence	
		Limit	Means	Limit	
2	- 1	-0.1464	0.2070	0.5603	
2	- 3	0.0123	0.3657	0.7190	***
1	- 2	-0.5603	-0.2070	0.1464	
1	- 3	-0.1808	0.1587	0.4982	
3	- 2	-0.7190	-0.3657	-0.0123	***
3	- 1	-0.4982	-0.1587	0.1808	

Tableau 12 : Analyse de la variance pour l'ensemble de l'Inventaire du Narcissisme

En effet, le tableau ci-dessus indique que pour ces deux échantillons, après calcul, la valeur moyenne de Student est égal à 0.3657 ou -0.3657²⁷ pour l'ensemble du test. La valeur calculée est supérieure à la valeur *mse* de Student²⁸ (0.301775) au seuil .05 et pour 57 degrés de liberté (df ou ddl). Les autres valeurs calculées pour les groupes 2 (psychotiques) et 1 (détenus) de 0.2070 ou -0.2070 et pour les groupes 1 et 3 de 0.1587 ou -0.1587 sont inférieures à cette même valeur *mse* de Student et n'introduisent de ce fait pas de différence significative.

Ce premier résultat nous interpelle pour deux raisons. Premièrement, nous constatons que l'Inventaire du Narcissisme est, non seulement suffisamment fin pour discriminer les psychotiques des sujets dits « normaux », mais indique aussi une faille narcissique chez les premiers. Deuxièmement, il ne détecte pas de différence significative entre les détenus et les psychotiques d'un côté, et les détenus et le groupe de contrôle de l'autre. Nous confirmons ainsi notre impression que sur le plan de la régulation narcissique, cet échantillon non-psychotique n'est ni franchement non pathologique, ni franchement psychotique, mais occupe une position intermédiaire qui lui garantit une adaptation suffisamment bonne à la réalité et à la société pour ne pas être jugé pénalement irresponsable de ses actes. En revanche, ce résultat corrobore notre hypothèse d'une régression ou fixation narcissique à un stade oedipien, marqué par l'ambivalence. Cette dernière se traduit au niveau d'une idéalisation de soi et une dévalorisation de l'objet qui ne marque pas moins la dépendance de celui-ci.

²⁷ Le signe «- » indique le sens de lecture : du groupe 2 vers le 3 (+) ou inversement du groupe 3 vers le 2 (-).

²⁸ La valeur *mse* (*mean square error*) indique l'erreur de différence du carré mineur entre les variables comparées.

Etayons l'observation qu'il existe bien une différence entre les trois groupes, en analysant la variance des dimensions. Nous reproduisons ici les chiffres parlants sous forme de tableau et renvoyons le lecteur intéressé par les résultats des étapes de calcul intermédiaires aux annexes (p. 94-96) :

dimensions	valeurs mse de Student	comparaison des groupes	valeur calculée	seuil et signification
I soi menacé	0.349857	1 - 2	0.1554	non significatif à p = 0.05
		2 - 3	0.3678	non significatif à p = 0.05
		1 - 3	0.2124	non significatif à p = 0.05
II soi narcissique « classique »	0.53038	1 - 2	0.3443	non significatif à p = 0.05
		2 - 3	0.0216	non significatif à p = 0.05
		1 - 3	0.3227	non significatif à p = 0.05
III soi idéalisé	0.335553	1 - 2	0.1044	non significatif à p = 0.05
		2 - 3	0.5330	significatif à p = 0.05
		1 - 3	0.4286	significatif à p = 0.05
IV soi hypocondriaque	0.927179	1 - 2	0.4349	non significatif à p = 0.05
		2 - 3	1.1111	significatif à p = 0.05
		1 - 3	0.6762	significatif à p = 0.05

Tableau 13 :Tableau des différences significatives entre les groupes par dimensions

Ces résultats confirment notre hypothèse qu'outre la différence entre les psychotiques et les sujets dits normaux, il existe, de surcroît, un écart significatif entre les détenus et le groupe de contrôle, alors qu'il est non-significatif pour les détenus et les psychotiques. Ces différences se traduisent uniquement au niveau des dimensions III et IV. Pour mieux rendre compte de la qualité de celles-ci, nous approfondissons l'analyse de la variance au niveau des catégories. Sans rentrer dans le détail des calculs que le lecteur trouvera dans les annexes (p. 97 - 109), listons seulement les catégories qui discriminent au seuil p = .05 significativement les échantillons. Dans la dimension du soi menacé, seules les catégories testant la déréalisation et la dépersonnalisation (DRP) et l'isolement social (ISO) parviennent à différencier les groupes des détenus et de contrôle. La dernière catégorie oppose également les psychotiques aux sujets dits « normaux ». Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que l'isolement social peut être interprété de deux façons, par la situation d'enfermement des sujets tout comme par le reflet d'un mode de relation d'objet marquée par la méfiance.

Ensuite, nous constatons des différences pour ces mêmes groupes au niveau de la dimension du soi idéalisé, et plus précisément pour les catégories : dévalorisation de l'objet (DOB) et idéal de valeur (IVA). Confirmant l'ambivalence des détenus et la projection du mauvais objet des psychotiques (seule la catégorie DOB les distingue du groupe de contrôle),

nous pouvons finalement, grâce aux statistiques, corroborer les observations empiriques d'une **régression sur le vecteur intrapsychique des détenus**. Observer ce même mode de régulation narcissique **chez les psychotiques** tient, en revanche, lieu d'une **maturation** et d'une **défense relativement réussies contre l'angoisse de morcellement et la dépersonnalisation**. Celles-ci sont combattues au profit de **préoccupations somatiques**, dont témoignent notamment les différences significatives entre les trois groupes pour la catégorie : gain narcissique de la maladie (GNM). Ne trouvant que peu de considération par le groupe de contrôle, cette catégorie, tout comme la liaison hypocondriaque de l'angoisse (LHA), sont fortement investies par les psychotiques, ce dont témoigne la figure 5 (cf. supra), pour contrebalancer l'effondrement narcissique. Cette même tendance est moins prononcée chez les détenus et semble moins renvoyer à des plaintes somatiques authentiques qu'à un vécu dépressif, difficilement accepté, et dont témoignait déjà leurs scores élevés pour la catégorie : soi menacé (SME), commentés précédemment.

Nous avons poursuivi l'analyse de la variance au niveau des questions. Alors que nous pourrions ici encore citer les questions qui introduisent des différences entre les groupes, nous négligeons leur qualité car, ôtées du contexte des autres questions appartenant à une même catégorie, elles perdent de leur signification et nous perdrons de vue la question fondamentale qui motive cette analyse, à savoir les différences significatives entre les groupes, devenant de plus en plus nombreuses. Ces questions servant uniquement d'illustration aux catégories et dimensions, déjà commentées, nous nous attachons à montrer que, même à ce niveau de l'analyse, **les questions²⁹ opposant le groupe des psychotiques (2) à celui des détenus (1) sont nettement moins nombreuses que celles distinguant les deux derniers échantillons du groupe de contrôle (3)**, ce dont témoigne le tableau suivant. Encore une fois, nous renvoyons le lecteur pour une appréciation des calculs sous-tendant ce tableau aux annexes (p. 110-132). Pour éviter des longueurs, nous n'avons retenus que les questions qui introduisent une différence significative et qui sont seulement au nombre de 40 sur 163 questions :

²⁹ Pour connaître le contenu des questions, le lecteur pourra se référer au questionnaire, présenté en annexes (p. 11-22) et trouvera le lexique des catégories et dimensions correspondantes ci-dessus, p. 136.

question	7	12	18	19	23	26	27	30	35	43	66	69	71	72	73	76	82	83	88	89
catégorie	ROI	RAR	AER	DRP	SCN	CON	SPA	IVA	ISO	SPA	CON	DRP	DOB	SCN	ISO	SME	IAU	LHA	GNM	ROI
dimension	II	I	II	I	I	III	I	III	I	I	II	I	III	I	I	I	III	IV	IV	II
groupes	1/2	1/2												1/2		1/2			1/2	1/2
			2/3			2/3			2/3		2/3		2/3	2/3	2/3			2/3	2/3	
				1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3			1/3	1/3	1/3		1/3

question	90	96	99	107	111	119	121	124	127	130	134	135	142	146	147	149	157	158	160	163
catégorie	DOB	CON	PEF	AER	ISO	IVA	ROI	SME	DRP	PCP	CON	PEF	DOB	PSS	DOB	SPA	LHA	GNM	AER	GNM
dimension	III	II	I	II	I	III	II	I	I	I	II	I	III	III	III	I	IV	IV	III	IV
groupes		1/2			1/2			1/2										1/2		
	2/3		2/3		2/3				2/3	2/3		2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3
		1/3		1/3		1/3	1/3	1/3			1/3		1/3	1/3	1/3			1/3		1/3

Tableau 14 : Tableau des questions de l'Inventaire du Narcissisme discriminantes des trois échantillons, d'après l'analyse de la variance

Ce tableau confirme encore une fois que le mode de régulation des détenus est plus proche de celui des psychotiques que de celui du groupe de contrôle, ce qui est exprimé par le faible nombre de différences significatives entre ces deux groupes (1/2). En revanche, nous observons quasi autant de questions permettant de distinguer les groupes 1 et 3 (détenus / groupe de contrôle) que de questions opposant les groupes 2 et 3 (psychotiques / groupe de contrôle). Faute d'un trop faible nombre d'études avec ce test, nous ne pouvons pas extrapoler cette configuration et soutenir que ce sont toujours les mêmes questions qui révèlent des différences entre diverses populations, auquel cas, le questionnaire pourrait être réduit à 40 questions.

Nous constatons que certaines questions discriminent les trois échantillons, comme la question 158 : (*Je pourrais résoudre la plupart de mes difficultés si je me sentais physiquement en forme*) alors que d'autres ne différencient plus qu'à la fois les psychotiques et les détenus des sujets dits normaux (2/3 ; 1/3), comme par exemple les questions 26 (*Je félicite les gens qui ont quelqu'un à leur côté qui prend fait et cause pour eux*), 66 (*Je peux être très en colère quand quelqu'un me critique sans raison*) ou 142 (*Il faut être sur ses gardes devant la plupart des gens, ainsi ils ne deviennent pas dangereux*). Ceci montre que pour ces trois échantillons les questions sont mal équilibrées, en ce sens où c'est moins l'ensemble des questions qui détermine la catégorie qu'une question en particulier. Autrement dit, elles n'ont

pas la même importance pour les sujets ni sont-elles forcément corrélées. Renvoyant soit à une incohérence dans la façon de répondre des sujets, soit à une incohérence dans la construction du test (rappelons que lors de la validation du test, nous avons émis des réserves sur le calcul du coefficient de l'alpha de Cronbach, qui a tendance à exagérer la validation d'un test, plus ce dernier compte un nombre de variables important), nous devons nous interroger sur les limites méthodologiques de nos observations.

VII.1.4. Limites de l'Inventaire du Narcissisme pour une discrimination des trois populations de recherche

Au risque de nous éloigner quelque peu de nos questions initiales, nous apprécierons néanmoins mieux la portée des résultats si nous nous attardons sur les limites méthodologiques de l'évaluation du vecteur intrapsychique. Guidé par nos doutes de départ sur le bien-fondé de la méthode du *scoring* dans le cadre de questionnaires, nous avons fait l'inventaire de tous types de corrélation pouvant se présenter dans le cadre de cette recherche pour les trois échantillons. Nous partons ici du principe qu'une simple addition des scores et le calcul de leurs moyennes ne donne de sens que si les variables, ici les questions, se comportent de façon homogène dans les trois groupes testés. Cela dit, s'il existe une corrélation entre deux variables observées, celle-ci devrait être valable pour les trois échantillons, peu importe l'orientation positive ou négative de celle-ci. Si nous observons le cas d'une corrélation positive (au seuil > 0.3) entre deux variables, et ceci pour deux groupes, alors que chez le troisième groupe, ces mêmes variables sont négativement corrélées (au seuil < 0.3), alors nous parlerons d'un **problème d'isotonie**³⁰. Ce dernier nous garantit, non seulement le pouvoir discriminatif entre au moins deux groupes, mais témoigne aussi d'une bonne intelligibilité de ces questions. En revanche, en cas d'absence de corrélation, les deux variables testées sont inaptes pour différencier les trois groupes et leur association est dénuée de sens pour les sujets. Nous avons retenu 27 situations combinatoires possibles :

³⁰ Ce terme emprunté à la physique, n'a jusqu'ici pas d'équivalent en mathématique ou en statistique et a été utilisé aux fins de cette étude, pour décrire le changement d'orientation des corrélations pour un groupe comparé à celle observée dans les deux autres groupes. Cette définition a été trouvée en accord avec le mathématicien et statisticien B. Sahler qui nous a conseillé dans nos démarches statistiques.

corrélations de paires de questions pour les trois groupes	corrélations de paires de questions pour deux groupes	corrélations de paires de questions pour un seul groupe	situation extrême
1 = groupes 1+2 négative, 3 positive 2 = groupe 1+3 négative, 2 positive 3 = groupe 1 négative, 2+3 positive 4 = groupe 1 positive, 2+3 négative 5 = groupe 1+3 positive, 2 négative 6 = groupe 1+2 positive, 3 négative 7 = dans les trois groupes positivement corrélées	a = groupe 1+2 négative b = groupe 1 négative, 2 positive c = groupe 1 positive, 2 négative d = groupe 1+2 positive e = groupe 1+3 négative f = groupe 1 négative, positive g = groupe 1 positive, 3 négative h = groupes 1+3 positive i = groupe 2+3 négative j = groupe 2 négative, 3 positive k = groupe 2 positive, 3 négative l = groupe 2+3 positive	L = groupe 1 négative M = groupe 1 positive N = groupe 2 négative P = groupe 2 positive Q = groupe 3 négative R = groupe 3 positive	0 = corrélation positive dans les trois groupes . = absence de corrélation pour les trois groupes

Tableau 15 : Situations de rupture de l'isotonie dans l'Inventaire du Narcissisme

Nous avons analysé les corrélations entre les questions avec le procédé PROC CORR³¹ d'après Pearson. Nous obtenons ainsi différentes matrices croisant les questions d'une même dimension avec celles d'une des trois restantes. Les corrélations y apparaissent selon les types décrits par les lettres et chiffres indiqués ci-dessus, alors que des points rendent compte d'une absence de corrélation. Les matrices sont reproduites en annexes (p. 133-142), et montrent que, de manière générale, pour environ un tiers, seules les questions sont significativement corrélées. En outre, il apparaît que ces questions sont, non seulement corrélées au sein d'une même dimension, mais aussi avec celles des autres dimensions, ce qui n'est pas étonnant, si nous nous rappelons que ce test aborde le narcissisme comme un système d'autorégulation, où les différents aspects sont en interaction constante. En revanche, il relève d'un paradoxe que dans la dimension IV (soi hypocondriaque) les questions ne sont pas corrélées entre elles (cf. annexes, p. 142) - ce qui concorde avec le relativement faible coefficient alpha de Cronbach (cf. p. 40-41) -, mais introduisent une différence significative entre les trois échantillons (cf. supra), observation pour laquelle, nous ne trouvons pas d'explication plausible à ce jour et qui demande d'être approfondie.

Au niveau plus précis et qualitatif de chaque dimension, nous relevons une majorité de corrélations de type b (groupe 1 négative, 2 positive), c (groupe 1 positive, 2 négative), f

³¹ Le procédé PROC CORR permet d'extraire les coefficients de corrélation significatifs à un seuil préalablement défini et d'avoir un aperçu de l'influence des groupes de sujets sur les types de corrélation se présentant dans une même matrice. Autrement dit, il superpose deux types d'analyse : a) il calcule le coefficient de corrélation entre deux questions et b) il indique pour quels groupes cette corrélation est valable. Cela dit, il teste la manière d'interpréter le lien entre deux questions. Soit les groupes comparés y répondent de la même manière (corrélation positive) soit ils s'opposent dans leur réponse (corrélation négative) concernant cette même paire de questions.

(groupe 1 négative, 3 positive), g (groupe 1 positive, 3 négative) et k (groupe 2 négative, 3 positive). Nous constatons que le type b apparaît pour la dimension du soi menacé, et corrobore ainsi le résultat, discuté précédemment, que les détenus se caractérisent par un sentiment de fragilité psychique et dépressif plus prononcé que les psychotiques. La situation est inversée pour la dimension du soi narcissique « classique », qui prime davantage chez les psychotiques.

L'analyse de la variance montre néanmoins que, faute d'une différence significative, ces tendances vont dans le même sens chez les deux groupes. Nous notons dans cette même dimension une forte présence du type f. Rappelons à ce titre que le calcul de moyenne révélait une plus forte prononciation de ce mode de régulation chez les sujets dits normaux que chez les détenus, se démarquant, eux, des premiers par le soi idéalisé. La représentation des problèmes d'isotonie montre à juste titre que les questions de ces deux dimensions sont corrélées et ce pour ces deux échantillons.

Terminons cette analyse en soulignant que nous n'observons pas les situations combinatoires : 0 et 7 supposant que les corrélations observées tendent pour les trois groupes dans le même sens. Ceci confirme l'idée qu'**il existe effectivement des différences fondamentales entre ces échantillons**. Le fait que nous ne relevons pas de corrélations pour un seul des groupes (situations : L à R), montre que si corrélation il y a, elle se présente au moins pour deux groupes. Ceci témoigne en faveur d'un consensus de la compréhension des questions entre les groupes. Cet aspect est important au regard des psychotiques prouvant ainsi qu'ils ont répondu de façon cohérente au questionnaire. Si l'absence de corrélation entre les questions de différentes dimensions peut être signe d'un déséquilibre dans la régulation narcissique, en ce sens où le sujet ne parvient pas à contrebalancer le surinvestissement d'une des dimensions, elle peut également signifier une bonne délimitation et des questions et des catégories ou dimensions. Néanmoins, le problème persiste pour la dimension IV.

Cette analyse nous amène aux conclusions suivantes :

- L'Inventaire du Narcissisme comporte une série de questions « superflues », lesquelles n'apportent rien à la différenciation des divers modes de régulation narcissique parce qu'inaptes à tester une catégorie, et elle seule. Cela en raison, soit de l'absence de corrélation avec les autres questions de la même catégorie, soit au contraire du trop grand nombre de corrélations avec les questions des autres catégories, telle que le montre la question 157 : (*Cela m'inquiète que l'on parle autant de nouvelles maladies aujourd'hui*). Cette dernière est l'exemple d'une question vague, ne suscitant que peu d'implication personnelle du sujet et de

ce fait corrélée à 30 autres questions du questionnaire (cf. annexes, p. 143), ce qui est démesuré si l'on considère qu'une catégorie comprend au maximum 15 questions.

- Les questions qui sont corrélées pour au moins deux parmi les trois échantillons abondent dans le sens des résultats précédents et permettent ainsi de les valider. Ne nuisant pas à nos interprétations, loin s'en faut, cette analyse originale, doit plutôt nous inciter dans l'avenir à affiner le questionnaire et à ne retenir que les questions discriminantes. En outre, il s'impose une pondération des questions, dans la mesure où certaines suscitent des réactions plus vives que d'autres ; les questions de la dimension IV en témoignent.

Dans le contexte de cette recherche, n'étant rentable que pour un petit effectif de questions l'Inventaire du Narcissisme, nous a néanmoins permis de différencier les trois échantillons. Malgré des limites méthodologiques, essentiellement liées au *scoring*, les différents tests statistiques corroborent nos interprétations et permettent de valider nos hypothèses relatives à la régulation narcissique des sujets.

VII.1.5. Conclusions de l'évaluation du vecteur intrapsychique

Avant de passer à l'évaluation du vecteur intersubjectif, nous proposons une synthèse des résultats articulant les différents niveaux d'analyse. Corroborant nos hypothèses de départ, nous parvenons aux conclusions suivantes.

L'Inventaire du Narcissisme nous a permis de constater pour l'ensemble du test une différence significative entre les psychotiques et les sujets dits « normaux ». A ce même niveau, aucune différence statistiquement significative n'a pu être relevée, ni entre les psychotiques et les détenus d'une part, ni entre les détenus et le groupe de contrôle d'autre part. Par conséquent, nous pensons que les détenus se caractérisent par un mode de régulation narcissique intermédiaire, ni franchement psychotique (auquel cas nous aurions observé une différence significative avec le groupe de contrôle au même titre que les psychotiques), ni franchement équilibré (auquel cas, ce groupe aurait dû se démarquer, sur le plan statistique, des psychotiques).

Leur position intermédiaire se traduit au niveau de l'analyse des moyennes, des corrélations et de la variance. **Les psychotiques** luttent contre la dépersonnalisation et l'effondrement narcissique en recourant à l'idéalisation de soi (IVA), à la recherche de gratifications narcissiques, par l'intermédiaire de la recherche du bon objet interne et le désir de

se confondre avec l'objet idéalisé (PSS). Restant fixé dans la toute-puissance narcissique du Moi Idéal, ces sujets stabilisent leur état psychique au profit d'une représentation erronée d'une réalité qui ne manquera pas d'imposer des limites. En essayant de les fuir, le sujet psychotique évoque des plaintes somatiques faisant ainsi du corps le réceptacle des angoisses de la perte de la toute-puissance narcissique (GNM). Cette façon de contrebalancer des failles narcissiques profondes reste coûteuse en énergie et précaire. Ne disposant d'aucun moyen pour se protéger d'une déception narcissique par l'objet, ce mode de régulation reste archaïque et conduit en cas de régression au repli sur soi (RAR) et aux angoisses primitives de persécution et de morcellement. Les sujets restent néanmoins très discrets sur ce vécu et ont tendance à le mettre à distance.

Les détenus non-psychotiques se caractérisent par un mode de régulation narcissique qui ressemble à celui des psychotiques à cause de l'idéalisation de soi (dimension III). En revanche, celle-ci a perdu le caractère pré-oedipien du Moi Idéal et s'apparente déjà de l'Idéal du Moi oedipien. Celui-ci est néanmoins marqué par l'ambivalence et le clivage entre l'exagération de leur propre système de valeur (IVA) et la dévalorisation de l'objet (DOB). Leur mode de régulation narcissique associe plusieurs fonctions interdépendantes, mais reste fragile, ce dont témoignent d'ailleurs le vécu dépressif de vide et d'angoisse (SPA). Se rendant ainsi dépendant de l'objet, en cas de déceptions - notamment d'un proche - le Soi blessé canalise les pulsions agressives dans des reproches moralistes dirigées contre ce dernier. Ce mode de régulation narcissique évoque l'organisation état-limite, telle que décrite par O. Kernberg (1979).

Cette même tendance s'exprime de façon moins prononcée chez **le groupe de contrôle** et se voit associée au soi narcissique « classique ». A « petite dose », ces modes de régulation narcissique contribuent à l'équilibre et à des assises narcissiques relativement stables. En cas de déception, l'estime de soi et l'identification à des idéaux sociaux déjà plus abstraits, offrent des possibilités compensatoires. En effet, cette dernière est marquée par l'interaction sociale, et plus précisément le fantasme d'une proximité humaine dénuée de conflits et basée sur la confiance (PSS). Avec la recherche d'un objet idéal et stimulant (ROI), le sujet dit « normal » exprime son ambition d'être aimé, reconnu et de gagner l'approbation sociale (AER). La différence par rapport aux détenus se traduit en cas de régression ou de fragilisation narcissique. Alors que le détenu aurait tendance à dévaloriser l'objet et à se revaloriser par là même, le sujet dit « normal » ne s'en prend qu'à lui et cherchera, soit à se responsabiliser devant la situation décevante (PSS), soit avoue des tendances coléreuses, lesquelles, associées

à la responsabilisation, peuvent aussi lui donner l'énergie suffisante pour surmonter le problème (cf. Deneke, Hilgenstock, 1989). Nous pouvons en conclure que la régression en cas de blessure narcissique est moins importante et destructurante pour le Moi chez le groupe de contrôle que chez les détenus et s'exprime davantage dans une colère autocentrée chez les premiers et extérocentrées chez les seconds.

VII.2.L'évaluation du vecteur intersubjectif par l'intermédiaire du Repertory-Grid Test

En accord avec la conception de J. Mc Dougall (1982) selon laquelle notre intérêt doit moins porter sur la surcharge d'une seule ligne de défense dans la structuration du Moi que sur l'équilibre des forces psychiques, et plus précisément sur le jeu de ces forces et les repères identificatoires du sujet, nous nous attachons, à présent, à mettre en évidence les investissements objectaux des sujets. Pour cela nous avons recours au Repertory-Grid Test.

L'analyse des résultats ainsi recueillis, est sous-tendue par plusieurs questions. D'une manière générale, nous cherchons à évaluer la façon dont le sujet perçoit, anticipe et modifie son monde objectal. Plus précisément, nous voulons savoir comment le sujet structure son environnement, afin de pouvoir apprécier le mode d'interaction et le sens qu'il attribue aux objets et événements. Pour répondre à ces questions, nous recourons à l'analyse des moyennes et de la variance.

Ensuite, nous nous intéressons aux possibilités d'échange avec l'objet, à savoir aux capacités d'adaptation du sujet à ce dernier. En nous prononçant en termes de rigidité et de souplesse psychiques, nous abordons cette question par l'intermédiaire de l'analyse de corrélation d'après Spearman et l'analyse factorielle par composantes principales.

A partir de ce traitement statistique et en référence aux travaux de P. Slater (1976, 1977), A. Ryle, D. Breen (1972) et U. Bartholomew (1993), nous avons opté pour une représentation graphique sous forme de *bi-plots*, qui permet de représenter les positions du sujet et de l'objet dans l'échange, voire d'estimer les distances qui les séparent. Ces dernières peuvent être appréciées par le calcul des distances euclidiennes.

Tous les calculs statistiques ont d'abord été effectués sur les grilles individuelles. Ensuite, nous inspirant des travaux de R.C. Bell (1994) nous avons procédé au traitement statistique par groupe. Si l'effectif important nous empêche de procéder à une analyse de cas, nous reproduisons néanmoins les résultats individuels en annexes pour rendre compte d'éventuelles divergences des sujets par rapport à la moyenne du groupe.

Conformément à nos hypothèses de recherche, et compte-tenu des premiers résultats de l'Inventaire du Narcissisme, nous nous attendons à ce qu'il existe une différence dans la qualité

de la relation d'objet entre les détenus, les psychotiques et le groupe de contrôle. Celles-ci devraient s'exprimer autant au niveau de la constellation des personnages et de la construction du monde objectal qu'au niveau de la structuration des construits ou des caractéristiques qui y sont rattachées.

Si le Repertory-Grid Test ne propose pas de graduation ou de catégories prédéfinies, mais demande, au contraire, au chercheur d'effectuer une lecture clinique conciliant la particularité du sujet et les règles imposées par les traitements statistiques, chaque étape de l'analyse statistique ajoute, non seulement une pièce au puzzle, mais offre aussi une interprétation précise et valide, garantissant ainsi la reproductibilité des résultats.

Comme pour l'analyse du vecteur intrapsychique, nous allons du plus général au plus précis. Nous commençons par une lecture clinique des réactions et réponses des sujets au Repertory-Grid Test.

Rappelons que **la liste des 14 personnages** (cf. p. 115) proposés au sujet comprend :
1. le moi réel ou actuel, 2. la mère, 3. le père, 4. le / la meilleur(e) ami(e), 5. le / la partenaire, 6. le moi idéalisé, 7. une personne d'autorité, 8. un adulte compréhensif, 9. un adulte hostile, 10. le juge (ou la représentation d'un juge pour le groupe de contrôle), 11. une personne admirée, 12. le moi social, 13. la victime (manque pour le groupe de contrôle), 14. frère / ou soeur.

Notons également que la victime a été ajoutée à la liste non pas pour répondre à la question de la motivation du passage à l'acte, mais pour évaluer la qualité de son intégration dans l'environnement du sujet, et le rôle qu'elle remplit pour le mode de structuration psychique.

Face aux trois échantillons et selon l'idée du continuum psychogénétique, nous pensons que le groupe des psychotiques se caractérise par une relation d'objet indifférenciée et des assises identificatoires peu structurantes pour le Moi. A l'inverse, nous nous attendons à ce que le groupe de contrôle dénote une structuration souple et cohérente de son environnement, lui garantissant dans l'ensemble, une bonne adaptation aux situations nouvelles. Si nous tenons compte des failles narcissiques du groupe des détenus se traduisant notamment par la forte idéalisation de soi et défiant tout objet, nous devrions observer encore un troisième cas de figure, différent des deux précédents. Du point de vue psychogénétique, nous assignons à ce groupe à nouveau la position intermédiaire.

VII.2.1. Lecture clinique des réponses au Repertory-Grid Test

Lors de la passation, nous avons été surpris de constater que ce test offrait un véritable espace projectif, impression qui se concrétise avec l'analyse des résultats. Les réactions des sujets étaient en effet, diverses et riches en matériel clinique.

Le **groupe 1 des détenus** se montrait assez méfiant et défensif lors de la constitution de la liste des personnages. Notons d'ailleurs que le sujet 16 a interrompu ce test, disant simplement que « ça l'énervait ». Il s'était montré sur la défensive lors de l'entretien, ce test lui donnait finalement l'impression de ne plus pouvoir contrôler la situation et le confrontait notamment très rapidement à ses limites d'introspection et d'élaboration.

Dans l'ensemble, les détenus étaient réticents par rapport au choix d'une personne hostile, désagréable qu'ils disaient ne pas connaître ou avoir presque oubliée, car ne suscitant chez eux « *qu'indifférence et pitié* ». Cette tendance à minimiser l'importance des personnages, se répercutait aussi sur le choix de la personne d'autorité, autorité qu'ils refusent en bloc et qui est finalement représentée, faute d'avoir soi-disant un meilleur exemple sous la main, par le directeur de l'établissement ou un surveillant. Cette difficulté se traduit également au niveau du choix d'une personne admirée et nous amène à penser que la banalisation de l'importance d'une personne est motivée par une même angoisse de dépendance et de dévalorisation narcissique (déjà relevée dans l'Inventaire du Narcissisme). Celle-ci est d'autant plus évidente que la réaction face à ces personnages est vive. En effet, l'indifférence et la mise à distance cèdent rapidement la place à une dépréciation franche lorsqu'il s'agit de décrire les personnes incarnant l'autorité et l'hostilité, mais aussi le juge et le père. Cette réaction se manifeste de deux façons ; soit le sujet s'engage dans une sorte de règlement de compte, non dépourvu d'une jouissance sadique qui se sert de l'échelle de graduation des réponses (allant de 1 pour les traits négatifs à 6 pour les traits positifs) pour attribuer quasi systématiquement l'extrême négatif à ces personnages (cf. notamment les sujets 6, 8, 12, 19, annexes, p. 163-170), soit il s'efforce, dans un second temps à rétablir la distance en les qualifiant de manière neutre, voire en refusant de se prononcer sur eux (cf. sujets 3, 10, 13). Pouvant être interprétée comme une répression ou isolation de l'affect, cette réaction s'observe quelquefois à l'égard de la victime (sujets 2, 8, 19).

D'une manière générale, ce personnage a suscité des réactions diverses. Ainsi, en cas de déni de l'intention meurtrière, le sujet se livre à une idéalisation (sujets 3, 6, 11, 13, 20) alors qu'en cas de retournement de la situation, où le sujet lui-même adopte la position de la victime,

les qualifications sont négatives (sujets 1, 7). La plupart des sujets (4, 5, 9, 10, 12, 14...) se démarquent par une forte ambivalence à son égard, ce dont témoignent des qualifications oscillant entre les deux pôles extrêmes. En ce qui concerne le construit : *inoffensif-menaçant* que nous avons imposé aux sujets pour évaluer le sentiment de menace, notamment à l'égard de la victime, nous pouvons remarquer qu'il ne suscite ni de réaction particulière, ni homogène. Néanmoins, trois situations se présentent, d'ailleurs identiques chez les psychotiques, et qui semblent moins révéler un mode relationnel particulier avec la victime, qu'une plus ou moins grande responsabilisation face à l'acte. Nous observons en effet que :

1. Le sujet (moi actuel) se voit inoffensif (valeurs : 4, 5, 6) alors que la victime est perçue de façon diamétralement opposée, comme offensive (valeurs 3, 2, 1) (cf. sujets 1, 2, 4, 7, 13, 14, 15, 21)
2. La victime est perçue comme inoffensive alors que le sujet se considère menaçant (cf. sujets 12, 18, 20).
3. Les deux sont inoffensifs (cf. sujets 6, 8, 9, 10, 11, 18).

En revanche, nous n'observons pas la situation où les deux personnages sont jugés offensifs (sauf, tendanciellement pour le sujet 3, 5, 17), ce qui pourrait dénoter un déni du conflit, déni également de la propre agressivité, comme l'exprime le premier cas de figure.

En ce qui concerne les idéaux, les détenus choisissaient souvent des révolutionnaires (Che Guevara), des chanteurs populaires (J. Hallyday, Renaud, ...) ou encore des acteurs de cinéma (Belmondo, Delon, Eastwood...), mais généralement masculins et porteurs d'une image virile ou synonyme de réussite et de pouvoir.

Ajoutons que les détenus sont sûrs de leurs réponses. S'ils ont du mal à élaborer les construits, la qualification des personnages au regard de ceux-ci leur paraît facile. Il est intéressant d'observer que les sujets se rendaient compte, au fur et à mesure que la grille se construisait, de leurs stratégies et modes de pensée souvent radicaux, ce qui ouvrirait ultérieurement une discussion sur les liens qu'ils percevaient entre les différents personnages et leurs positionnement face à eux. D'une manière générale, nous constatons que les détenus se montrent rigides dans leur manière de construire la grille. Leur difficulté d'élaborer des construits semble liée à un manque d'imagination et d'introspection. Aussi, les caractéristiques traduisent généralement une appréciation directe de la personne : *humain-froid, sympathique-antipathique, doux-caractériel...*, voir un jugement de valeur : *saint-pourri, confiance-traitre, franc-mesquin...*, ou encore une idéalisation positive ou négative à connotation égocentrique : *forte personnalité-faible, ami-ennemi, pacifique-dangereux...* La vision clivée du monde se

traduit dans le choix de caractéristiques radicales et souligne un rapport de force avec les hommes souvent accompagné de propos moralistes. Finalement, les sujets différencient clairement les personnages, dans la mesure où ils désignent à chacun une place précise dans le réseau relationnel.

En revanche, les **psychotiques**, eux, se caractérisent par des grilles, dans l'ensemble, peu nuancées. Si le test a suscité chez eux moins de résistances, ces sujets manifestaient des grandes difficultés pour l'élaboration des construits. Ainsi, les caractéristiques semblent se chasser les unes les autres et s'emploient de façon quasi aléatoire pour décrire les personnages. Souvent, le sujet répète un même type de construit, ce qui est signe d'une indifférenciation objectale. En ce qui concerne la qualification des personnages, nous distinguons deux procédés différents.

Contrairement aux détenus, et comme nous l'avons déjà fait remarquer pour l'Inventaire du Narcissisme, les sujets recourent, soit à une appréciation extrême, très négative (1) ou très positive (6) (cf. sujets 10 et 17, annexes, p. 176, 180), soit à une qualification quasi unipolaire et généralement positive (cf. sujets 7, 14, et 18). D'autres sujets font un effort de différenciation quasi obsessionnel et réfléchissent longtemps avant d'évaluer un personnage d'après un construit précis. Témoignant d'une validité limitée de ce dernier, ces sujets se perdent finalement dans une sorte de mosaïque qui n'offre pas de structure et peu de repères (cf. notamment sujet 4, 5, 6 et 9). Seules les personnalités paranoïaques (sujets 15 et 18) montrent une grille très structurée, qui rappelle celle des détenus, en ce sens où ils situent chaque personnage sur un endroit précis de l'échelle, et tiennent moins compte du contenu du construit que du contraste qu'il offre, contraste qui se résume en terme de *bon-mauvais*. Cette bipolarité ne tolère ni mise en question, ni compromis et rend l'adaptation aux situations nouvelles impossible.

En ce qui concerne la qualité des construits, nous n'observons pas de différences sensibles avec le groupe des détenus. En revanche, nous pouvons relever l'influence du milieu hospitalier sur l'appréciation des personnages qui se révèle par exemple par les construits : *malade-normal, calme-fou, bien-torturé, responsable-irresponsable...* Le sujet les utilise comme des repères valables et les associe aux construits basiques, mais vagues et simplistes : *gentil-méchant, bon-mauvais, bête-intelligent, juste-injuste....* Ainsi, ils n'offrent que peu de consistance et de ressources à la structuration moiïque et objectale du sujet.

Si les psychotiques repèrent facilement les personnages négatifs tels que l'adulte hostile, le juge, souvent le père et parfois la victime, mais dont l'appréciation est plus rationnelle qu'elle ne traduit un réel investissement affectif, nous pouvons observer que dès que ce dernier est en cause (par rapport à la mère ou d'autres personnes proches), le sujet fait preuve d'une indifférenciation totale (cf. sujets 2, 3, 5, 6, 7, 8,...). L'environnement proche, comprenant la mère, la fratrie, les amis et l'adulte compréhensif, est souvent fortement idéalisé (ce dont témoigne une majorité de valeurs 5 et 6). Ceci vaut également pour la personne admirée aussi hors d'atteinte que pour les détenus et associée aux politiciens (Pompidou, Chirac, Clinton, Guigou...), ainsi qu'aux acteurs (Eastwood, Belmondo...) et écrivains (Hugo). En revanche, les personnes d'autorité et hostile sont cherchées dans l'environnement immédiat du sujet, et se réfèrent généralement au médecin traitant, tout comme d'autres patients fournissent l'exemple de la personne hostile.

Enfin, en ce qui concerne la victime, la seule lecture clinique des résultats ne permet pas de faire une synthèse cohérente et valable pour tous les sujets. En effet, notre difficulté semble attribuable à la confusion qu'éprouvent les sujets d'une manière générale à son égard. Quant au degré du vécu de menace, signifié par le construit imposé : *inoffensif-menaçant*, nous constatons sensiblement la même réaction chez les psychotiques que chez les détenus, à la différence près que celle-ci s'exprime plus dans les extrêmes. Cela relève probablement moins d'une différence dans l'intensité du vécu que de la stratégie qu'adoptent ces sujets dans le test. **Ces aspects tendent à confirmer le mode relationnel indifférencié des psychotiques.**

A cette structuration archaïque s'oppose celle du **groupe de contrôle**. Faisant preuve d'une plus grande diversité dans l'évaluation des personnages, leurs grilles montrent plus de souplesse et de meilleures capacités d'anticipation des situations. Concrètement, nous observons que d'un côté, les personnages ne sont pas seulement notés et étiquetés comme chez les détenus et de l'autre, ils perdent le caractère indifférencié observé chez les psychotiques. Sur le plan empirique, nous tirons cette conclusion de l'observation que les valeurs attribuées aux personnes varient essentiellement en fonction du contenu des construits. Si ce dernier n'est pas fondamentalement différent de celui des autres groupes, les construits sont choisis sciemment et renvoient à une définition qui n'est ni trop large, ni trop limitée, par exemple : *instinctif-réfléchi, peureux-sûr de soi, confident-irréprochable...* En outre, les objets ne sont plus globalement acceptables ou inacceptables, mais sont appréhendés dans leur relativité, avec

des traits positifs et négatifs. Un tel fonctionnement psychique est caractéristique du stade post-ambivalent décrit par K. Abraham (1929).

Cette relativité se traduit aussi au niveau du choix des idéaux, de la personne d'autorité, de l'adulte hostile et du juge. Alors que le juge reste généralement un personnage abstrait, les autres relèvent de l'entourage proche du sujet. Nous constatons alors qu'avec la même consigne, et contrairement aux deux autres échantillons, les sujets du groupe de contrôle s'identifient souvent à un idéal représenté par un(e) ami(e) ou une connaissance et évoquent plus rarement des célébrités. Ce constat témoigne en faveur de l'abandon de la toute-puissance et permet de confirmer le résultat de l'Inventaire du Narcissisme que le groupe de contrôle se caractérise par des assises narcissiques et identificatoires plus solides. **Il s'en dégage l'impression d'une plus grande homogénéité dans la structuration de l'objet, perçu dans sa totalité.**

Si cette première lecture clinique des protocoles du Repertory-Grid Test, nous a permis de déblayer quelques traits encore isolés de la relation d'objet, nous essayons d'en gagner un aperçu plus général, grâce au traitement statistique des données. Celui-ci nous aide à compléter et à valider nos observations précédentes.

VII.2.2. Analyses statistiques descriptives des résultats obtenus avec le Repertory-Grid Test

Les possibilités d'analyse statistiques avec le Repertory-Grid Test sont nombreuses, mais étroitement liées aux modalités de construction des grilles. Plus ce test est standardisé et les données homogènes, plus grand est le choix des tests statistiques. Encore une fois, nous nous heurtons à l'insoluble problème d'une conciliation des démarches qualitatives et quantitatives. Nous avons essayé de lancer ce défi en cédant, malgré la standardisation, une place importante à l'expression et la particularité du sujet. Souvent, les chercheurs imposent à la fois les personnages et les construits, ce qui facilite la comparaison de plusieurs grilles à la fois (cf. Bell, 1994). En revanche, ce procédé nuit considérablement à la richesse et à la fiabilité des données. Par conséquent, nous n'avons imposé que le choix des personnages, qui pouvait

encore être personnalisé selon la recherche d'exemples concrets dans l'entourage du sujet, et avons laissé au sujet le soin de trouver les construits.

Au début de nos réflexions sur les possibilités d'analyse des protocoles ainsi recueillis, nous avons cherché à réduire d'abord et à homogénéiser, dans un second temps, le matériel en analysant le contenu des construits, en nous inspirant de l'analyse des construits de A.W. Landfield (1971) et retravaillée par U.T. Egle, G. Habrich (1993). Nous avons dégagé 19 catégories et les avons insérées à titre d'illustration dans les grilles (cf. annexes, colonne « label global », p. 161-191). Cependant, nous nous sommes vite rendu compte que ce procédé réduisait, non seulement les informations, mais ne tenait surtout plus compte du sens que les construits revêtent pour le sujet. Autrement dit, un même construit peut être interprété de différentes manières, selon les sujets, ou encore gagner une connotation particulière dans son articulation avec d'autres construits. Par conséquent, nous avons abandonné cette voie au profit d'autres méthodes d'analyses proposées essentiellement par J.W. Scheer, A. Catina (1993) et M. Fromm (1995).

Il faut savoir qu'actuellement il existe un certain nombre de logiciels (par exemple INGRID 72 et GridStack, mis au point par P. Slater (1977), FLEXIGRID de F. Tschudi (1990)...), spécialement adaptés pour l'analyse des grilles. Or, ceux-ci ne présentent, statistiquement parlant, pas d'avantages comparés aux logiciels habituels tels que *SPSS* et *SAS*. Néanmoins, pour les statisticiens occasionnels que nous sommes, ils sont plus faciles à utiliser. Les démarches à suivre sont ainsi prédéfinies, mais mènent finalement à un manque de transparence des étapes statistiques, effectuées dans des recherches avec le Repertory-Grid Test. La compréhension et la reproductibilité des résultats étant rendu difficiles, nous comprenons pourquoi ce test compte peu d'adeptes en France.

L'analyse suit une double lecture de la matrice : d'abord verticale des personnages, ensuite horizontale des construits ou dyades³² et permet d'associer à la fois l'expression et les moyens d'expression ou mécanismes de la relation d'objet. Nous avertissons le lecteur intéressé par nos démarches statistiques que, pour le groupe de contrôle, la victime (P_13) a été ôtée de la liste, ainsi que les combinaisons croisant la victime avec un autre personnage (dyades 9 et 12). Nous avons profité de cette occasion pour déterminer l'influence de la victime sur la construction de la grille des psychotiques et des détenus, et avons effectué l'analyse factorielle, une fois en l'incluant dans les calculs et une autre fois en l'en excluant.

³² A titre de rappel des dyades, ou combinaisons binaires des personnages, nous renvoyons le lecteur aux annexes, p. 159.

Une modification des résultats permet ainsi d'évaluer son rôle structurant ou destructurant pour le sujet et son système relationnel.

VII.2.2.1. *Analyse des variances entre les personnages au Repertory-Grid Test*

En nous inspirant des travaux de K. Brücher et coll. (1996), nous choisissons d'analyser les variances dans **l'évaluation des personnages**. Celle-ci nous renseigne sur l'exactitude des différents groupes dans la description des divers personnages. La variance, étant la valeur de l'écart-type au carrée, nous pouvons déduire que plus la variance d'un personnage est importante et supérieure à la moyenne des variances observées par groupe (ici > 1), plus ce dernier occupe une place privilégiée et joue un rôle structurant dans la relation d'objet du sujet (Raeithel, 1993). En effet, un grand écart à la moyenne témoigne de l'utilisation de réponses souvent opposées et ainsi employées à bon escient. Cependant, nous ne devons pas survaloriser la probablement forte variance chez les psychotiques qui est plus le signe d'un processus de pensée extrême et indifférencié que de l'attribution d'un statut important à l'objet.

Le lecteur intéressé par les résultats précis, trouvera le détail des étapes de calcul (calcul des moyennes, écarts-types par sujet et par groupe) en annexes (p. 192-198).

Afin de pouvoir comparer les trois groupes, nous avons calculé les **variances pondérées** (Brücher et coll., 1996) en divisant pour chaque groupe la variance du personnage par la moyenne de l'ensemble des variances (cf. annexes, p. 199). Nous les comparons dans les trois groupes sous forme d'histogramme. Le trait horizontal pour une valeur de 1 indique la moyenne de la variance. Notre attention doit alors porter sur les personnages qui dépassent cette valeur.

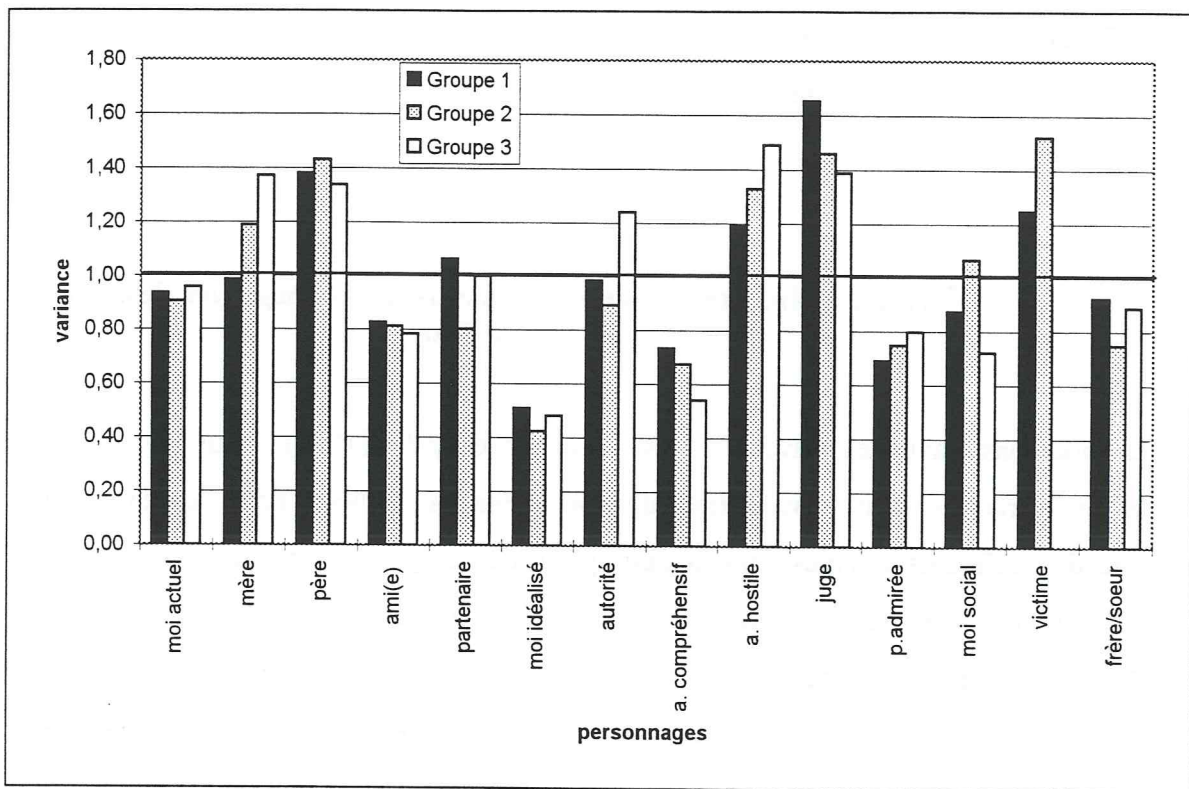


Figure 7 : Histogramme des variances pondérées des personnages au Repertory-Grid Test pour une comparaison des groupes

Nous constatons des différences entre les trois groupes. Les **détenus** montrent une variance importante pour le personnage du juge, suivi par le père, l'adulte hostile, le moi social et la partenaire. Nous avons vu précédemment que, si, parmi ceux-ci, les sujets percevaient la partenaire et le moi social de façon ambivalente, les personnages restants étaient connotés de façon négative ou neutre. Nous pouvons alors confirmer notre impression que l'indifférence des détenus à leur égard n'est qu'une façade.

Chez les **psychotiques**, il est frappant de constater que la victime représente la variance la plus importante. Ce résultat va à l'encontre de l'observation clinique d'une confusion de ces sujets à l'égard de celle-là. Si nous regardons les écarts-types à la moyenne à un niveau individuel (cf. annexes, p. 195), nous pouvons remarquer que ce dernier n'est pas plus important que pour les autres personnages. Parfois même, l'écart est quasi nul (notamment sujet 10), ce qui témoigne en faveur d'une vision unipolaire et indifférenciée de la victime. Nous sommes amené à en déduire que la variance reflète au niveau du groupe l'hétérogénéité des psychotiques et de leur appréciation de la victime. Nous sommes tenté de dire que ce résultat explique plus nos propres impressions à leur égard qu'il ne reflète la réalité psychique des sujets. Etonné par ce caractère hétéroclite, qui se manifeste aussi pour les autres

personnages dont la variance est élevée, nous accordons peut-être trop d'importance à la représentation de la victime chez le psychotique que ne le fait le sujet lui-même. Ou encore, nous cherchons un sens derrière une absence de sens, ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses, si nous nous laissons porter par une interprétation des chiffres sans accorder d'intérêt à la façon dont nous les obtenons. Il est inutile de préciser quelles conséquences une lecture directe des résultats présenterait pour l'évaluation de la dangerosité de ces patients.

Bien que ces patients suivent la même tendance que les détenus et montrent d'autres variances élevées, dans l'ordre décroissant : pour le juge, le père, l'adulte hostile et la mère, la structure sous-jacente n'est pas la même. En effet, la lecture clinique révèle que les détenus sont plus semblables entre eux en ce qui concerne la manière de construire la grille. Par conséquent, l'analyse de la variance reflète celle que nous observerions en analysant chaque grille individuellement. Une prochaine étape de notre analyse statistique devra alors élucider plus précisément les liens entre les différents personnages et leur impact sur la structuration psychique du sujet.

Finalement, chez le **groupe de contrôle**, les variances sont relativement plus faibles que pour les échantillons précédents. Ce résultat a une double raison. Premièrement, ces sujets utilisent moins les extrêmes que les réponses intermédiaires. Deuxièmement, leurs grilles sont relativement homogènes entre elles. Comme pour les détenus, ce résultat reflète aussi bien le cas individuel que le groupe.

Nous notons des valeurs élevées pour les mêmes personnages, à savoir, le juge, l'adulte hostile, le père, mais devons également ajouter la mère et la personne d'autorité. Cette constellation semble témoigner en faveur d'une structuration de la relation d'objet du sujet sous le primat d'une autorité plus ou moins abstraite, constituant une sorte de modèle à suivre (à rapprocher peut-être du Surmoi).

En ce qui concerne **les construits**, ces mêmes analyses n'offrent que peu de résultats intéressants (cf. annexes p. 249-256), probablement en raison d'une trop grande diversité des construits et trop de différences individuelles de leur validité. Nous nous confrontons alors de nouveau au problème de la moyennisation, déjà discuté pour l'Inventaire du Narcissisme.

Plus précisément, nous observons des écarts-types, généralement faibles dans le groupe de contrôle, ce qui confirme l'homogénéité dans le choix de leurs réponses. En revanche, les écarts individuels sont nets dans le groupe des détenus et des psychotiques (cf. annexes, p. 250 et p.252). Notamment les sujets psychotiques 10 et 17 se démarquent des autres par des

écarts-types élevés, souvent supérieurs à 2. Ces écarts-types élevés témoignent en faveur d'une oscillation entre réponses souvent extrêmes. Il est évident qu'un calcul de la moyenne entraîne un effet de lissage et n'est de ce fait que peu représentatif de la qualité des réponses données.

Si nous comparons les résultats, observés au niveau individuel, de l'analyse des personnages avec celle des construits, nous pouvons dire que les détenus et le groupe de contrôle construisent leur monde objectal de manière cohérente. Ils témoignent d'une relation d'objet structurée. La seule différence entre ces deux échantillons se traduit dans la vision plus extrême et plus rigide des détenus. Ce résultat valide l'observation clinique précédente, à savoir que ces sujets choisissent des construits connotant déjà une idéalisation positive ou négative, encore renforcée par le choix d'une réponse extrême. Ces deux aspects associés mettent en évidence l'absence de compromis dans la structuration, ce qui expose leur système moiïque au risque constant d'une invalidation de leur perception par la réalité. On comprend alors que plus ce dernier est rigide, plus une remise en question affecte l'ensemble du système, et plus les mécanismes de défense doivent agir sur la réalité même. Ce fonctionnement cède la place aux mécanismes primitifs, tels que le clivage, le déni et la projection.

Puisque les différences ne sont nettes qu'au niveau individuel, nous ne pouvons nous prononcer qu'en termes de tendances pour les psychotiques. Ces derniers se distinguent des deux premiers groupes par une construction excessivement souple de leur monde objectal. On observe en effet une variance relativement élevée à la fois pour les personnages et les construits. En forçant les traits, nous pourrions dire que ces sujets différencient les objets, mais sans savoir selon quels critères et pourquoi de cette manière là. Leur structuration manque ainsi de cohérence et de stabilité, et rend l'anticipation des situations impossible.

Pour approfondir ces résultats et tendances nous avons recours à l'analyse factorielle par composantes principales qui nous renseigne sur la manière dont le sujet construit son entourage, autrement dit, sur la diversité et la richesse de la structuration qui influent directement sur la qualité de relation d'objet et les possibilités d'adaptation du sujet. L'analyse des corrélations entre paires de personnages nous offrira ensuite un aperçu de la multitude des liens que le sujet noue et nous permet de déterminer la manière dont le sujet investit l'objet. Nous terminons cette analyse par une modélisation graphique de la relation d'objet des groupes.

VII.2.2.2. *Analyse par composantes principales du Repertory-Grid Test*

Guidé par notre hypothèse selon laquelle les trois échantillons se différencient au regard de la qualité de la relation d'objet, nous nous attendons à ce que les psychotiques mettent à jour une relation d'objet indifférenciée et archaïque, alors que les détenus font preuve d'une différenciation relative de l'objet. Celle-ci ne trouve finalement de stabilité que dans le groupe de contrôle. L'analyse factorielle identifie des variables sous-jacentes ou facteurs qui permettent d'expliquer le patron des corrélations à l'intérieur d'un ensemble de variables observées. Elle extrait de l'ensemble, les composantes qui expliquent la plupart des variations observées. Nous prêtons attention au nombre des facteurs qui se dégagent pour chaque groupe. Conformément aux travaux de A. Raeithel (1993), A.R. Radley (1974), D. Bannister, F. Fransella (1966), nous pouvons avancer que le nombre de facteurs accroît avec la richesse et la complexité de la structuration psychique. En revanche, R. Lorenzini et coll. (1989) attirent l'attention sur le fait qu'un nombre important de facteurs peut également être signe d'un manque de consistance interne et de ce que ces auteurs appellent un « *empirisme exagéré* ». Faisant ici allusion au morcellement psychotique marqué par la coexistence d'objets partiels, ils y opposent le « *dogmatisme exagéré* », se caractérisant, lui, par un trop faible nombre de facteurs et une vision en noir et blanc qui ne connaît pas de compromis. Ce fonctionnement rigide est caractéristique des paranoïaques (cf. Hirschelmann, Spiquel, 1995).

Nous précisons que du fait d'un trop grand nombre de réponses : « je ne sais pas », cotées 0 dans la grille, et constituant des valeurs manquantes, les sujets 1 (du groupe 1), 1 et 18 (du groupe 2) et 4 (du groupe 3) ont été éliminés de l'analyse factorielle des personnages. Le lecteur trouvera les tableaux de résultats précis en annexes (p. 200-202).

L'analyse par composantes principales des personnages montre des différences relativement minimales entre les trois groupes, mais importantes au sein d'un même échantillon. Conformément à notre hypothèse, les psychotiques traduisent, avec un nombre important de facteurs³³ (jusqu'à 6), une certaine inconsistance dans leur manière de structurer le monde

³³ Conformément à J.L. Beauvois, J.L. Roulin et G. Tiberghien (1990), nous ne retenons que les facteurs dont la valeur est supérieure à 1.

relationnel. S'y oppose une vision déjà plus rigide des détenus, dont le nombre de facteurs se trouve parfois réduit à 2 (cf. annexes, p. 200-201). Le groupe de contrôle, avec entre 3 et 4 facteurs, offre un compromis entre ces deux constructions extrêmes. Il fait preuve d'une stabilité déjà inhérente à l'homogénéité des résultats entre sujets. En effet, les deux autres échantillons montrent des variations assez importantes au sein d'un même groupe, ce qui rend une interprétation univoque difficile. Pour mieux rendre compte de l'écart entre les échantillons, nous avons synthétisé les résultats en calculant le nombre de facteurs moyen par groupe, ainsi que son écart-type :

Nombre de facteurs		Groupes		
		1	2	3
avec la victime (P 13)	Moyenne	4.05	4.56	.
	Ecart-type	0.78	0.81	.
sans la victime (P13)	Moyenne	4.05	4.50	3.75
	Ecart-type	0.52	0.82	0.72

Tableau 16 : Tableau de synthèse de l'évaluation des personnages par groupe

Si nous voyons effectivement que les écarts-types sont plus importants chez les psychotiques (0.82) que chez les détenus (0.78) et le groupe de contrôle (0.72), sous l'influence d'une variation plus importante du nombre des facteurs chez les détenus, leur moyenne est finalement plus élevée (4.05) que celle du groupe de contrôle (3.75). Notons également que la victime n'entraîne pas de modification du nombre des facteurs, ni chez les détenus, ni chez les psychotiques (cf. annexes, p. 200 - 201), et n'a de ce fait que peu d'impact sur la qualité de la relation d'objet. Le tableau de synthèse (cf. annexes, p. 202) indique finalement 5 facteurs pour les psychotiques et 4 facteurs pour les deux autres groupes. Annulant par là même les différences, la seule analyse quantitative ne saisit pas la qualité du fonctionnement sous-jacent que nous pressentons pourtant.

Nous nous sommes alors intéressé à la répartition des personnages sur les différents facteurs, autrement dit, à leur *saturation*³⁴ dans le facteur. Nous n'avons retenu que les personnages avec un coefficient de saturation élevé (au seuil > 0.7).

Alors que l'analyse individuelle des sujets (annexes, p. 202-224) ne permet pas d'apprécier de différences significatives entre les sujets, la synthèse par groupe (annexes, p.

³⁴ Le poids de l'intervention d'un facteur dans une variable observée est appelé la *saturation* de cette variable dans le facteur (Reuchlin, 1992).

226-227) montre chez **les détenus** une saturation importante dans le premier facteur de : la mère (0.74219), l'ami(e) (0.70482), l'adulte compréhensif (0.75426) et négative de la personne hostile (-0.85308). Le moi idéalisé (0.78099) et l'autorité (0.87789) se situent avec une saturation importante sur le deuxième facteur. Ce résultat montre que le premier facteur est constitué de liens essentiellement affectifs à l'objet, liens nettement séparés de l'autorité et de l'idéal.

Chez le **groupe des psychotiques**, nous ne relevons finalement que peu de personnages avec une saturation importante. Comme chez les détenus, le premier facteur semble renvoyer aux liens affectifs qui se créent entre le moi actuel (0.79202), la mère (0.70497), le/la meilleur(e) ami(e) (0.8517), le/ la partenaire (0.84441) et la fratrie (0.77366). Evoquant essentiellement la famille et l'environnement proche, notons que le père y est « forclos ».

Notons que le **groupe de contrôle** semble, comparé aux deux groupes précédents, plus détaché des parents qui cèdent la place au moi actuel (0.79000), le/la partenaire (0.88910), le moi idéalisé (0.84350), le moi social (0.84481) et la fratrie (0.83257). Constituant une forme d'idéal affectif, ce facteur est en outre déterminé par opposition à l'adulte hostile (-0.8759) et le juge (-0.71744) qui y sont corrélés négativement.

Ces résultats nous amènent à l'interprétation clinique que les détenus vivent un monde clivé comme nous l'avons déjà relevé, entre d'un côté, les relations affectives et amoureuses, et de l'autre, l'idéal ou l'autorité qui n'ont pas d'effet structurant sur le sujet. En effet, si nous extrapolons l'explication mathématique de M. Reuchlin (1992) que les deux facteurs ou composantes principales sont sans corrélation entre elles, et par conséquent orthogonales, nous pouvons dire que le détenu ne parvient à intégrer psychiquement, ni l'idéal, ni l'autorité. Restant sans interaction avec le Moi, l'Idéal et le Surmoi (ou l'autorité) restent hors d'atteinte.

En revanche, chez les psychotiques, nous retrouvons le mode de relation fusionnel, tel que décrit par P. Castoriadis-Aulagnier (1964, 1975) et P.C. Racamier (1980), et la prédominance de liens affectifs qui régissent la structuration psychique et relationnelle du sujet. Relevons que chez ces sujets, l'idéal reste également purement abstrait et peu structurant.

Enfin, le groupe de contrôle fait preuve de davantage de différenciation et intègre dans le premier facteur, les liens affectifs amoureux, l'idéal, mais aussi l'autorité qui, si elle est connotée négativement, exerce néanmoins un effet structurant sur le sujet. Ce dernier dénote ainsi une relation d'objet différenciée et la construction d'un Moi et d'un objet totaux.

L'analyse par composantes principales des dyades ou construits complète l'analyse précédente en s'interrogeant sur les processus sous-jacents à ces structurations. Etant donné que notre matériel n'est pas standardisé au niveau des construits, nous ne retenons encore une fois que les grandes lignes des stratégies employées par les sujets. Allant dans le sens de nos interprétations précédentes (cf. analyse des variances), nous devons encore une fois souligner l'importance des différences intra-groupes. C'est la raison pour laquelle nous ne procédons pas à une synthèse, mais préférons nous prononcer en termes de tendances qui se dégagent à partir de l'observation individuelle.

Si le nombre de facteurs est constant dans le groupe de contrôle, ne variant toujours qu'entre 3 et 4 (cf. annexes, p. 259), les différences au sein du groupe des détenus et des psychotiques sont importantes. Alors que la complexité de la grille se résume chez les détenus par 2 à 5 facteurs, celle des psychotiques se mesure par l'éventail des facteurs au nombre de 1 jusqu'à 7. D'ailleurs les écarts-types par rapport à la moyenne des facteurs en témoignent et s'élèvent respectivement à des valeurs de 0.85 et 1.48 contre une valeur de 0.62 pour le groupe de contrôle.

Si nous réduisons les résultats aux constantes, nous pouvons dire que les détenus et le groupe de contrôle se ressemblent au niveau de la cohérence des grilles. Parallèlement à l'observation précédente d'une pensée rigide des premiers (cf. analyse des variances), certains sujets non-psychotiques se caractérisent par une structuration peu complexe de leur monde (cf. annexes, p. 257, chez les sujets 8, 11 et 20 on ne distingue que 2 facteurs), ce qui peut faire penser à l'image d'une forteresse vide. Cette vision monolithique peut aussi bien traduire des traits paranoïdes qu'une pauvreté intellectuelle ou imaginative de ces sujets. En ceci, ils ressemblent aux psychotiques. Citons l'exemple du sujet 2 (cf. annexes, p. 259), dont la consistance des construits tient en un seul facteur. Ce schizophrène paranoïde se caractérise effectivement par une évolution déficitaire de sa maladie qui va de pair à la fois avec un appauvrissement de l'imagination et un comportement ritualisé, rigide. La valeur propre relativement faible de ce facteur de 15.22, identique avec celle de la première composante d'autres sujets, chez qui on observe pourtant un nombre de facteurs plus important, fait preuve d'une structuration peu consistante. Autrement dit, la cohérence de sa structuration psychique ne tient qu'à ce premier facteur et laisse le reste des variations inexplicables. Cette vision idiosyncrétique s'exprime chez d'autres sujets psychotiques par un nombre de facteurs important (cf. annexes, p. 259, notamment sujets 3 et 13), évocateur d'une structuration incohérente, éventuellement délirante (comme pour le sujet 13) ou encore signe du

morcellement. Cependant, ces modes de structuration restent des extrêmes et ne reflètent pas l'état à cet instant-là de la plupart des psychotiques interrogés dans le cadre de cette recherche.

Ayant analysé la qualité des processus sous-tendant et structurant la relation d'objet des échantillons, ainsi que la perception isolée des personnages, nous nous interrogeons à présent sur la qualité des liens entre les personnages, autrement dit, sur l'investissement objectal du sujet.

VII.2.2.3. Analyse des corrélations entre personnages par l'intermédiaire du Rho de Spearman

Nous concentrant uniquement sur les liens objectaux, nous écartons de cette analyse la lecture horizontale des dyades ou construits. Plus précisément, nous avons constitué une liste de combinaisons binaires (cf. annexes, p. 228-248), dans laquelle sont retenus les coefficients de corrélation au seuil > 0.7 . Alors qu'une corrélation est significative à partir d'un seuil > 0.3 et < -0.3 , nous avons volontairement fixé un seuil élevé pour ne retenir parmi cette liste, sinon trop importante, que les paires où les personnages tendent à être identiques, voire radicalement opposés (tendant alors respectivement vers 1 ou -1).

D'une manière générale, nous pouvons dire que plus les corrélations sont nombreuses et élevées, moins le sujet différencie son entourage. A l'inverse, une absence de corrélation indique d'un côté, le manque d'investissement dans les relations et de l'autre, une mise à distance des objets qui sont ainsi privés d'interaction entre eux et avec le sujet. Poussé à l'extrême, ce cas de figure illustre une structuration psychique incohérente (Radley, 1974).

A un niveau individuel, nous constatons des différences importantes dans les trois groupes. Cependant, si nous comparons les groupes à l'œil nu, nous constatons que le nombre des corrélations est à peu près identique chez les détenus et le groupe de contrôle, alors que les psychotiques établissent moins de corrélations entre les personnages.

Nous avons alors une toute autre image lorsque nous regardons la synthèse des corrélations par groupe (cf. annexes, p. 248). En effet, contrairement à notre première impression, nous n'observons aucune corrélation forte pour les détenus. En accord avec nos attentes, nous notons très peu de corrélations pour les psychotiques et une liste plus importante pour les sujets dits « normaux ». En ce qui concerne les psychotiques, il est intéressant de voir

qu'ils établissent un lien important et positif entre la mère et le père (0.70707), ce qui peut signifier que les rôles de chaque parent ne sont que peu différenciés et tendent à se confondre. Notons aussi la corrélation positive entre l'ami(e) et la partenaire (0.75639). Les psychotiques interrogés n'ont pas ou rarement connu de relation amoureuse suivie, ce qui explique que celle-ci est plutôt associée à l'ami(e).

Si nous devons attribuer ces résultats aux différences inter-individuelles, nous en tirons néanmoins une conclusion intéressante. Nous pensons effectivement que les détenus se caractérisent par une façon bien particulière de construire leur monde. Si celle-ci est intelligible pour eux, elle l'est beaucoup moins pour autrui. Par extrapolation, nous pouvons formuler l'hypothèse que ces sujets manquent d'empathie dans leurs relations à autrui. Cette hypothèse s'étaye sur nos observations précédentes d'une pensée rigide et souvent extrême de ces sujets. Attribuant à chaque personnage une place précise et cela selon des critères d'une validité limitée, il n'est pas étonnant qu'ils invalident les systèmes de pensées entre eux. Cette même hypothèse peut être formulée à l'égard des psychotiques à la différence près que déjà, à un niveau individuel, il existe peu de cohérence dans leur système de construits (cf. Radley, 1974 ; Lorenzini et coll., 1989). Finalement, le groupe de contrôle se différencie des deux groupes précédents par une relation d'objet plus souple et perméable, qui parvient par là même à intégrer la nouveauté ou, dans ce cas précis, à créer un lien avec d'autres perceptions.

Nous allons conclure sur les résultats obtenus avec le Repertory-Grid Test, par l'intermédiaire de leur modélisation graphique.

VII.2.2.4. Conclusions de l'évaluation du vecteur intersubjectif à l'aide d'une modélisation graphique par bi-plots

En nous basant sur les travaux de I.T. Joliffe (1986) et P. Slater (1977), nous établissons une sorte de « carte géographique » (Raeithel, 1993) de la distribution des personnages et ainsi du système relationnel du sujet. Pour ceci, nous nous servons de nouveau de l'analyse factorielle par composantes principales. Si nous admettons que les facteurs dégagés sont orthogonaux, nous pouvons dresser un système de coordonnées, croisant deux vecteurs et dont l'abscisse est représentée par le premier facteur et l'ordonnée par le second.

Les personnages constituent des points dans ce système, définis par les coefficients de saturation de ces variables dans le facteur. En les corrélant entre elles, nous définissons le champ d'indifférence entre -0.3 et 0.3. Nous pouvons dire que plus les personnages sont situés à la périphérie du système de coordonnées, plus ils sont différenciés et structurant pour la relation d'objet du sujet. En outre, des personnages qui se ressemblent se trouvent proches les uns des autres sur le graphe. Plus précisément, on tient compte de l'angle formé par deux personnages avec le point zéro. Un petit angle indique une forte ressemblance alors qu'un angle de 180° témoigne d'une opposition des personnages. Un angle de 90° révèle que ces derniers se ressemblent autant qu'ils se différencient.

Nous procédons par une synthèse pour chaque échantillon et commençons par le **groupe de contrôle** qui se caractérise d'après nos observations par une relation d'objet élaborée et généralisée. Plus précisément, nous avons vu que ces sujets construisent leur environnement de manière souple et cohérente. Parvenant à construire un objet total, ils perçoivent ce dernier dans sa relativité aux autres, associant aussi bien des traits positifs que négatifs. Regardons leur façon d'évaluer les personnages de plus près :

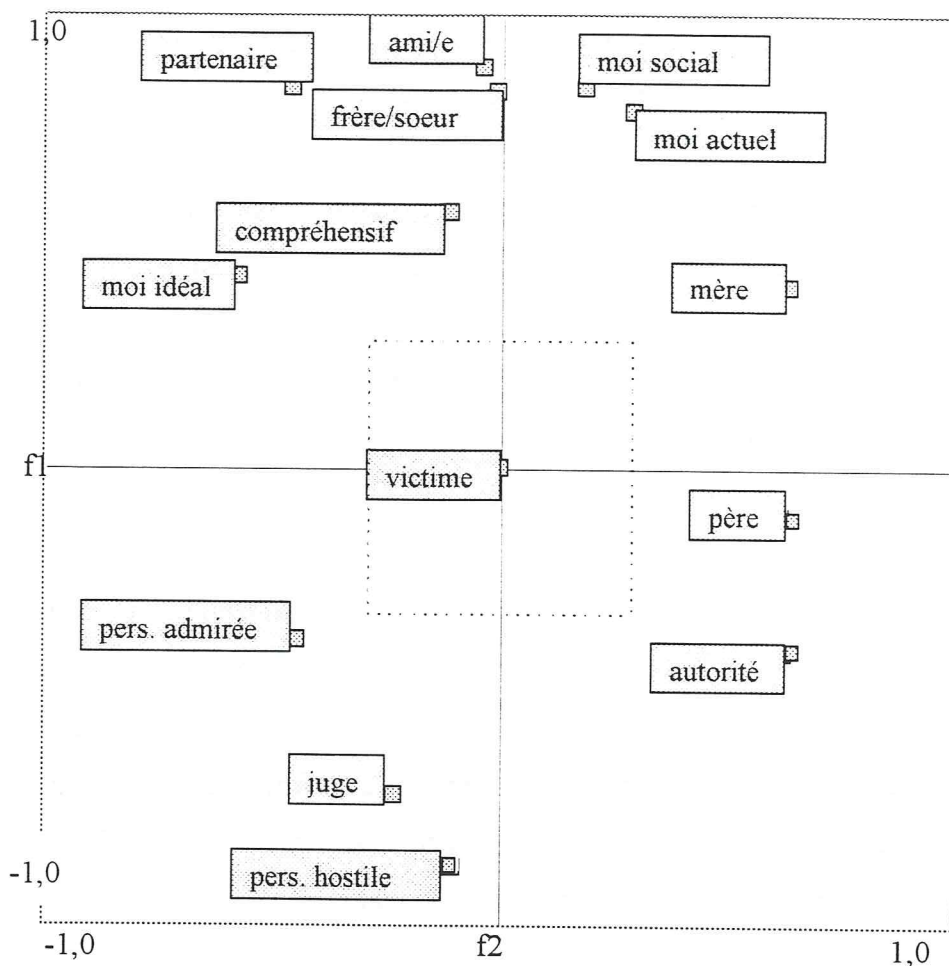


Figure 8: Représentation graphique du système relationnel du groupe de contrôle, sous forme de biplot

Nous constatons en effet, qu'aucun des personnages n'est indifférencié, ce dont témoigne l'absence de personnages dans le carré du milieu définissant le champ d'indifférenciation, à l'exception de la victime qui n'a pas lieu d'être dans ce groupe et qui reçoit ainsi la valeur 0.

Relevons les traits principaux. Nous voyons que la relation d'objet de ces sujets est fortement influencée par le moi actuel et l'adulte compréhensif, qui s'opposent radicalement à la personne célèbre, au juge et la personne hostile. Se définissant en quelque sorte par son contraire, le moi investit essentiellement les relations amoureuses et sociales et s'entoure notamment d'amis et de personnes compréhensives. Bien que la séparation d'avec les parents soit nette, le sujet intègre plus la mère dans le cercle des amis et des confidents que le père, qui reste associé à l'autorité. Notons finalement que l'idéal du sujet s'oppose à l'autorité d'une manière générale, et cherche essentiellement les relations compréhensives et empathiques avec autrui, ce dont témoigne la proximité du moi idéalisé du cercle d'amis. Ce dernier a d'ailleurs autant de ressemblances avec la mère qu'il s'en différencie. Le sujet forme un véritable triangle

avec les parents, nous pouvons dire que ces derniers exercent toujours de manière latente un rôle structurant, ce dont témoigne la forte saturation de ces variables dans le deuxième facteur. Par extrapolation, nous dirons que ces sujets ont su intégrer et s'identifier un Surmoi qui ne soit pas trop exigeant pour être égalé et qui les guide dans la sublimation et les rapports avec autrui.

Nous avons commencé par le groupe de contrôle pour mieux mesurer les différences avec les deux autres échantillons. Conformément à nos observations précédentes, les écarts sont minimes lorsque nous restons au niveau d'une interprétation quantitative, mais plus nets lorsqu'il s'agit de la qualité des traits surtout relevés sur le plan individuel.

En effet, nous avons fait remarquer que **les psychotiques** se caractérisent par une relation d'objet relativement archaïque, essentiellement en raison d'une structuration à la fois idiosyncrétique et indifférenciée. Nous avons affaire à deux pôles extrêmes menant cependant au même résultat, à savoir, soit une construction unipolaire, monolithique, soit une construction excessivement perméable et morcelée. Or, la synthèse ne rend que partiellement compte de ces divergences de la pensée de ces sujets.

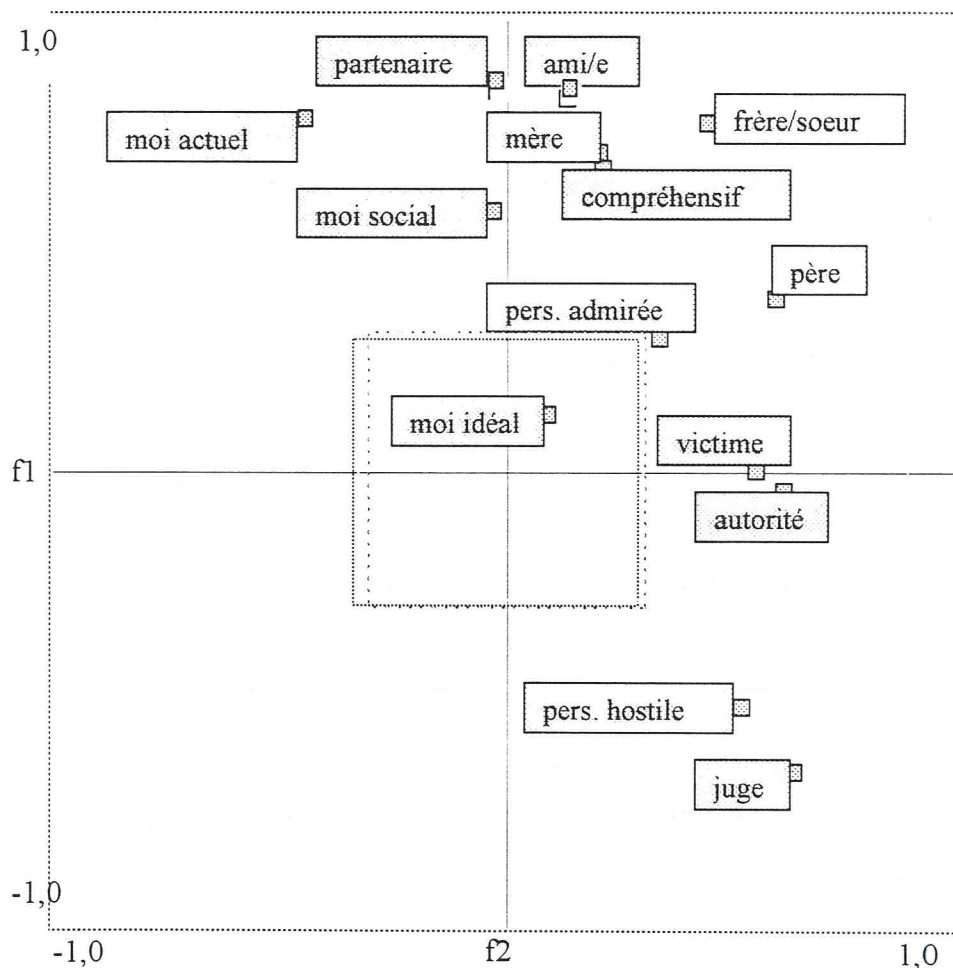


Figure 9: Représentation graphique du système relationnel des psychotiques, sous forme de bi-plot

Si à première vue, la représentation graphique de la relation d'objet ressemble beaucoup à celle du groupe de contrôle, en ce qui concerne l'opposition entre le moi actuel et le juge ou la personne hostile, nous observons que les saturations des variables dans les facteurs sont moins élevées, ce qui est signe d'une moindre différenciation de la relation d'objet de ces patients. En outre, nous remarquons que le moi occupe une position périphérique par rapport aux autres personnages et s'isole ainsi comme les personnes hostiles et le juge du reste. Il est intéressant de noter que la mère est perçue comme une personne compréhensive et intégrée, voire peut-être même déterminante du cercle d'amis. Le père apparaît comme peu structurant, ce dont témoigne sa comparaison à une personne célèbre qui, nous l'avons vu précédemment, reste hors d'atteinte ou encore associée à un moi idéalisé quasi indifférencié. Par conséquent, il ne fournit pas de support identificatoire valable. Remarquons également que la victime et la personne d'autorité se chevauchent presque, ce qui peut traduire un rapport particulier avec la première. Bien que peu différenciés et structurant, ce dont

témoignent des valeurs proches de 0 pour les coefficients de saturation dans le premier facteur, ces deux personnages représentent à la fois un idéal et une hostilité ou menace pour le sujet. En effet, ils occupent une position intermédiaire entre les personnages idéalisés et rejetés. Le manque de supports concrets permet de dire que cette configuration exprime plus un sentiment diffus qu'une authentique différenciation, mais laisse planer le doute ou la confusion entre ces deux extrêmes, par rapport auxquels le sujet a du mal à se situer.

Finalement, **les détenus** témoignent encore d'un autre mode relationnel à la fois différencié et archaïque.

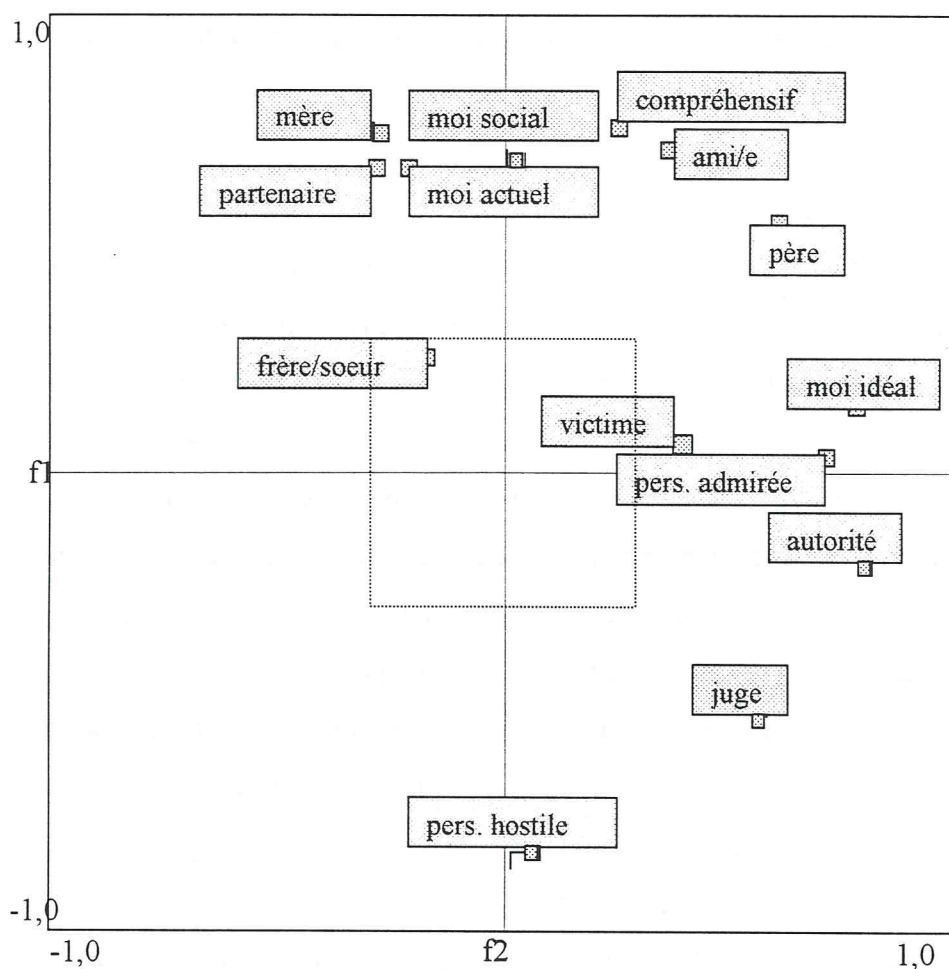


Figure 10: Représentation graphique du système relationnel des détenus, sous forme de bi-plot

Si nous retrouvons comme constante l'opposition entre le moi et le juge ou la personne hostile, nous devons noter la proximité extrême entre le moi actuel, la mère et la partenaire. Si pour ces sujets viennent ensuite le souci de leur image et les amis, il est intéressant de remarquer que la victime, également peu différenciée, soit assimilée à la fois aux idéaux du sujet et à l'autorité. Par extension nous pouvons formuler l'hypothèse que ces sujets passent à

l'acte lorsque leur idéal est déçu pour se révolter contre une autorité et la domination qu'elle inflige. Ce dernier point vaut, comme nous venons de le voir, pour les psychotiques et peut signifier l'angoisse d'une intrusion ou persécution par l'objet. Si nous nous rappelons que presque la moitié des détenus ont commis un passage à l'acte sur un proche, voire la partenaire, nous pouvons supposer ici une altération du lien avec la victime qui est d'autant plus douloureuse que la relation a été fusionnelle ou anaclitique. L'indifférenciation de la victime semble néanmoins indiquer que c'est moins la personne qui est visée qu'un type de rapport avec cette dernière. Cela ouvre aussi le débat sur la motivation et la fonction des autres crimes commis par ces sujets. Ces derniers s'inscrivent plutôt dans un parcours de délinquance et connotent, selon cette interprétation, un conflit avec l'autorité, et/ou par extension, avec la société.

En outre, nous devons relever l'opposition radicale entre la personne hostile et l'image sociale que pensent donner ces sujets. Confirmant ici, non seulement l'idéalisation de soi, mais aussi une attitude justicière, cette représentation graphique de la relation d'objet illustre toute l'ambivalence des sujets, se manifestant dans l'idéalisation positive et négative, le clivage entre ces extrêmes et le mode relationnel marqué par la fusion comme l'opposition. Ajoutons que ces sujets ne confèrent au père, contrairement au groupe de contrôle et conformément aux psychotiques, aucun rôle d'autorité. Cependant, il est plus différencié que chez les psychotiques et perçu à la fois comme un ami et l'idéal des sujets, ce qui n'étonne guère, si l'on tient compte que ces sujets suivent souvent le même parcours qu'eux.

Finalement, nous pouvons dire que la relation d'objet de ces sujets est marquée par des contrastes qui sont néanmoins signes d'un clivage et d'un fonctionnement psychique hermétique. En alternant entre la fusion et le rejet, ces sujets trouvent leur identité dans l'opposition à l'autorité, ce qui explique l'importance du juge, relevée lors de l'analyse des variances. Ils se caractérisent par un équilibre relationnel précaire qui crée une crise identitaire et une régression psychique si le sujet est déçu par un objet fortement investi sur le plan affectif, tel que la partenaire, la mère ou un autre proche. L'image globale qui se dégage de la relation d'objet des détenus est celle des états-limites, telle que décrite par O. Kernberg (1979) et C. Balier (1988).

En conclusion, nous pouvons valider notre hypothèse que les sujets psychotiques se caractérisent par une relation d'objet archaïque et indifférenciée. S'y oppose le mode relationnel plus élaboré du groupe de contrôle. Si ce dernier est plus souple, ces sujets mettent,

comme les détenus, l'accent sur la problématique conflictuelle avec l'autorité et l'investissement affectif dans les relations amoureuses et amicales. Cependant, ces derniers traits sont exagérés chez les détenus et c'est ce qui détermine leur précarité psychique. Etablissant des relations exclusives, marquées par la dépendance de l'objet, ils se rendent tributaires de ce dernier. Cela suscite des réactions vives, notamment à l'égard d'un objet qui échappe à leur contrôle et emprise. S'inscrivant dans le registre oedipien, ce mode relationnel illustre encore une fois les difficultés du passage depuis l'objet partiel des psychotiques, à la construction d'un objet total et séparé du Moi, telle que nous l'observons chez le groupe de contrôle.

Il nous reste à présent à nous interroger sur les qualités d'intégration, structurantes de l'action du Surmoi.

VII.3. L'évaluation du vecteur moral par l'intermédiaire de l'Entretien du Jugement Moral

L'analyse de l'Entretien du Jugement Moral d'après L. Kohlberg (1987) nous permet de mettre en évidence le niveau de développement moral des sujets. Afin d'éviter la confusion, nous précisons que, si beaucoup de recherches criminologiques (par exemple Blasi, 1980 ; Miller, Zumoff et Stephens, 1974 ; Griffiore et Samuels, 1978) s'intéressent à la morale pour trouver dans sa défaillance ou immaturité une explication à la délinquance, nous récusons cette lecture linéaire. Notre position s'explique d'autant plus que ces recherches n'ont pas pu valider l'hypothèse selon laquelle il existe une différence significative entre le jugement moral des délinquants et des non-délinquants (cf. Addad et Bénézech, 1986 ; 1987, 1988). Ainsi, articulée aux vecteurs intrapsychique et intersubjectif, la qualité du jugement moral doit essentiellement nous renseigner sur la qualité d'intégration d'un Surmoi. Dans cette recherche, nous considérons qu'elle détermine au même titre que les autres vecteurs la dynamique psychique du sujet et n'oriente que par cet intermédiaire l'action du sujet, voire détermine son positionnement ultérieur face à son comportement.

Par conséquent, si, arrivé à ce stade de notre analyse des résultats, nous nous attendons à une différence du niveau du jugement moral entre les trois échantillons de recherche, nous l'expliquons moins par le passage à l'acte que par nos observations précédentes d'un décalage qualitatif entre les processus psychiques distinguant fondamentalement les trois groupes. Guidé par le postulat théorique qu'une régression ou maturation d'un des trois vecteurs entraîne une modification des deux autres dans le même sens, nous supposons que :

1. les sujets psychotiques se caractérisent par un niveau du jugement moral relativement archaïque, de type préconventionnel ; au regard de l'investissement narcissique massif où l'autre est mal différencié, il paraît, non seulement inconcevable qu'il puisse développer un sens éthique abstrait ou un souci réel de l'intérêt de chacun en tant que membre de la société, mais il est aussi peu probable qu'il fasse preuve d'un raisonnement autonome ou d'une *abstraction réfléchissante* (Piaget, 1977) ;

2. les détenus non-psychotiques se différencient des premiers par un niveau déjà plus élaboré ; compte-tenu des variations individuelles soulignées sur le plan de la

relation d'objet, nous pouvons nous attendre ici à une situation similaire et, en moyenne, à un niveau intermédiaire, conventionnel, où on observe des oscillations entre les jugements autonome et hétéronome ;

3. si nous restons dans la logique de nos hypothèses, le groupe de contrôle devrait, en accord avec nos résultats précédents, se démarquer des deux groupes précédents par un jugement moral plus élaboré, de niveau conventionnel / postconventionnel ; notamment le raisonnement autonome devrait y être prévalent.

Nos hypothèses ainsi formulées, laissent sous-entendre une double lecture de l'entretien du jugement moral : structurale et qualitative. Si la première se réfère à l'analyse classique et la distinction des cinq stades du jugement moral (cf. chapitre IV.2.3. et p. 118-120), la seconde a été ajoutée par L. Kohlberg et coll. (1983), L. Kohlberg et D. Candee (1984) en vue d'une meilleure prédiction du comportement du sujet. Cette dernière se base sur les critères Piagetiens : *autonomie, respect mutuel, réversibilité et constructivisme* et Kantiens : *prise de décision ou choix dans un dilemme, hiérarchisation des valeurs, jugement intrinsèque, prescriptivité (Präskriptivismus) et universalité*. Etant donné qu'une analyse précise systématique de la morale hétéronome ou autonome aurait impliqué une double cotation des entretiens, dépassant les possibilités de cette recherche, un choix méthodologique s'est imposé. Pensant avoir un aperçu plus précis des étapes développementales avec l'analyse des stades de L. Kohlberg, nous n'essayons de répondre à la question des raisonnements autonome et hétéronome qu'à travers une lecture clinique globale des entretiens.

Avant de présenter les résultats, il est nécessaire de présenter les différentes **étapes de l'analyse** nous permettant de déterminer le stade global du jugement moral.

Les questions sont réparties en trois classes et peuvent être :

- relatives au dilemme (centrées sur le choix du sujet)
- centrées sur la solution (demandant les raisons de ce choix)
- générales (optionnelles, permettant de compléter les informations).

En ce qui concerne leur **cotation** :

Dans un premier temps, on classe les réponses du sujet par normes. Plus précisément, on distingue entre : *vie (préservation ; qualité/quantité), propriété, vérité, affiliation, autorité, loi, contrat, conscience et punition*. Ces normes reflètent le contenu et l'orientation de la réponse ou encore ce qui motive le choix de la solution au dilemme. Ces motivations sont porteuses d'un autre sens, et distinguent plusieurs *éléments*³⁵ : *modal* ou *factice (l'obéissance (1), l'approbation (2), l'exonération (3), le droit (4), le devoir (5))*, répondant à ce que le protagoniste de l'histoire devrait faire, et *de valeur (bonne/mauvaise réputation (6), évitement de la punition (7), conséquences utilitaires, c'est-à-dire : bonnes ou mauvaises conséquences pour l'individu (8) ou le groupe (9), forger le caractère (10), l'estime de soi (11), servir l'idéal ou l'harmonie sociale (12), conserver la dignité et l'autonomie humaine (13) répondant au souci de la réciprocité : peser le pour et contre (14), réciprocité et mérite (15), égalité (16), maintien du contrat social / tenir ses engagements (17))*. Pour être cotées, les réponses doivent satisfaire aux critères suivants :

- elles doivent offrir une raison ou une justification pour l'action,
- elles doivent être tenues pour valides par le sujet et non pas être rejetées,
- elles doivent prescrire (explicitement ou implicitement) une ligne de conduite à laquelle le sujet adhère.

De ce fait, le nombre de réponses (cotées) est variable. En cas de matériel ambigu, un *guess score (G)* peut être attribué :

- si la réponse ne correspond pas au critère de la *prescriptivité* ou si la raison donnée au choix de la solution reste implicite.
- si dans l'ensemble, les réponses données à un dilemme sont floues, mais permettent l'approximation d'un stade.

Les détails de la cotation et la manière de calculer le score global permettant de déterminer le niveau du jugement moral sont présentés en annexes (p.631-632).

VII.3.1. Lecture clinique des entretiens du jugement moral

La lecture clinique des entretiens nous offre un aperçu du rapport à la réalité des sujets. Nous avons été surpris de constater que les psychotiques réagissent aux histoires fictives avec un certain détachement, comme si le dilemme ne les concerne pas, alors que les détenus, eux,

³⁵ Pour la cotation (cf. annexes, p. 630-692), nous n'avons repris que les numéros des éléments.

ne montrent que peu de recul dans leur analyse et ont tendance à faire de l'histoire fictive leur histoire personnelle. Malgré l'influence indéniable des capacités intellectuelles sur la qualité du raisonnement (Bideaud, 1980), nous observons des constantes dans la manière d'appréhender les dilemmes qui semblent en être indépendantes.

Plus précisément, **les psychotiques** marquent souvent une distance en intellectualisant le problème. Nous pouvons citer à titre d'exemple le dialogue avec le patient 9 : « *Est-ce qu'il existe une façon de penser ou une méthode qui nous aide à prendre une bonne décision ? S'écouter avec raison. Quelle raison? La raison raisonnable. Qu'est ce une raison raisonnable ? Une raison de la vie pratique. C'est-à-dire ? Elle est différente de la raison raisonnable. C'est la raison qui nous permet de vivre en société tout en tenant compte des sentiments, des émotions... Et qui permet de les exprimer ou de les réaliser ou justement de ne pas les réaliser si justement cette raison nous y empêche. Mais elle est différente de la raison raisonnable qui, elle, pose des dogmes* ».

D'autres sujets adoptent une attitude passive et essentiellement hétéronome face au problème. La loi est alors perçue comme une autorité à laquelle il faut se soumettre. Elle est acceptée sans critique : « Parce que si on fait des lois, elles ont été votées par des hommes qui ont fait des études, il faut pas les contourner. Un pays où il y a beaucoup de lois qu'on a votées, c'est un pays qui tourne bien, il faut appliquer les lois. (...) Si le juge a dit vous êtes condamnable, il faut écouter le juge. Il a l'expérience, il a étudié les lois et tout. Il faut écouter le juge. » (patient 14).

Souvent nous constatons que les psychotiques raisonnent la loi en terme de toute-puissance s'imposant par l'intermédiaire d'une justice forte au faible : « Dans le cas de Pierre, je crois qu'il doit le condamner à un sursis. Le sursis lui sera pendu sur la tête et il aura peur de commettre quoi que ce soit ». Sans cette limite extérieure contenante, le sujet psychotique exprime son désarroi : « Elles nous protègent. Elles nous protègent des autres et de nous-mêmes. Les lois fixent les interdits, et les interdits sont utiles. (...) C'est l'engagement d'une personne qui est au-dessus de lui. C'est l'engagement du plus fort par rapport au plus faible. Donc si le plus fort ne respecte pas sa parole, comment peut-on s'en sortir ? » (patient 16).

Cette attitude est représentative du constructivisme hétéronome et renvoie à une vision rigide et inflexible de la loi et des règles. Le caractère archaïque du raisonnement des psychotiques s'exprime également à travers la prescription. Se caractérisant par une vision pragmatique ou hypothétique du devoir moral, la motivation de l'action n'émane pas de lui, mais résulte là encore d'une règle dictée et acceptée, parce qu'entraînant des conséquences plus ou moins favorables pour lui. Cependant, le sujet ne l'a nullement intégrée comme l'illustre le patient 17 en avançant : « Parce que je suis pris dans un contexte, c'est-à-dire que les autres vont me juger, les autres me regardent, je suis obligé d'intervenir. Est-ce que personnellement j'ai de la peine

pour l'un des deux ou est-ce que je veux protéger l'un ou l'autre, non pas vraiment, mais je suis obligé d'intervenir ».

Aussi, leur argumentation défend une valeur universelle, mais cela sans aucune critique.

A titre d'exemple, le patient 18 résume le rôle et la fonction du père en ces termes : « Pour que le petit ait confiance en son papa, il faut que ce soit comme ça, parce que si le papa est bien, le fils est bien. Parce que le papa c'est lui qui dirige la maison, si le papa est régulier, le fils est régulier, si le papa est voyou, le fils est voyou. Les chiens font pas des chats on dit ».

Si les patients font preuve d'une conscience éthique et défendent généralement le point de vue qu'il faut sauver la vie humaine ou oser contredire son père pour défendre ses propres droits, voire encore modérer la sanction, quand il s'agit de protéger une vie, ils ne parviennent pas à argumenter leur décision. Nous pouvons en déduire qu'il s'agit d'un apprentissage de règles morales qui ne sont pas réellement intégrées. Il en résulte un discours souvent superficiel ou vague qui marque un hiatus entre le but et les moyens déployés pour l'atteindre. Cela dit, rien ne garantit que le sujet psychotique agisse effectivement dans le sens qu'il prétend défendre.

Les détenus, eux, se démarquent des psychotiques par un discours très engagé. Défendant le point de vue un peu simpliste qu'il y a loi et loi, ces sujets tranchent entre leurs positions et celles des autres, plus généralement celles de la société. Un des détenus (12) explique : « de votre côté à vous qui n'avez rien à voir avec le banditisme, c'est pardonnable, de notre côté, c'est pas pareil. Nous on sait que si un autre truand vient nous voler, y a qu'une peine qui s'applique, y en a pas 36. Déjà pour respecter une loi, il faudrait que ceux qui la fassent la respectent. Quand on voit qu'ils ne sont pas capables, eux, de la respecter, je vois pas pourquoi il faudrait la respecter, parce que pour eux-mêmes, si une loi est contraire... ils la détournent. C'est comme si, ici, je me posais en justicier alors que moi j'ai fait pareil (...). » Ils se présentent comme fidèles à leurs principes moraux et ne dérogent que rarement à leur ligne de conduite : « c'est pour ça que quand je fais une promesse, je respecte mes engagements. Je l'ai toujours fait, même de l'intérieur de la prison. Si je ne connais pas une personne, je lui ferai pas de promesse. Si je la fais, je la tiens. Si je m'engage pour discuter avec vous, je discuterai. C'est des principes » (détenu 12). Cette attitude intransigeante hétéronome s'inscrit dans la réversibilité et se spécifie par une analyse qui ne tient compte que de leur propre point de vue. Manquant ainsi d'objectivité, ces sujets agissent selon le principe du bénéfice personnel au moindre coût.

Ce raisonnement correspond au critère de la prescription du comportement, déjà relevé chez le groupe des psychotiques, et renvoie à une conscience morale qui obéit au souci des conséquences pour sa propre personne (« Parce que on est contre la loi, on n'a pas le droit de voler.

Enfin on a le droit de voler mais on n'a pas le droit de se faire prendre. Je ferais pareil. Il faudrait savoir combien de temps il lui reste à vivre à sa femme. Mais cambrioler c'est pas la meilleure solution. S'il se fait prendre, c'est râpé » (détenu 1)).

Il est intéressant de noter que ces sujets se lancent dans un discours moraliste qui vaut moins pour eux-mêmes que pour les autres. Ce dernier ne les impliquant plus directement, il répond à un raisonnement autonome, mais stéréotypé et revendique plus précisément l'universalité de la loi. Citons à ce titre le sujet 9 qui déclare : « Les gosses, ils ne sont plus responsabilisés maintenant, ils mettent le feu à des voitures à 16-17 ans, ils se retrouvent devant le juge, le juge les sermonne et les remet dehors. Ils retrouvent leurs petits potes "t'as vu". Je sais, je suis passé par là moi aussi, on en rigolait même. Justement il ne faut pas laisser passer des choses comme ça parce qu'après c'est la porte ouverte à beaucoup de choses ».

Les critères du respect mutuel et du jugement intrinsèque illustrent le raisonnement rigide unilatéral et le souci de l'égalité et de l'autonomie des individus, particulièrement net par rapport à l'autorité (parentale) : « Je suis ton père, tu n'es pas mon esclave. Il ne doit pas avoir de brutalité, c'est une autorité affective. Je t'aime bien mon fils et je veux qu'il ne t'arrive rien. Pour toi je ferai tout. Il faut dialoguer. La majeure partie des pères ne dialoguent jamais, ils s'en foutent » (détenu 8). Nous voyons ici les répercussions de l'ambivalence relevée précédemment au niveau de la relation d'objet (cf. chapitre VII. 2)

Finalement, les détenus se distinguent des psychotiques par un jugement moral plus réaliste qui cherche souvent des solutions d'action concrètes. Par conséquent, ces sujets font preuve d'un jugement moral qui prône l'altruisme tant que le sujet en tire des bénéfices directs. En revanche, impliqué et confronté à sa situation actuelle, en contradiction avec ces idéaux, les détenus adoptent souvent une contre-attitude moraliste qui récuse le système actuel et banalisent leur situation carcérale devant une justice mal faite. Citons à ce propos le détenu 4 : « Pourquoi tu as agi comme ça ? Pourquoi parce que tu t'es retranché derrière une grille ? Parce que c'est comme ça que tu l'as appris à l'école ? Est-ce que ta conscience te tourmente ou pas ? Est-ce que la conscience de ceux qui nous jugent peut les tourmenter ? Voilà une bonne question qui devrait apparaître ici. Quand ils jugent, quand ils relâchent Pierre, quand ils condamnent quelqu'un. Pourquoi ? Parce qu'ils ont entendu un excellent réquisitoire, quelque chose qui était bien monté, un dossier qui était bien ficelé. Et la moralité dans tout ça, elle va où, la conscience de ceux qui jugent ? ».

Bien que faisant preuve d'un raisonnement autonome, chez **le groupe de contrôle** certains jugements hétéronomes persistent. Ces derniers comportent essentiellement les traits de prescription des conduites. Attachant beaucoup d'importance à la dignité et aux valeurs

humaines, les sujets considèrent parfois ces aspects comme une fin absolue, sans proposer des moyens effectifs qui leur permettraient de répondre à ces idéaux. D'une façon constante, nous remarquons que plus ces objectifs sont abstraits, moins les sujets envisagent des modèles d'action pratiques. En revanche, ces derniers définissent, de manière générale, l'idéologie des sujets selon laquelle ils essaient de résoudre les dilemmes. L'accent est mis sur les échanges et le respect des obligations morales, au détriment de préoccupations pragmatiques à visée égocentrique. Signe d'une sublimation réussie, les sujets utilisent ces critères comme des repères stables et concrets leur permettant d'adopter une position autonome face aux problèmes. Plus précisément, l'intérêt des sujets porte moins sur les conséquences immédiates que sur le long terme et le compromis placés sous le primat de l'empathie : « ...de faire tout son possible pour sauver sa femme par tous les moyens légaux ; d'essayer de passer un marché avec le pharmacien le lésant le moins possible. En dépit de résultat, contraindre le pharmacien à accepter ce marché sans mettre en danger l'intégrité d'une autre personne (vol, reconnaissance de dette...) » (sujet 1).

La majorité des sujets ont intégré un Surmoi qui obéit aux soucis de la tolérance et du libre arbitre (« Pour faire se rejoindre le plus possible morale et légalité et prouver son intégrité morale. Parce que l'homme ne comprend que ça. (...) La conscience prend en compte toutes les données connues (lois, vécu, situation...) par une personne pour forger une opinion, une pensée, des valeurs propres à cette personne. C'est la conscience, faisant se confronter le pour et le contre de chaque décision, le bien et le mal qui serait décisif. A moins que la passion, la peur, l'emportement, l'impulsivité, ne viennent la troubler pour peser en faveur de l'un ou de l'autre choix » (sujet 1)).

Finalement, et nous rejoignons ici nos observations quant au mode de structuration de la relation d'objet (cf. chapitre VII.2.), le groupe de contrôle se caractérise par une pensée hiérarchique, en ce sens où leur conscience éthique les pousse à placer les valeurs morales humaines au-dessus des considérations pragmatiques, finalistes ou encore égocentriques des problèmes. Ainsi, le sujet 9 définit la conscience en ces termes : « Conscience: réflexion, raisonnement intérieur qui rend compte des points négatifs et positifs des comportements, des actes que l'on peut avoir. Si j'étais Pierre, je volerais le médicament car les points positifs (sauver une vie) sont plus importants que les points négatifs (infraction mineure) ». Cette relativisation ou pensée autonome traduit, contrairement aux psychotiques et aux détenus, l'effort de comprendre la position d'autrui dans l'interaction. Le jugement est rationnel et ne revêt pas le caractère revendicateur et immédiat des détenus.

Néanmoins, si ces sujets font, dans l'ensemble, preuve d'un bon contrôle des affects, la coexistence d'aspects hétéronomes et autonomes laisse présager qu'ils n'agissent pas obligatoirement en accord avec leurs principes. En effet, la recherche, à la fois de règles de

conduites à suivre et d'une autonomie par rapport à ces dernières risque de court-circuiter les actions, notamment dans les situations affectives.

Pour pouvoir déterminer plus précisément les différences du niveau développemental, nous recourons à l'analyse des stades de leurs jugements moraux.

VII.3.2. Analyse statistique descriptive des jugements moraux

Après avoir grossièrement distingué entre pensées hétéronome et autonome, nous nous attachons à présent à analyser le contenu et les orientations du jugement moral des sujets. Pour cela, nous avons procédé à une analyse individuelle de chaque entretien, dont le lecteur trouvera la cotation en annexes (p. 633-692). Ensuite nous nous sommes intéressé à la répartition de trois groupes de recherches sur les différents stades. Afin d'avoir un aperçu plus précis, non seulement du niveau actuel du jugement moral des sujets, mais aussi des tendances se traduisant par une plus ou moins forte représentativité de certains stades ou encore la coexistence de plusieurs, nous avons calculé les moyennes et les pourcentages pour chaque stade et groupe (cf. annexes, p. 693-694). Nous représentons les pourcentages des stades par groupe comme suit, sous forme d'histogramme :

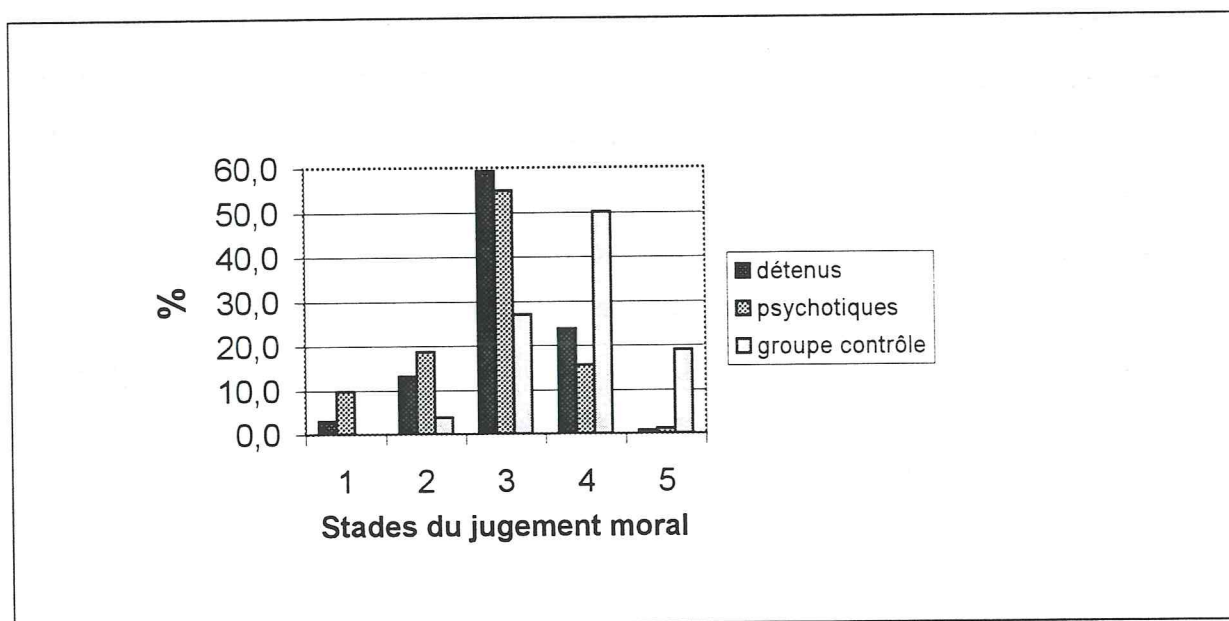


Figure 11: Répartition (en %) des groupes en fonction des stades moraux³⁶ décrits par L. Kohlberg (1987)

³⁶ A titre de rappel l'entretien du jugement moral distingue les niveaux : **préconventionnel**, basé sur la soumission à l'autorité (**stade 1**) et la primauté de l'intérêt personnel (**stade 2**), puis **conventionnel**, orienté vers la règle d'or d'un conformisme qui acquiert l'approbation des autres (**stade 3**) et vers la conscience sociale ou le respect de l'ordre général pour le bénéfice propre (stade 4), et finalement **postconventionnel** (stade 5) où le sujet donne la priorité à la société en adhérant à la théorie du consensus et aux décisions démocratiques concernant les lois.

Conformément à nos observations cliniques, nous remarquons des différences entre les trois groupes, et tout particulièrement entre le groupe de contrôle et les deux autres échantillons. Ainsi, le premier s'inscrit essentiellement dans le stade 4 conventionnel, alors que les deux autres privilégient le stade 3 du même niveau. Si à un niveau global les différences sont plus minimes que nous le pressentions, nous devons néanmoins être attentif à la répartition des groupes sur le continuum des stades.

Il est alors intéressant de noter que le **groupe des psychotiques** connaît les variations les plus importantes. Nous constatons que ces sujets, comparés au groupe des détenus notamment, restent encore ancrés à un niveau préconventionnel et totalisent des pourcentages relativement conséquents aux deux premiers stades de la morale hétéronome (stade 1 : 9,8 % ; stade 2 : 18,7 %). Cependant, l'accent est mis sur le stade 3 (54,9 %) et encore 15,6 % de leur argumentation atteignent le niveau 4. Si nous tenons compte de nos analyses cliniques précédentes, nous pouvons supposer que ce résultat s'explique par le souci de ces sujets de se conformer aux normes et attentes sociales (stade 3) pour la garantie de l'ordre social (stade 4), mais cela dans un but essentiellement individualiste (stade 2) d'évitement de la punition (stade 1). Nous comprenons mieux l'association des objectifs de ces stades, si nous tenons compte de la situation actuelle des patients. En effet, les conditions de leur hospitalisation font que, plus ils se soumettent au règlement institutionnel, plus grand est le bénéfice pour eux, surtout au regard d'éventuelles permissions de sorties ou des activités pavillonnaires. Par conséquent, leur conformisme aux attentes s'inscrit moins dans une perspective sociale active qu'individuelle et passive. Cela confirme notre impression d'un apprentissage des règles, mais qui ne sont pas intégrées au profit d'un véritable échange social.

Si, chez les détenus, nous relevons une répartition sur les mêmes stades, leur représentativité n'est pas la même. Comparés à ceux des psychotiques, leurs jugements tiennent déjà moins compte de la punition (stade 1 = 3 %) et des bénéfices personnels résultant de leurs actions (stade 2 = 13,3 %). En revanche, ils prêtent plus d'attention qu'eux à gagner l'approbation et la sympathie des autres (stade 3 = 59,2 %), voire respectent les règles fixes, imposées par l'autorité, et reconnaissent les bénéfices personnels de l'égalité devant le droit (stade 4 = 23,8 %). L'analyse clinique de leurs raisonnements moraux change quelque peu de sens derrière cette constellation. En effet, si nous pouvons confirmer que ces sujets suivent des règles, voire des principes moraux stricts, nous devons cependant ajouter que ces derniers ne correspondent pas forcément aux règles sociales en général, mais souvent à celles d'une minorité ou « du milieu ». Perdant la position passive de l'obéissance à l'autorité, ils déploient

l'énergie dans la lutte pour leurs causes et revendiquent la reconnaissance de celles-ci comme étant plus justes et valables. C'est à ce niveau-là qu'entre en jeu la recherche de bénéfices secondaires. Si les sujets se satisfont d'une conformité, ou encore d'un anaclitisme qui leur donne une appartenance, nous voyons aussi que celle-ci doit être conciliable avec leurs intérêts propres et pragmatiques.

Ce dernier aspect est quasiment négligé par le groupe de contrôle (stade 2 = 3,8 %), ce qui témoigne en faveur d'une position impartiale. De même, la conformité requiert une importance moindre (stade 3 = 27,1 %) par rapport au stade 4 (50,1 %). La présence de préoccupations portant sur l'éthique universelle (stade 5 = 19 %) permet de renouer avec la morale autonome et tend vers une attitude réflexive face aux stéréotypes existants. Si le groupe de contrôle montre un jugement moral plus évolué, la question des conduites effectives reste néanmoins ouverte.

VII.3.3. Conclusions de l'évaluation du vecteur moral

Conformément aux résultats précédents, nous validons l'idée du continuum psychogénétique sur lequel se repartissent les trois groupes. Encore une fois, les psychotiques se caractérisent par le niveau le plus archaïque. Attirons dès maintenant l'attention sur le fait que certains patients font preuve d'une réflexion abstraite évoluée, dont témoignent notamment les sujets 9 et 16 (cf. annexes, p. 662/669 ; entretiens : p. 474-480 / 515-522). Cela semble également expliquer les différences intra-groupe évidentes au Repertory-Grid Test. Or, l'analyse du jugement moral des sujets psychotiques montre qu'elles n'affectent pas la qualité de la structuration psychique. En effet, ces sujets semblent se retrancher derrière un discours intellectualisé qui, s'il essaie de pallier une fragilité interne, plus flagrante chez d'autres sujets psychotiques, reste inefficace tant qu'il n'offre pas au sujet les moyens de mettre les projets en pratique. D'une manière générale, nous constatons que ces sujets suivent le discours de l'autorité sans mesurer ce qu'il représente (cf. Mc Dougall, 1982), et, par conséquent, sans l'avoir réellement intégré. Evoquant directement les failles du Surmoi, M. Bénézech (1989) souligne à juste titre qu'il incombe de distinguer entre niveau moral interne et externe pour mesurer l'écart du comportement.

Si nous devons émettre des hypothèses sur les actions des sujets, nous dirions que les détenus sont plus susceptibles d'agir en accord avec leur ligne de conduite que ne le sont les deux autres groupes. Adhérant fortement à leurs idéaux, ils ne laissent rien au hasard. Si ces sujets font preuve d'un jugement moral déjà plus évolué, ils voient dans les dilemmes moins un conflit entre deux individus qu'un problème matériel ou pragmatique qui s'oppose à leurs actions. Pour résumer leur attitude morale nous citons L.H. Eckensberger (1986) qui attire l'attention sur le fait que *les conflits sont à résoudre alors que les problèmes sont généralement écartés*. La position revendicatrice des détenus fait penser au *sentiment d'injustice subie* décrit par E. de Greeff (1950) (cf. p. 45), qui, si ces sujets ont intégré un Surmoi, mais trop exigeant pour être atteint, les amène non pas à exister pour, mais contre les règles généralement admises. Sans vouloir dresser la caricature du délinquant-type, nous devons relativiser cet image par leur souci de conformité et la poursuite d'idéaux qui ne sont pas fondamentalement différents de ceux de la société de manière générale. Nous restons alors sur une impression ambivalente, et rejoignons ici les conclusions d'E.E. Gorenstein (1991), M.R. Gottfredson, T. Hirschi (1990) et M. Cusson (1998b), que les détenus montrent une pensée trop exclusivement centrée sur le concret qui, sous l'influence d'affects mal maîtrisés, fait oublier au sujet les objectifs qu'il s'était idéalement fixés.

Malgré leurs différences par rapport aux psychotiques, ces deux groupes ont plusieurs traits communs :

- Leurs raisonnements gardent un aspect instrumental, égocentrique et ne leur permettent pas de tenir compte de la position d'autrui. Ce résultat confirme d'ailleurs les observations de S. Yochelson et S.E. Samenov (1976) ainsi que de J. Pinatel (1975) et A.M. Favard (1985) sur les traits de la personnalité criminelle.

- Ces deux organisations psychiques permettent aussi d'illustrer le concept de la *rationalité limitée* élaboré par H.A. Simon (1957) et retravaillé par M. Cusson (1998a) (cf. p. 19). Par rapport à ce concept, il nous semble néanmoins pouvoir ajouter que si les détenus se caractérisent *a priori* par une rationalité instrumentale, téléologique, susceptible de se heurter à la loi, la rationalité des psychotiques se trouve d'entrée limitée par le manque de moyens pour atteindre les buts moraux fixés. Autrement dit, le détenu a les moyens mais pas forcément l'ambition d'agir en accord avec l'éthique universelle, alors que chez le psychotique, nous constatons le phénomène inverse.

Finalement, concernant le groupe de contrôle, nous pouvons remarquer que ces sujets poursuivent des buts éthiques abstraits et sont capables de déployer les moyens nécessaires pour les atteindre. Malgré leur morale autonome, nous avons déjà attiré l'attention sur le fait qu'il persiste des jugements hétéronomes, maintenant alors une béance nécessaire entre l'être et le devoir être.

Notre dernière remarque sur l'analyse du jugement moral porte, non seulement sur l'idée du continuum ontogénétique de la conscience morale, mais aussi sur la nécessité de la relier aux autres vecteurs psychiques ou sociaux pour éviter de tomber dans un discours sectaire ou idéologique d'autant plus facile que les limites sont mouvantes. Par conséquent, nous nous limitons à cette analyse des positionnements et de l'argumentation des sujets face aux dilemmes et laissons la question sur les actions effectives des sujets ouverte.

Nous terminons l'analyse des résultats concernant les vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) par les conclusions sur leur articulation dans la dynamique psychique.

VII.4. Synthèse des résultats et articulation des trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral)

Ce chapitre sur la dynamique psychique dans les organisations psychotiques, non-psychotiques et dites « normales » a montré que :

1. il existe des différences significatives entre les trois groupes de recherche, et ceci au niveau des trois vecteurs ;
2. les différences sont particulièrement nettes entre le groupe des psychotiques et le groupe de contrôle, ce qui nous amène à dire que le groupe des détenus occupe une position intermédiaire et se distingue tantôt du groupe de contrôle tantôt du groupe des psychotiques ;
3. sur le continuum psychogénétique, les psychotiques se caractérisent par un niveau archaïque, signe de failles psychiques importantes, alors que les détenus se démarquent par une instabilité psychique exposant leur structuration psychique au

risque d'une régression ; le groupe de contrôle fait preuve d'un équilibre psychique relativement satisfaisant ;

4. les résultats confirment le diagnostic pour les psychotiques, mais mettent en question celui des détenus ; en effet, malgré des différences individuelles, nous relevons de nombreux traits qui évoquent chez eux une organisation état-limite ;

Procédons d'abord à une synthèse par vecteur :

- **en ce qui concerne le vecteur intrapsychique, nous avons vu que :**

- a) les psychotiques pallient globalement la décompensation en ayant recours à l'idéalisation narcissique et à des préoccupations somatiques, hypocondriaques ; les sujets restent fixés au Moi Idéal ;
- b) les détenus, eux, se caractérisent par l'Idéal du Moi oedipien ; ils recourent à l'idéalisation de soi et à la dépréciation de l'objet ; le vécu dépressif est latent et risque de provoquer une régression en cas de blessure narcissique ;
- c) le groupe de contrôle fait preuve d'assises narcissiques relativement solides et d'un Idéal du Moi qui porte moins sur l'objet que sur des buts socio-professionnels ou relationnels, affectifs ; il persiste néanmoins une tendance à l'idéalisation narcissique ;

- **en ce qui concerne le vecteur intersubjectif, nous avons vu que :**

- a) les psychotiques laissent apparaître une structuration confuse et excessivement perméable de leur monde relationnel ; celui-là n'offrant pas de repères, l'anticipation et l'adaptation à de nouvelles situations sont rendues difficiles ; si statistiquement, nous n'avons pas pu mesurer le degré d'indifférenciation de l'objet, nous nous sommes rendu compte, lors de l'analyse clinique, que les psychotiques construisent un monde artificiel, composé de sorte de personnages fantomatiques et d'objets peu investis ; dans cet environnement souvent fortement idéalisé, seule l'autorité semble exercer un rôle sinon structurant, au moins contenant ;
- b) les détenus, à l'inverse, font preuve d'une structuration rigide de leur monde, souvent jugé de manière extrême et n'offrant que peu de compromis ; chaque objet a une place précise ; ainsi, on constate un clivage entre l'autorité, connotée négativement et mise à distance, et les proches, notamment la

partenaire et/ou la mère, avec qui les sujets entretiennent une relation quasi fusionnelle ; évoquant la relation d'objet anaclitique, leur mode relationnel est marqué par l'ambivalence et la dépendance, à la fois recherchée et rejetée ;

c) le groupe de contrôle structure son monde relationnel de façon relativement souple et cohérente ; les sujets parviennent à construire un objet total et différencié qui est perçu dans sa relativité ; l'autre est alors un ami ou un ennemi parmi d'autres ; ces sujets investissent particulièrement les relations amicales et amoureuses et témoignent d'une sublimation réussie.

- **en ce qui concerne le vecteur moral, nous avons vu que :**

a) le jugement moral des psychotiques atteint le niveau conventionnel (stade 3) mais reste encore sous-tendu par la perspective individualiste du niveau préconventionnel ; ces sujets cherchent à la fois le conformisme et des avantages personnels immédiats ; obéissant à l'autorité toute-puissante, ils ne dépassent que rarement le niveau de la morale hétéronome ;

b) les détenus se situent davantage au niveau conventionnel (essentiellement stade 3) et font preuve d'intégration d'un Surmoi sélectif et surtout revendicatif ; en clamant l'égalité devant le droit, le sujet ne perd jamais de vue les bénéfices personnels, affectifs ou instrumentaux qui peuvent en résulter ; suivant leur implication affective dans la situation ces sujets adoptent un raisonnement autonome ou hétéronome ;

c) le groupe de contrôle se montre plus impartial et objectif dans ses engagements ; s'il s'inscrit comme les détenus dans le niveau conventionnel, il privilégie le stade 4 et montre un souci réel pour le respect des valeurs humaines ; ayant intériorisé le contrôle de sa conduite, ce groupe est enclin à adopter une attitude éthique autonome qui vise des buts abstraits ;

A présent, l'articulation des trois vecteurs nous permet non seulement de mieux saisir la dynamique psychique des sujets, mais nous renseigne surtout sur les éventualités d'une régression ou maturation psychiques, au sens des réflexions menées par H. Duncker (1995, à paraître).

Conformément aux possibilités d'articulation envisagées entre les trois vecteurs (cf. p. 96), nous pouvons récapituler les résultats sous forme du tableau suivant :

COMBINAISONS	NARCISSISME	RELATION D'OBJET	JUGEMENT MORAL
psychotiques	-(+)	-	-(+)
détenus non-psychotiques	+/-	+/-	+/-
groupe de contrôle	+	+	+

Tableau 17 : Articulation des trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) après l'analyse des résultats : (-) niveau archaïque, (+) niveau élaboré

Si nous avons désigné les psychotiques par le niveau le plus archaïque sur le continuum psychogénétique, une argumentation dans l'absolu doit cependant tenir compte des possibilités et ressources des sujets. Plus précisément, les sujets psychotiques manifestaient au moment de notre rencontre une stabilité relative de leur état psychique, qui, sur le plan narcissique leur permettait de lutter efficacement contre les angoisses de morcellement ou la menace de dépersonnalisation. En revanche, cette maturation psychique apparente ne se répercute pas sur la relation d'objet qui reste particulièrement confuse et déstructurée. Par conséquent, la maturation relative du vecteur intrapsychique n'a pas de constance et reste précaire. Vivant dans la toute-puissance du narcissisme primaire et dans l'indifférenciation de l'objet, le sujet porte essentiellement l'attention sur le type de lien qu'il entretient avec ce dernier. Cherchant à intérioriser l'objet idéal, le sujet se soumet passivement à la toute-puissance d'une autorité représentée par exemple par l'équipe médicale ou plus généralement la loi. Or celle-là reste un idéal abstrait et ne peut être intégrée comme un Surmoi structurant. En revanche, elle semble jouer un rôle contenant des pulsions. La fragilité psychique du sujet est par conséquent particulièrement prononcée au niveau du vecteur intersubjectif.

Les détenus font preuve d'une précarité des trois vecteurs, essentiellement liée à une structuration rigide et égocentrique de la relation d'objet. Si le sujet parvient à différencier l'objet, ce dernier n'a pas encore de statut propre, mais fait partie d'un jeu de manipulation marquée par la domination et la soumission. Passant de l'idéalisation à la dépréciation, le sujet ne trouve de stabilité ni narcissique, ni relationnelle. Les relations sont marquées par l'ambivalence et passent du rapport de force à la séduction. Ces sujets sont ainsi aussi réceptifs à la maturation qu'à la régression psychique. Cette dernière éventualité n'est pas loin

d'évoquer une dépression grave qui peut prendre l'allure d'une décompensation sur le mode psychotique, comme nous l'a montré l'Inventaire du Narcissisme. Le point de fragilité repose essentiellement sur le vecteur narcissique.

Finalement, le groupe de contrôle confirme notre hypothèse d'une stabilité des trois vecteurs. Or, celle-ci est relative par rapport aux deux autres groupes et n'offre aucune garantie dans l'absolu. Cependant, ces sujets ont recours à des mécanismes de défense plus souples leur permettant dans l'ensemble, une bonne adaptation aux situations. Faisant preuve de relations variées, nous pouvons supposer qu'une éventuelle régression psychique affecte en premier le narcissisme des sujets, mais les autres vecteurs offrent une stabilité suffisante pour éviter une régression à un stade archaïque.

Ayant fait ainsi le tour des questions sur la variable explicative, et plus concrètement de l'articulation des trois vecteurs dans la dynamique psychique du sujet, notre intérêt porte désormais sur les significations du passage à l'acte meurtrier, en vue d'une comparaison des sujets psychotiques et des détenus non-psychotiques.

Pour mettre en évidence les différents indicateurs, nous avons recours à l'analyse des entretiens structurés.

VIII. EVALUATION DES SIGNIFICATIONS DU PASSAGE A L'ACTE MEURTRIER

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les différents indicateurs de la signification du passage à l'acte meurtrier, tels que nous les avons préalablement définis en référence aux travaux de J. Bergeret (1984) sur la *violence fondamentale* et de J. Pinatel (1975) sur *les motivations du passage à l'acte* (cf. p. 54-55). Plus précisément, il nous intéresse de savoir de quelle manière les sujets se répartissent sur le continuum de la *violence fondamentale* et de *l'agressivité*, ce qui implique d'analyser :

- le contexte large de la situation criminelle pour déterminer le caractère différencié ou indifférencié de la victime,
- la situation pré-criminelle et le *modus operandi* pour déterminer le caractère impulsif ou planifié de l'acte,
- la situation criminelle et l'après-acte pour déterminer, si l'acte a procuré une satisfaction érotisée ou non et
- le comportement du sujet après l'acte, voire ses élaborations psychiques à l'heure actuelle (en moyenne 8 ans après l'acte) pour déterminer si le sujet éprouve un sentiment de culpabilité ou non.

L'articulation, dans un second temps, de ces différents indicateurs doit nous permettre de décrire le type motivationnel sous-tendant l'acte : *primitif, utilitaire, pseudo-justicier ou organisé*.

Afin de répondre utilement à ces objectifs, nous devons insérer l'acte dans la trajectoire de vie de son auteur et notamment le relier à la dynamique de sa personnalité, en espérant faire ainsi la part du hasard et du « destin », celle de la réaction (défensive = violence) et de l'intention (offensif = agressivité) et encore celle du conscient et de l'inconscient. C'est la raison pour laquelle, l'entretien structuré inspiré du QICPAAS de C. Balier et coll. (1997) (cf. p. 697-709) visait plus largement que l'acte même et accordait une grande importance à la personnalité du sujet, ses angoisses, intérêts, habitudes, contacts familiaux et amicaux, rêves... Si ces aspects nous permettent de faire lien avec l'analyse des trois vecteurs (du narcissisme, de la relation d'objet et du jugement moral), ils n'ont pas tous été approfondis pour évaluer les

indicateurs du passage à l'acte, mais ont surtout contribué à rattacher ce dernier à une ambiance et dynamique psychiques générales.

C'est d'ailleurs ce lien qui sous-tend notre hypothèse. Concrètement parlant, si notre hypothèse est valide, la variabilité observée dans les organisations psychotiques et non-psychotiques sur les trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) devrait entraîner une variabilité des significations du passage à l'acte des sujets.

En ce sens, **nous nous attendons à ce que :**

- le passage à l'acte des psychotiques (témoignant d'un niveau relativement archaïque des trois vecteurs) se révèle être archaïque, de type primitif ou utilitaire
- le passage à l'acte des détenus non-psychotiques (témoignant d'un niveau précaire, à la fois archaïque et élaboré des trois vecteurs) peut s'exprimer de façons diverses, être à la fois primitif et organisé. Compte-tenu du caractère ambivalent et du mode relationnel anaclitique des sujets, nous nous attendons néanmoins à une précellence des crimes organisés (à but utilitariste) et pseudo-justiciers.

Suite au recueil de données, nos impressions furent diverses. Les récits se rapportant à chaque fois à une histoire bien singulière et à une problématique différente d'un sujet à l'autre, il nous était difficile d'avoir une représentation cohérente des rencontres et des significations du passage à l'acte. Il était alors important de synthétiser les données et d'en dégager une structure et un nouveau sens. Nous avons opté pour un double niveau d'analyse, structural et clinique du contenu. La première a été effectuée avec le logiciel ALCESTE³⁷ (Reinert, 1986) et devait nous renseigner sur le positionnement des sujets dans la rencontre, voire sur les différences grossières au niveau du contenu du discours entre les deux groupes. La seconde, plus précise et qualitative, a été guidée par nos hypothèses et approfondit notamment l'analyse des différents indicateurs du passage à l'acte. Nous soulignons que l'analyse par ALCESTE ne constitue qu'une étape préliminaire à notre questionnement sur le passage à l'acte. Pour cette raison, nous ne lui consacrons dans cette recherche qu'une présentation rapide et n'en retenons que les résultats essentiels (cf. annexes, p. 709-743).

³⁷ *Analyse des Lexèmes Cooccurents dans les Enoncés Simples d'un Texte*. Nous avons utilisé ici la version 4.0

VIII.1. Analyse des entretiens structurés avec le logiciel ALCESTE

Présentation du logiciel : Avant de procéder à une analyse clinique du sens véhiculé dans les entretiens, nous voulions avoir une représentation schématique des relations formelles entre les différentes données textuelles et de leurs principaux reliefs. En ce sens, l'objectif d'ALCESTE est non pas « *de chercher le sens d'un texte mais de déterminer comment sont organisés les éléments qui le constituent* » (Benzécri, 1973) et d'étudier la structure formelle de leurs cooccurrences dans un corpus donné. Ce logiciel étant essentiellement conçu pour des textes homogènes tels que les romans (Reinert, 1990), des récits de rêves (Reinert, 1993) ou encore des monologues et entretiens non-directifs (Noël-Jarand et coll., 1997), le fait de vouloir analyser la structure d'un entretien déjà structuré peut paraître redondant. Une telle analyse formelle devient plus intéressante si nous l'utilisons à partir d'une interrogation sur la façon dont les sujets psychotiques et les détenus se positionnent ou interprètent les questions que nous leur posons, et de distinguer ainsi « *les énoncés particuliers (...), associés à des mises en conscience locale de certains aspects du « monde », d'un ensemble d'énoncés connotant une même perception globale d'un monde* » (Reinert, 1990).

Dans un premier temps, nous avons retranscrit les entretiens réalisés et enregistrés avec les trente-neuf sujets (18 psychotiques et 21 détenus). Ces derniers constituent le corpus de l'analyse. ALCESTE met ensuite en œuvre des mécanismes d'analyse indépendants du sens. L'objectif est d'obtenir un premier classement des énoncés d'un corpus donné en fonction de la ressemblance ou de la dissemblance statistique, afin de mettre en évidence des mondes lexicaux. L'analyse s'effectue en plusieurs étapes. D'abord, le chercheur définit des *unités de contextes initiaux* (u.c.i.) qui peuvent être de longueur variable et comprendre un entretien dans son intégralité ou être segmentées par chapitres. Au sein de ces dernières le logiciel utilise différents dictionnaires qui permettent d'identifier les locutions, les mots outils, d'effectuer une *lemmatisation* des formes textuelles identifiées (c'est-à-dire, les mots sous leur forme d'entrée dans le dictionnaire). Ensuite le logiciel découpe les entretiens *en unités de contexte élémentaires* (u.c.e.) et effectue leur classification ou partition en fonction de la distribution du vocabulaire. Cette étape est essentielle, puisque les classes ainsi dégagées contiennent le vocabulaire dominant sur lequel va s'appuyer notre démarche interprétative.

Etant donné que les entretiens sont déjà structurés par une grille de questions prédéfinies, une sélection des étapes d'analyse s'imposait. En effet, contrairement à l'analyse classique par ALCESTE, nous ne nous intéressons moins à la structure de l'entretien déjà connue qu'aux associations du sujet par rapport à celle-là.

Présentation et analyse des résultats : Nous avons procédé à deux analyses différentes. D'abord nous avons effectué une analyse « naïve » du corpus d'entretiens, afin de dégager des classes homogènes d'énoncés. L'influence des questions étant comme prévu, importante, nous avons volontairement introduit une démarcation et comparé le corpus d'entretiens des sujets psychotiques avec celui des détenus.

Pour **la première analyse** nous nous sommes limité à *la classification descendante hiérarchique* (cf. annexes, p.709). Celle-ci donne une description de la hiérarchie des classes d'unités et une distribution des unités de contexte par classes. A l'issue de cette analyse, nous obtenons quatre classes de contextes distinctes : classe 1 (1178 u.c.), classe 2 (1044 u.c.), classe « (469 u.c.) et classe 4 (2968 u.c.), intercorrélant d'un côté les classes 2 et 3, et de l'autre les classes 1 et 4. La sélection des mots par classes, l'analyse des formes qui y sont associées, ainsi que les sélection des u.c.e. les plus représentatives de ces dernières (cf. annexes, p. 710- 729) montrent que :

- **la classe 1** porte essentiellement sur **la perception et la description** (thématiques IV et V de la grille d'entretien, cf. annexes, p. 699-700) **de l'acte** et comprend le vocabulaire³⁸ suivant : coupable+(52), fata+l(38), fou+(89), norma+l(94), sujet+(45), acte+(400), colere+(48), danger+(46), desir+(37), evenement+(80), jug+e(61), permis(40), situation+(80), victime+(68), angoiss+er(74), chang+er(135), commettre.(56), craindre.(36), depass+er(58), estim+er(59), pens+er(233), sentir (258).
- **la classe 2** comprend les énoncés qui décrivent les **relations familiales** (thème VII de la grille de l'entretien, cf. annexes, p. 705-706) : familia+l(39), frere+(143), grands-parents(43), grand-mere+(76), mere+(282), pere+(279), contact+(67), famille+(165), marque+(45), parent+(172), separation+(37), soeur+(150), eleve+(47), mari+23(49), matern+el(30), patern+el(26), demenagement+(21), vecu+(47), deced+er(44), separ+er(30),
- **la classe 3** regroupe les propos sur la **personnalité des sujets** (thème VI de la grille d'entretien, cf. annexes, p. 700-704), les éventuels antécédents psychiatriques, les angoisses, l'enfance, ou plus globalement les défauts d'étayage du sujet : objet+(31),

³⁸ les exemples représentent les formes réduites les plus spécifiques des classes. Le nombre entre parenthèses indique le nombre d'occurrences de la forme dans les u.c.e. de la classe.

solitude+(14), ador+er(19), aim+er(94), deprim+er(25), exerc+er(21), provoqu+er(33), rejet+er(26), act+ion(18), adolesc+ent(72), cru+el(35), enf+ant(121), import+ant(39), professionn+el(36), psycholog+16(39), triste+(35), buissonniere(38), an+(114), amus+er(12), faire.(169), souhait<(21), age+(42),

- la **classe 4** comprend finalement les énoncés qui décrivent le **déroulement et les circonstances de l'acte** (thème III de la grille d'entretien, cf. annexes, p.698) : prendre.(401), rev+e(127), arme+(162), coup+(198), nuit+(119), cauchemar<(84), heure+(118), aller.(550), tir+er(120), voir.(519), matin+(69), mois(146), bruit+(20), café+(20), cartouche+(19), casse+(32) ;

Cette analyse montre que les sujets associent dans l'entretien la perception, au sens d'une réflexion sur l'acte, et la description précise de son déroulement qu'ils distinguent de l'état psychique et de leur vécu d'une manière générale. L'accent porte sur le passage à l'acte qui totalise le plus grand nombre d'u.c.e.

Ces résultats n'apportent pour l'instant pas de précisions qualitatives sur le vécu du sujet, ni n'indiquent une position particulière de leur part.

Nous avons alors procédé à une **analyse comparative des deux groupes** de sujets.

Créant volontairement une différence entre ces groupes qui n'apparaît pas dans l'analyse classique « naïve », nous distinguons d'entrée entre deux classes de sens : celle des détenus (groupe I) et celle des psychotiques (groupe II), (cf. annexes, p. 730-743).

Nous avons été surpris par les résultats qui soulignent alors clairement un aspect que nous avons remarqué, sans vraiment chercher à le comprendre dans un premier temps.

Ainsi, déjà l'analyse des mots par classes que nous avons précédemment effectuée au niveau global, montre que le **vocabulaire des détenus** porte essentiellement sur leur conditions d'incarcération, la description de leur passage à l'acte, mais aussi les relations sociales, par exemple : ami+(195), femme+(278), individu+(36), prison+(240), incarc+er(143), aujourd(41), hui(42), affaire+(69), arme+(160), argent(84), condemn+er(42), retrouv+er(77), cote+(82), deuxieme+(53), assassin<(41), possi+ble(58), toxicoman+(34), capable+(20), premier+(150), simple+(44), socia+l(17), terrible+(21).

En revanche, le **vocabulaire des psychotiques** concerne directement leur état mental, les relations familiales, mais exclut le passage à l'acte (par exemple : malade+(64), beau-pere(39), grand-mere+(86), grand-pere+(49), mere+(276), docteur+(28), hopita+l(116), silence+(50), voix(27), repet+er(97), taire.(145), tortur+er(18), hospitali<(105), incomprehensi<(76), polit+16(27), psychiatr+16(109), mech+ant(27), idee+(45), maladie+(48), decrire.(38), sexu+el(36), bebe+(19)).

Les différences deviennent plus nettes si nous sélectionnons *des clés « contextuelles »* permettant d'ordonner les u.c.e. en fonction de la distribution des occurrences dans ces clés et

d'en extraire les plus représentatives (cf. annexes, p.739-740). Alors que les détenus centrent leur discours sur les aspects contextuels du passage à l'acte, décrivant soit la situation pré-criminelle, soit la situation post-criminelle (par exemple : « 334 17 *ceux ci n'ont pas #exécute son désir. l' #avocat #général avait requis 12 ans pour #assassinat, ils n'ont pas voulu requalifier les faits et les #jures. donc la #société m'a #condamné a 15 ou 20 ans de #prison en sachant que j'étais #diabétique et #condamner un #diabétique c'est l' #envoyer a la mort. // 359 16 et j' ai #garde quand-meme des #amis. j' ai un #ami qui est a M_, une #centrale très #difficile, la plus #difficile de F_, j' ai un autre #ami qui est a L_.* »), les psychotiques se retranchent derrière un discours psychiatrique, qui annule l'acte devant la maladie (par exemple : « 4397 19 *et qu'est-ce que vous en #pensez vous? je suis #irresponsable. pourquoi? Parce que la j' étais #malade, je suis toujours #malade. vous vous #sentez actuellement toujours #malade? pas pareil, mais je suis toujours #malade. les #maladies #mentales, ca se #guérit pas.* »).

Cette analyse nous a montré que :

- a) le sens des questions a été bien perçu et le découpage est cohérent avec celui imposé par la grille de l'entretien ;
- b) les psychotiques parlent de leur passage à l'acte comme d'un symptôme et ont tendance à se déresponsabiliser ; cet aspect mérite d'être approfondi lors de l'analyse clinique des entretiens, car il met en cause les qualités d'élaboration du sujet
- c) le discours des détenus est plus centré sur le passage à l'acte, mais les aspects factuels posent là encore la question des qualités d'élaboration psychique.

VIII.2. Analyse clinique des entretiens structurés

Si ALCESTE nous a permis de dégager une certaine « tonalité » de l'entretien, les résultats restent encore vagues quant au sens véhiculé par ce dernier. Nous ne pouvons alors faire l'impasse sur une analyse clinique des entretiens. Face à l'importance du corpus et la quantité d'informations qu'il contient, il était impératif de développer une stratégie de lecture qui rende compte de la subjectivité et vérité intime des sujets, ainsi que des ressemblances ou différences interindividuelles.

Bien que la grille de questions (cf. annexes, p. 697-709) nous ait permis de recueillir des données à partir d'une même base, nous avons été confronté au problème d'une qualité hétérogène des entretiens, liée aux capacités d'élaboration psychique et d'introspection

variables des sujets. Cela nous a amené à compléter les informations grâce à une lecture ultérieure des dossiers médicaux et judiciaires. Cette dernière était d'autant plus utile qu'elle nous aidait à apprécier l'écart entre les faits et dires du sujet, riche en renseignements sur les mécanismes de défense et le positionnement du sujet face à son acte.

Sur le plan de l'analyse des résultats proprement dite, nous avons procédé, dans un premier temps à une analyse individuelle des entretiens. Afin de pouvoir comparer les sujets au regard d'une même question, nous avons choisi une représentation par tableaux (cf. annexes, p. 744-840). Répondant essentiellement au souci de contenir le discours du sujet afin d'éviter le débordement ou au contraire l'évacuation psychique de l'acte (cf. supra, p. 121), l'ordre des questions posées dans l'entretien ne correspond pas exactement à celui de nos interrogations théoriques guidées par nos hypothèses. Par conséquent, un remaniement et localement une synthèse par catégories sémantiques s'impose.

L'analyse distingue trois temps du passage à l'acte : avant, pendant, après et se divise en sept parties dont six contribuent directement à l'évaluation des différents indicateurs opérationnalisés de la signification du passage à l'acte :

1. La fiche de présentation, mentionnant l'âge du sujet, le type d'acte, le chef d'inculpation, l'année du crime, la durée de la peine infligée au sujet, la précision de l'article du Code pénal au nom duquel le sujet a « bénéficié » d'un non-lieu, les antécédents judiciaires et la profession. Cette fiche de renseignements nous a permis de présenter la population de recherche (cf. supra, p. 102-103) et ne rentre plus en compte pour cette analyse des significations de l'acte.

2. L'investigation générale d'éventuels défauts d'étayage :

a) sur le plan médico-psychiatrique : précise les antécédents psychiatriques, d'éventuelles conduites addictives et tentatives de suicide et les troubles somatiques ou accidents.

b) sur le plan des représentations de soi, des relations familiales et sociales retient les propos portant sur la représentation de soi (déjà discutée par rapport à l'Inventaire du Narcissisme), les problèmes d'enfance / d'adolescence, d'éventuels traumatismes, les représentations des parents, de la fratrie, des personnes qui comptent le plus pour le sujet, la situation civile du sujet (avant l'acte) et le mode relationnel de manière générale.

c) sur le plan de la personnalité regroupe 17 questions plus ou moins fermées sur les craintes d'être jugé, les angoisses, la jalousie, la dépendance, les troubles de

l'humeur, l'attrance par des situations de danger ou de risque, les passions, l'angoisse... Nous avons constaté que ces dernières questions n'apportaient que peu d'informations pour une comparaison des groupes et n'étaient que peu fiables, probablement en raison de leur caractère peu nuancé et un choix trop fermé des réponses. Par conséquent, nous négligeons cette sous-partie de l'analyse et nous basons, pour l'investigation de la personnalité, sur la précédente.

3. Concernant **la situation pré-criminelle**, le sujet fait part de ses réflexions sur l'époque de survenue du passage à l'acte, mentionne l'éventuelle absorption de produits facilitant le passage à l'acte (alcool/drogue) et fait état des faits et de l'émotion précédant l'acte alors plus ou moins imminent. Le sujet relate le processus du passage à l'acte auquel s'ajoutent la représentation de la victime et le motif avoué. Nous nous interrogerons alors sur la qualité de différenciation de la victime et retenons les propos et informations qui permettent d'évaluer le caractère impulsif ou planifié de l'acte.
4. La **description du moment de l'acte** par le sujet porte sur le moment même de l'acte. Nous y avons recueilli tous les propos se rapportant directement au passage à l'acte et les avons accompagnés de nos commentaires et interprétations cliniques. Cette partie associée à la précédente, nous permet de clarifier la motivation et le but de l'acte.
5. La partie sur **l'après-acte** veut savoir si l'acte suscite une satisfaction érotisée et un sentiment de culpabilité. A ce titre nous avons analysé l'émotion et les réactions (fuite / se rendre) consécutives à l'acte. L'analyse du sentiment de culpabilité s'appuie autant sur nos observations cliniques que sur le vécu explicite du sujet.
6. **L'évaluation du sujet et de son acte** veut aller au-delà des indicateurs retenus jusqu'alors et s'interroge notamment sur la reconnaissance de l'acte et le sentiment de responsabilité du sujet. Ces aspects sont révélateurs non seulement des capacités d'introspection, mais déterminent aussi directement les possibilités de prise en charge thérapeutique, ou plus largement formulé, de la réadaptation sociale. Cette dernière question a d'ailleurs été explicitement posée en termes de projets de changements. Au regard du pronostic, l'analyse prête attention à la qualité du contrôle pulsionnel ou encore des stratégies de *coping* se traduisant par l'intermédiaire des questions : *est-ce que quelqu'un ou quelque chose aurait*

pu empêcher que ça arrive ? et auriez-vous voulu changer quelque chose qui aurait permis que l'acte ne se passe pas ? Ces questions rejoignent en même temps celle interrogeant le positionnement du sujet vis-à-vis de son acte : *vous sentez-vous victime des événements ?*.

7. Finalement, dans la partie sur **la dynamique et l'évaluation clinique de l'entrevue** nous analysons les effets de transfert mais aussi nos contre-transferts et contre-attitudes, et synthétisons les points qui nous ont le plus marqués dans l'entrevue en rapport avec l'acte et/ou l'auteur.

Avant de commencer l'analyse proprement dite, nous tenons à préciser que nos interprétations puisent dans l'association entre les verbalisations du sujets (signifiés en annexes en italique), les informations issues des dossiers médico-psychologiques et judiciaires et nos propres observations cliniques.

Pour l'analyse, nous procédons par ordre chronologique du déroulement de l'acte et des parties présentées ci-dessus, sauf pour la dernière que nous anticipons en guise d'introduction.

VIII.2.1. Evaluation clinique de la dynamique générale de l'entretien

Suite aux entretiens, nos éprouvés contre-transférentiels furent divers. Emu, choqué, curieux, étonné, nous avons été ballotté entre la compréhension et l'incompréhension, mais n'avons jamais perdu l'impression de ce quelque chose de l'ordre de la vérité qui nous échappe et qui est demeuré à l'abri du déni. Peut-être est-ce dû à une blessure narcissique du sujet, l'effet d'une pulsion d'auto-destructrice ou encore à une carence de notre part. Au-delà de la diversité des cas, notre analyse cherche à retrouver ce qui fait l'unité à travers l'agir destructeur, ce faisant nous abandonnons la démarche psychiatrique consistant à repérer des signes afin d'identifier des variété cliniques, pour nous attacher ici au sens de l'acte, destiné à mieux comprendre le fonctionnement mental des sujets, et à travers lui, discerner ce qui les rapproche.

Contrairement à notre rencontre avec les psychotiques, à la fois peu curieux et critiques, notre premier contact avec les détenus était empreint de méfiance quant à la confidentialité et l'intérêt même de notre démarche. Les effets transférentiels étaient divers et

pouvaient changer au cours de l'entretien chez les détenus, mais restaient relativement stables chez les psychotiques. Bien que les experts cherchent souvent chez eux les traits psychopathiques de l'intolérance à la frustration, l'impulsivité, la psychorigidité et la pauvreté de la mentalisation, nous avons vu qu'au-delà de cette armature caractérielle, des symptômes lourds de signification permettaient de voir des perspectives thérapeutiques, et nous rejoignons à ce point les convictions de C. Balier (1988).

Néanmoins, au moment de notre entrevue, peu de détenus seulement semblaient être prêts à s'engager dans un travail thérapeutique. La plupart des sujets fonctionnaient par une mise à distance de l'acte, fuyant le problème, voire ne l'abordaient que superficiellement en le dénouant d'affects. Cette attitude explique peut-être aussi le nombre de refus auxquels nous nous sommes heurté. L'obstacle principal au travail d'introspection était certainement le mélange entre le souci de ne pas trop en dire qui allait souvent de pair avec celui de ne pas s'avouer ses propres faiblesses. Engagés dans un discours idéalisé sous-tendu par le besoin de justifier l'acte, les sujets n'inspiraient pas toujours confiance quant à la réalisation de leurs projets souvent irréalistes. Insistons finalement sur le fait que malgré quelques ressemblances entre les sujets, nos impressions divergent en fonction du type d'acte. Plus précisément, il nous semble pouvoir distinguer des dynamiques psychiques différentes chez les récidivistes et les sujets ayant commis un crime unique et, aspect généralement rattaché au premier, sous-tendant d'un côté, les crimes utilitaristes³⁹ dans le contexte du vol ou du banditisme et de l'autre, les crimes passionnels. En effet, il semblerait que malgré une même lutte de sauvetage du Moi, les positions et motivations narcissiques dans ces deux groupes de crime ne sont pas les mêmes. Poursuivre cette voie aurait néanmoins impliqué de procéder à une analyse de cas, ce qui dépasse encore une fois les possibilités de cette recherche. C'est pourquoi, nous ne relevons que les grandes lignes.

Chez les psychotiques, nous avons l'impression inverse que, si les modes d'expression de l'acte diffèrent, la problématique sous-jacente reste la même. Ceci peut être dû au choix d'une population plus homogène que les détenus. Néanmoins, nous relevons ici encore des qualités d'élaboration différentes. Alors que certains sujets (patient 10, 12) évoquent de façon confuse leur passage à l'acte, d'autres (par exemple les patients 16, 17...) font preuve d'une analyse approfondie, mais souvent fortement rationalisée. Ecartant alors toute implication affective, le sujet adopte vis-à-vis de son acte, tout comme d'ailleurs vis-à-vis de son

³⁹ Le terme « utilitariste » ne renvoie pas ici à au crime utilitaire décrit par J. Pinatel (1975) mais est utilisé en référence au but utilitaire d'un gain matériel ou personnel

hospitalisation, une position fataliste. Il s'adapte passivement à sa condition sans élaboration de projets.

Si l'état psychique des psychotiques a pu se stabiliser depuis le passage à l'acte, dans l'ensemble, et pour les deux groupes confondus, nous avons l'impression que les sujets, à quelques exceptions près, ne montrent aucune maturation ou élaboration psychique de leur agir qui remonte pourtant en moyenne à huit ans en arrière.

A présent, approfondissons nos observations encore générales, par l'analyse chronologique des différentes étapes du passage à l'acte.

VIII.2.2. Analyse de la situation précriminelle

Si nous reprenons ici la définition de R. Gassin (1998) que la situation pré-criminelle offre un aperçu « *des circonstances extérieures à la personnalité du sujet, précédant l'acte puis entourant sa perpétration* » nous nous heurtons au problème d'une distinction nette entre la situation pré-criminelle en tant que processus du passage à l'acte et l'acte lui-même. De même, il nous paraît difficile de séparer le contexte externe de la situation du contexte interne de la personnalité du sujet. C'est pourquoi, nous associons les parties portant sur les défauts d'étayage et celle discutant les facteurs qui ont contribué à la facilitation de l'acte.

VIII.2.2.1. Analyse des défauts d'étayage intervenant dans la situation pré-criminelle

Sur le plan médico-psychiatrique nous constatons que si les détenus ne sont pas définis en réalité par des critères psychiatriques, une série d'événements permet de relever des traits à situer dans le cadres psychopathologique. La plupart des sujets rencontrés dans le cadre de cette recherche ont connu des hospitalisations en milieu psychiatrique pour dépression ou des cures de sevrage. En effet, plusieurs sujets sont (des anciens) toxicomanes ou font preuve de conduites éthyliques répétées venant combler la plupart du temps un vide existentiel. Ces troubles peuvent être concomitants aux épisodes dépressifs (relevés chez les sujets 1, 2, 3, 7, 8, 12...) qui sont essentiellement suscités par des ruptures sentimentales ou liés aux conditions

d'incarcération. L'association de la dépression et de tentatives de suicide traduit une qualité particulière de l'angoisse et se rencontre dans des situations de vide ou d'abandon.

Les troubles somatiques ou accidents sont relativement rares et semblent avoir peu d'incidence sur la situation pré-criminelle. La situation professionnelle précaire, généralement relevée chez les détenus (cf. p. 102-103) rajoute à une instabilité psychique générale.

Chez les sujets psychotiques, nous constatons que les états de décompensation, soit précèdent le passage à l'acte, soit émergent pour la première fois à ce moment-là. Ce résultat trouve confirmation auprès la plupart des travaux (cf. Bornstein, 1996 ; Senninger, 1986). Nous constatons que les conduites addictives sont plus rares, mais les passages à l'acte auto-agressifs relativement fréquents. Ces derniers sont, chez les sujets rencontrés, liés aux conditions d'hospitalisation et ne connaissent pas d'antécédents à l'irruption de la maladie. Les troubles somatiques traduisent des préoccupations dysmorphophobiques (sujets 15, 17) ou alimentent directement le délire. Nous avons été frappé de constater que ces derniers pouvaient constituer le scénario même de l'acte. En effet, le passage à l'acte peut constituer une sorte de répétition de l'accident ou d'une situation traumatisante ancienne, où cette fois-ci le sujet retourne la situation en s'identifiant à l'agresseur. Ce mécanisme identificatoire témoigne d'un processus de formation du Moi déjà dangereusement menacé (cf. Balier, 1988). Nous pouvons citer en guise d'exemple le sujet 4 qui, dix ans avant le crime (il a tué son grand-père lors d'une sortie de chasse à coups de fusil) a été lui-même victime d'un accident de chasse. Quelqu'un lui a tiré dessus, suite à quoi il a perdu un œil et presque la totalité de son acuité visuelle.

En conclusion, ces observations médico-psychiatriques confirment le diagnostic des sujets psychotiques et la prédominance de troubles directement liés à leur organisation psychotique. En revanche, chez les détenus les traits pathologiques se rapportent à un mode d'existence, une façon d'être au monde qui connote et confirme l'instabilité psychique relevée avec nos outils méthodologiques (cf. chapitre VIII). Ces observations doivent nous sensibiliser aux failles identificatoires et au mode relationnel déterminant de la formation de la personnalité du sujet.

En ce qui concerne les représentations de soi, des relations familiales et sociales, lors de l'analyse des protocoles de l'Inventaire du Narcissisme, nous avons déjà attiré l'attention sur la représentation de soi très idéalisée des **détenus**, faussant le rapport à autrui et se révélant ici être en contradiction avec celle du moment de l'acte, où le sujets font souvent part d'un sentiment de diminution ou de manque de contrôle vis-à-vis de la victime. En outre,

certaines sujets se reconnaissent un caractère instable, immature, mais l'attribuent généralement à un ancien sentiment d'insécurité ou à des causes externes, indépendantes d'eux. Ce manque d'introspection se traduit aussi au niveau de l'analyse de la dynamique familiale et relationnelle. Dans le recours à l'identification projective, le père est souvent positivement ou négativement idéalisé, perçu à la fois comme le *pilier de la famille* (cf. sujet 13), comme *violent* (sujet 6, 14) ou *autoritaire* (5, 9). La mère oscille entre dispositions protectrices ou rejetantes. Or, les imago parentales sont peu structurantes du fait d'un noyau familial éclaté ou de l'alcoolisme d'au moins un des deux parents. Souvent les sujets font d'ailleurs part de fugues ou de conflits avec eux pendant l'adolescence. Il est alors difficile de dépasser la contradiction entre, d'un côté la menace de perte des objets remettant en cause l'identité, et de l'autre les recours aux imago archaïques afin de se protéger de la menace de perte, mais qui du coup font naître le danger d'intrusion. Ce mode relationnel s'observe notamment par rapport au partenaire qui, en cas de séparation, est déprécié.

A travers ce mécanisme de triomphe sur l'objet, les sujets essaient de contrecarrer la dépendance destructrice de l'objet. Cette absence de distance objectale prend tout son sens dans le cas des crimes passionnels. En même temps, et conformément aux résultats du Repertory-Grid Test, les détenus ne nouent par ailleurs que des liens superficiels ou conflictuels. Dénotant un appauvrissement des points de contact, les sujets sont finalement réduits à une solitude intersubjective ou à ce que M. Fréchette (1970) appelle le sentiment d'éloignement interpersonnel se manifestant déjà à l'adolescence à travers les problèmes scolaires et les conflits avec les pairs. Nos rejoignons ici nos observations précédentes (cf. chapitre VIII.2.) de leur système relationnel à la fois rigide et instable n'offrant que peu de possibilités compensatoires au sujet en cas de déception narcissique.

En ce qui concerne les **psychotiques**, nous n'avons trouvé que peu de passages nous permettant d'analyser la représentation de soi. Si certains patients insistent sur leur isolement et repli sur eux-mêmes : « *je reste dans mon coin, je suis réservé, timide, calme...* », d'autres se perçoivent de manière indifférenciée et idéalisée comme : « *habité du bien, très gentil...* ». Ces deux aspects reflètent leur mode relationnel de manière générale. Les troubles que nous pouvons relever à ce niveau, ont une origine précoce dans les relations familiales à la fois fusionnelles et abandonniques, où le père fait défaut. En effet, tout-puissant et de ce fait inégalable « *il jouait au dur, au gangster* (sujet 16), effacé : « *il ne savait pas serrer la vis, il n'était pas assez père, il était effacé* » (sujet 2) ou réellement absent, ce dernier ne remplit pas de fonction structurante. Il en résulte l'impasse symbolique, la confusion des limites internes et

externes, ce que le sujet 9 exprime en ces termes : « *j'ai des difficultés d'entretenir un rapport clair avec moi-même, donc avec les autres, et de savoir gérer ma personnalité éparpillée* ».

En conclusion, nous pouvons dire que ces deux groupes de population font preuve de défauts d'étayage importants, résultant essentiellement d'assises identificatoires défailtantes. Nous confirmons nos résultats précédents que les psychotiques se caractérisent par un mode relationnel archaïque, où l'absence de limites externes et internes opérantes mènent à un système pare-excitation peu opérant. Les détenus, à l'inverse, perçoivent les limites de la relation d'objet, ainsi déjà plus élaborée, mais ce sont justement celles-là qui leur posent problème. Nous sommes tenté de dire que ces sujets ne vivent pas pour, ni avec, mais contre l'objet et trouvent dans cette opposition leur identité. Intéressons nous maintenant de plus près au passage à l'acte.

VIII.2.2.2. *Analyse de la dynamique situationnelle précédant l'acte*

Nous essayons à présent d'analyser le contexte situationnel et émotionnel dans lequel se trouvait le sujet juste avant l'acte.

Il ne fait aucun doute que **les détenus** font état d'un mal de vivre général, marqué par l'instabilité socio-professionnelle, le chômage ou la rupture sentimentale. Précédent l'acte depuis plus ou moins longtemps, il se dégage chez ces sujets nettement l'idée d'une continuité du processus criminogène qui évolue, soit avec l'altération du lien ou un désengagement (De Greeff, 1950) vis-à-vis de la victime ou de lui-même, comme nous l'observons dans les crimes dirigés contre un proche (sujets 1, 3, 4, 5, 9, 10, 13, 18, 21), soit avec le mode de vie du sujet. Ce dernier cas se réfère aux crimes à connotation utilitariste dans le sens d'une recherche de profit personnel, où le sujet fait preuve d'une instabilité, voire inadaptation sociale caractéristique de son fonctionnement psychique (sujets 2, 7, 8, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20). Ces sujets sont plus enclins à adopter une attitude criminogène, souvent favorisée par l'absorption d'alcool ou de drogue avant le passage à l'acte (cf. même sujets) ou la présence de complices. En tout état de cause, il s'agit d'une prédisposition particulière qui prépare le passage à l'acte.

Selon le type de ce processus, l'état émotionnel du sujet varie. Dans le cas de l'altération du lien, le sujet vit une escalade émotionnelle marquée d'un sentiment d'anéantissement par la victime qui s'intensifie au fur et à mesure, ce qui entraîne une

régression telle que le sujet se sent « *au fond d'un gouffre* » (sujet 1) ou ressent une « *grande fatigue* » (sujet 3). Ce processus de déliaison pulsionnelle rendant *l'agressivité libre* (Balier, 1988) est souvent décrit comme un *syndrome de perte de contrôle* (Raymond, 1989, Raymondis, 1980) que le sujet exprime d'ailleurs clairement : « *j'étais pas moi-même, c'est la démence, je réalisais plus ce que je faisais où j'étais* » (sujet 18). L'*état de crise* (Abdel-Fattah, Szabo, 1971) qui précède ces crimes caractérise le crime passionnel, tel qu'il est décrit par H. Amoroso (1995) et D. Kambouchener (1995). Si nous pouvons observer chez ces sujets les trois phases décrites par E. De Greeff (1950) : *aquiescement mitigé, assentiment formulé et crise qui précèdent le désengagement* (cf. p. 50), il est néanmoins difficile de distinguer entre le passage à l'acte planifié et impulsif. Cette difficulté réside dans les représentations ambivalentes de la victime : « *elle m'a rabaisé, elle avait des sentiments sadiques avec moi* » (sujet 3) et « *c'était un bijou* » (sujet 4), « *la mère de mes futures enfants* » (sujet 18). Nous constatons alors chez certains sujets (par exemple chez le sujet 3), qu'il existe cette volonté de faire du mal à autrui, « *plus que j'ai eu mal* », ce qui exprime clairement l'idée d'une vengeance, voire de la haine. En revanche, nous n'avons pas pu relever de véritable intention de supprimer l'autre, ce qui nous amène à penser que l'acte reste impulsif ou garde au moins un caractère incontrôlé (cf. notamment sujet 4).

Le même problème se pose pour les crimes à caractère utilitariste, dans le cadre du vol ou d'un meurtre commandité. Comme le terme l'indique, l'intention meurtrière et la planification de l'acte ne font pas de doute dans ce dernier cas de figure. En revanche, la situation est plus difficile dans le cas de vols qui dégénèrent. Si la situation est recherchée et les précautions prises (cf. sujet 11, qui, pour voler une voiture, s'est armé d'un fusil), l'intention meurtrière n'existe pas, ce dont témoignent les représentations neutres, voire parfois indifférenciées de la victime : « *je ne le connaissais pas, il représentait l'argent, c'est tout* » (sujet 19) ou « *je l'aimais comme un neveu* » (sujet 6), « *des étrangers, je me demandais qui c'était ces gens (...) ils m'ont rien fait* » (sujet 8). Alors que les criminels passionnels font clairement part d'une exagération du « *tempérament d'habitude* », les seconds sujets se décrivent avant l'acte comme « *normal, comme d'habitude* ». Nous pouvons ici constater ce que Cleckley (1976) décrit comme une dissociation entre la pensée et l'acte en raison de carences affectives.

Chez **les psychotiques**, la situation pré-criminelle se présente encore différemment. L'acte intervient dans la plupart des cas observés au cours de cette recherche, lors d'un épisode fécond de la psychose. S'organisant en toile de fond (Senninger, Bénézech, 1982), il

est alors difficile de se prononcer en termes d'impulsivité ou de planification du passage à l'acte. En effet, les avis des sujets sont partagés. Certains disent avoir pensé à l'acte, parfois longtemps d'avance et achètent dans ce but une arme, alors que d'autres ont du mal à évoquer le temps qui précède l'acte, comme s'il n'existait pas et décrivent ainsi l'acte dans toute son impulsivité. Si nous cherchons de l'aide dans la littérature, nous voyons que d'autres auteurs se heurtent à la même difficulté. Ainsi, G. Asselin (1902) considère que le sujet ne « *cesse pas d'être sous le coup de la colère ou du délire. Il n'y a donc pas de préméditation véritable...* ». Or, l'état de colère ne se confirme pas toujours (cf. sujet 7, 8, 16). D. Zagury (1992) relève également ce paradoxe et n'exclut pas l'idée d'une planification. Nous voyons néanmoins que même si les psychotiques planifiant l'acte semblent calmes, le surgissement de l'acte se fait de manière brusque, brutal et dans un contexte paroxystique qui les dépasse : « *au début j'étais calme, puis j'étais de plus en plus énervé, je ne pouvais plus m'arrêter* » (sujet 2). Cette observation rejoint celle de A. Ochinsky (1963) et P. Legendre (1989) du parricide et qui décrivent la brusquerie et l'abandon frénétique à l'horreur du massacre. Nous devons alors nous méfier de la rationalisation secondaire de ces patients qui tient souvent lieu d'une maîtrise dans l'après-coup de leurs pulsions destructrices. C'est cette bascule du « tout à coup » qui nous amène à dire que, comparés aux détenus, le passage à l'acte des psychotiques est écourté dans son processus et ne monte pas en continu, mais en pallier (discontinuité du processus criminogène).

Cette impression est confirmée par le fait que l'acte n'a pas, ou seulement rarement, été facilité par l'absorption de drogue ou d'alcool, voire la présence de complices.

L'analyse de la situation pré-criminelle nous amène à introduire une distinction entre les deux populations de recherche. Malgré les différences individuelles que nous avons relevées chez les **détenus**, nous avons l'impression qu'il existe un point commun en ce que ces sujets sont **possédés-poussés dans la situation**, alors que les **psychotiques sont possédés par la situation**, la rationalisation secondaire en est la preuve. Nous essayons d'approfondir cette piste à travers l'analyse de l'acte même en établissant le lien avec la représentation de la victime.

VIII.2.3. Analyse des motivations et du but de l'acte

Nous constatons que le facteur précipitant pré-critique en tant qu'indice du passage à l'acte imminent est difficile à isoler comme tel. Si nous reprenons notre observation précédente que le passage à l'acte chez le **détenu** consiste en un processus insidieux de l'altération du lien avec la victime, et nous rappelons à ce titre la représentation ambivalente de la victime, nous devons attirer l'attention sur l'ambiance et le but égocentriques de ces crimes. Ces motifs sont communs aux crimes passionnels comme aux crimes utilitaristes. Cherchant le bénéfice propre, au sens d'un confort matériel ou affectif, le sujet ne se trouve pas confronté à une situation de danger vital, mais davantage dans une situation de frustration et d'envie, pour les crimes utilitaristes, et d'amour bafoué, pour les crimes passionnels. Si l'intention n'est pas obligatoirement meurtrière, les idées de vengeance et d'offense se dégagent clairement. Mettant en évidence des sentiments haineux ou sadiques, l'acte se dirige contre une personne ou une situation concrète et différenciée, que ce soit contre une personne initialement aimée ou détestée, ou la mise en échec d'un vol par un imprévu, en l'occurrence la victime. La motivation agressive, au sens de J. Bergeret (1984) paraît alors évidente. En revanche, même si nous distinguons au sens de cette tendance agressive clairement deux types de motivation : passionnel et utilitariste, nous confondons au niveau de la typologie de J. Pinatel (1975) et dans une même dynamique, le meurtre au cours d'un vol ou d'une rixe, *c'est-à-dire libérateur ou d'aventure*⁴⁰ (sujets 2, 7, 11, 14, 16, 19, 20), le *délit revendicatif* (sujets 2 et 17), le *délit libérateur* (sujets 7 et 8) et le *crime commandité* (12, 15). En effet, si nous pouvons différencier le crime passionnel, en ce qu'il est motivé par une passion (qui s'est engagée dans processus de destruction) et résulte d'un conflit directement sexuel ou en rapport avec l'amour sexuel, il nous paraît plus difficile de distinguer fondamentalement les derniers types de crimes. Sans pouvoir entrer dans les détails ou la validation d'une telle idée, mais en la posant comme une question qui mériterait d'être approfondie par la suite, nous pressentons une différence au sein des crimes organisés. En effet, si nous confondons les deux sujets rencontrés dans cette étude (12 et 15) parmi les crimes utilitaristes, c'est parce qu'ils répondent à la recherche d'un plaisir ou bénéfice immédiat et égocentrique. Nous supposons que le terrorisme ou toute autre forme de crime répondant à l'idéologie d'un groupe hautement organisé et visant des changements et conséquences à long terme, présentent une autre dynamique. La différence

⁴⁰ pour la définition des ces types de motivation, le lecteur pourra se référer à la p. 54 -55.

semble notamment résider dans la prise en compte des conséquences immédiates ou à long terme (cf. M. Cusson, 1998), question sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

Ajoutons également que nous n'avons pas observé de crime utilitaire (tel que défini par J. Pinatel, 1975) chez les détenus, dans la mesure où, à part dans les crimes passionnels, nous n'avons pas pu relever le processus séquentiel décrit par E. De Greeff (cf. supra) pourtant caractéristique de ce type de crime.

Chez le **psychotique**, la situation se présente autrement. Si nous avons précédemment relevé parmi cette population de recherche la présence de crimes impulsifs et apparemment planifiés, nous verrons que leurs motivations sous-jacentes semblent être sensiblement identiques et cherchent à éviter une menace moins réelle qu'imaginaire. En nous référant de nouveau à la typologie de J. Pinatel (1975), ce vécu de menace caractérise les crimes primitifs et utilitaires.

Nous avons alors été surpris par la similitude de la qualité du lien objectal, affectif, fusionnel et exclusif qui sous-tend autant les crimes passionnels que les crimes utilitaires, parmi lesquels on pourrait certainement classer les parricides. Conformément à la définition de J. Pinatel (1975), nous observons que la différence réside surtout dans le fait qu'il n'y a pas de processus de désengagement dans les crimes utilitaires alors qu'on le relève dans les crimes passionnels, (cf. supra).

Si le vécu d'engloutissement primaire par l'objet (Zagury, 1992) paraît plausible pour le parricide, les crimes dirigés contre d'autres personnes, parfois inconnues font penser *a priori* au caractère primitif et immotivé de l'acte (Guiraud, 1931 ; Maleval, 1986). Ce dernier s'explique moins par l'absence d'une raison que par l'absence d'un but. Faisant surtout preuve d'un envahissement pulsionnel massif, le parricide semble encore suivre les séquences définies par E. De Greeff (cf. supra). C'est peut-être pour cette raison que nous croyons relever une planification de l'acte. En revanche, le crime contre une personne avec laquelle le sujet n'entretenait aucun lien privilégié, semble renvoyer à cette réalité inextricablement confondue avec une imago terrifiante qui envahit le sujet dans un retournement criminel primitif : « ... *au moment où j'étais dans cet état, j'étais plus moi-même, j'étais complètement dans mon délire et je ne voyais plus rien (...), donc je pouvais me défendre d'eux parce que je me croyais attaqué. Je me suis senti attaqué quand ils ont défoncé la porte pour rentrer* » (sujet 16). Cette situation réelle de la porte enfoncée est également rapportée par le sujet 17 qui l'associe au vécu d'intrusion dans son monde (interne).

L'idée de P. Guiraud (1931) que les crimes immotivés ne sont pas sans cause, s'exprime par le vécu de menace et la représentation terrifiante de la victime au moment de l'acte : « *mes parents me voulaient du mal (sujet 1), je pensais que ma mère était une sorcière et qu'elle combattait avec le diable (sujet 5)* » ; d'autres sujets expriment clairement le vécu de menace tel qu'il se présente dans la violence fondamentale (J. Bergeret, 1984) : « *c'était lui ou moi* » (sujet 12). Cependant, ce vécu n'est pas toujours clairement formulé et nous relevons dans la plupart des cas, le caractère indifférencié de la victime. Ainsi, le sujet 13 nous dit de la victime : « *je me rappelle pas* » et le patient 13 en fait une description factuelle, non investie sur le plan affectif : « *un alcoolique, un clochard, j'aime pas les alcooliques* ». Le sujet 17 encore parle de ses parents en terme de « *ces gens-là* ». Cette indifférenciation et, par conséquent, ce manque d'orientation de l'acte nous amènent à dire qu'il y a bien une motivation (se défendre contre un vécu de menace), mais pas de but, puisque l'acte est vidé de son sens. Même si le sujet dans l'ambiance mégalomaniacale de son acte est amené à formuler des projets « *révolutionnaires* » (sujet 3, 9), ils ne sont que le reflet de l'accès de toute-puissance narcissique qui cherche à instaurer la maîtrise de l'objet menaçant « *je crois qu'elle est morte heureuse* » (sujet 17).

D. Zagury (1992) attire en outre l'attention sur le fait que les motivations ou explications délirantes du sujet ne doivent pas être prises à la lettre, car elles ne sont souvent rien d'autre qu'un placage sur fond indicible, d'un non représentable : « *...et il a lâché le seau d'eau et il m'a donné un coup de poing sur le nez... et j'ai saigné... et puis, je sais pas ce qui s'est passé, je l'ai tapé, tapé, tapé...* » (cf. sujet 10). Ce caractère immotivé, ou nous dirions sans but concret, s'exprime à travers cet impératif auquel répondent les sujets psychotiques sans pouvoir s'en défaire : « *j'ai tiré parce que j'ai entendu des voix qui me disaient : « tue-le ! Il faut le tuer car il est du milieu de la mafia... »* » (cf. sujet 4).

En conclusion, nous pouvons dire que la différence entre les détenus et les psychotiques se traduit au niveau de la motivation de l'acte et les conséquences envisagées. Concrètement, les détenus se caractérisent par le caractère égocentrique de leur acte qui cherche la satisfaction de bénéfices personnels, concrets et immédiats. Si le sujet est conscient du danger des représailles, celles-ci ne sont pas pris en compte. Le psychotique n'évalue pas davantage les conséquences de son acte, même pas immédiates, car ce dernier ne comporte aucune recherche de satisfaction et ne poursuit de ce fait pas de but précis, si ce n'est l'évitement d'une situation de danger diffuse et imaginaire. Celle-ci n'étant ni représentable, ni identifiable

par le réel, nous ne pouvons pas proprement parler de but. Par conséquent, qu'en est-il du vécu après l'acte ?

VIII.2.4. Analyse de l'après-acte

Afin d'éviter des longueurs inutiles, nous synthétisons encore les deux parties portant sur l'après-acte d'un côté, et l'évaluation du sujet et de son acte de l'autre (cf. annexes, p. 811-830), d'autant que les indicateurs sont clairement repérables. En premier lieu, nous nous intéressons au vécu de son acte par le sujet, immédiatement après et encore aujourd'hui.

Alors que nous avons constaté des différences entre les significations du passage à l'acte des détenus et celui des psychotiques, nous constatons un vécu sensiblement identique de l'acte de ces deux populations. En revanche, au sein d'un même groupe, les sujets se différencient. N'ayant matériellement pas la possibilité d'approfondir ces différences individuelles, nous les mentionnons seulement en termes de tendance et de façon hypothétique, mais pensons néanmoins utile de les exposer pour des recherches futures.

Concernant l'état émotionnel après l'acte, la plupart des sujets, autant les détenus que les psychotiques, rapportent un vécu de tristesse, d'abattement, un état second ou encore une angoisse. Plus rarement, les sujets se sentent bien (sauf, de manière unanime, dans le cas des crimes commandités), sont soulagés ou s'endorment (nous avons observé ce comportement régressif nous faisant penser à la pulsion de mort, chez les psychotiques, et plus précisément, dans le cadre des parricides).

Curieusement, les réactions comportementales consécutives à l'acte sont différentes et les avis se partagent encore quant à l'appréhension des représailles. Si nous constatons que les sujets qui se rendent à la police sont soulagés d'être arrêtés alors que ceux qui prennent la fuite ne le sont pas, ce qui paraît logique, nous n'observons pas le même comportement pour un même type d'acte. D'une manière générale, nous pouvons exclure la présence de satisfaction érotisée après l'acte. Même les sujets (12 et 15) qui ont commis un meurtre commandité, disent n'avoir éprouvé que de l'indifférence. Par conséquent, nous pouvons dire que l'indicateur de la satisfaction, dégagé à partir du modèle théorique de J. Bergeret (1984) n'est pas un indicateur valable, ou bien nous devons conclure que les passages à l'acte étudiés dans le cadre de cette recherche ne relèvent pas du registre de l'agressivité, malgré le but offensif de

l'acte. En revanche, nous observons chez certains crimes passionnels la recherche masochiste d'une (auto-)sanction, à travers la tentative de suicide (sujets 1, 5) et le besoin de se repentir (sujets 1, 3, 5, 21).

Cette attitude nous amène à nous interroger sur le sentiment de culpabilité. Nous entendons par là le besoin de se repentir ou les remords, que nous croyons caractéristiques des détenus, un mélange entre la plainte et la honte, sans élaboration particulière et notamment, ce qui est peut-être encore plus important, sans une pensée pour la victime. Lorsque nous analysons les propos des sujets, la plupart des détenus nous affirme éprouver *de la honte*. Comme ils ont des difficultés à faire la différence entre la culpabilité et la honte, nous sommes allé chercher une définition dans la littérature et sommes tombé sur la formule de Sartre : « *J'ai honte de moi devant autrui* ». La honte suppose alors un moi-objet et un écart entre le Moi par le Je du Soi réfléchissant (Kilborne, 1996). Ce pour-soi et pour-autrui s'opposent selon J. Naudin et coll. (1997) au « on », à la partageabilité et à la référence à la norme commune.

Cette définition introduit ainsi clairement l'idée d'une différence qualitative entre la honte encore archaïque et égocentrique et la culpabilité plus élaborée au sens d'une intégration du surmoi collectif. Comme ce dernier se mesure aux normes sociales, nous voyons ici le lien avec la conception de L. Kohlberg (1987) selon laquelle le jugement moral ou la conscience morale arrive à maturité, si le sujet est capable de tenir compte de la société et d'agir dans son intérêt, et ceci de façon autonome. Rappelons que de manière générale ni les psychotiques, ni les détenus n'ont atteint ce niveau (cf. chapitre VII.3). Rappelons aussi que certains psychotiques se caractérisent par un niveau relativement élevé du jugement moral que nous avons attribué à un apprentissage, mais non intégré. En ce sens, il ne nous étonne pas d'entendre le sujet psychotique dire qu'il se sent coupable « *par rapport à la société ; d'avoir été mauvais* » (sujet 1). En revanche, parmi les psychotiques et les détenus, certains sujets disent n'éprouver aucun sentiment de culpabilité.

Ce résultat doit nous rendre attentif au positionnement du sujet face à son acte (cf. annexes, p. 831-840). Nous sommes alors surpris de constater qu'aucun des sujets ne reconnaît totalement son acte, reconnaissance que C. Balier et coll. (1997) définissent comme totale *si l'acte est la résultante de facteurs internes et externes* par opposition de la reconnaissance partielle qui, elle, correspond *uniquement* à la prise en considération des *facteurs externes*. Plus précisément, nous observons que malgré un certain sentiment de responsabilité, qui demeure non revendiqué, la plupart des détenus, avoue se sentir victime : de la justice, de la victime par laquelle ils ont été poussés à bout ou par leur propre manque de

contrôle. Dans cette même lignée de pensée et au regard des stratégies de coping, le lieu de contrôle est externe, c'est-à-dire que le sujet attribue l'acte aux circonstances externes et plus rarement comme émanant de lui. Ajoutons que la plupart des détenus disent ne rien vouloir changer en eux pour éviter le passage à l'acte et se rendent par là même tributaires de leurs pulsions. Devant cette position fataliste, déjà soulevée par S. Yochelson et S.E. Samenov (1976), les détenus se remettent généralement peu en question, soulignent des conséquences négatives pour eux-mêmes de leur acte, notamment à cause d'une douleur psychique ou plus simplement à cause de leur situation carcérale, mais tiennent rarement compte de la famille ou de la victime. En revanche, ils ont des projets idéalisés d'un changement radical de leur vie : « *vivre heureux, travailler, oublier, mieux écouter les gens, ne plus être violent* ». Même si certains détenus (par exemple le sujet 13) affirment : « *je ne suis plus l'être que j'étais, j'ai pris conscience de certaines valeurs* », d'autres avancent qu'ils n'ont rien fait effectivement pour changer. Ainsi, le détenu 12 dit de manière plus lucide qu'il veut juste « *changer mon mode de vie, parce que ma mentalité, je l'ai toujours, je suis toujours le même, je réagis pareil aujourd'hui* ».

A ce sujet, les détenus ne se différencient pas des psychotiques qui, eux aussi, s'ils reconnaissent majoritairement leur acte, à deux exceptions près (sujet 7 et 18), aucun des sujets ne le reconnaît totalement. Comme nous l'avons constaté à travers l'analyse par ALCESTE, le sujet se déresponsabilise vis-à-vis de son acte, notamment par l'intermédiaire de sa maladie. Comme pour les détenus, le lieu de contrôle est externe au sujet et dépend de la prise des médicaments, de l'hospitalisation ou encore de la maladie qui est perçue comme ne leur appartenant pas. De ce fait, certains sujets se sentent, eux aussi, victimes de leur propre *délire*, des *parents*, des *angoisses* ou de la *justice*. Les répercussions de l'acte sont généralement mesurées en termes d'*enfermement*, et de *traitement* et seulement deux patients (15 et 16) pensent à la famille de la victime et soulignent la gravité de leurs faits. Les projets d'avenir sont aussi idéalistes que pour les détenus : « *finir ma vie en beauté ; changer en bien ; me soigner ; faire ma vie ; étudier ; ne plus être comme j'ai été* » et traduisent l'espoir d'un changement magique, porte qui ouvre sur un monde meilleur, mais dont ils n'ont pas encore trouvé la clé.

Avant de passer à leur discussion, nous présentons les résultats de l'analyse des entretiens sous forme de schéma de synthèse :

INDICATEURS	DETENUS	PSYCHOTIQUES
défauts d'étayage	+ - dépressivité - addiction -relations : superficielles, conflictuelles, relations affectives exclusives - milieu familial perturbé, violent	+ - angoisses psychotiques du morcellement - mode relationnel : isolement, repli sur soi - milieu familial perturbé : absence de fonction paternelle
époque de l'acte	mal de vivre général, situation de vie précaire : chômage, rupture sentimentale	épisode fécond de psychose
impulsivité / planification de l'acte	impulsif ou planifié mais ne considérant que les conséquences immédiates	impulsif ou planifié : impératif, sans but apparent
processus criminogène	continu	discontinu
état émotionnel	colère, perte de contrôle, dépassement par les événements, ou au contraire froideur affective	abaissement des affects ou au contraire débordement par l'angoisse
motif	réponse à une humiliation, blessure narcissique ou règlement de compte, types de crime : utilitariste, passionnel, pseudo-justicier	représentation erronée de la réalité sentiment de menace type de crime : primitif, utilitaire
victime	relativement différenciée	indifférenciée, sentiment de menace diffus
vécu après l'acte	vide, tristesse, état second, peur des représailles ⇒ généralement absence de satisfaction	fatigue (pulsion de mort), angoisse, éventuellement soulagement ⇒ absence de satisfaction
réaction après l'acte	fuite / rendu à la police	parcours errant / rendu à la police
sentiment de culpabilité	honte	absence de sentiment de culpabilité ou sentiment de culpabilité rationalisé (sans vibrato émotif)
positionnement vis-à-vis de l'acte	<ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance partielle • lieu de contrôle externe se sent victime des événements (faute de la victime, des circonstances ⇒ sentiment d'injustice subie) • absence ou début d'une élaboration psychique 	<ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance partielle • lieu de contrôle externe (faute de la victime, maladie...) • absence ou début d'une élaboration psychique

Tableau 18 : Tableau récapitulatif des indicateurs et résultats de l'entretien structuré

IX. Discussion

L'objet de cette étude visait à rechercher une explication des diverses significations du passage à l'acte meurtrier à travers la dialectique de la régression et maturation psychiques. A ce titre nous rappelons l'hypothèse que nous avons formulée, à savoir que *chez les sujets psychotiques et les détenus non-psychotiques, la signification du passage à l'acte criminel meurtrier varie en fonction de sa causalité interne (plus précisément, du niveau développemental et de l'articulation des trois vecteurs psychiques : intrapsychique, intersubjectif et moral).*

Cette relation est sous-tendue par un même continuum qui nous permet d'effectuer à la fois une lecture verticale et chrono-linéaire des indicateurs. C'est au moyen de la première que nous avons évalué la qualité de : la *régulation narcissique* à travers l'Inventaire du Narcissisme, la *relation d'objet*, et plus précisément son mode de structuration à travers le Repertory-Grid Test et le *jugement moral* à travers l'Entretien du Jugement Moral. Les *significations du passage à l'acte*, en termes de contenu, de but, de condition, de fonction et d'élaboration ont été mises en évidence grâce à l'analyse de contenu par ALCESTE et essentiellement par une lecture clinique.

A présent, nous nous centrons sur la discussion de notre recherche tant au plan méthodologique que théorique. Le premier accent sera alors mis sur une analyse chrono-linéaire de nos variables opérationnels et plus précisément, nous discuterons :

- la relation entre, d'un côté, la qualité de la régulation narcissique du sujet et de l'autre, sa représentation de soi, son tempérament et son état émotionnel avant, pendant ou après le passage à l'acte ;
- la liaison entre, d'un côté, la qualité de la relation d'objet et de l'autre, la représentation de la victime et la description des facteurs signifiant la situation pré-criminelle ;
- la liaison entre, d'un côté, la qualité du jugement moral et de l'autre, la présence ou l'absence d'un sentiment de culpabilité, de responsabilisation vis-à-vis du crime et de sa reconnaissance.

Au regard de notre objectif : comprendre la dynamique qui sous-tend l'être en situation, nous analysons les différents indicateurs retenus comme composants d'un ensemble, articulés entre eux dans une dépendance réciproque. Cela nous permet de comprendre la dynamique de l'interaction des trois vecteurs et plus globalement l'impact de la régression psychique sur le passage à l'acte.

La discussion de ces différents points nous amène à la *vérification de nos hypothèses*. Dans un second temps, nous discutons les observations que nous avons pu faire par ailleurs et essayons de déboucher sur un *questionnement plus large* englobant à la fois les théories psychopathologiques, en matière d'anomalie des processus de pensée, et criminologiques. Enfin, nous réfléchissons *sur les limites de cette recherche*.

De façon homogène, nos différentes analyses ont révélé une distinction nette entre l'organisation psychotique et celle dite « normale ». En revanche, l'écart est plus réduit entre les psychotiques et les détenus d'une part, et les détenus et les sujets du groupe de contrôle d'autre part. C'est sur la question de cet écart entre les deux populations criminelles que portera plus précisément cette discussion.

Pour expliquer la variabilité des significations nous sommes parti du modèle interactionnel des trois vecteurs (intrapyschique, intersubjectif et moral) d'après B. Gibello (1977) et H. Duncker (1995 ; à paraître) dont nous rappelons les grandes lignes.

Concernant la réalité intrapsychique, nous nous sommes basé sur la conception selon laquelle, au cours du développement, la narcissisme ne disparaît jamais « *mais ne reste pas non plus figé dans la dynamique de domination de l'objet ou des autres* » (traduction libre, Becker, 1990). En revanche, si la structuration du Moi reste précaire et la vectorisation objectale des pulsions incertaine, des expériences avec un *objet trauma* (Green, 1979) entraînent une fixation ou une régression psychique tendant à montrer que le passage à l'acte remplit une fonction de préservation narcissique.

La maturation du vecteur physique ou intersubjectif passe d'une relation fusionnelle à deux à la triangulation, et de la partialisation de l'objet à sa globalisation, où l'autre est reconnu dans sa différence et avec une certaine objectivité. Les imagos idéales gagnent en abstraction et ne sont plus liées à une relation ou une personne en particulier. Au regard de la question des motivations internes du passage à l'acte, cette évolution est importante. Si, à un niveau archaïque ou suite à une régression psychique, le sujet ne parvient pas à construire ou à

maintenir une stabilité relationnelle avec une distance suffisante entre lui et autrui, la réalité physique extérieure risque de pénétrer le vécu psychique. Un détail peut alors devenir d'une importance exagérée et transformer l'ami en pire ennemi. Cette régression ou fixation relationnelle entraîne en même temps une blessure narcissique importante.

Enfin, la dimension morale est dépendante et constitutive de l'évolution des deux dimensions précédentes. D'après J. Lacan, avec la découverte du langage et de ses lois, l'enfant découvre celles qui détermineront sa pensée. La maturation du Moi entraîne la perte du caractère exigeant et dominant au profit de l'empathie et de l'assimilation des normes sociales. Grâce aux lois, la pensée peut se développer en dehors des frontières des expériences subjectives et objectives. On peut comparer les lois du langage au Surmoi, instance qui résulte du complexe d'Œdipe, et plus concrètement, de l'intégration des exigences et interdits parentaux. « *La perspective freudienne considère l'acquisition du jugement moral comme le résultat d'une intériorisation progressive des règles culturelles au moyen d'un processus d'identification, où la culpabilité de l'enfant et le système gratification-punition jouent un rôle essentiel* » (Bideaud, 1980).

Le passage à l'acte des détenus dans sa dynamique intrapsychique :

L'analyse du vecteur intrapsychique, et plus précisément de la qualité du narcissisme à travers l'Inventaire du Narcissisme, nous a montré que les détenus se caractérisent par une idéalisation de soi qui s'effectue grâce à la dépréciation de l'objet. Si le sujet parvient à maintenir ainsi une stabilité psychique relative, il s'expose néanmoins au risque d'une blessure narcissique qui cède la place à un vécu de vide, voire de dépersonnalisation, et à la dépression qui paraît non seulement essentielle dans son organisation, mais encore existentielle. Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de souligner à ce sujet le nombre de tentatives de suicide que l'on observe dans le milieu carcéral. On pourrait donc parler d'un surinvestissement narcissique qui entrave l'accès à la position dépressive et qui marque le maintien de défenses archaïques que l'on pourrait qualifier de psychotiques, psychose dont nous avons déjà souligné la proximité. Le clivage est l'une de ces défenses, ainsi d'ailleurs que l'identification projective. Elles concernent les imagos archaïques à l'œuvre lors de la crise accompagnant l'adolescence ou dans l'absence de dénouement de cette crise. En effet, avec le Repertory-Grid Test et à travers l'analyse de l'entretien, nous avons pu constater les failles identificatoires des sujets, essentiellement liées à un environnement familial souvent décrit comme disloqué, instable et

violent. C. Balier (1989) précise à ce propos que le sujet compense ce manque, ce vide en rétablissant un Idéal du Moi actif de type anal ou en s'identifiant à un personnage idéalisé qui constitue alors un Idéal du Moi substitutif non internalisé. En effet, nous avons constaté dans l'entretien que le père est souvent décrit comme violent et autoritaire par le sujet, alors que l'analyse du Repertory-Grid Test montre finalement qu'il n'a pas de fonction structurante et occupe notamment une position marginale par rapport à la mère qui représente, à côté du sujet lui-même, le personnage central de la constellation familiale.

Cette dynamique a été relevée chez les psychopathes et décrite par J. Hochmann (1980) et S. Lebovici (1980). Ces mêmes traits ont également été relevés chez les personnalités *as if* décrites par H. Deutsch (1970). J. Bergeret (1972) encore situe ces « *hésitations identificatoires au tronc commun des états-limites* ». Si à ce titre, nous tirons le parallèle avec sa théorie de la *violence fondamentale* (cf. chapitre V), nous voyons qu'il attribue cette dynamique à une désintringation pulsionnelle plus violente qu'agressive.

Malgré nos réserves initiales formulées à cette conception, nous devons finalement reconnaître que le passage à l'acte des détenus se présente effectivement ainsi. Pour sauver le Moi de la catastrophe régressive à un stade archaïque, les détenus rencontrés dans le cadre de cette recherche ont eu recours au passage à l'acte criminel. La pulsion agressive se manifeste chez eux par des comportements cohérents par rapport au Soi idéalisé et perdent ainsi leur besoin urgent d'une décharge. De ce fait, la planification de l'acte est possible. Une nuance s'impose néanmoins pour les crimes passionnels dont nous avons souligné le débordement pulsionnel et la différence par rapport aux crimes utilitaristes ou commandités. Bien que la différence soit minime du fait de leur soubassement narcissique, la différence introduite par P. Greenacre (1971), concernant la psychopathie et l'organisation état-limite nous donne peut-être une idée de ces significations différentes. Ainsi, il précise que les psychopathes imposent leur Idéal du Moi au monde extérieur, tandis que les sujets états-limites procèdent par identification aux idéaux. Ce premier type renvoie à un mode d'existence particulier qui peut faire penser aux différents travaux sur les délinquants « professionnels » ou récidivistes (cf. Mucchielli, 1965 ; Pinatel ; 1975 ; Favard 1984, 1985 ; Kinberg, 1959).

Rappelons également le caractère égocentrique de l'acte qui confirme le surinvestissement narcissique de ces sujets, trait qui est également souvent décrit, notamment par rapport à la *personnalité criminelle* (Yochelson, Samenov, 1976 ; Pinatel, 1975 ; Favard, 1984, 1985). La signification du passage à l'acte par une « rage narcissique » prend alors ici

tout son sens, surtout au regard de la relation d'objet.

Le passage à l'acte des détenus dans la dynamique intersubjective :

Nous avons vu que les relations d'objet des détenus renvoient à une problématique complexe. Les crimes passionnels illustrent la réaction massive à l'intrusion de l'objet dans l'espace du Soi, alors que, dans le même temps il garde la nostalgie de la fusion. Autrement dit, le sujet en même temps qu'il la redoute, souhaite la séparation, l'indépendance. L'objet est fortement investi sur le plan affectif, et nous rappelons à ce titre la proximité entre le moi, la mère et la partenaire, proximité que nous avons relevée au Repertory-Grid Test. Bien que relativement différencié, l'objet joue le rôle d'un contenant ou d'un miroir, par rapport auquel R. Dorey (1981) n'a pas manqué de souligner le besoin d'emprise. E. et J. Kestemberg (1966) parlent à ce propos d'une « *bouleversante discontinuité, où dans un même mouvement se fondent l'objet et le sujet qui, en même temps se reconnaissent et se séparent* ». Il faut préciser que finalement peu d'objets ont le « privilège » d'attirer l'attention de ces sujets. Et nous comprenons ainsi que le passage à l'acte peut autant être marqué d'indifférence pour la victime, (dans le cas des crimes à connotation utilitariste du vol ou encore des crimes commandités) que de haine et d'amour (dans les crimes passionnels). Ici se fonde l'ambivalence que nous avons relevée à l'égard de l'autorité et de la victime notamment, à la fois positivement et négativement idéalisée. Celle-là va de pair avec la manière rigide qu'ont les détenus de construire leur monde objectal. Nous avons comparé à ce sujet leur système psychique à une forteresse construite dans le vide, vide qui les angoisse et qui constitue la menace de la décompensation psychotique. Vide aussi que les conduites addictives essaient de parer.

Ajoutons finalement que du fait d'une relative indifférenciation des imagos parentales, le conflit oedipien n'est pas résolu, d'où la constante recherche d'un appui sur un objet anaclitique. Le banditisme ou la recherche de l'adhésion à un groupe en fournissent un exemple. Le conflit oedipien n'étant pas intégré, le sujet n'a pas recours à la sublimation et ainsi à la neutralisation de son agressivité (Balier, 1988). Cela pose la question du Surmoi et du développement de la conscience éthique.

Le passage à l'acte des détenus dans la dynamique morale :

L'analyse des entretiens du jugement moral nous a montré les défaillances du Surmoi de ces sujets. Bien qu'ils aient conscience des règles sociales et arrivent à les intégrer plus ou moins, elles gardent le caractère instrumentaliste de la morale hétéronome. En ce sens, K. Friedlander (1945), en s'interrogeant sur la délinquance juvénile, relève l'insuffisance du Moi incapable de faire face au principe de réalité et au Surmoi par défaut d'une imago parentale déssexualisée. Ajoutons également la recherche d'un conformisme, au sens du stade 3 défini par L. Kohlberg (1987a) chez les détenus qui semble là encore, pouvoir être rattachée à la relation d'objet anaclitique. Répondant aux règles d'un groupe qui lui donne une identité, règles qui ne correspondent pas forcément aux normes de la société d'une manière générale, le sujet n'obéit qu'à ses propres lois, souvent d'ailleurs dogmatiques. De ce fait, il considère généralement son acte comme justifié ou légitime, ce qui explique l'absence d'un sentiment de culpabilité authentique consécutif à l'acte, et cela encore des années après.

Au mieux, la perte de l'objet qui résulte du passage à l'acte est accompagnée d'un sentiment de honte dont nous avons souligné le caractère égocentrique, comparable à ce que L. Grinberg (1992) décrit comme une *culpabilité face à soi-même* pour avoir indirectement provoqué un endommagement du Moi ou ne pas avoir su l'éviter. En effet, dans la relation anaclitique et dans la dynamique du crime passionnel, le sujet dépose par identification projective dans l'objet des parties propres du Moi et perd de ce fait, avec chaque perte d'objet, des parties de lui-même.

De nos différentes analyses nous retenons que :

- Les crimes passionnels se distinguent des crimes à connotation utilitariste en ce qu'ils renvoient à une altération plus profonde du lien avec autrui, animant des angoisses archaïques d'abandon et de vide existentiel, les sujets, appellent à l'aide, sans être entendus, devant la perte du soutien. Si nous observons les mêmes angoisses chez les auteurs de ces derniers crimes, ils semblent davantage rester fixés à un mode de fonctionnement psychique qui facilite le franchissement du passage à l'acte.

- Le surinvestissement narcissique cherche dans le passage à l'acte à supprimer la différence de l'objet et de l'altérité ; néanmoins dans les crimes passionnels, les ressentiments formulés à l'égard de la victime montrent que le lien avec l'objet est bien existant mais secondairement dénié ; cela témoigne en faveur d'un processus régrédient vers le narcissisme

secondaire (cf. Holder, Dare, 1982) ; en revanche, les crimes dans le cadre du banditisme ou « accidentels » dans le cadre du vol font penser à une *régression à l'horizontale* (Anzieu, 1994), autrement dit à la fixation à une relation circulaire archaïque avec autrui que C. Balier (1988) met sur le registre du narcissisme primaire et de la psychopathie.

- La structuration rigide de la relation d'objet se traduit au niveau du passage à l'acte autant par la préméditation de l'acte que par son caractère impulsif, mais le fonde notamment à cause d'un manque de souplesse psychique, d'alternatives et de capacités d'anticipation de l'imprévu ; S. Yochelson et S.E. Samenov (1976) soulignent en ce sens le manque d'empathie des sujets délinquants.

- La structuration de la relation d'objet est néanmoins cohérente et l'entourage clairement identifié ; l'objet, et par conséquent la victime, est relativement différencié.

- La relation d'objet est marquée par l'ambivalence, d'où la présence de sentiments de haine ou de sadisme à l'égard de la victime et la possibilité d'un retournement masochiste et dépressif après l'acte, liées à la perte de l'objet.

- Le deuil de la perte de l'objet semble aussi expliquer l'absence de satisfaction et de soulagement consécutifs à l'acte.

- Le caractère « sélectif » du Surmoi et l'intégration partielle des lois sociales expliquent l'absence de sentiment de culpabilité au profit de la honte.

⇒ Chez les détenus, le niveau (pré-)oedipien des trois vecteurs traduit une instabilité psychique qui entraîne un passage à l'acte avec une intentionnalité offensive au sens des crimes passionnels et utilitaristes, mais dont la dynamique sous-jacente de la désintrinsication pulsionnelle garde un caractère archaïque violent.

Le passage à l'acte des psychotiques dans la dynamique intrapsychique et intersubjective

Nous n'avons pas manqué de constater l'archaïcité du fonctionnement psychique des sujets psychotiques et notamment la non-différenciation entre le Moi et l'objet. Cette absence de limite et la confrontation à un *soi-objet* (Kohut, 1974, 1978), ou encore à un objet *consubstantiel* (Bergeret, 1986) nous amène à discuter les vecteurs intrapsychique et intersubjectif ensemble.

Comme chez le détenu, les failles narcissiques des sujets sont à situer au niveau des identifications précoces qui n'offrent pas de support structurant, d'où les difficultés chez les psychotiques de différencier le Soi et le non-Soi. Il en résulte une insuffisance des capacités d'élaboration mentale que nous avons pu relever à plusieurs reprises au niveau de l'Inventaire du Narcissisme et du Repertory-Grid Test à travers le caractère indifférencié des réponses des sujets reflétant leur manque d'élaboration ou, nous pourrions dire encore, la non-figurabilité des motivations de l'acte. En effet, par l'intermédiaire de l'Inventaire du Narcissisme et du Repertory-Grid Test, nous avons vu que les sujets psychotiques se caractérisent par une vision unipolaire de leur monde d'objet, fonctionnant soit dans le clivage, soit dans la fusion, sans distanciation objectalisante et donc sans prise de conscience de l'objet. Nous avons encore relevé l'idée d'un *empirisme exagéré* qui, non seulement, ne leur permet aucune anticipation des situations, mais les expose aussi à la menace d'envahissement par l'objet. Cela explique le caractère impulsif et brusque de leurs passages à l'acte, soulignés de façon unanime dans la littérature scientifique.

Nous comprenons alors aussi le caractère apparemment immotivé (Guiraud, 1931) de leur acte qui nous confronte en même temps à une faille fondamentale de l'ordre du narcissisme primaire impuissant à construire un imaginaire capable de faire la médiation entre le réel et le symbolique. Ainsi, nous avons vu que, si les psychotiques rencontrés dans le cadre de cette recherche déniaient les angoisses de dépersonnalisation ou y parent relativement bien, ces dernières animent, à un niveau inconscient, les craintes hypocondriaques pour les limites et l'étanchéité du corps contenant (Mc Dougall, 1982), mais aussi la déflation de la toute-puissance qui garde le caractère pré-oedipien du Moi Idéal, et se montre par là même plus primitive que l'Idéal du Moi des détenus. Il en résulte une difficulté du lien et de l'investissement objectal que D. Zagury (1992) décrit en ces termes: « *c'est la menace d'un objet primaire omnipotent, omniprésent, maintenu hors refoulement, ni objet externe véritable, ni objet interne, ni être réel, ni imago, ni dedans, ni dehors, mais collant aux portes d'un Moi aux limites indéfinies* ». Face à la confusion des limites entre le monde interne et le monde externe, le sujet ne parvient pas à construire un pare-excitation efficace et ne peut parer au débordement pulsionnel.

Ainsi, l'acte n'est pas dirigé contre l'autre, au sens d'un objet avec une identité propre, mais contre un non-Moi, un *anti-Moi* (Bergeret, 1984) qui menace son intégrité psychique. Plus précisément, c'est face à la toute-puissance de l'objet dont le sujet reste fondamentalement dépendant, et ainsi face au danger d'anéantissement par l'objet que le sujet

formule son désarroi en termes du *lui ou moi*, vécu de menace qui relève de la *violence fondamentale*. Si J. Bergeret (1984) souligne que le psychotique s'attaque à l'altérité, à la différence que représente l'objet, nous devons néanmoins insister sur le vécu chaotique et irréel par les sujets de leur acte qui renvoie à la violence et non à l'agressivité. Ainsi, nous pouvons citer le patient 3 qui ne croyait pas avoir tué sa mère, mais pensait qu'elle était malade. De même, nous devons souligner la rationalisation secondaire de l'acte qui renvoie au vécu effrayant du moment de l'acte, à savoir à la confrontation avec des monstres, des sorcières, qui tiennent lieu d'une figuration indicible de ce qu'ils éprouvent, figuration que nous rencontrons dans les parricides et qui sont ainsi inextricablement confondues avec la personne de leurs parents (cf. Zagury, 1992 ; Ochinisky, 1963 ; Legendre, 1989). C'est en référence à P.C. Racamier (1989) que nous pouvons parler d'un crime *ante- et anti-oedipien*.

Le passage à l'acte des psychotiques dans la dynamique morale

Devant cette indifférenciation moi-autrui, nous pouvons dire que les psychotiques n'ont intégré qu'un Surmoi rudimentaire qui se traduit au niveau du jugement moral par une morale essentiellement hétéronome. La qualité archaïque de la relation d'objet, et plus précisément la mise à l'échec du principe de réalité devant l'omnipotence narcissique ou parentale, entrave la fonction de censure du Surmoi. Ainsi, nous sommes confronté à la libre circulation des pulsions dont le crime porte la trace. Ce dernier ne peut être soumis au travail d'introspection tant que le sujet reste fixé dans cette toute-puissance archaïque, ce qui explique l'absence de sentiment de culpabilité chez les sujets. Cependant, nous pouvons relever que certains sujets atteignent le niveau conventionnel, et font plus précisément preuve d'un souci de conformisme. Au regard du niveau archaïque des deux autres vecteurs nous doutons qu'il s'agisse d'un niveau réellement intégré, mais pensons plutôt qu'il représente un apprentissage de règles qui ne trouvent pas d'écho interne (Bénézech, 1989). Notons à ce titre que C. Balier (1988) voit dans l'adaptation au cadre institutionnel une forme d'intégration d'un Surmoi archaïque par le rôle de pare-excitation que ce dernier remplit. Nous y reviendrons ultérieurement.

De nos différentes analyses nous retenons que :

- Le passage à l'acte des psychotiques correspond aux *crimes primitif et utilitaire*, décrits par J. Pinatel (1975). Ce dernier ne doit pas être confondu avec le crime à but utilitariste, tel que nous l'avons décrit chez les détenus. Bien que renvoyant à la même

dynamique psychique et au même vécu de danger, le crime utilitaire paraît moins abréactif du fait d'une « pseudo-planification » de l'acte et se déroule selon les trois phases décrites par E. De Greeff (1950), *l'acquiescement mitigé, l'assentiment formulé, l'état de crise* (cf. définition, p. 50). L'incapacité de se représenter le danger exclut l'éventualité d'une intentionnalité consciente du crime.

- Restant fixé au stade préambivalent du narcissisme primaire, le sujet n'éprouve pas de haine à l'égard de l'objet qui renvoie déjà à la dynamique libidinale secondaire (Hirschelmann, Sztulman, Favard, 1998).

- La relation d'objet est structurée sur un mode archaïque et indifférencié. Faisant preuve d'une vision unipolaire, les capacités d'anticipation du sujet sont défailtantes, de ce fait le passage à l'acte des psychotiques garde un caractère impulsif et brutal, malgré la conviction des sujets d'avoir planifié l'acte. Cette « planification » semble pouvoir être attribuée à une rationalisation consécutive à l'acte.

- L'objet est perçu ni dans sa totalité ni dans sa différence, en tant qu'autre avec une identité propre, mais comme un non-Moi. Il est *consubstantiel* (J. Bergeret, 1986), ce qui nous amène à dire que la victime reste indifférenciée.

- La relation d'objet reste fixée à un stade préambivalent, par conséquent le sujet ne nourrit ni haine, ni sentiments sadiques à l'égard de la victime ; il n'existe pas de satisfaction érotisée, mais un apaisement ou au contraire le sentiment d'irréalité dans une atmosphère de cauchemar.

- L'absence d'intégration d'un Surmoi structurant explique l'absence d'un sentiment de culpabilité authentique consécutif à l'acte.

⇒ Chez les psychotiques le niveau pré-oedipien, archaïque des trois vecteurs traduit une instabilité psychique qui entraîne un passage à l'acte impulsif devant un danger diffus de menace au sens des crimes primitifs et utilitaires, dont la dynamique sous-jacente de la désintringation pulsionnelle garde un caractère archaïque violent.

Ces résultats vont globalement dans le sens de nos attentes, et confirment que :

- 1. Il existe une différence entre les psychotiques et les non-psychotiques, en ce qui concerne le niveau développemental et l'articulation des trois vecteurs (intrapSYchique, intersubjectif et moral).**

Mais ces différences sont souvent minimales et peuvent s'annuler sous l'effet d'une régression psychique, à laquelle les détenus sont particulièrement enclins. En effet, nous avons relevé la précarité de leurs assises narcissiques et la fragilité du lien qui les relie à l'objet. Ils ont créé une situation de dépendance, contre laquelle ils essaient de lutter par la création d'un Soi idéalisé, mais l'angoisse et le vécu dépressif de la perte d'objet sont omniprésents. Au regard du modèle théorique de H. Duncker (1995, à paraître) exposé précédemment (chapitre IV), nous pouvons dire qu'ils ont recours à un Idéal du Moi qui vise l'objet et non des buts abstraits comme le fait le groupe de contrôle. Nous avons souligné à plusieurs reprises la proximité de leur fonctionnement psychique avec les organisations états-limites.

Nous avons également insisté sur notre impression d'une hétérogénéité des sujets au sein de cette population et comprenons alors mieux les difficultés des experts pour établir un diagnostic fiable. Notre prudence pour qualifier ce groupe de recherche de « non-psychotiques » paraît justifiée. Se justifie également la distinction alors fondamentale entre l'anormalité et l'anomalie (Canguilhem, 1966 ; Wildlöcher, 1994). Malgré nos observations, moins statistiques que cliniques d'une différence entre le groupe de contrôle et les détenus, cette dernière se résume plus en termes de traits particuliers de la relation d'objet, du narcissisme et du jugement moral qu'en termes de structure psychique ou de maladie mentale. Ainsi, nous ne pouvons pas fondamentalement exclure la possibilité qu'un sujet dit « normal » ne passera jamais à l'acte, malgré des mécanismes de défense et une organisation psychique plus souples (ce que nous avons constaté à travers l'Inventaire du Narcissisme et le Repertory-Grid Test). Cela rejoint la conception de H. Duncker (op.cit.) et de J. Bergeret (1984) selon laquelle rien ne garantit que nous ne soyons pas un jour confronté à une régression psychique ou à un vécu de danger qui provoque une déliaison pulsionnelle.

Nous ne pouvons pas affirmer que les détenus soient des malades mentaux. Néanmoins, témoignant d'une structuration psychique plus précaire, ces sujets sont plus exposés au risque d'une régression psychique. Cette dernière peut céder la place à des

manifestations psychiques ou comportementales qui font penser à celles des psychotiques. Nous comprenons alors mieux les interrogations des psycho(patho)logues en matière de *perversion narcissique* (Racamier, 1986), *psychose froide* (Kestemberg, 1981) et plus généralement de psychopathie et d'état-limite, mais aussi d'héboïdophrénie. La conception de D. W. Winnicott (1984) selon laquelle « *derrière la tendance antisociale, il y a toujours un noyau sain et ensuite une irruption, après laquelle les choses ne sont jamais plus pareil* », trouve ici tout son sens et explique nos difficultés d'établir un diagnostic différentiel.

Ce point mérite certainement d'être approfondi dans l'avenir. L'attention doit alors surtout porter sur la différenciation entre des traits singuliers, voire passagers sous l'effet d'une régression psychique et les traits permanents au sens où ils définissent une structure psychique particulière et distincte.

Cet aspect permet de renouer avec l'idée d'un continuum entre l'organisation psychique des trois groupes de recherche, marqué par la possibilité de la régression psychique. D'ailleurs, nous relevons de façon isolée des traits qui font tantôt penser à une personnalité « normale », tantôt à une personnalité psychotique, cependant leur articulation au niveau des trois vecteurs permet de relever des différences significatives en ce qui concerne la stabilité de la régulation psychique des trois groupes.

C'est grâce au groupe de contrôle que nous pouvons déduire la précarité psychique des détenus et l'archaïcité psychique des psychotiques. Cette dernière se traduit notamment par le narcissisme primaire, une relation d'objet indifférenciée et un jugement moral hétéronome, et plus globalement par un empirisme exagéré de la structuration psychique.

Les détenus eux, se caractérisent globalement par le narcissisme secondaire, une relation d'objet relativement différenciée, mais non encore génitalisée. Le niveau du jugement moral est légèrement supérieur à celui des psychotiques.

2. Il existe une différence entre les psychotiques et les non-psychotiques, en ce qui concerne la signification de leur passage à l'acte

Cette dernière est essentiellement d'ordre qualitatif et se résume plus en terme de dynamique qu'elle n'offre de critères praxéologiques concrets. En ce qui concerne la dynamique, nous avons vu que le passage à l'acte du psychotique tombe sous le primat de la violence alors que celui des détenus s'inscrit à mi-chemin sur le continuum entre la violence et

l'agressivité. Plus précisément, nous avons vu que les psychotiques réagissent de manière défensive, mais brutale à un vécu d'intrusion par l'objet. Si ce dernier n'est pas différencié, on observe cependant que, comme chez les détenus, l'acte est dirigé soit contre un proche, soit contre une personne inconnue ou peu connue. Par conséquent, ce critère doit être analysé au-delà de son apparence phénoménologique.

Il est certainement admis de penser que les parricides s'inscrivent dans le registre de la décompensation psychotique du fait de la relation fusionnelle de laquelle le sujet essaie de se libérer. Cette dernière le confronte à la perte des repères de filiation et D. Zagury (1992) parle à ce propos de *crime d'auto-engendrement*, mais qui manque son but, car le sujet « *s'auto-détruit : à émerger comme sujet autonome, il retourne au non-être ; à se fonder, il disparaît ; à trouver ses limites, il se dilue dans l'espace illimité d'un en deçà de la naissance, comme projeté dans le vide absolu* ». Conformément à cette dynamique psychique, nous observons que les psychotiques se caractérisent, outre les parricides, par les crimes les plus primitifs, où l'on note l'envahissement pulsionnel massif. Le choix de la victime est, dans ce contexte, aléatoire. Nous avons rencontré ce cas, entre autres, chez le sujet 10 qui souffre de séquelles d'une psychose infantile. Ainsi, nous pouvons reprendre la définition de l'*homicide psychotique non-déliquant* (Bénézech, 1997, cf. supra p. 53) et ajouter que ce dernier ne concerne pas seulement les parents ou les proches, mais aussi toute personne de l'entourage.

Si nous constatons cette même perte de contrôle dans les crimes passionnels, celle-là repose moins sur l'angoisse d'anéantissement que sur la colère ou la déception et la blessure narcissiques profondes que la victime lui inflige. C'est probablement pour cette raison que nous avons l'impression que le crime s'annonce, paraît davantage prévisible ou encore compréhensible. Nous avons à ce titre évoqué le *sentiment d'injustice subie*, définie par E. De Greeff (1950) et exposé précédemment dans ce travail. A la différence avec les psychotiques, les détenus ne choisissent pas leur victime par hasard. Cette dernière est soit fortement investie sur le plan affectif, soit représente un obstacle pour arriver à une fin précise. Autrement dit, l'acte est toujours accompagné d'une intention, au moins pré-consciente, même s'il ne tient compte que des conséquences immédiates.

C'est à ce titre que nous avons distingué au niveau du processus criminogène entre un processus continu ou croissant chez les détenus et discontinu chez les psychotiques. Au regard du pronostic de l'acte, le processus continu est susceptible de s'annoncer par des signes comportementaux ou émotionnels plus ou moins manifestes, alors que le processus discontinu traduit la dysharmonie entre le comportement manifeste et l'état psychique. Bien que les sujets

psychotiques décrivent un état d'angoisse diffuse avant le passage à l'acte, les amenant parfois à consulter un médecin, à demander une hospitalisation ou la prescription d'un médicament, rien ne laisse vraiment présager l'acte. Souvent étonné eux-mêmes par leur geste, le choix de l'arme (couteau de cuisine, n'importe quel objet contendant se trouvant à proximité...) témoigne de l'impulsivité de l'acte. A ce titre nous pouvons évoquer le problème de *l'isolation de l'affect*. Cette dernière a déjà été relevée par E. De Greeff (1950) dans le *processus d'inhibition affective* (cf. supra p. 45) qui coupe le sujet de son vécu intérieur. Ce critère a également été retenu par S.G. Raymond (1987) et S.J. Bornstein, S.G. Raymond (1987) pour évaluer l'état dangereux du sujet.

En revanche, les détenus décrivent une altération progressive du lien avec la victime. Curieusement, nous avons vu que même les sujets qui exécutent un meurtre commandité, cherchent à savoir qui est la victime, comme s'ils essayaient de trouver une justification à leur acte. On peut alors véritablement parler d'un crime pseudo-justicier (Pinatel, 1975). Cela nous amène à la question de l'intentionnalité dont nous avons dit que les sujets psychotiques se caractérisent par une absence de but. De ce fait ils ne recourent pas à des paroles justificatives, ni ne mettent vraiment en accusation la victime comme le font les détenus. Devant cette incompréhension, le psychotique évoque sa maladie, voire fait preuve d'un état confusionnel après l'acte. Ce qui retient l'attention, c'est également la froideur affective, le récit à la fois logique et distancié des faits sans faire le lien entre son histoire personnelle et son acte. Si nous constatons cette même absence de lien et d'élaboration chez les détenus, nous pouvons dire que ces derniers s'impliquent sur le plan affectif plus dans le récit de leur acte, tentent de le justifier en accusant la victime et mesurent ainsi sa gravité. Autrement dit, ils sont conscients de leur acte, ce qui justifie d'ailleurs leur jugement en tant que sujets pénalement responsables. J.L. Viaux (1996) fait remarquer à ce propos que « *le sujet qui, après coup, parle de l'acte et se réinterrogeant sur l'enchaînement causal des gestes et paroles, qui sait ce qu'il a mis au pot du signifiant, même s'il ruse avec, parce qu'il est face à l'appareil de la Loi : il cherche à faire porter sur le destin, l'alcool ou la victime la responsabilité de l'acte mortel. Ainsi il y a responsabilité.* »

Deux autres aspects restent à aborder, celui de la satisfaction et celui du sentiment de culpabilité. Nous avons relevé précédemment qu'il n'existe pas de différence sensible dans le vécu après l'acte chez les deux groupes de sujets. Faute de pouvoir apporter une explication valable, nous pouvons néanmoins poser des questions qui mériteraient d'être approfondies par nos futures recherches. A la fin du chapitre V. nous avons envisagé l'éventualité du crime

signifié par la haine et qui constituerait un stade intermédiaire entre la violence et l'agressivité. Cette définition semble convenir pour les détenus. Nous avons notamment souligné la représentation ambivalente de la victime, condition sans laquelle la haine n'existerait pas, et qui est vérifiée par nos résultats. En revanche, nous pensions que la haine allait de pair avec une satisfaction érotisée du registre du sadisme et du masochisme. Or, nous constatons que, si l'acte peut avoir une connotation sadique, ne serait-ce que par le fait de planifier le meurtre d'une autre personne, le terme de satisfaction paraît inadapté, à moins que cette satisfaction se joue au moment de l'acte, mais nous ne pouvons pas le vérifier. Nous observons en revanche que suite à l'acte, le sujet se trouve dans un état soit de désarroi, soit d'indifférence affective. Dans le premier cas de figure, le sujet peut notamment être amené au passage à l'acte suicidaire, auquel cas, il serait plus juste de parler d'une auto-punition ou encore d'une recherche de l'objet perdu qui obéit aux lois de la pulsion de mort. Une satisfaction, au sens d'un soulagement paraît plus plausible dans la psychose, où l'acte a un caractère libérateur. Or, nos résultats n'abondent pas dans ce sens.

Enfin, la question du sentiment de culpabilité amène quelques nuances peu opératoires entre les deux groupes de recherche. Si nous ne pouvons observer aucun sentiment de culpabilité authentique chez les psychotiques, les détenus, en revanche, se caractérisent au moins par un sentiment de honte. Ce dernier tient moins compte de l'autre que des principes propres du sujet, et se révèle être plus égocentrique. Rappelons à ce propos la tendance des sujets à justifier leur acte en cherchant une cause extérieure. Nous avons également relevé qu'une telle justification fait preuve d'une évaluation correcte de la gravité des actes. Par conséquent, nous pouvons dire que la honte entrave une reconnaissance de l'acte comme lui appartenant et va ainsi de pair avec une déresponsabilisation devant les faits, autrement trop douloureux. Le problème se posant de la même manière chez les psychotiques, nous pouvons citer à ce titre J.L. Viaux (1996) qui parle d'un *dés-aveu* de l'acte, en ce sens que le sujet « *clive l'acte de sa chaîne de représentation : le sujet sait qu'il y a sens, mais il ne veut rien en savoir, comme d'autres de la castration. Il ne s'agit pas comme souvent d'un « dire non-dit », mais d'un « dire non-avenu. Il ne s'agit pas de sexuel et de génital, mais de plus archaïque, face à la Référence que pose ici l'appareil de la Loi (la justice) à savoir à qui s'adresse la Violence fondamentale. Le sujet exclut et s'exclut face à la justice en usant de ce non-avenu en tant qu'interprète de son acte. Meurtrier mais déchu de son acte par lui-même puisqu'il ne peut rien dire que le matériel clivant son histoire et le passage à l'acte, il est en quelque sorte par avance forclos : rien ne peut lui être opposé comme sens ou métaphore »*

(Viaux, op. cit.). Cet aspect nous permettra ultérieurement de conclure sur la prise en charge thérapeutique, mais aussi sur l'efficacité de la sanction.

La discussion des résultats montre non seulement des différences significatives entre ces deux groupes de recherche en ce qui concerne la qualité de la dynamique psychique, résultant de l'interaction des trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral), mais révèle aussi la dépendance de la signification de l'acte de cette dernière. **Il y aurait alors lieu d'articuler deux significations du passage à l'acte meurtrier : une, oedipienne (caractéristique des détenus), où la dialectique en jeu concerne celle de la régression et de la transgression et une autre pré-oedipienne (caractéristique des psychotiques), où elle serait celle de la régression et de la violence agressant le lien anéantissant avec l'altérité.**

⇒ Ainsi, nous validons notre hypothèse de départ, selon laquelle *chez les sujets psychotiques et les détenus non-psychotiques, la signification du passage à l'acte meurtrier varie en fonction de sa causalité interne (plus précisément, du niveau développemental et de l'articulation des trois vecteurs psychiques : intrapsychique, intersubjectif et moral).*

Avant de conclure ce travail de recherche, nous devons attirer l'attention sur ses limites.

Tout au long de l'analyse des résultats et de la discussion, nous n'avons pas manqué de souligner l'hétérogénéité des sujets au sein d'une même population. Même si S. Bornstein et S.G. Raymond (1987) pensent que *les sujets se ressemblent dans leur différence*, nous avons vu, à travers l'analyse des significations du passage à l'acte, que celle-là varie en fonction de sa dynamique psychique sous-jacente. Nous avons notamment souligné les différences entre trois types de crimes chez les détenus que nous n'avons pas pu approfondir sur le plan individuel, à savoir le crime passionnel, le crime à connotation utilitariste, dans le cadre d'un vol par exemple, et le crime organisé. Ainsi, nous n'avons pu relever que les grandes lignes de la dynamique acte-auteur chez ces sujets. Autrement dit, nos résultats reflètent une moyenne qui ne rend peut-être plus suffisamment compte du cas individuel. Rappelons à ce sujet que l'analyse de la variance, effectuée pour l'Inventaire du Narcissisme, n'a pas pu détecter de différence significative entre les détenus et le groupe de contrôle d'une part, et les détenus et les psychotiques d'autres part, ce qui semble indiquer que certains sujets, parmi les détenus, se

caractérisent par une organisation psychique relativement équilibrée, alors que d'autres font preuve d'un état de fragilité important. La difficulté à laquelle nous sommes confronté réside dans l'examen et dans la différenciation entre la chronicité de cet état ou une régression psychique momentanée. Nous pouvons imaginer les conséquences fâcheuses pour une évaluation des risques de récurrence de ces sujets qui seraient alors d'autant plus importants que la fragilité de leur régulation psychique persiste. Ainsi, cette analyse mériterait d'être approfondie sur le plan individuel. Une autre possibilité serait de définir des critères d'inclusion plus stricts, en différenciant d'entrée ces types d'actes et d'examiner si la dynamique psychique obéit à la même variabilité.

Nous pensons néanmoins, et nos analyses le confirment, que les sujets se ressemblent par un même rapport au monde qui, s'il est relativement structuré et cohérent, n'offre que peu de souplesse et fait preuve de faibles capacités d'élaboration et d'anticipation en dehors des domaines connus. De ce fait, nous pouvons interpréter la moyenne comme un état d'équilibre, par rapport auquel les écarts sont individuellement plus ou moins importants, et qui est d'autant plus fragile que les oscillations psychiques progressives et régressives sont importantes. Par conséquent, nous devons interpréter nos résultats en termes de tendances, car, et c'était notre conception de départ, tout système psychique est soumis à des variations autant internes qu'externes, ce qui rend l'éventualité d'une homogénéité entre les sujets quasi exclue.

Nous devons également critiquer la non-exhaustivité des crimes étudiés. En raison du refus systématique des terroristes, nous n'avons pas pu analyser ce qui paraît être un crime véritablement organisé. Nous avons également écarté les crimes à connotation sexuelle, alors qu'ils auraient peut-être pu nous éclairer sur la question du diagnostic différentiel entre psychose / perversion et psychopathie, ainsi que sur le concept de la *perversion narcissique* (Racamier, 1986). Sur ce continuum, nous avons également écarté la question du crime commis dans le cadre de la déficience mentale, qui nécessiterait l'adaptation d'un protocole de recherche particulier, dans la mesure où ces sujets n'auraient pas accès à la passation des tests utilisés dans le cadre de cette étude.

Un autre point concerne les limites méthodologiques auxquelles nous avons fait allusion à plusieurs reprises, et qui concernent les méthodes du *scoring*, voire l'utilisation de tests paramétriques dans le cadre des questionnaires. Ce problème a été longuement discuté dans le cadre de l'Inventaire du Narcissisme et s'est également posé pour le Repertory-Grid Test. Il se pose plus précisément dans le cas, où les sujets utilisent des stratégies de réponses différentes.

Concrètement, nous avons constaté que les psychotiques se caractérisent par une façon de répondre qui est extrême et peu différenciée. La plupart des autres sujets, en revanche répondent de façon plus nuancée. Or, si nous calculons la moyenne, nous sommes confronté à un problème de lissage, où les extrêmes s'annulent. Afin de remédier à ce genre de problème, il convient de recourir à une graduation simple à trois niveaux et non à cinq, sachant que l'outil perd aussi de sa finesse discriminative.

Nous pensons avoir contourné relativement bien le problème, grâce à la préférence des psychotiques pour les réponses positives. En revanche, les traitements statistiques ont arrondi ces extrêmes, ce qui fait que la proximité avec les détenus paraît peut-être plus grande qu'elle ne l'est réellement.

Enfin, un dernier point concerne le problème de la simulation ou de la sursimulation. Si nous pensons que ce problème n'a pas nui à la fiabilité de l'ensemble de nos résultats, il n'est pas exclu que certains aspects concernant la description de l'acte ont été écartés ou occultés, comme par exemple des attitudes sadiques, à l'égard de la victime, voire encore l'éventuelle satisfaction consécutive à l'acte. Etant donné que les sujets sont restés méfiants et n'ont jamais tout à fait écarté la possibilité que nous pouvions avoir une influence sur les décisions de justice, et ce malgré l'accord de participation, ou ont simplement eu honte, il est évident que ce genre de question ne peut être abordé qu'après un long travail et une confiance réciproque. De ce fait, nous devons rester prudent quant à l'interprétation des motivations et le vécu de l'acte qui nous paraissent peut-être plus anodins qu'ils ne le sont.

Nous terminons ce chapitre sur une réflexion que nous empruntons à M. Mathieu (1977) et qui nous semble bien correspondre à la situation de nos entrevues, selon laquelle « *le but de l'activité psychique est de tenter de maîtriser des quantités d'excitation pour empêcher le déplaisir issu de leur stagnation. Dans le passage à l'acte, il se fait un mouvement comme circulaire entre le reflux en arrière de la libido vers les objets, fantaisies, représentations imaginaires, prêtes à être réinvesties, et son irruption, sa décharge à travers geste, voix, voire mot* ».

X. CONCLUSION

Le lecteur, qui nous a accompagné jusqu'ici dans nos démarches, réflexions et doutes, sait comme il doit paraître difficile de clore sur un sujet aussi complexe. Ainsi, nous sommes loin d'avoir fait le tour de la question sur ce que révèle ou signifie l'acte criminel à la fois pour son auteur et à partir de sa dynamique psychique, ainsi que pour son environnement social et juridique. En revanche, nous avons l'impression d'avoir ouvert une voie nouvelle qui mériterait d'être approfondie dans l'avenir. Ainsi, le véritable travail, au sens d'une traduction opératoire de nos réflexions, commence maintenant et consiste à s'interroger sur les mesures à entreprendre. Mesures qui respectent la liberté et le droit de tout un chacun. A ce sujet, cette recherche soulève des questions et veut ouvrir des perspectives qui nous permettent de renouer avec nos questions de départ.

Dans un premier temps, il incombe d'exposer les apports de cette recherche aux travaux criminologiques déjà existants. Comme nous l'avions annoncé, le psychologue n'est pas le seul à répondre face au crime et nous avons souhaité articuler notre approche du passage à l'acte meurtrier avec celle de la justice et de la sociologie. Si nous pouvons associer ces trois positions, c'est parce qu'elles essaient de répondre à un même problème, celui d'une évaluation de l'état dangereux et de la prévention du crime. Nous discutons alors les limites auxquelles nous restons toujours confrontées, mais essayons d'y répondre par l'intermédiaire des réflexions qui s'imposent avec notre travail de recherche. Nous mettrons notamment l'accent sur le problème de l'efficacité de la sanction et l'importance de la responsabilisation du sujet au sens d'une ré-humanisation de l'acte, question qui conditionne le travail psychothérapeutique sur lequel nous terminerons.

Discussion de notre recherche face aux travaux criminologiques :

Un des intérêts principaux de cette recherche relève de la difficulté de proposer un modèle intégratif qui tienne compte de la dynamique, à la fois du psychisme et de son acte. Nous avons notamment vu comment les différents facteurs, souvent analysés séparément dans les travaux criminologiques se combinent entre eux selon des lois précises et exercent une influence les uns sur les autres, de façon à ce que tout le système psychique s'en voit modifié. C'est dans ce contexte que nous inscrivons également le passage à l'acte.

Un autre aspect qui s'y trouve directement lié, consiste en l'idée d'un continuum dessiné par les lois de la maturation et de la régression psychiques. Cet aspect nous paraît être fondamental pour deux raisons. Premièrement, le crime n'est pas une réalité affectant seulement une minorité de personnes, selon des stigmates prédéfinis, mais concerne tout être humain. Autrement dit, placé dans certaines conditions où son système de régulation n'est plus efficace, tout sujet peut, suite à une régression psychique, être conduit au passage à l'acte. Cette conception fonde la théorie de la *violence fondamentale* de J. Bergeret (1984) et se trouve mise en évidence dans cette recherche par l'interaction des trois vecteurs (intrapyschique, intersubjectif et moral). Deuxièmement, cette conception réduit l'écart entre les psychotiques et, comme nous les avons appelés dans cette recherche, les « non-psychotiques », par rapport à une même réalité qu'est l'acte criminel. Cet écart nous paraît être maintenu abusivement par les travaux criminologiques et semble être induit par la question de la responsabilité ou de l'irresponsabilité pénale ainsi que par les mesures sociales ou institutionnelles qui en résultent.

En ce sens, nous avons vu que les travaux criminologiques maintiennent encore le clivage entre les crimes dits « pathologiques » (Bénézech, 1997) et les crimes commis dans le cadre de la délinquance, à but essentiellement utilitariste, et souvent associés, à tort ou à raison, à la psychopathie. On voit déjà le paradoxe dans le fait de vouloir constituer de la délinquance ou de la psychopathie une classe à part, comme si le lien avec d'autres crimes n'existait pas, ou pire, comme si le crime était leur caractéristique principale. Pourtant, nombre d'auteurs (Pinatel, 1975 ; Kinberg, 1960 ; De Greeff, 1935) ont souligné que la différence entre le criminel et le non-criminel n'était souvent qu'une question de degré se résumant en l'hypertrophie d'un ou de plusieurs traits de caractère. Nous avons souligné que ces approches aboutissent souvent à une impasse devant la réalité des faits par une isolation de certains traits, qui, s'ils ne sont pas intégrés dans une même entité, ne donnent pas de sens *per se* et n'offrent alors qu'une explication réductrice du phénomène criminel. Nous avons soulevé ce problème concernant les indicateurs « transnosographiques » du passage à l'acte et avons observé que son mode d'expression (impulsif ou planifié) n'était *a priori* pas attribuable à un type de crime particulier, mais pouvait constituer la caractéristique de plusieurs autres (par exemple l'impulsivité dans le cadre d'un vol, du crime passionnel, d'un vécu délirant ou encore réel de danger). Ce même problème se pose pour le choix de la victime. Le fait qu'il s'agisse d'un proche ne veut pas forcément dire que l'acte soit motivé par la finalité consciente de lui nuire (cf. crime primitif ou le parricide dans la psychose). Citons aussi l'exemple de l'état

émotionnel. L'acte est généralement accompli sous l'influence de la colère, de l'angoisse... et peut être facilité par la consommation d'alcool ou de drogue. Nous pourrions encore continuer la liste. D'autres travaux soulignent l'impact de la situation, de la victime, d'un mode de vie..., mais nous n'avons pas trouvé d'étude qui tienne compte de l'ensemble des facteurs ou qui s'interroge sur leurs lois d'articulation. Par conséquent, si les différents modèles théoriques que nous avons exposés dans le chapitre III, ont le mérite de chercher des critères opératoires, ils se heurtent souvent au problème d'un chevauchement des catégories ou à celui d'une différenciation incomplète.

C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes intéressé à la dynamique sous-jacente du sujet et de son acte. Nous pensons ainsi également avoir remédié à un autre problème qui est directement lié aux critiques formulées à l'égard des travaux criminologiques, celui d'une distinction entre anormalité et anomalie, distinction qui paraît fondamentale. Si nous avons comparé deux groupes, dont un psychiatrique, nous avons évité la lecture directe entre la pathologie et le crime. En effet, nos résultats montrent qu'au sein d'une même population, il existe des repères fixes, comme le fonctionnement psychique globalement archaïque chez les psychotiques, se traduisant par : le narcissisme primaire, une relation d'objet globalement indifférenciée et une morale essentiellement hétéronome, basée sur l'assujettissement à l'autorité ; ou le fonctionnement déjà plus élaboré des détenus, mais encore marqué par : l'ambivalence sous l'influence du narcissisme secondaire, la relation d'objet oedipienne et non génitale et une morale conventionnelle, conformiste. En revanche, nous avons relevé des écarts à cette moyenne et qui semblent aussi expliquer les significations variables de l'acte criminel.

Nous rejoignons alors la conception de D. Wildlöcher (1994) selon laquelle *constater une forme de co-morbidité entre l'acte et la maladie contribue à une meilleure connaissance des processus qui leur sont communs*. Autrement dit, suite à nos analyses, nous sommes tenté de désigner le fait criminel comme un fait pathologique et de le caractériser comme un symptôme dont la dynamique sous-jacente et organisationnelle se prête à une analyse explicative qui rend à la fois compte du pourquoi et du comment. Ainsi, l'attention ne devra pas exclusivement porter sur la pathologie, ni exclusivement sur l'acte, mais sur les deux aspects réunis, c'est-à-dire, sur leur dynamique. A partir de là une question importante s'impose, à savoir, qu'est-ce que l'acte apporte au sujet ? Est-ce qu'il s'agit d'un acte libérateur d'un poids aliénant que la victime a infligé au sujet ou est-ce qu'il s'agit d'un mode de fonctionnement et de régulation particuliers ? Si le premier présente un caractère unique, on pourrait dire que le second est davantage enclin à se répéter. Une telle conception entraîne

deux conséquences : d'un côté, elle justifie l'intervention du psychiatre et du psychologue non seulement dans un cadre psychiatrique, mais aussi en détention ; de l'autre, elle n'est pas sans incidence sur l'appréciation de la dangerosité.

Comment évaluer l'état dangereux ?

Cette question intéresse, nous l'avons vu, autant le droit que la sociologie et c'est au psychiatre et au psychologue-expert que revient la lourde tâche de l'évaluer. A ce propos, nous avons exposé quatre critères, sur lesquels ces derniers se basent généralement pour donner leur appréciation : le délit (vu dans son contexte psycho(patho)logique et motivationnel), la personnalité pré-délictuelle, l'évolution post-délictuelle, le lieu d'accueil social. Si nous ne nous orientons que d'après ces critères, le pronostic serait certainement abusivement négatif. En effet, chez les psychotiques, nous constatons que : le crime est relativement immotivé et de ce fait imprévisible, les antécédents psychiatriques sont souvent évidents, l'évolution post-délictuelle au sens d'une élaboration psychique, suite à l'acte, modeste et les projets ou possibilités de réinsertion incertains. Au regard de ces deux derniers aspects, les détenus ne sont guère différents. Si les antécédents psychiatriques sont moins évidents, l'intentionnalité de l'acte peut paraître aussi « dangereuse » que l'impulsivité. C'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable d'évaluer l'acte au regard de la dynamique psychique qui ne peut faire l'impasse sur une observation longue du sujet.

Nous comprenons alors mieux le danger de recourir aux mesures abusives en ce qui concerne, d'un côté les hospitalisations de durée illimitée, et de l'autre une libération automatique des détenus au bout d'une durée d'incarcération déterminée par le jugement pénal, et qui ne pose pas la question de l'évolution du sujet depuis son crime. Citons l'exemple d'un détenu qui, considéré par les surveillants comme le « détenu-modèle », faisait preuve d'une « hyperadaptation » aux règles internes de la prison, mais qui, deux ans avant sa libération, est encore capable de dire, à propos de son meurtre, que « *ce n'était pas le premier* » et que « *ce ne sera pas le dernier* ». Afin de remédier à ce genre de problème, il est important de poser la question de l'efficacité de la sanction et plus globalement, celle de la responsabilisation du sujet vi-à-vis de son acte.

Qu'en est-il des sanctions ?

La sanction représente le prix d'une dette à l'égard d'une victime ou d'un groupe social. L'auteur de l'infraction doit s'en acquitter pour retrouver sa place dans l'espace symbolique des échanges. La sanction a une triple finalité: - psychologique, pour reconcilier le fautif avec lui-même, - éthique, pour responsabiliser la personne par rapport à ses actes - et politique, car elle rappelle la loi pour préserver l'identité du groupe. La sanction éducative ne condamne pas la personne mais un comportement précis. Elle s'accompagne d'une procédure « réparatoire ».

Notre recherche nous amène à ajouter deux aspects qui paraissent indispensables et fondent le principe même de la sanction, à savoir, premièrement, il faut que l'individu la comprenne et l'accepte en tant que nécessité, et secondairement il faut qu'elle soit efficace, car elle a pour objectif principal de protéger la société et de limiter les actions possibles et néfastes d'un ou de plusieurs individus. La responsabilité pénale, fiction du droit pénal et sur laquelle ce dernier prétend légitimer la punition, ne coïncide que rarement avec un sentiment de responsabilité vécue. Pourtant, beaucoup d'intervenants psycho-médicaux prétendent s'appuyer sur la première pour faire émerger le second. C'est à ce niveau que le cadre de référence clinique marque une rupture.

Notre recherche a montré que ces aspects sont intimement liés et dépendent de la qualité d'intégration de la loi commune, au sens d'un Surmoi collectif et opératoire individuellement. Or, nous avons également vu que ni les détenus, ni les psychotiques ne faisaient preuve d'une conscience éthique suffisante. Même s'ils s'adaptent relativement bien aux règles institutionnelles, nous avons évoqué la motivation utilitaire de cette adaptation. En outre, le discours médicalisé des psychotiques, et celui accablant des détenus, dénonciateur d'une justice mal rendue, suscite des doutes quant à l'efficacité de la sanction. Ainsi, les sujets rencontrés dans le cadre de cette recherche lui reconnaissent une nécessité qui vaut plus pour les autres que pour leur propre cas. Nous rejoignons ici non seulement la question de la dangerosité potentielle, mais plus sûrement celle de la responsabilisation des sujets vis-à-vis de leur acte.

Cette dernière est d'autant plus importante qu'elle conditionne la prise en charge thérapeutique des sujets. Si nous avons vu que le sujet a tendance à vouloir s'écarter de son crime comme s'il ne lui appartient pas, nous avons constaté que cette mise à distance n'était pas seulement propre à l'individu, mais relève aussi d'une réalité difficile à entendre pour la société et pour les intervenants directs auprès des criminels. Ainsi, nous avons constaté que

l'équipe médico-psychiatrique ou encore les surveillants en détention disent ne jamais parler avec le sujet de son acte. Est-ce vraiment par respect pour le sujet ou n'est-ce pas par peur devant l'altération du rapport soignant-soigné, lorsque l'on apprend que la « monstruosité » fait également parti de l'être humain ? Nous nous souvenons à ce propos qu'un détenu, au début de notre entrevue, s'empressait de dire : « *j'ai tué ma femme, mais n'ayez pas peur...* ». Devant ces non-dits, nous ne pouvons totalement écarter le danger d'un glissement du système médico-psychiatrique vers le contrôle social au lieu de proposer une instance d'aide aux personnes. Ainsi, se pose la question de savoir comment faire émerger le sentiment de responsabilité chez le sujet ?

Le problème de la responsabilisation du sujet vis-à-vis de son acte

Le fait que le sujet parle apparemment librement de son acte et s'interroge sur l'enchaînement causal des gestes et paroles n'est pas forcément signe d'un travail d'introspection mais peut au contraire fonctionner comme une évacuation de l'acte, probablement due à l'apprentissage des différents entretiens policiers et d'expertise. Il reste donc un *dire non-avenu* (Viaux, 1996) que nous pouvons constater autant chez les psychotiques que chez les détenus et qui, non seulement, les délie de l'acte, mais aussi entrave une ré-humanisation de l'acte dans l'après-coup. A partir de là, le sujet est dans la plupart des cas amené à dénier son acte ou n'en reconnaît qu'une responsabilité partielle en projetant la cause à l'extérieur comme n'émanant pas de lui. Ce clivage risque d'accentuer la régression et la dépersonnalisation au détriment d'une reconstruction ou d'un remaniement psychiques, qui ne peuvent être atteints que si le sujet reconnaît son acte comme lui appartenant et comme porteur d'un sens qui reste à trouver. Tant que ce travail d'introspection n'a pas été fait, nous devons nous méfier des projets de recherche du calme, de la tranquillité ou d'une réflexion précédant toute prise de décision et action. Le sujet a tendance à les formuler selon le précepte chrétien de tendre l'autre joue lorsqu'on a été giflé. Ceci semble néanmoins relever davantage du mécanisme de « *la formation réactionnelle, à la tendance inconsciente à riposter à une gifle en frappant l'agresseur sur les deux joues* » (Reik, 1973), qu'à un changement et à une prise de conscience réels. L'apparence de mansuétude doit nous rendre attentifs au potentiel dangereux du sujet que seul le psychotique arrive à expliciter avec toute son ambivalence et franchise qui lui sont propres : « *je suis toujours calme et posé, toujours de bonne humeur. Avant d'entrer dans ma dépression nerveuse, j'avais mauvais caractère. J'étais un peu grincheux mais j'ai pu me rectifier. Ensuite, j'étais bien de tous les points de vue. J'espère*

que je pourrais toujours lutter contre mon mauvais caractère... enfin, si je l'avais encore. C'est une question de bonne volonté. J'avais pas des colères violentes, mais j'étais vif comme de la poudre. Mais j'étais calme. Je pouvais me maîtriser. J'étais pas méchant mais vif. »

Qu'en est-il de la question de savoir si les sujets ont modifié leur conviction ? Nous avons constaté que la prégnance de leur sentiment de victimité est intacte et alimente souvent un rationalisme morbide, que nous observons notamment chez les psychotiques, justifiant leur acte et ce, malgré les années. Ce qui disparaît davantage c'est la sthénicité de la revendication. Néanmoins, la représentation négative ou toute-puissante des médecins ou des surveillants, du pouvoir médical ou judiciaire ne semble pas avoir changé au fil du temps. L'avenir ne semble plus leur appartenir, position que l'on trouve encore une fois autant chez les détenus que chez les patients. Ils le vivent alors comme des victimes, résignés, passifs, ils attendent un avenir meilleur hypothétique qu'ils sont en tout cas incapables d'imaginer et de préparer.

Nous voyons que le travail thérapeutique est non seulement souhaitable, mais aussi nécessaire. Plusieurs sujets ont d'ailleurs formulé une demande explicite à la suite de l'entrevue. C'est en ceci que consiste la double contribution du psychologue autant à la responsabilisation du sujet face à son acte et face à lui-même, qu'aux exigences sociales d'une réadaptation sociale. Nous discutons les possibilités thérapeutiques d'une manière théorique en regard de nos conclusions, mais ne manquerons pas de souligner le danger d'un glissement de l'optique des soins vers le réflexe sécuritaire de la contrainte pénale qui, outre la question pragmatique de l'efficacité d'une telle procédure, pose la question de son bien-fondé éthique.

Comment envisager la thérapie ?

Les résultats qui émergent de ce travail mettent l'accent sur différents aspects, dont la prise en charge thérapeutique et préventive devraient tenir compte.

D'un point de vue psychogénétique, que l'on soit confronté à un moi psychotique construit de façon archaïque et confuse ou à un cas de régression comme chez la plupart des non-psychotiques, la thérapie visera toujours à amener le sujet à la phase dépressive, dans laquelle il abandonne le clivage, la magie des gestes ou des mots, bref sa toute-puissance narcissique, par l'intermédiaire de l'identification à l'agresseur, constitutive d'un surmoi altruiste.

Ainsi seulement, le sujet psychotique peut passer de l'image duelle et clivée de la réalité physique et intersubjective, s'exprimant à travers la loi du « lui ou moi » par une triangulation

pour aboutir à l'unification du monde qui l'entoure ainsi qu'à la cohérence et continuité personnelle et relationnelle.

Dans ce processus, le rôle du cadre institutionnel hospitalier ou pénitentiaire, est important, dans la mesure où sa stabilité et contenance remplit pour le sujet une *fonction de pare-excitation* (Balier, 1988) et où, en s'identifiant à ses règles et en les intériorisant, il pourra élaborer une forme de Surmoi rudimentaire qui lui permettra de baser son jugement sur le principe de réciprocité, de canaliser et de sublimer ses pulsions.

La thérapie devra alors faciliter la réparation narcissique, relationnelle ou morale en évitant une liaison perverse et destructrice des pulsions. J. Bergeret insiste ici sur la nécessité de relier les pulsions à d'autres finalités plus positives et créatives, donc d'inverser en quelque sorte les moteurs, tout en remédiant au problème de la culpabilité naissante qui, en entraînant une régression dépressive risque d'être plus destructurante que cathartique pour le sujet, si elle n'est pas signifiée.

C. Balier (op. cit.) souligne qu'il est néanmoins indispensable que le thérapeute conserve son propre cadre sinon la différenciation sujet-objet reste impossible. A ce sujet L.M. Villerbu (1996) précise que « *pénologie et thérapeutique visent deux sources différentes, pour peu qu'on veuille bien maintenir entre elles un écart fondamental* ». D'après cet auteur l'écart se fonde sur l'opposition entre un *irréalisme du crime* (qui nous le rappelons perd ici son statut de « délit » au profit de celui d'un outrepassement de limites, essentiellement internes) et l'*hyper-réalisme* (Villerbu, op. cit.) de ce dernier dans la démarche judiciaire. Même si le thérapeute est à l'intérieur de l'institution, il n'est pas complice avec elle et n'adhère qu'à une loi commune: la disparition du passage à l'acte en lui donnant un sens thérapeutique et en proposant au patient d'y substituer d'autres modes d'expression. Dans le cas heureux, le patient s'identifie au thérapeute et cherche, peut-être pour la première fois, à comprendre ce qui se passe en lui en essayant de construire avec l'aide du thérapeute une image cohérente de son histoire personnelle, afin de ne plus projeter la cause de ses difficultés et réactions à l'extérieur. Ainsi l'institution peut représenter une *aire transitionnelle* (Balier, 1988) qui établit le lien entre la réalité interne et externe tout en ne représentant qu'un épisode dans l'histoire personnelle du sujet.

Au regard de la prévention de l'acte, J. Bergeret (1984) souligne qu'il est important de repérer rapidement la qualité de la relation d'objet et les mécanismes de défense, en prêtant une attention particulière aux répétitions et jeux arbitraires de domination-soumission qui s'avèrent destructeurs pour la thérapie. En gardant une position neutre par rapport à l'institution - ni

trop près ni trop loin - le thérapeute se préserve non seulement de glisser dans le rôle pervers du complice ou d'être assimilé à la « mauvaise mère » mais aussi, et surtout, empêche de renforcer le sujet dans sa pathologie. Seul un cadre soignant solide et une constance au niveau de la relation d'objet dans le sens du « *good mothering* » permettent au sujet de construire des assises narcissiques solides, de structurer son Moi et d'intégrer la violence fondamentale dans la dynamique libidinale et objectalisée, voire finalisée et non plus narcissique.

Dans le meilleur des cas, à la fin de la thérapie, le patient prendra conscience de l'irrémediabilité de la mort, ce que précisément il a dénié par le meurtre et pourra s'identifier à une imago paternelle ce qui lui permet de s'inscrire dans la chaîne des générations. « *En somme, le patient doit résoudre sa « crise d'adolescence »* » (Balier, 1988).

J. Bergeret (1994) attire l'attention sur un dernier aspect, à savoir que la thérapie doit viser à remédier au sentiment de culpabilité du patient par rapport à la prise de conscience de sa violence, en lui montrant sa normalité chez tout être humain. Finalement, il est indispensable d'amener le patient à distinguer entre l'agressivité destructrice et la violence naturelle, première à toute élaboration psychique.

Ainsi, s'achève ce travail de recherche - qui n'en est qu'à ses débuts - sur le crime dans sa dimension de sujet, en posant une question fondamentale, celle de savoir quelle est la différence entre le criminel et le non-criminel, le symptôme et l'absence de symptôme, ou encore de la souffrance et du bien-être, et qui reste probablement à jamais sans réponse. Nous laissons le soin à H. Sztulman (1979a) de la formuler : « *Le Moi « cette pauvre chose » a écrit Freud. (...). Notre système pare-excitation nous protège sans doute mieux des stimulations reçues de l'extérieur, mais nous met-il à l'abri de celles qui viennent des tréfonds de nous, à travers les paradoxes du souvenir transformé, métabolisé, désarmorcé, mais que réactualise la parole vivante et chaude de celui qui nous aime et nous hait, même si nous savons que nous ne sommes que les anonymes prête-noms, fées ou épouvantails de sa fantasmagorie privée ?* »

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FATTAH, E., SZABO, D. (1971). La criminodynamique. In *Encyclopédie Médico-Chirurgicale*, 37760-A, 50.
- ABRAHAM, K. (1925). L'histoire d'un chevalier d'industrie à la lumière de la psychanalyse. In *Oeuvres complètes*, trad. I. Barande. Paris: Payot, 1966, t. 2, p. 158-172.
- ADDAD, M., BENEZECH, M. (1980). Les déficients intellectuels: définition et étude de leur rapport avec la délinquance. *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 443-462.
- ADDAD, M., BENEZECH, M. (1986). Jugement moral, extraversion, névrosisme et délinquance. *L'Evolution Psychiatrique*, 52, 3, p. 703-727.
- ADDAD, M., BENEZECH, M. (1987). Névrosisme, signification existentielle et auto-renforcement du moi: Enquête comparative entre délinquants et non délinquants. *Annales Médico-Psychologiques*, 144, 8, p. 777-789.
- ADDAD, M., BENEZECH, M. (1988). Jugement moral et prédiction de la criminalité. Etude comparative entre délinquants et non délinquants. *Annales Médico-Psychologiques*, 146, 10, p. 927-939.
- ADES, J., ALLILAIRE, J.F. (1990). Conduites d'agression en clinique psychiatrique. Approche psychopathologique. *Neuro-psychiatrie*, 5, 1, p. 31-43.
- ALLILAIRE, J.L., LE MONNIER, E., PAILLÈRE, M.L. (1997). Schizophrénie, passage à l'acte, homicide et criminalité. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 177-181.
- AMBROSI, A., BRANDIBAS, G., SZTULMAN, H. (article soumis). L'Inventaire du Narcissisme. *Bulletin de Psychologie*.
- AMOROSO, H. (1995). Limites de la psychiatrie. *Psychiatrie Française*, 26, p. 129-132.
- ANZIEU, D. (1977). Pour une psycholinguistique psychanalytique. Bref bilan et questions préliminaires. In D. Anzieu (dir.) *Psychanalyse et langage : du corps à la parole*, 3ème éd. Paris : Dunod, 1989, p. 1-25.
- ANZIEU, D. (1994). *Le penser: du Moi-peau au Moi-pensant*. Paris: Dunod, p. 113-128.
- APTER, A., van PRAAG, H.M., PLUTSCHIK, R., SEVY, S., KORN, S.L. (1990). Interrelationship between anxiety, aggression, impulsivity and mood. A possible serotonergically-linked cluster. *Psychiatry Research*, 32, p. 191-199.
- ARCHAMBAULT, J.L., MORMONT, C. (1998). *Déviances, délits et crimes*. Paris : Masson.
- ASSELIN, G. (1902). *L'état mental des parricides*. Thèse. Paris: J.B. Baillière et fils éditeurs.
- ASSOUN, P.L. (1997). La criminologie à l'épreuve de la psychanalyse. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses.
- AYME, J. (1997). L'article 122-1 du Code pénal. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p.559-567.
- BALDWIN, J.M. (1897). *Social and ethical interpretations in mental development*. New-York: Mac Millan.
- BALIER, C., CIAVALDINI, A., GIRARD, A., KHAYAT, M. (1997). QICPAAS, Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'Aggressions Sexuelles. Guid.

- BALINT, M. (1960). Primärer Narzissmus und primäre Liebe. *Jahresbuch der Psychoanalyse*, 1,3.
- BANDURA, A. (1960). Selective activation and disengagement of moral control. *Journal of Social Issues*, 46, 1, p. 27-46.
- BARANDE, R. (1966). Le problème de la régression. *Revue Française de Psychanalyse*, 4, p. 351 et s.
- BARBIER, D. (dir.) (1991). *La dangerosité. Approche pénale et psychiatrique*. Toulouse: Privat.
- BARTHOLOMEW, U. (1993). Die Selbst-Identitäts-Graphik. In J.W. Scheer., A. Catina. (dir.). *Einführung in die Repertory-Grid-Technik, Band II*. Bern: Hans Huber Verlag. p. 30-37.
- BARUK, H., RIBIERE. (1947). Présentation d'un test de Tsédek. *Annales Médico-Psychologiques*, 105. II, p. 428-432.
- BASINGER, K.S. et coll. (1995). Context and the Measurement of Moral Judgment. *International Journal of Behavioral Development*, 18,3, p. 537-556.
- BEAUVOIS, J.C., ROULIN, J.L., TIBERGHEN, G. (1990). *Manuel d'études pratiques de psychologie I- Pratique de la recherche*. Paris: P.U.F.
- BECCARIA, C. (1764). *Dei delitti e delle pene*. Version italienne, traduction française. (1766). *Des délits et des peines*. Paris: Flammarion. 1991.
- BECKER, S. (1990). *Objektbeziehungspsychologie und katastrophische Veränderung : zur psychoanalytischen Behandlung psychotischer Patienten*. Tübingen : edition discord.
- BEGUE, L (1998). De la cognition morale à l'étude des stratégies du positionnement moral: aperçu théorique et controverses actuelles en psychologie morale. *Année psychologique*, 98, p. 295-352.
- BELL, R.C. (1994). *Using SPSS to analyse Repertory-Grid Data*. School of Behavioral Science University of Melbourne.
- BENEZECH, M. (1989). Quelques facteurs bio-psycho-physiologiques de la violence criminelle. *Actualités Psychiatriques*, 2, p. 29-33.
- BENEZECH, M. (1991). Depression and crime. *Revue de littérature et observations originales. Annales médico-psychologiques*, 149, 2, p.150-165.
- BENEZECH, M. (1994). Des crimes fous commis par les fous et les autres. *Forensic*, 5, p. 41-44.
- BENEZECH, M. (1997). Essai de taxonomie des homicides pathologiques. In T. Albernhe (dir.), *Psychiatrie et criminologie*, Paris : Ellipses. 166-173.
- BENEZECH, M., ADDAD, M. (1982). L'homicide des psychotiques en France. A propos d'une enquête sur cinq années (1977-1981). *Annales Médico-Psychologiques*, p. 106-116.
- BENEZECH, M., ADDAD, M., GRASSET, A. (1981). Criminologie et psychiatrie. *Encyclopédie Médico-Chirurgicale*, 37906A10, Paris.
- BENZECRI, J.P. (1973). *Analyse des données*. Paris: Dunod.
- BERGERET, J. (1972). *Psychologie pathologique théorique et clinique*. 7ème éd. Paris: Masson, 1998.
- BERGERET, J. (1974). *La personnalité normale et pathologique*. 3ème éd. Paris: Dunod, 1996.
- BERGERET, J. (1981). L'imaginaire original ou les destins de la violence chez l'homme. *Bulletin de psychologie*, XXXIV, 350, p. 603-609.
- BERGERET, J. (1984). *La violence fondamentale*. Paris : Dunod.

- BERGERET, J. (1994). *La violence et la vie: la face cachée de l'Oedipe*. Paris: Payot.
- BERGERET, J. (1995). *Freud, la violence et la dépression*. Paris: P.U.F.
- BERGERET, J. (1997). Violence, psychopathologie et criminologie. in. T. Albernhe (dir.). *Criminologie et Psychiatrie*. Paris : Ellipses, p. 35-39.
- BERKOWITZ, L. (1962). *Agression : a social psychological analysis*. New-York ; Toronto ; London ; San Francisco : Mc Grow-Hill.
- BION, W. (1979). Making the best of bad job. In W. Bion. (1987). *Clinical Seminars and Four Papers*. Abirydon.
- BLASI, A. (1980). Bridging moral cognition and moral action. A critical review of the litterature. *Psychological Bulletin*, 88, 1, p. 1-45.
- BORNSTEIN, S.J. (1997). Structuralisme et anthropologie structurale de la dangerosité. In T. Albernhe (dir.). *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 60-61.
- BORNSTEIN, S.J., RAYMOND, S.G. (1986). Etat dangereux. *Encyclopédie Médico-Chirurgicale*, 37145 A10, 12, p. 1-9.
- BOUCHARD, J.P. (1996). Le parricide. Evolution sémantique, pénale et répressive d'un crime hors du commun. *Revue d'études et d'informations de la gendarmerie*. 1, 180, p. 1-6.
- BOURGEOIS, D. (1997). Aspects criminologiques des états modifiés de conscience. In T. Albernhe (dir.). *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 308-316.
- BOURGUIGNON, O., BYDLOWSKI, M. (1995). *La recherche en psychopathologie: perspectives critiques*. Paris: Masson; « Le Fil rouge », p. 124-135.
- BRAUNSCHWEIG, D., LEBOVICI, S. et van THIEL GODFRIND, J. (1969). La psychopathie chez l'enfant. *Psychanalyse de l'enfant*, 12, 1, p. 5-106.
- BRÜCHER, K., PUCHERT, F., HIETEL-WENIGER, R. (1996). Aspects of the importance and function of « voices » of schizophrenic patients. A study with the Repertory-Grid Technic. In *Empirical constructivism in Europe: The Personnal Construct Approach*. Giessen: Psychosozial-Verlag, p. 108-116.
- BUCHANAN, A., REED, A., WESSELY, S., GARETY, P., TAYLOR, P., GRUBIN, D., DUNN, G. (1993). Acting on delusions. *British Journal of Psychiatry*, 163, p. 77-81.
- CANGUILHEM, G. (1966). *Le normal et le pathologique*. Paris: P.U.F.
- CASTORIADIS-AULAGNIER, P. (1964). Remarques sur la structure psychotique. *La Psychanalyse*, 8.
- CASTORIADIS-AULAGNIER, P. (1975). *La violence de l'interprétation*. Paris: P.U.F.
- CHABROL, H., SZTULMAN, H. (1997). Splitting and the psychodynamic of adolesant and young adult suicid attempts. *International Journal of Psychoanalysis*, Déc 97, 78, 6, p. 1199-1208.
- CIBOIS, P. (1983). *L'analyse factorielle*. Paris: P.U.F.
- CLECKLEY, H. (1964 -1976). *The mask of sanity*. Saint-Louis: Mosby.
- COHEN, A.K. (1971). *La déviance*, éd. Duculot.
- COLBY, A., KOHLBERG, L. (1987a). *The measurement of moral judgment*. Vol. I. Cambridge : Cambridge University Press.

- COLBY, A., KOHLBERG, L. (1987b). *The measurement of moral judgment*. Vol. II. Cambridge : Cambridge University Press.
- COLIN, M. (1963). *Etude de criminologie clinique*. Paris: Masson.
- COSNIER, J. (1970). Investissements narcissiques et objectaux. *Revue Française de Psychanalyse*, 24, 4.
- COSNIER, J. (1984). La violence fondamentale de J. Bergeret. *Revue Française de psychanalyse*, 7-8, p. 1077-1087.
- CRONBACH, J.L. (1984). *Essentials of Psychological Testing*, 4^{ème} édition. New-York: Harper.
- CUSSON, M. (1981). *Délinquants pourquoi?*. Paris: A. Colin.
- CUSSON, M. (1983). *Le contrôle social du crime*. Paris: P.U.F.
- CUSSON, M. (1985). Le sens de la peine et la rétribution. *Revue internationale de criminologie et police technique*, p. 271-285.
- CUSSON, M. (1987). *Pourquoi punir?*. Paris: Dalloz.
- CUSSON, M. (1998a). *La criminologie*. Paris: Hachette.
- CUSSON, M. (1998b). *Criminologie actuelle*. Paris: P.U.F.
- DADOUN, R. (1993). *La violence: essai sur « l'homo violens »*. Paris: Hatier.
- DE GREEFF, E. (1935). La psychologie de l'assassinat. *Revue de droit pénal et de criminologie*, p.153-215 ; 357-394.
- DE GREEFF, E. (1935). La psychologie de l'assassinat. *Revue de droit pénal et de criminologie*. p. 153-164; 213-235; 357-393.
- DE GREEFF, E. (1948). *Introduction à la criminologie*. Paris : PUF.
- DE GREEFF, E. (1950). Rapport général sur la criminogénèse. *Acte du IIIème congrès international de criminologie*. Paris: P.U.F. (1955). T.VI. p. 267-306.
- de Psychologie.
- DEFRAUX, L., HUCK, F., SENNINGER, J.L. (1989). Réflexions à propos des unités pour malades difficiles. *Revue Française de Psychiatrie*, 4, p. 40-45.
- DENEKE, F.W. ; HILGENSTOCK, B. (1989). *Das Narzissmus-Inventar*. Bern : Hans Huber Verlag.
- DENEKE, F.W. (1994). Die Regulation des Selbsterlebens bei Gesunden, psychosomatischen, psychoneurotischen und alkoholkranken Patienten- ein taxonomischer Forschungsansatz. In *Psychotherapie Psychosomatik, medizinische Psychologie*, 44, 8, p. 260-266.
- DEUTSCH, H. (1970). L'imposteur: contribution à la psychologie du Moi d'un type de psychopathe. In *La psychanalyse des névroses et autres essais*. Trad. G. Rintzler. Paris: Payot. p. 270-286.
- DEVEREUX, G. (1970). *Essai d'éthnopsychiatrie générale*. Paris: P.U.F.
- DI TULLIO, B. (1951). *Manuel d'anthropologie criminelle*. Paris: Payot.
- DIATKINE, R. (1984). Aggression et violence. *Revue Française de Psychanalyse*, t. XLVIII, 4, p. 937-946.
- DOREY, R. (1981). La relation d'emprise. *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 24, p. 117-139.
- DUBOR, P. (1972). La régression. In J. Bergeret (dir.), *Psychologie pathologique: théorie et clinique*, 7ème éd. 1989, p.109-112.
- DUBOR, P. (1981). Aspects du ciel dans l'outsight et le procès de mentalisation. *Bulletin de Psychologie*, 34, 350, p. 564-569.

- DUNCKER, H. (1995). Zur Frage der Strukturbildung in der Psychotherapie von sexuellen Straftätern. *Recht und Psychiatrie*, 13, p. 170-178.
- DUNCKER, H. (à paraître). *Zur Gewaltentwicklung zwischen Intimpartnern. Liebe, Aggressivität, Tötung.* Pabst Scientific Publishers.
- DURKHEIM, E. (1963). *Les règles de la méthode sociologique*. 15^{ème} éd. Paris: P.U.F.
- ECKENSBERGER, L.H. (1986). Handlung, Konflikt und Reflex. Zur Dialektik von Struktur und Inhalt im moralischen Urteil. In W. Edelstein, G. Nunner-Winkler (dir.), *Zur Bestimmung der Moral*. Frankfurt: Suhrkamp, p. 409-442.
- EGLE, U.T., HABRICH, G. (1993). Untersuchungsstrategien. In J.W. Scheer., A. Catina. (dir.), *Einführung in die Repertory-Grid-Technik*. Band II. Bern: Hans Huber Verlag, p. 23-29.
- EIBL-EIBESFELDT. (1976). *L'Homme programmé*. Paris: Flammarion.
- EIGUER, A. (1986). La famille du psychotique: nouvelles hypothèses. *Revue Française de Psychanalyse*. novembre-décembre, p. 1602-1627.
- EY, H. (1962). Les psychopathes dangereux. In *La revue du praticien*, 12, 31, p. 3237-3251.
- FAVARD, A.M. (1984). *Opérationnalisation et validation du modèle clinique de la personnalité criminelle*. Bayonne: Ronéo.
- FAVARD, A.M. (1985). Jalons et principes pour une prospective. In *Les traitements des adolescents délinquants*, éd. Fleurus.
- FAVARD, A.M. (1991). Méthode clinique de recherche. In R. Ottenhof, A.M. Favard. *Nouvelles approches de criminologie clinique*. Collection criminologie et sciences de l'Homme. Toulouse : Erès.
- FERNANDEZ, L. (1998). *Addiction tabagique et disposition narcissique chez les fumeurs consultant pour sevrage tabagique*. Thèse de Doctorat : Psychopathologie. Université Toulouse le Mirail.
- FOLLER, L.M. Délinquance sexuelle: un suivi médical pourrait être imposé après la prison. in *Le Monde* du 30 janvier 1997.
- FOUCAULT, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- FRECHETTE, M. (1970). Etudes sur la conduite antisociale. *Acta criminologica*. Montréal: Centre de Sciences criminelles.
- FRECHETTE, M. (1976). « Le criminel et l'autre: analyse des relations interpersonnelles de l'homme criminel ». *Acta Criminologica*, vol. III, p. 11-102.
- FRECHETTE, M., LEBLANC, M. (1987). *Délinquances et délinquants*. Québec: Gaëtan Morin éditeur.
- FREUD, A. (1968). *Le normal et le pathologique chez l'enfant*. Trad. D. Wildbücher. Paris: Gallimard.
- FREUD, S. (1900). *L'interprétation des rêves*. Paris : P.U.F, 1980.
- FREUD, S. (1909). *Drei Abhandlungen zur Sexualtheorie* (Trois essais sur la théorie de la sexualité infantile), GW V, SE III, trad. fr. Reverchonjouve. Paris: Gallimard, 1949.
- FREUD, S. (1912). *Totem et tabou*. Paris: Gallimard, 1993.
- FREUD, S. (1915). Les criminels par sentiment de culpabilité .In *Essais de psychanalyse appliqués*. Paris: Gallimard, (1933), p. 133-136.
- FREUD, S. (1915). Triebe und Triebchicksale (les pulsions et leur destin), GW X, SE XIV, trad. fr. M; Bonaparte et A. Berman. In *Métapsychologie*. Paris: Gallimard, 1952, p. 25-66.

- FREUD, S. (1917). Über Triebumsetzungen, insbesondere der Analerotik (Sur les transformations des pulsions, particulièrement dans l'érotisme anal), GW X, SE XVIII, trad. Fr. E. Pichon et H. Hoesli. *Revue Française de psychanalyse*, 1928, 2, 4, p. 609-618.
- FREUD, S. (1923). Die infantile genitale Organisation (L'organisation génitale infantile). GW XII. SE XVIII. trad. Fr. J. Laplanche, in *La vie sexuelle*, Paris: P.U.F., 1969, p. 113-132.
- FREUD, S. (1930). Das Unbehagen in der Kultur, (Malaise dans la civilisation). GW XIV. SE. XXI. Trad. Fr. Ch. Et I. Odier. *Revue Française de Psychanalyse*, 1934, 7, p. 692-724.
- FREUD, S. (1932). *Nouvelles conférences sur la psychanalyse*. Paris: Gallimard, 1936.
- FRIEDLANDER, K. (1947). *La délinquance juvénile*. Paris: P.U.F., 1951.
- FROMM, M. (1995). *Repertory Grid Methodik*. Weinheim: Deutscher Studien Verlag.
- GAILLARD, B. (1998). *Crimes meurtriers: le psychologue face au criminel et son acte. Quelles réponses à la question: pourquoi tuer ?*. Thèse de Doctorat: Psychopathologie. Université de Toulouse II.
- GANTHERET, F. (1981). De l'emprise à la pulsion d'emprise. *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 24, p. 103-116.
- GAROFALO, R. (1885). *La criminologie: Etude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité*. Paris: Alacan.
- GASSIN, R. (1997). Les relations entre le crime et la criminalité. in T. Alberne (dir.), *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses.
- GASSIN, R. (1998). *Précis de criminologie*. 4^{ème} éd. Paris : Dalloz.
- GIBELLO, B. (1977). Fantasma, langage, nature, trois ordres de réalité. In D. Anzieu (dir.) *Psychanalyse et langage : du corps à la parole*, 3^{ème} éd. Paris : Dunod, 1989, p. 25-70.
- GIRARD, R. (1982). *Le bouc émissaire*. Paris : Grasset.
- GOLSE, B. (1960). Comment punir un psychotique? In *Insister-exister. De l'être à la personne*. Paris: P.U.F.
- GOLSE, B. (1995). La violence dans la psychanalyse. *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 43, p. 1-2; 6-12.
- GOLSE, B. (1997). La genèse de l'agressivité et de la violence chez l'enfant. In T. Alberne (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 422-426.
- GONIN, D. (1993). L'être et la loi. In *Justice et psychiatrie*, p. 67 et s.
- GORENSTEIN, E.E. (1991). A cognitive perspective on antisocial Personality. In P.A. Magaro. (dir.). *cognitive bases of mental disorders. Annual Review of Psychopathologie*, vol.1. Newbury, Cal.: Sage publications, p. 100-133.
- GOTTFREDSON, M.R., HIRSCHI, T. (1990). *A general Theory of Crime*. Stanford, Cal.: Stanford University Press.
- GREEN, A. (1970). L'affect. *Revue Française de Psychanalyse*, 3, 5-6, p. 885-1215.
- GREEN, A. (1973). *Le discours vivant*. Paris: P.U.F.
- GREEN, A. (1983). *Narcissisme de vie narcissisme de mort*. Paris: Edition de Minuit.
- GREEN, A. (1988). Pourquoi le mal ? *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 38, p. 239-261.
- GREENACRE, P. (1971a). Problèmes généraux du passage à l'acte. In *Traumatisme, croissance et personnalité*. Paris: P.U.F.

- GREENACRE, P. (1971b). La conscience chez le psychopathe. In *Traumatisme, croissance et personnalité*. Paris: P.U.F. p. 178-201.
- GRIFFORE, R.J., SAMUELS, D.D. (1978). Moral judgments of residents of maximum security correctional facility. *Journal of Psychology*, 100, p. 3-7.
- GRINBERG, L. (1992). *Culpabilité et dépression. Confluents psychanalytiques*. Paris: Les belles lettres.
- GRUNBERGER, B. (1960). Etude sur la relation objectale anale. *Revue Française de psychanalyse*, XXIV, 2, p. 137-169.
- GRUNBERGER, B. (1971). *Le narcissisme*. Paris: Payot, 1993.
- GUELFY, Y.D., GAILLAC, V., DARDENNES, R. (1995). *Psychologie quantitative*. Paris: Masson.
- GUILLAUMIN, J. (1972). *Le rêve et le moi : rupture, continuité, création dans la vie psychique*. Paris : P.U.F.
- GUIRAUD, P. (1931). Les meurtres immotivés. *Evolution psychiatrique*, 2, p. 25-34.
- HABERMAS, J. (1973). *Legitimationsprobleme im Spätkapitalismus*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- HABERMAS, J. (1982). *Theorie des kommunikativen Handelns*. Frankfurt: Suhrkamp Verlag.
- HABERMAS, J. (1986). *Morale et communication*. Paris: Editions de CERF.
- HÄFNER, R., BÖKER, W. (1973). *Crimes of violence by mentally abnormal offenders*. Cambridge: Cambridge University Press. (1982).
- HÄFNER, R., NOWOTNY, B. (1995). Epidemiology of early-onset schizophrenia. *European Archives of Psychiatry and clinical neuroscience*, 245, p. 80-92.
- HENGESCH, G. (1987). Über die Zusammenhänge von Freund und Selbstbeurteilung bei der Stellungnahme von Prognose und Rückfälligkeit. in H. Witter. *Der psychiatrische Sachverständige im Strafrecht*. Berlin: Springer, p. 144-171.
- HESNARD, A. (1963). *Psychologie du crime*. Paris: Payot.
- HINZ, S. (1987). *Gefährlichkeitsprognosen bei Strätlätern: Was zählt?* Frankfurt am Main: Lang.
- HIRSCHELMANN, A. ; SZTULMAN, H. (1997). Die unsichere Position der Libido in einer Persönlichkeitsentwicklung zwischen « Gewalt » und « Aggressivität ». *Sexuologie*, 4, 254-265.
- HIRSCHELMANN, A., SZTULMAN, H., FAVARD, A.M. (1998). La dynamique du passage à l'acte ou le développement psychique entre « violence » et « agressivité ». *Annales Médico-Psychologiques*, 156, n° 9, p. 596-606.
- HOCHMANN, J. et coll. (1980). Quelques aspects cliniques des psychopathies. *Confrontations psychiatriques*, 18, p. 59-72.
- HOLDER, A., DARE, L. (1982). Narzissmus, Selbstwertgefühl, Objektbeziehung. *Psyche*, 49, 9, p. 788-812.
- ISAACS, S. (1972). Nature et fonction du fantasme. In M. Klein et coll., *Développement de la psychanalyse*, trad. W. Baranger. Paris: P.U.F, p. 64-114.
- JEAMMET, N. (1989). *La haine nécessaire*. Paris: P.U.F.
- JOLIFFE, I.T. (1986). *Principle Component Analysis*. Berlin: Springer Verlag.
- JONES, E. (1927). Développement primaire de la sexualité chez la femme. *International Journal of Psychoanalysis*, 8, p. 459-472, trad. Fr. *Revue Française de Psychanalyse*, 1929, 3, p.92-109.

- JUNJINGER, J. (1990). Predicting compliance with command hallucinations. *American Journal of Psychiatry*, 147, p. 245-247.
- KAMBOUCHENER, D. (1995). *L'homme des passions: commentaires sur Descartes*. Paris: Albin Michel.
- KANT, I. (1785). Groundwork of the metaphysics of morals. In H.Paton. (1948). *The moral law*. London: Hutchinson.
- KANT, I. (1788). Kritik der reinen Vernunft. In *Die drei Kritiken*. Stuttgart, 1960, p. 218-280.
- KARLI, P. (1987). *L'Homme agressif*. Paris: Odile Jacob.
- KELLY, G.A. (1955). *The psychology of personal constructs*. New-York : Norton.
- KERNBERG, O. (1978). *Borderline Störungen und pathologischer Narzissmus*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- KERNBERG, O. (1979). *Les troubles limites de la personnalité*, trad. D. Marcelli. Toulouse: Privat
- KERNBERG, O. (1984). L'entretien structural. In *Les troubles graves de la personnalité: stratégies psychothérapeutiques*. Paris: P.U.F.; le fil rouge.
- KESTEMBERG, E. (1981). Le personnage tiers, sa nature, sa fonction. *Les cahiers du Centre de Psychanalyse et de Psychothérapie*, 3, p. 1-55.
- KESTEMBERG, E., KESTEMBERG, J. (1966). Intervention au rapport de R. Diatkine. Agressivité et fantasme d'agression, XXVème Congrès des psychanalystes de langues romanes, Milan, 1964, *Revue Française de Psychanalyse*, t XXX, 5-6, p.121-123.
- KILBORNE, B. (1996). Truth that cannot go naked: shame in many forms. *Psychiatrie*; 58, p. 278-297.
- KINBERG, O. (1960). *Problèmes fondamentaux de la criminologie*. Paris: Cujas.
- KLEIN, M. (1952). Notes sur quelques mécanismes schizoïdes. Trad. fr. In *Développement de la psychanalyse*, trad. W. Baranger. Paris: P.U.F, p. 247-300.
- KLEIN, M. (1957). *Envie et gratitude*. Paris: Gallimard.
- KLEIN, M. (1959). *L'amour et la haine*. Paris: Payot.
- KOHLBERG, L. (1976). Moral stages and moralization: The cognitive development approach. In T.Lickona. (Ed) *Moral development and behavior : Theory, research and social issues*. New-York: Holt, Rinehart & Winston.
- KOHLBERG, L. (1981). *Essays on moral development*. Vol. I. The philosophy of moral development. New-York: Harper & Raw.
- KOHLBERG, L. (1984). *Essays on moral development*. Vol. II. The psychology of moral development. Moral stages, their nature and validity. San-Francisco: Harper & Raw.
- KOHLBERG, L., CANDEE, D. (1984a). The relationship of moral judgment to moral action. In W. Kurtines., J. Gewirtz. (Dir.). *morality, moral behavior and moral development*. New-York: Wiley, p. 52-73.
- KOHLBERG, L., CANDEE, D. (1984b). The relation between moral judgment and moral action. In L. Kohlberg (Ed.), *Essays on moral development*. Vol. II. The psychologie of moral development. Moral stages, their nature and validity. San-Francisco: Harper & Raw.
- KOHLBERG, L., LEVINE, C., HEWER, A. (1983). *Moral stages: A current formulation and a response to critics. Contribution to Human Development*. Basel: Karger.

- KOHUT, H. (1974). *Le soi*. 3^{ème} éd. Paris: P.U.F., 1995.
- KOHUT, H. (1978). The disorder of the self and their treatment: an outline. *International Journal of Psychoanalysis*, 59, p. 413-425.
- KOHUT, H. (1979). *Die Heilung des Selbst*. Frankfurt am Main : Suhrkamp.
- KOUPERNIK, C. (1997). La dangerosité en cette fin de siècle. in T. Albernhe (dir.). *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 61-64.
- LA ZARDIS, S.A. (1983). La rétribution dans la philosophie pénale anglosaxonne d'aujourd'hui. *Archives de philosophie du droit*, 28, p. 91-108.
- LABADIE, J.M. (1995). *Les mots du crime*. Bruxelles: De Boeck-Wesmael.
- LABORIT, H. (1978). Les mécanismes biologiques et sociologiques de l'agressivité. *Revue internationale des sciences sociales*.
- LACAN, J. (1950). Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie. In *Ecrits*. Paris: Seuil.
- LACAN, J. (1956). Fonction et champ de parole en psychanalyse. *La psychanalyse*, 1, p. 81-166. repris in *Ecrits* (1966), p. 237-322.
- LACAN, J. (1966). *Ecrits*. Paris: Seuil.
- LAGACHE, D. (1950). Psycho-criminogénèse. *Actes du II^{ème} Congrès international de criminologie*. Tome VI, Paris, p. 129-155.
- LAGACHE, D. (1960). Situation de l'agressivité. In *Aggressivité, structure de la personnalité et d'autres travaux*. Oeuvres IV, 1956-1962. Paris: P.U.F, p. 145-175.
- LANDFIELD, A.W. (1971). *Personnal construct systems in Psychotherapy*. Chicago: Rond-Mac Nally.
- LANTERI-LAURA, G. (1997). Pertinence de la réflexion psychiatrique en criminologie. In T. Albernhe (dir.). *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 110-115.
- LAPLANCHE, J. (1983). Réparation et rétribution. Une perspective psychanalytique. *Archives de philosophie du droit*, 28, p. 109-122.
- LAPLANCHE, J., PONTALIS, J.B. (1978). *Vocabulaire de Psychanalyse*. Paris: P.U.F.
- LARGUIER, J., LARGUIER, A.M. (1996). *Droit pénal spécial. Mementos*. 9^{ème} éd. Paris: Dalloz.
- LAZARUS, R.S. (1966). *Psychological stress and the coping process*. New-York: Mac Graw-Hill.
Le fil rouge. p. 303-320.
- LEAUTE, J. (1972). *Criminologie et science pénitentiaire*. Paris: P.U.F.
- LEBOVICI, S. (1980). L'expérience du psychanalyste chez l'enfant et chez l'adulte devant le modèle de la névrose infantile et de la névrose de transfert. Rapport du XXXIX congrès des Psychanalystes de langue française. *Revue Française de Psychanalyse*, 1979, t. XLIV, 5-6, p. 733-857.
- LEGENDRE, P. (1989). *Le crime du caporal Lortie. Traité sur le père*. Paris: Fayard.
- LEWIN, K. (1967). *Psychologie dynamique*. 3^{ème} éd. Paris : PUF.
- LOCHAK, D. (1988). Le droit: du normatif à la normalisation. In *Le sujet et la loi. La petite délinquance. Approche juridique et psychanalytique*. Toulouse: Erès.

- LOHAUS, A. (1993). Testtheoretische Aspekte der Repertory Grid Technik. In J.W. Scheer, A. Catina. *Einführung in die Repertory Grid-Technik*. Band 1, Klinische Forschung und Praxis. Bern : Verlag Hans Huber, p. 80-91.
- LOMBROSO, C. (1895). *L'Homme criminel*. 5^{ème} éd. Paris: Alacan.
- LOPEZ, G., BORNSTEIN, S. (1994). *Les comportements violents*. Que sais-je? Paris: P.U.F.
- LORENZ, K. (1969). *L'agression. Une histoire naturelle du mal*. Paris: Flammarion.
- LORENZINI, R., SASSAROLI, S., ROCCHI, M.T. (1989). Schizophrenia and Paranoïa as solutions to predictive failure. *International Journal of Construct Psychology*, 2, p. 417-432.
- LUSTIN, J.J. (1974). Fixation, régression et traumatisme. In J. Bergeret. *Psychologie pathologique*. 7e éd. Paris : Masson, p. 248-251.
- MALEVAL, J.C. (1996). Les meurtres immotivés ne sont pas sans cause. *Synapse*, 28, p.62-70.
- MATHIEU, M. (1977). Passage à l'acte et régression. In D. Anzieu. *Psychanalyse et langage. Du corps à la parole*. Paris: Dunod, p. 142-163.
- Mc CULLOCH, M., BAILEY, J., ROBINSON, C. (1995). Mentally disorder attackers and killers: toward a taxonomy. *Journal of Forensic Psychiatry*, 6, 1,p. 41-46.
- Mc DOUGALL, J. (1982). *Théâtres du Je*. Paris: Gallimard.
- MEGARGEE, E.I. (1966). Undercontrolled and overcontrolled personality types in extreme antisocial aggression. *Monographs 80*, (Whole n°611), p. 1-29.
- MEGARGEE, E.I. (1984). A new classification system for criminal offenders, t. V. *Criminal Justice and behavior* 11/3, p. 349-376.
- MENTZOS, S. (1984). *Neurotische Konfliktverarbeitung*. Frankfurt/Main : Fischer Verlag.
- MERLE, R., VITO, A. (1984). *Traité de droit criminel. Problèmes généraux de la science criminelle*. Droit pénal général. 6^{ème} éd. T.1. Paris: Cujas.
- MILLER, C.K., ZUMOFF, L., STEPHENS, B. (1974). A comparison of reasoning skills and moral judgments in delinquent, retarded, and normal adolescent girls. *Journal of Psychology*, 86, p. 261-268.
- MODESTIN, J., AMMANN, R. (1996). Mental disorder and criminality: Make schizophrenia. *Schizophrenia Bulletin*, 1, p. 69-82.
- MÖLLER, H.J., VAN PRAAG, H.M. (1992). *Aggression und Autoaggression*. Berlin: Springer Verlag.
- MONTESQUIEU (de), C. (1748). *De l'esprit des Lois*. Tome I. Paris: Garnier Frères, 1973.
- MORMONT, C. (1994). De l'emploi des tests dans l'expertise psychologique. *Bulletin de Psychologie*, 47, p. 235-239.
- MUCCHIELLI, R. (1965). Comment ils deviennent délinquants ?. *Genèse et développement de la socialisation et dissocialité*, éd. Sociales Françaises.
- NAUDIN, J., HENRY, M.M., AZORIN, J.M. (1997a). Phénoménologie du passage à l'acte criminel. In T.Albernhe (dir.). *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 445-449.
- NAUDIN, J., HENRY, J.M., AZORIN, J.M. (1997b). La honte en psychiatrie. In T. Albernhe (dir.). *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses. p. 600-603.

- NEDOPIIL, N. (1991). Das Dilemma der Aggressions und Impulskontrollstörungen in Diagnose und Therapie aus forensich psychiatrier Sicht. In H.J. Möller, H.M. Praag. *Aggression und Autoaggression*. Berlin: Springer Verlag, p. 132-152.
- NEDOPIIL, N. (1992). Die Bewährung von Prognosekriterien im Massregelvollzug. in C. Frank et G. Harrer. *Kriminalprognose. Alkoholbeeinträchtigung*. Berlin: Springer Verlag, p. 43-53.
- NOEL-JORAND, M.C., REINERT. M., GIUDICELLI, S., DASSA, D. (1997). A new approach to discours analysis, applied to a schizophrenic patient's speech. *Schizophrenia Research*, 25, p. 183-198.
- OCHINISKY, A. (1963). Contribution à l'étude de parricide. A propos de douze observations cliniques. *La Psychiatrie de l'enfant*, 6, 2. Paris: P.U.F.
- OGDEN, T.H. (1983). The concept of internal object relations. *International Journal of Psychoanalysis*, 64, p. 227-241.
- OSTENDORF, H. (1995). Sanktionensystem. In *Informationen zur politischen Bildung*, 3, 248, p. 35-35.
- PASCHE, F. (1969). *A partir de Freud*. Paris: Payot.
- PERISSE, J. (1997). Le concept de loi en psychopathologie: Ainsi soit-il dans la parole et la loi. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et Psychiatrie*. Paris: Ellipses.
- PIAGET, J. (1932). *Le jugement moral chez l'enfant*. Paris: P.U.F.
- PIAGET, J. (1977). *Recherches sur l'abstraction réfléchissante*. Paris: P.U.F.
- PIHL, R.D., PETERSON, J.B. (1993). Alcohol/Drug use and aggressive behavior. In S. Hodgins. *Mental disorder and crime*. London: Sage Publications, p. 263-287.
- PINATEL, J. (1973). Criminologie clinique et psychiatrie médico-légale. *Actualités psychiatriques*, 2, p. 7-9.
- PINATEL, J. (1975). *Traité de droit pénal et de criminologie*. 3^{ème} éd. Paris : Dalloz.
- PINATEL, J. (1987). Processus criminogène. In *Le phénomène criminel*. MA éd.
- POUGET, R. (1987). Ethique et expertise psychiatrique. *Actualités Psychiatriques*, 3, p. 31-34.
- POUGET, R. (1997). La dangerosité. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 64-73.
- PRINS, A. (1910). *La défense sociale et les transformations du droit pénal*. Bruxelles : Institut Solvay de Sociologie, coll. « Actualités sociales », Misch et Thron, réédité dans la collection « Classiques » de *Déviance et société*, avec une introduction de F. Tulkens, Genève : Médecine et hygiène. 1986.
- RACAMIER, P. (1980). *Les schizophrènes*. Paris: Payot.
- RACAMIER, P. (1986). Entre agonie psychique, déni psychotique et perversion narcissique. *Revue Française de Psychanalyse*, 5, p. 1299-1309.
- RACAMIER, P. (1989). *Antoedipe et ses destins*. Paris : Apsygée.
- RADLEY, A.R. (1974). Schizophrenic Thought disorder and the nature of personal constructs. *British Journal Social Clinical Psychology*, 13, p. 315-327.
- RAEITHEL, A. (1993). Auswertungsmethoden für Repertory-Grids. In J.W. Scheer., A. Catina. (dir.). *Einführung in die Repertory-Grid-Technik* : Band I. Bern: Hans Huber Verlag, p. 41-67.
- RAPPARD, P. (1990). Psychiatrie et sujet de droit. In *La raison psychiatrique et la raison juridique*, rapport de médecine légale, Lille, 18-23. 6. 1990. Paris: Masson. (1991).

- RAPPARD, P. (1997). Raison psychiatrique et raison juridique. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 541-545.
- RASCH, W. (1985). Die Prognose im Massregelvollzug als kalkuliertes Risiko. *Festschrift für Günter Blau zum 70. Geburtstag*. Berlin: de Gruyter, p. 309-325.
- RAYMONDIS, L.M. (1980). Le passage à l'acte. *Psychologie Française*, t. 34, p. 220-236.
- REIK, T. (1925). *Le besoin d'avouer: Psychanalyse du crime et du châtement*. Paris: Payot. (1973).
- REINERT, M. (1986). Un logiciel d'analyse textuelle : ALCESTE. *Cahiers de l'analyse des données*, 3, p.187-198.
- REINERT, M. (1990). *ALCESTE. Une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application: Aurélien de Gérard de Nerval*.
- REINERT, M. (1993). Les « moules lexicaux » et leur « logique » à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars. *Langage et Société*, 66, p. 5-39.
- RENNEVILLE, M. (1997). Vice, vitriol, déviance. In T. Albernhe (dir.), *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses, p. 412-418.
- RESSLER, R.K., BURGESS, A.W., BURGESS, A.G., DOUGLAS, J.E. (1993). *Crime classification manual. The standard system for investigating and classifying violent crimes*. London: Simon & Shuster.
- REUCHLIN, M. (1992). *Introduction à la recherche en psychologie*. Paris: Nathan.
- ROSENFELD, H.A. (1969). Le besoin d'acting out durant l'analyse chez les patients névrosés et psychotiques. *Bulletin de l'Association Psychanalytique de France*, 5, p. 179-193.
- ROUJOU de BOUBEE, G., BOULOC, B., FRANCILLON, J. et MAYAUD, Y. (1996). *Code pénal commenté. Article par article*. Livres I à IV. Paris: Dalloz.
- RYLE, A. (1985). Cognitive theory, object relations and the self. *British Journal of Medical Psychology*, 13, p. 315-327.
- RYLE, A., BREEN, D. (1972). The use of double dyad grid in the clinical setting. *British Journal of Medical Psychology*, 45, p. 383-389.
- RYSCHLAK, J.F. (1968). *A philosophy of science for personality theory*. Boston : Thoughtern-Mifflin.
- SCHEER, J.W., CATINA, A. (1993). *Einführung in die Repertory-Grid Technik: Band 1. Grundlagen und Methoden*. Bern, Göttingen, Toronto, Seattle : Verlag Hans Huber.
- SCHEER, J.W., CATINA, A. (1993b). *Einführung in die Repertory-Grid Technik: Band 2. Klinische Forschung und Praxis*. Bern, Göttingen, Toronto, Seattle : Hans Huber Verlag.
- SEARLES, H. (1977). *L'effort pour rendre l'autre fou*. Paris: Gallimard.
- SEELIG, E. (1951). *Lehrbuch der Kriminologie*. Nürnberg: Stoytscheff. (Trad.) *Traité de criminologie*. Paris : P.U.F, 1956.
- SEGAL, H. (1969). *Introduction à l'oeuvre de M. Klein*. Trad. Fr. Paris: P.U.F.
- SENNINGER, J.L. (1986). Personnalité schizoïde et actes criminels. *Actualité Psychotique*, 1, p. 23-28.
- SENNINGER, J.L. (1995). De la dangerosité psychotique à la récidive criminelle. *Forensic*, 11, p. 19-21.
- SENNINGER, J.L., FONTAA, V. (1996). *Psychopathologie des malades dangereux*. Paris: Dunod.
- SICHERE, B. (1995). *Histoire du mal*. Paris: Grasset.

- SIMON, H.A. (1997). *Models of Man, social and rational*. New-York: Wiley.
- SLATER, P. (1976). *The measurement of intrapersonal space by grid technique, vol. 1*. London, New-York, Sydney, Toronto: Wiley.
- SLATER, P. (1976). *The measurement of intrapersonal space by grid technique, vol. 2*. London, New-York, Sydney, Toronto: Wiley.
- SPECTOR ; CASADAMONT. G. (1978). Profils épistémologiques en criminologie comparée. *Déviance et société*. p.349.
- SUTHERLAND, E.H., CRESSEY, D.R. (1966). *Principes de criminologie*. Paris: Cujas.
- SZABO, M. (1986). *Science et crime*. Montréal :Vrin.
- SZTULMAN, H. (1979a). Oedipe. La mémoire de l'amour. *Revue française de Psychanalyse*, 4, p. 587-597.
- SZTULMAN, H. (1979b). Relire Oedipe. In H. Sztulman (dir.). *Oedipe et la Psychanalyse d'aujourd'hui*. Toulouse: Privat.
- SZTULMAN, H. (1998). *Vers le concept de personnalités limites addictives*. Communication orale lors du 4^{ème} Congrès International pour les Addictions. « Addiction et Psyché ». Lille 26-27 mars 1998.
- TAPPELLA, P.A. (1993). *Evolution du concept de dangerosité: à partir d'une étude rétrospective des demandes d'admission à l'Unité pour Malades Difficiles de Sarreguemines*. Thèse de Doctorat: Médecine spécialisée: Université de Nancy I.
- TEPLIN, L.A. (1985). The criminality of mentally ill. A dangerous mis conception. *American Journal of Psychiatry*, 142, p. 593-599.
- TEPLIN, L.A., Mc CLELLAND, M., ABRAM, K.M. (1993). The role of mental disorder and substance abuse in predicting violent crime among released offender. In S. Hodgins. *Mental disorder and crime*. London: Sage Publications. p. 86-104.
- TSCHUDI, F. (1990). *5.1. Manual. Tschudi System Sales*. Oslo.
- TURIEL, E. (1993). Nature et fondement du raisonnement social dans l'enfance. In J.P. Changeux (dir.) *Fondements naturels de l'éthique*. Paris: Odile Jacob, p. 301-317.
- VIAUX, J.L. (1996). Psychose, perversion, violence... ce que dit Caïn. In Psychose, perversion, passage à l'acte. *Evolution Psychiatrique*, p.125-136.
- VILLERBU, L.M. (1990). *Désarroi des services sociaux et des formations aux professions sociales face aux modes de résolution pénaux*. C.D.J.O. Etats et perspectives des sciences criminelles en France.
- VILLERBU, L.M. (1993). *Psychologues et thérapeutes. Sciences et techniques cliniques en psychologie*. Paris: L'Harmattan.
- VILLERBU, L.M. (1996). Essai raisonné sur la peine et le soin. In *Anthropologie et cliniques. Recherches et perspectives*. Annales du Colloque. 27 et 28 mai 1994. Université Rennes II. Rennes: A.R.C.P.
- VON HENTIG, H. (1947). *Crimes, causes and conditions*. New-York, London: Mc Graw-Hill.
- VON HIRSCH, A. (1976). *Doing justice: the choice of punishment*. New-York.
- VON HIRSCH, H., OUIBERT, M. (1989). Proportionnalité et prévention: point de vue sur les évolutions récentes de la pénologie aux Etats-Unis. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, p. 269-285.

- WEINREICH-HASTE, H. (1986). Moralisches Engagement die Funktion der Gefühle im Urteilen und Handeln. In W. Edelstein, G. Nunner-Winkler, *Zur Bestimmung der Moral*. Frankfurt : Suhrkamp.
- WILDLÖCHER, D. (1994). *Traité de psychopathologie*. Paris: P.U.F.
- WINNICOTT, D.W. (1954). Metapsychological and clinical aspects of regression within the psychoanalytical set-up. In *Through predictis to psychoanalysis*. New-York : Basic Books. 1975, p. 278-294.
- WINNICOTT, D.W. (1969). Egodistorsion in terms of true and false self. In *Processus and the environnement*. New-York : International University Press, 1965, p. 140-152.
- WINNICOTT, D.W. (1974). Fear of Breakdown. In *International Revue of Psychoanalysis*, 1, 4, p. 103-107.
- WINNICOTT, D.W. (1984). *Deprivation and delinquency*. Taristock Publications Ltd, Londres. Trad. Fr. Déprivation et délinquance. Paris: Payot. (1994).
- YOCHELSON, S., SAMENOV, S.E. (1976). *The criminal personality*, vol. 1: a profile for change. New-York: Jason Aronson.
- YVONNEAU, M. (1985). Agressivité et altérité. *Etudes Psychothérapeutiques*, 4, 62, p. 255-263.
- ZAGURY, D. (1992). Le double parricide: un crime d'auto- engendrement. *Perspectives Psychiatriques*, 31, 34, t. V, p. 235-249.

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

<i>Figure 1 : Le développement psychique en trois dimensions</i>	65
<i>Tableau 1: Modalités de maturation intrapsychique (narcissisme)</i>	67
<i>Tableau 2: Modalités de maturation de la réalité physique (relation d'objet)</i>	71
<i>Tableau 3: Maturation du jugement moral d'après L.Kohlberg (1987)</i>	74
<i>Tableau 4: Indicateurs théoriques de la « violence fondamentale » et de « l'agressivité » selon J. Bergeret</i>	82
<i>Tableau 5: Schéma d'opérationnalisation des articulations des trois vecteurs selon leur niveau développemental : (-) archaïque ou (+) élaboré</i>	96
<i>Tableau 6: Schéma d'opérationnalisation de la signification de l'acte</i>	98
<i>Figure 2 : Schéma d'opérationnalisation de l'hypothèse</i>	99
<i>Tableau 7: Statistiques descriptives des trois échantillons de recherche : Calcul des pourcentages par groupe</i>	102
<i>Tableau 8: alphas de Cronbach relatifs à chacune des catégories et à l'instrument total de l'Inventaire du Narcissisme</i>	111
<i>Tableau 9 : Matrice des composantes : coefficients de saturation des catégories de l'Inventaire du Narcissisme après rotation VARIMAX</i>	112
<i>Tableau 10 : Opérationnalisation méthodologique du dispositif de recherche</i>	124
<i>Figure 3: Schéma récapitulatif de la construction du dispositif de recherche</i>	126
<i>Figure 4 : Box-plots des stratégies de réponses à l'Inventaire du Narcissisme</i>	134
<i>Figure 5: Profil de la répartition des trois groupes selon les catégories de l'Inventaire du Narcissisme</i>	136
<i>Figure 6 : Profil de la répartition des trois groupes selon les catégories de l'Inventaire du Narcissisme</i>	139
<i>Tableau 11: Différence des groupes au niveau des dimensions ; point du cut-off à 75%</i>	140
<i>Tableau 12 : Analyse de la variance pour l'ensemble de l'Inventaire du Narcissisme</i>	142
<i>Tableau 13 :Tableau des différences significatives entres les groupes par dimensions</i>	143
<i>Tableau 14 : Tableau des questions de l'Inventaire du Narcissisme discriminantes des trois échantillons, d'après l'analyse de la variance</i>	145
<i>Tableau 15 : Situations de rupture de l'isotonie dans l'Inventaire du Narcissisme</i>	147
<i>Figure 7 : Histogramme des variances pondérées des personnages au Repertory-Grid Test pour une comparaison des groupes</i>	161
<i>Tableau 16 : Tableau de synthèse de l'évaluation des personnages par groupe</i>	165
<i>Figure 8: Représentation graphique du système relationnel du groupe de contrôle, sous forme de bi-plot</i>	171
<i>Figure 9: Représentation graphique du système relationnel des psychotiques, sous forme de bi-plot</i>	173
<i>Figure 10: Représentation graphique du système relationnel des détenus, sous forme de bi-plot</i>	174
<i>Figure 11: Répartition (en %) des groupes en fonction des stades moraux décrits par L. Kohlberg (1987)</i>	184
<i>Tableau 17 : Articulation des trois vecteurs (intrapsychique, intersubjectif et moral) après l'analyse des résultats : (-) niveau archaïque, (+) niveau élaboré</i>	191
<i>Tableau 18 : Tableau récapitulatif des indicateurs et résultats de l'entretien structuré</i>	215

INDEX THEMATIQUE

A

acquiescement mitigé 50; 54; 98; 225
acte criminel 5; 10; 16; 17; 18; 20; 21; 22; 23; 24; 26;
33; 36; 37; 56; 57; 59; 77; 78; 93; 97; 104; 122; 216;
219; 234; 235; 236; 266
agressivité 5; 9; 43; 68; 79; 80; 81; 82; 83; 84; 85; 86;
87; 88; 89; 91; 92; 97; 105; 116; 155; 193; 207; 212;
220; 224; 228; 230; 242; 248; 249; 251; 257; 267
aire transitionnelle 241
ALCESTE 6; 8; 104; 121; 194; 195; 196; 198; 214; 216;
254; 268
alpha de Cronbach 110
altération du lien avec la victime 175
analyse
de contenu 194; 216
de corrélation 131
factorielle 94; 111; 124; 131; 147; 152; 153; 159; 160;
163; 164; 169; 199
clinique 105; 120; 137; 194; 195; 198
de la variance 112; 131; 133; 141; 142; 143; 144; 145;
148; 149; 152; 160; 161; 162; 163; 167; 175
des moyennes 149; 152
par rotation 111
assentiment formulé 50; 54; 98; 207; 225
atavisme 13
auto-engendrement 228

B

bi-plot 152; 169; 173; 174
blessure narcissique 70; 77; 151; 189; 201; 215; 218;
228
box-plot 134; 136

C

causalité 6; 35; 93; 95; 97; 98; 124; 216; 231
clivage 9; 70; 86; 88; 90; 150; 163; 175; 189; 218; 223;
235; 239; 240
Code pénal 3; 11; 20; 21; 22; 28; 30; 31; 32; 93; 100;
199; 243; 254
coefficient de saturation 111
composantes principales 111; 152; 163; 164; 166; 167;
169
consistance interne 111; 164
continuum 2; 4; 7; 9; 44; 56; 57; 58; 77; 78; 89; 97; 116;
130; 153; 185; 186; 188; 191; 193; 216; 227; 232; 235
contrat social 11; 74; 179
crime
organisé 55; 231
par idéologie 55
passionnel 231
primitif 54
prophylactique 55
pseudo-justicier 55; 229
utilitariste 231

utilitaire 54; 55; 202; 209; 225
criminalité 11; 12; 15; 17; 18; 55; 80
criminel-né 13
criminologie 10; 13; 15; 18; 23; 37

D

dangerosité 14; 26; 28; 33; 34; 35; 36; 101; 162
débilité mentale 41; 56
dégénérescence 13
délire 15; 40; 204; 208; 210; 214
délit 11; 18; 19; 20; 21; 22; 24; 26; 27; 28; 30; 33; 34;
36; 38; 42; 54; 99; 209; 237
auto-punitif 55
libérateur 55
revendicatif 55
symbolique 55
démoralisation 64
dénü 29; 86; 87; 104; 105; 112; 123; 127; 128; 137; 154;
155; 163; 180; 201; 221; 223
déterminisme 12; 16; 17; 18; 33; 42
dispositif symbolique 2; 11
droit pénal 11; 16; 21; 22; 23; 24; 26; 46
dynamique criminelle 4; 48; 266
dynamique psychique 2; 14; 41; 44; 58; 59; 61; 63; 78;
96; 104; 121; 122; 177; 188; 190; 192; 194; 225; 228;
231; 234; 267

E

élaboration psychique 81; 85; 87; 91; 100; 120; 198; 203
entretien structuré 36; 97; 104; 108; 120; 121; 124; 125;
193
état dangereux 24; 33; 34; 35; 56
état-limite 41; 63; 83; 88; 89; 91; 109; 141; 150; 189;
219; 227
être en situation 48; 129; 217

F

fixation 50; 57; 64; 70; 84; 130; 131; 142; 217; 218; 222
fou moral 13

G

good mothering 242

H

homicide 13; 21; 47; 50; 51; 52; 53; 99; 127
de cause organique 53
dépressif 53
impulsif 53
non classable ailleurs 53
par entreprise criminelle 52
par motif personnel 52
passionnel 53; 55

psychotique délirant 53
psychotique non délirant 53; 228
sexuel 52

I

Idéal du Moi 66; 67; 68; 70; 71; 72; 73; 138; 150; 189; 219; 223; 226
imputabilité 30; 31; 81
indifférence affective 43; 57
instinct 13; 20; 54; 68; 79; 81; 82; 83; 157
interaction 10; 15; 16; 18; 19; 24; 38; 43; 44; 45; 46; 48; 50; 52; 58; 59; 61; 63; 64; 74; 77; 78; 87; 94; 95; 96; 107; 114; 130; 147; 150; 152; 166; 168; 183; 217
Inventaire du Narcissisme 6; 95; 101; 104; 106; 107; 111; 112; 113; 124; 130; 132; 133; 135; 139; 141; 142; 145; 146; 147; 148; 149; 152; 154; 156; 158; 162; 192; 199; 204; 216; 218; 223; 226

J

jugement moral 28; 45; 50; 60; 63; 64; 73; 74; 75; 77; 95; 96; 100; 117; 118; 119; 120; 123; 124; 125; 127; 130; 131; 139; 177; 178; 179; 182; 184; 186; 187; 188; 190; 191; 193; 213; 216; 218; 221; 224; 226; 227
juste dû 23

L

libre arbitre 11; 18; 30; 183
lien social 16; 18
loi 10; 11; 12; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 22; 24; 26; 27; 28; 29; 30; 32; 35; 37; 44; 54; 55; 57; 58; 60; 61; 62; 72; 73; 75; 76; 78; 79; 80; 86; 90; 94; 95; 102; 105; 107; 118; 119; 127; 133; 146; 149; 156; 179; 180; 181; 182; 183; 184; 185; 187; 191; 195; 205; 213; 218; 221; 222

M

maturation psychique 96; 190; 191; 216
méthodes du scoring 232
meurtre 21; 22; 32; 33; 45; 52; 53; 54; 98; 102; 103; 207; 209; 212
Moi Idéal 63; 67; 68; 150; 189; 223
morale autonome 27; 28; 186; 188
morale hétéronome 27; 28; 74; 178; 185; 190; 221
motivation de l'acte 52; 54; 211

N

narcissisme primaire 191; 222; 223; 225; 227
narcissisme secondaire 85; 222; 227
neutralisation 23; 88; 220
névrosé 39; 85
normalité 12; 77; 226
norme 11; 12; 17; 63; 64; 77; 119; 179; 185; 213; 218

P

pare-excitation 60; 70; 86; 88; 206; 223; 224; 241
passage à l'acte 3; 4; 5; 6; 8; 9; 15; 20; 28; 35; 37; 38; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 46; 47; 48; 49; 50; 52; 53; 54; 56; 57; 58; 59; 60; 61; 63; 64; 65; 66; 74; 77; 78; 81; 83; 84; 85; 86; 87; 89; 90; 91; 92; 93; 95; 96; 100; 103; 105; 115; 121; 123; 125; 129; 130; 132; 153; 175; 177; 192; 193; 194; 197; 198; 199; 200; 202; 203; 204; 206; 207; 208; 212; 213; 216; 217; 218; 219; 220; 221; 222; 224; 225; 227; 229; 230; 231; 233; 234; 235; 241; 243; 248; 249; 252; 253; 266; 267
période de crise 54
personnalité criminelle
personnalités
 criminelles 4; 37; 42; 43; 105; 187; 219
 criminelles temporaires 42
 criminelles vraies 42
 non criminelles 42
 pseudo criminelles 42
 anormales 42
 psychopathiques 40
population de recherche 30; 32; 38; 101; 199; 210
pouvoir discrétionnaire 24
praxéologique 3; 227
préméditation 21; 51; 54; 56; 82; 98; 208; 222
principe de plaisir 73; 76
principe de réalité 62; 73; 221; 224
prise en charge thérapeutique 3; 9; 26; 32; 131; 200; 231; 238; 240
problèmes d'isotonie 148
processus
 de la socialisation 15
 de l'individuation 15
 primaires 61
 secondaire 62
 criminogène 94; 95; 206
processus du passage à l'acte 43; 49; 50; 59; 63; 129; 200; 203
projection 53; 70; 85; 86; 88; 105; 140; 143; 163
psychopathie 40; 42; 53; 99; 219; 222; 227; 232; 235; 245; 249
psychose 40; 42; 53; 83; 86; 87; 91; 93; 96; 100; 102; 103; 137; 138; 207; 215; 218; 227
psychotiques 149
pulsion
 auto-conservation 79
 sexuelle 79
pulsion de mort 61; 80; 212; 215; 230
pulsion de vie 62; 73; 85

Q

Q.I.C.P.A.A.S 6; 97; 104; 121; 193

R

rapports sociaux 12; 16
rationalisation 208; 224; 225
réaction sociale 2; 15; 19
récidive 23; 26; 27; 29; 32; 36; 45; 101
refoulement 223

régression psychique 4; 9; 49; 63; 66; 70; 73; 78; 91; 94;
95; 96; 131; 132; 175; 191; 192; 217; 226; 227; 232;
235; 266
relation d'objet 46; 48; 60; 63; 65; 70; 71; 72; 75; 77;
83; 85; 86; 88; 90; 91; 95; 96; 99; 104; 109; 114; 125;
130; 131; 143; 153; 158; 159; 160; 162; 163; 164;
165; 166; 168; 169; 170; 171; 172; 173; 175; 178;
182; 183; 190; 191; 193; 206; 216; 220; 221; 222;
224; 225; 226; 227
relation d'objet anaclitique 75; 88; 190; 221
Repertory-Grid Test 6; 7; 95; 101; 104; 106; 113; 114;
115; 124; 127; 130; 152; 153; 154; 158; 159; 160;
161; 164; 169; 186; 205; 216; 218; 219; 220; 223;
226; 232; 257; 267
responsabilisation 238; 239; 240
responsabilité 11; 12; 14; 15; 19; 23; 26; 29; 30; 31; 32;
33; 100; 122; 200; 213
responsabilité pénale 30
rétribution 23

S

sanction 238
satisfaction érotisée 82; 97; 98; 193; 200; 212; 225
sentiment d'injustice subie 45; 187; 215; 228
sentiment de culpabilité 5; 8; 16; 27; 28; 29; 32; 43; 55;
73; 82; 85; 86; 87; 89; 91; 125; 193; 200; 212; 213;
215; 216; 221; 222; 224; 225; 229; 230; 242; 247
situation précriminelle 46; 48; 203
stade
conventionnel 74
postconventionnel 75
préconventionnel 74
stigmatisation 19; 35; 57
stratégies de coping 36; 200; 213
structuration du moi 217
structuration psychique 86; 153; 162; 164; 166; 167;
168; 186; 188; 226; 227
sujet en situation 2
sujets souscontrôlés 47
sujets surcontrôlés 47

Surmoi 60; 63; 72; 73; 76; 85; 89; 91; 162; 166; 172;
176; 177; 183; 186; 187; 190; 191; 218; 220; 221;
222; 224; 225

T

tentatives d'homicide 51
thérapie 240
troubles organiques 42
troubles psychotiques 42

V

validation 104; 107; 117; 119; 120; 133; 146; 163; 209
variable à expliquer 97; 98; 104; 124
variable explicative 95; 98; 104; 106; 124; 192
vecteur intersubjectif 60; 63; 70; 71; 104; 149; 152; 169;
189; 191
vecteur intrapsychique 66; 67; 69; 104; 132; 144; 146;
149; 153; 189; 191; 218
vecteur moral 73; 104; 117; 177; 186; 190
vécu intrapsychique 59
victime 5; 8; 15; 16; 17; 19; 21; 33; 34; 36; 43; 47; 48;
50; 51; 52; 53; 54; 55; 57; 60; 78; 87; 90; 91; 92; 97;
98; 101; 102; 115; 116; 125; 128; 133; 153; 154; 155;
157; 159; 161; 165; 171; 173; 174; 193; 196; 200;
201; 204; 206; 207; 208; 209; 210; 213; 214; 215;
216; 220; 221; 222; 225; 228; 229; 230; 233; 235; 238
violence 16; 18; 21; 22; 34; 51; 54; 78; 79; 80; 81; 82;
83; 84; 85; 86; 87; 88; 90; 91; 92; 97; 116; 193; 211;
219; 224; 227
fondamentale 16; 34; 39; 51; 60; 78; 79; 81; 82; 83;
86; 92; 97; 137; 144; 148; 157; 177; 187; 193; 209;
211; 219; 223; 224; 226

W

white collar crime 55

INDEX ONOMASTIQUE

A

Abdel-Fattah 207
Abraham 81; 158
Addad 41; 177
Ades 54
Allilaire 33; 54
Ambrosi 6; 110
Ammann 40
Amoroso 207
Anderson 42
Anzieu 63; 222
Apter 14
Archambault 26; 78
Archambault 105
Argyle 43
Assoun 16
Ayme 31

B

Baldwin 117; 120
Balier 6; 69; 84; 88; 89; 97; 104; 121; 122; 123; 175; 193; 202; 204; 207; 213; 219; 220; 222; 224; 241; 242
Bandura 74
Bannister 164
Barande 64
Bartholomew 152
Baruk 118
Basinger 118
Beauvois 165
Beccaria 11
Becker 18; 19; 87; 89; 217
Bègue 74
Bell 152; 158
Bénézech 4; 32; 35; 41; 52; 53; 90; 92; 118; 119; 177; 186; 207; 224; 228; 235
Benzécri 195
Bergeret 5; 16; 60; 66; 69; 71; 78; 95; 97; 193; 209; 211; 212; 219; 222; 223; 225; 226; 235; 241; 242
Berkowitz 105
Bideaud 120; 180; 218
Bion 114
Blasi 75; 177
Böker 35
Bornstein 22; 34; 39; 204; 229; 231
Bouchard 11
Bourguignon 110
Brandibas 6; 110
Braunschweig 67
Breen 152
Broca 13
Brücher 160
Buchanan 40
Bydlowski 110

C

Candee 178
 Canguilhem 4; 77; 226
 Castoriadis-Aulagnier 166
 Catina 6; 159
 Chabrol 85
 Cibois 111
 Cleckley 207
 Cohen 4; 48; 50
 Colby 6; 7; 73; 117; 119
 Colin 34
 Cosnier 68; 80
 Cressey 4; 51
 Cronbach 110; 146
 Cusson 18; 20; 23; 34; 187; 209

D

Dadoun 16
 Dare 76; 222
 Darwin 13
 De Greeff 23; 40; 45; 49; 54; 95; 187; 206; 210; 225; 228; 229; 235
 Defranoux 32
 Deneke 6; 95; 106; 107; 110; 113; 132; 135; 140; 151
 Deutsch 219
 Devereux 10; 20
 Di Tullio 13
 Diatkine 80
 Dorey 89; 220
 Dubor 64; 76
 Duncker 4; 63; 64; 66; 70; 71; 72; 73; 94; 95; 217; 226
 Dupré 13
 Durkheim 10; 17

E

Eckensberger 76; 187
 Eibl-Eibesfeldt 16
 Eiguer 72
 Engels 17
 Esquirol 13
 Ey 35

F

Favard 4; 42; 83; 87; 104; 187; 219; 225
 Fernandez 106
 Ferracuti 18
 Ferri 18
 Foucault 11
 Fransella 164
 Fréchette 41 ;46; 205
 Freud 15; 28; 59; 62; 79; 80; 85; 94; 242
 Friedlander 4; 42; 221
 Fromm 115; 159

G

Gaillard 28

Gall 12
Gantheret 87
Garofalo 13; 34
Gassin 15; 19; 20; 23; 30; 40; 42; 47; 56; 93; 203
Gibello 2; 4; 61; 95; 217
Golse 92
Gonin 32
Gorenstein 187
Gottfredson 187
Graz 13
Green 60; 63; 67; 87; 89; 217
Greenacre 64; 219
Gressinger 13
Griffore 177
Grinberg 5; 73; 76; 85; 89; 221
Grunberger 67; 85; 90; 91
Guelfi 110
Guerry 17
Guillaumin 69
Guiraud 42; 54; 210; 223

H

Habermas 16; 66
Häfner 35
Hengesch 36
Hesnard 4; 48; 73
Hilgenstock 6; 95; 106; 107; 110; 135; 151
Hinz 36
Hirschelmann 83; 116; 164; 225
Hirschelmann-Ambrosi 83; 87
Hirschi 18; 187
Hochmann 219
Holder 76; 222

I

Isaacs 80

J

Jeammet 92
Joliffe 169
Jones 85
Junjinger 40

K

Kambouchener 207
Kant 12; 75; 117
Kelly 6; 95; 114
Kernberg 88; 107; 109; 121; 150; 175
Kestenberg 80; 220; 227
Kinberg 4; 44; 47; 219; 235
Klein 81; 85; 86
Klinefelter 13
Kohlberg 6; 7; 63; 73; 95; 117; 118; 119; 130; 177; 178; 213; 221
Kohut 87; 107; 109; 139; 222
Kretschmer 13

L

Labadie 15
Laborit 93
Lacan 16; 24; 61; 218
Lacassagne 17
Lagache 22; 81
Landfield 159
Lantéri-Laura 13; 23
Laplanche 23; 79; 114
Larguier 21
Lavater 12
Lazardis 23
Lazarus 75
Léauté 30
Leblanc 41; 46
Lebovici 67; 219
Legendre 224
Lewin 38; 94
Lochak 12
Lohaus 117
Lombroso 13; 18
Lopez 22; 39
Lorenz 16
Lorenzini 164; 169
Lustin 64

M

Mac Culloch 4; 51
Magnan 13
Maleval 54; 210
Manouvrier 13
Marx 17
Mathieu 233
Mc Dougall 152; 186; 223
Megargee 47
Mentzos 67; 107
Merle 23
Merton 18
Miller 177
Modestin 40
Möller 14
Montesquieu 11
Morel 13
Mormont 26; 78; 105; 128
Mucchielli 41; 219

N

Naudin 20; 213
Nedopil 4; 36; 47
Noël-Jarand 195

O

Ochinisky 224
Ogden 76; 113
Ostendorf 11
Ouimert 23

P

Pasche 68
 Pearson 147
 Périssé 22
 Peterson 41
 Piaget 27; 74; 117; 119; 120; 177
 Pihl 41
 Pinatel 4; 5; 9; 34; 42; 43; 54; 55; 90; 91; 92; 95; 97; 187; 193; 202; 209; 210; 219; 224; 229; 235
 Pinel 13
 Pontalis 79; 114
 Pouget 25; 33; 34
 Prins 14

Q

Quetelet 17

R

Racamier 166; 224; 227; 232
 Radley 164; 168; 169
 Raeithel 160; 164; 169
 Rappard 32
 Rasch 36
 Raymond 34; 207; 229; 231
 Raymondis 207
 Reckless 18
 Reik 29; 239
 Reinert 6; 121; 194; 195
 Renneville 10; 13
 Ressler 4; 52
 Reuchlin 110; 165
 Rosenfeld 64
 Roujou de Boubée 21
 Roulin 165
 Rousseau 11
 Ryle 152

S

Sahler 134
 Samenov 187; 213; 219; 222
 Samuels 177
 Scheer 6; 159
 Searles 72
 Seelig 54
 Segal 85
 Senninger 33; 204; 207
 Sichère 2; 11
 Simon 187
 Slater 152; 159; 169
 Spearman 152
 Spiquel 116; 164
 Stephens 177
 Student 141
 Sutherland 4; 51
 Szabo 46; 207
 Sztulman 6; 80; 83; 85; 87; 109; 110; 225; 242

T

Tarde 17
Teplin 35; 41
Tiberghien 165
Topinard 13
Tschudi 159
Turiel 75

V

van Praag 14
Viaux 60; 229; 230; 239
Villerbu 241
Vitu 23
von Bertalaffny 93
von Hentig 4; 47
Von Hirsch 23

W

Weinreich-Haste 75
Wildlöcher 4; 226; 236
Winnicott 76; 113
Wolfgang 18

Y

Yochelson 187; 213; 219; 222
Yvonneau 16

Z

Zagury 208; 210; 211; 223; 224; 228
Zumoff 177